

## CHAPITRE PREMIER

### LES TRIBULATIONS D'UN SANS-CULOTTE

#### SOUS LE RÈGNE DE LA TERREUR

On a parfois assimilé les temps qui devancèrent la guerre révolutionnaire — « la guerre de la liberté » comme disaient nos pères — avec ceux qui ont précédé « la guerre des nations », cette conflagration mondiale qui s'est terminée par une paix encore mal consolidée. L'analogie la plus frappante qu'on ait constatée, c'est qu'aux deux époques le même peuple fut l'agresseur ; mais une différence a été signalée, et cette différence méritait qu'on la mît en évidence. En avril 1792, quand s'ouvrirent les hostilités contre l'Autriche et contre la Prusse, aucune mesure d'aucune sorte ne fut prise contre les sujets autrichiens et prussiens résidant en France ; alors que, le 1<sup>er</sup> août 1914, le jour même de la déclaration de guerre, tous les sujets autrichiens et allemands résidant en France ont été recensés et envoyés dans des camps de concentration ». La Révolution attendit plusieurs mois avant de prendre les mesures qu'imposaient les circonstances. Nombre d'étrangers étaient fixés à Paris, considéré déjà comme l'auberge du monde, le foyer autour duquel gravitaient tous les hommes cultivés qui aspiraient à vivre au sein de la société la plus brillante, la plus spirituelle, la plus policée de l'univers.

Les Allemands s'étaient montrés, entre tous, empressés à s'installer chez nous, non pas tant, comme ils le laissaient à entendre, parce qu'ils considéraient notre pays comme un Éden paradisiaque, mais parce que la France leur apparaissait comme la terre promise de la liberté, notre pays comme le champion de la justice universelle. Il n'y avait plus que des hommes, que des frères. Le courant de fraternité humaine était si fort, qu'un Constituant, l'académicien Target, proposait, le 30 avril 1790, de naturaliser en bloc tous les étrangers domiciliés en France depuis cinq ans et y possédant quelque avoir. Ce projet, qui fut voté d'enthousiasme et sans débat, répondait si bien aux sentiments de l'opinion, qu'en mainte localités, les municipalités avaient, d'elles-mêmes accordé le droit de suffrage et le droit d'éligibilité aux étrangers qui résidaient dans les villes qu'ils administraient. Il suffisait d'y avoir acquis un immeuble ou d'avoir épousé une Française, d'avoir fondé un établissement de commerce ou d'avoir reçu des lettres de bourgeoisie, pour obtenir les mêmes droits que les autochtones. Étant donné cet état d'esprit, on ne saurait être surpris que l'idée d'organiser et d'armer des légions franches composées d'étrangers, venant se ranger sous les drapeaux de leur patrie d'adoption, ait été accueillie avec faveur.

Les Belges et les Liégeois furent des premiers à s'enrôler, après les Hollandais, toutefois, qui, avec les Brabançons, eurent l'honneur de cette innovation.

Vinrent ensuite les Allobroges, groupant les Savoyards, les Piémontais et les habitants du Valais.

Les Autrichiens, Hessois et Prussiens, ne se joignirent que plus tard à ceux qui leur avaient montré l'exemple ; encore fallut-il, pour les décider à se rallier à nos troupes, user de procédés qu'on savait devoir entraîner leur adhésion, mieux que si on avait fait appel à l'humaine solidarité.

On assurait à tout sous-officier ou soldat qui consentait à venir servir dans les rangs de l'armée révolutionnaire une pension de cent livres, sans préjudice d'une gratification de cinquante livres.

Les actions d'éclat, les blessures leur valaient les mêmes récompenses qu'aux nationaux.

Le décret de l'Assemblée législative qui édictait ces avantages, aussitôt traduit en allemand, fut affiché en tous lieux, au delà de la Lauter, sur les murs, sur les arbres des routes, à la porte et dans les latrines des cabarets. On s'en servait pour envelopper toutes les marchandises expédiées en Allemagne. On le collait, en guise d'étiquette ou de réclame, sur des bouteilles d'eau-de-vie, qu'on déposait aux abords des avant-postes ennemis. Les paysans de Flandre le mettaient dans l'intérieur de chaque miche de pain qu'ils vendaient aux Autrichiens<sup>2</sup>. Il n'y avait pas de moyen trop ingénieux pour servir la cause de la patrie universelle. Une pareille propagande ne pouvait tarder à porter ses fruits. De nombreux déserteurs allemands se présentèrent, venant offrir leurs services. Qu'allait-on faire de ces hordes indisciplinées ? Deux de leurs compatriotes, dont l'attachement à

l'esprit nouveau s'était de bonne heure manifesté, offrirent de créer une légion germanique. L'un se proclamait l'« orateur du genre humain ». Jean-Baptiste (qui s'était prénommé lui-même *Anacharsis*) Cloots se disait le représentant de tous les amis de la Révolution dans le monde. L'autre, de visées plus modestes, aspirait à réaliser le bonheur du peuple en suivant une voie différente. Bien que tenu, en sa qualité de médecin, à consacrer la plus grande partie de son activité aux malades, surtout aux nécessiteux, le docteur Saiffert avait trouvé le temps de publier une gazette en langue allemande, destinée à répandre dans son pays d'origine les nouveaux principes. Il avait traduit la *Déclaration des droits de l'homme*, qu'il avait envoyée à Francfort, à Leipzig et à Hambourg, pour y être imprimée à des milliers d'exemplaires. Il avait traduit également et fait parvenir à ses frais les décrets pris dans les assemblées légiférantes, et qui contenaient des « dispositions fraternelles » à l'égard des autres peuples. Persuadé, en outre, que la prose frappe moins la mémoire que les vers, il avait eu recours à la poésie, pour « chanter les prémisses de la liberté et de l'égalité, les jouissances que donnent ces vertus », et peindre « dans toute leur horreur la vie des oppresseurs ».

Cet aède des temps nouveaux ne s'était pas contenté de composer une *Marche* pour la Légion germanique, qu'il avait fondée de concert avec Anacharsis Cloots ; il était, aussi, l'auteur d'un drame sur la *Mort de Basseville* et la persécution des républicains français à Rome. Durant neuf mois il y avait travaillé sans relâche, plusieurs heures chaque jour, et avant d'en remettre une copie au Comité d'instruction, il avait cru devoir le soumettre à l'appréciation de personnes qualifiées par leur connaissance de la langue allemande pour redresser ses erreurs de traduction et les fautes qui avaient pu lui échapper dans la chaleur de la composition.

Le beau-frère du capucin Chabot, le Mayençais Junius Frey, que Saiffert — il le consigne dans un de ses mémoires apologétiques — avait traité pour des « rhumatismes vénériens », après avoir entendu la lecture de son poème, le prenant à part, eut la franchise de lui dire : « Je me suis bien trouvé jadis de vos conseils, suivez le mien à votre tour : cachez votre pièce et bien vous en trouverez. » Mais le poète médecin, dédaignant cet avis, qu'on lui donnait cependant en tout désintéressement, et convaincu de l'effet que ne manquerait pas de produire son ouvrage « sur la raison égarée du peuple allemand », passa outre et poursuivit son dessein ; son arrestation inopinée empêcha qu'il le mit à exécution.

« Le 16e jour du second mois de l'an second de la République française, une et indivisible », le Comité de sûreté générale décrétait que « le docteur Saiffert (*sic*), Saxon, médecin de Philippe d'Orléans et auparavant de la ci-devant princesse de Lamballe », serait « saisi... et conduit dans une maison d'arrêt, par mesure de sûreté publique, pour y rester jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ». Ordre était donné, aux autorités civiles et militaires, de se transporter au Palais-Royal, n° 156, ou habitait celui que les autorités étaient requises d'incarcérer sans délai.

Saiffert avait été dénoncé au Comité par un Italien du non de Pio 3, ancien secrétaire de l'ambassadeur de Naples à Paris, et qui avait saisi l'occasion de manifester un zèle révolutionnaire d'autant plus ardent qu'il était de fraîche date. Le chevalier Pio était depuis peu, en effet, citoyen français, et il avait reçu presque aussitôt un commandement dans la garde nationale parisienne ; puis il avait été employé aux bureaux de l'Hôtel de Ville, en qualité de « commissaire pour les papiers des émigrés », d'où il était passé, au début de 1793, dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères 4. Pio avait présenté Saiffert comme « un homme très suspect, parce que toujours lié avec les ennemis de la Révolution ». Il avait signalé les conciliabules qui se tenaient au domicile du docteur, lequel logeait alors chez « le fameux Sainte-Foix », conciliabules auxquels assistaient le plus généralement le ministre de Russie, avec Talon, Semonville et quelques autres. « Ce Saiffert, ajoutait-il, a été Jacobin, jusqu'au temps que les Brissotins ont eu la prépondérance, il les a quittés après, et il a tenu et tient des propos contre révolutionnaires même au déposant, toutes les fois qu'il le rencontre. »

Bien que cette accusation ne fut étayée d'aucune preuve, ordre fut donné de se transporter chez le prévenu, et avant de s'emparer de sa personne, de procéder à l'apposition des scellés sur les portes de l'appartement qu'il occupait. Cette opération fut pratiquée en présence de l'intéressé, « du citoyen Paillard, homme de confiance du citoyen Saiffert, et des citoyens Braut, *cavalier*

*révolutionnaire*, et Paret, son adjoint ». Le citoyen Paillard fut constitué gardien des scellés, « à la charge de les représenter sains et entiers sous les peines portées par la loi ».

Dès qu'une arrestation était décidée, le Comité de surveillance de la section où habitait le détenu avant sa détention devait remplir, dans le délai maximum d'une semaine, une sorte de questionnaire, sous forme de tableau, qu'il renvoyait, une fois l'opération faite, au Comité de sûreté générale de la Convention. Ce tableau indiquait le nom du détenu, son domicile avant sa détention, son âge ; si le prévenu était veuf, garçon ou marié ; le nombre de ses enfants et leur âge ; où ceux-ci se trouvaient. Dans d'autres colonnes étaient notés le lieu de la détention, depuis quelle époque et par quel ordre elle avait été accomplie, le motif qui l'avait provoquée ; la profession exercée par le sujet ; ses revenus avant et depuis la Révolution ; ses relations et liaisons ; le caractère et les opinions politiques qu'il avait montrés aux époques critiques, telles qu'aux mois de mai, juillet et octobre 1789, au 10 août, à la fuite et à la mort du tyran, au 31 mai, et dans les crises de la guerre ; s'il avait signé des pétitions ou arrêtés liberticides. Ces divers renseignements servaient de base à l'accusation, base fragile qu'il restait à fortifier de témoignages plus ou moins suspects.

Afin d'établir ce premier acte de procédure, on soumettait le détenu à un interrogatoire en forme, qui, ne laissait dans l'ombre aucun détail, voire le plus menu. A toutes les questions Saiffert répondit avec précision, sans ambages ni faux-fuyants.

Âgé de quarante-six ans il se déclara natif de Leipzig, électorat de Saxe ; il était en France depuis vingt-quatre ans et habitait Paris depuis seize à dix-sept années.

Il a, dit-il, toujours exercé la profession médicale. Ce n'est que sur la foi de sa réputation, qu'il est devenu médecin du ci-devant duc d'Orléans, depuis la mort du père de cette Altesse ; encore n'a-t-il consenti à être attaché à cette maison princière, qu'après un an de sollicitations.

Il se défend d'avoir eu avec le duc d'autres relations que celles nécessitées par sa santé.

Quand celui-ci était à son conseil, le docteur attendait toujours que la délibération fut terminée avant d'être introduit auprès de son client. Il reconnaît avoir également traité l'épouse et les enfants de Philippe-Égalité, qu'il n'a vus que deux ou trois fois.

Il était, en même temps, le médecin de la « femme Lamballe ». Il a été appelé auprès d'elle en 1785 et lui a continué ses soins jusqu'à sa mort ; dans la dernière année de sa vie, il ne l'a vue qu'« à trois reprises différentes, pour cause d'incommodités ». Nous aurons à revenir sur cette cure, dont Saiffert nous a conservé une relation des plus réalistes ; mais n'anticipons pas.

A la question s'il a pris la qualité de citoyen français et s'il a exercé ses droits politiques, ou si au contraire il a conservé sa qualité d'étranger, Saiffert répond que « les lois de son pays s'opposant à ce qu'il pût se faire naturaliser sans encourir la peine de l'exhérédation, il n'a pas, jusqu'à ce moment-ci, pris la qualité de citoyen français, qu'il attend que la Constitution la lui accorde légalement ; mais qu'au surplus, il a rempli tous les devoirs auxquels sont soumis les autres citoyens, en payant toutes les charges qu'exige le droit de cité ». Depuis la Révolution il a cessé toutes relations avec son pays d'origine, n'a entretenu aucune correspondance à l'extérieur, « pas même pour affaires relatives à son état 5 ».

Parmi les pièces mises sous scellés, et qu'on avait présentées à Saiffert, on ne trouva qu'une correspondance de la princesse de Lamballe, relative surtout à la santé de cette dernière. On avait remarqué que celle-ci traite parfois son médecin de « républicain » et de « démocrate », pour avoir laissé paraître devant elle quelques opinions avancées, qu'elle ne partageait point. Autre preuve de civisme, invoquée par l'accusé : dans le courant de mars 1792, Saiffert n'avait pas hésité à faire part à Pétion du complot tramé « entre Capet et compagnie avec le despote de Vienne », et de lui indiquer la conduite à tenir, pour déjouer « les projets atroces que l'on formait contre la République française ».

Une allusion ayant été faite à certain voyage entrepris à l'étranger par le prévenu, en 1790, notre confrère saxon convient qu'il s'est rendu, à cette époque, auprès du ci-devant duc d'Orléans, pour le traiter d'une maladie vénérienne — on ne lui en demandait pas tant — et qu'il y a séjourné un mois. Il fait observer, à ce propos, qu'il n'a pas été remboursé des frais de ce voyage, « non plus que de plusieurs autres sommes qui lui sont dues par ledit d'Orléans 6 ».

On a observé avec quelle désinvolture le médocastre trahit la loi du secret professionnel, dont

nous faisons aujourd'hui un devoir de ne point nous départir. N'en soyons pas autrement surpris. Il était assez ordinaire, à cette époque, d'en agir ainsi. Il suffit de parcourir les ouvrages les plus répandus à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du siècle suivant, pour voir combien leurs auteurs mettaient peu de scrupule à dévoiler les maladies et les infirmités de leurs clients et clientes. Ceux-ci sont nommés en toutes lettres, alors même que leurs noms figurent dans l'armorial, ou qu'ils occupent un rang éminent dans la société. Saiffert ne faisait que se conformer à un usage courant, et on serait mal venu à lui faire un grief particulier de ses indiscretions. Peut-être entraînait-il quelque calcul dans cette manière d'agir : n'était-ce pas donner des gages au parti avancé, que de mettre à nu les tares dont n'étaient pas exempts les pires ennemis du nouveau régime, et surtout celles que leur avait valu leur « crapuleuse conduite » (sic) ?

Saiffert a toujours protesté de ses sentiments démocratiques, et il tient à ce que nul n'en ignore. On lui a reproché ses revenus : il reconnaît toucher, en effet, une pension de 2.000 livres, qui lui est servie par une « personne dont il a sauvé la vie » ; mais cela lui a permis de rendre de nombreux services aux malheureux, auxquels il assurait non seulement des soins sans la moindre rémunération, mais à qui il distribuait gratuitement des remèdes.

Il a toujours adopté les principes des « sans culottes », avec lesquels il a vécu sur le pied d'une parfaite égalité, les admettant à sa table, consacrant tous les dimanches et mercredis à les recevoir, et ne conservant que ce qui lui était strictement nécessaire pour son existence frugale. Il a refusé les offres les plus avantageuses, dans sa patrie et dans d'autres pays étrangers, pour réserver ses talents à la classe des indigents, « tout cela par amour pour la Révolution » dont il a chanté les principes et les vertus sous toutes les formes, jusqu'à composer un monument dramatique de dix-huit cents vers, destiné à vouer à l'admiration de la postérité la plus reculée « les législateurs républicains, et à l'exécration éternelle les tyrans français et leurs satellites ».

Saiffert ne se vantait pas en affichant son désintéressement dans l'exercice de sa profession.

Jusqu'à la maison d'arrêt où il fut enfermé, il avait continué à nourrir les pauvres, et il n'exagère pas quand il prétend que beaucoup d'entre eux se désolèrent d'être privés momentanément de ses bons offices. En prison depuis huit mois, il y méditait sur son triste sort, adressant requête sur requête au Comité de sûreté générale et de surveillance.

En vain protesta-t-il n'avoir jamais cessé d'être « homme de bien, ami sincère de l'humanité et de la vertu ». Il dit avoir « sucé avec le lait le mépris des richesses et des grandeurs de ce monde, et l'horreur de tous les vices ». Il a toujours pratiqué la sévère morale d'Épictète, « au milieu des frères dénaturés et profanes ». On ne l'a jamais vu jouer ni fréquenter les spectacles ou les femmes. Sa sobriété était connue : il ne faisait qu'un repas, et deux bouteilles de bière constituaient son dîner du soir. Le manque de cette boisson dans sa prison fut pour lui une des plus dures privations, mais il s'était soumis sans murmure aux règlements, dont nul n'avait du reste le pouvoir de s'affranchir. Dès l'aurore de la Révolution, avant même qu'elle eut éclaté, Saiffert avait été membre d'une Société des amis de la liberté, celle qui détermina la création des États généraux, et dont est issue plus tard l'« immortelle Société des Jacobins ».

Il avait été admis au célèbre club aussitôt que les étrangers y furent acceptés. Chargé, en 1790, de trouver un local pour cette Société, il s'était rendu, en compagnie du jeune duc Chartres, au Panthéon 7, mais il fut fait choix d'une autre salle et le monument de Soufflot reçut une autre destination.

Particularité digne de remarque, Saiffert fut un des premiers adeptes de la Franc-Maçonnerie 8, dont le duc d'Orléans était le Grand-Maitre 9, et qui comprenait alors dans son sein d'autres princes et princesses du sang. Pour qui connaît le rôle joué par cette secte dans la genèse de la Révolution, l'observation est d'importance. Le personnage que nous étudions comptait au nombre de ces « illuminés » qui « n'avaient de pensées que pour le bonheur du monde... un monde éventuel qui doit exister un jour », et qui rêvaient « une Société de bâtisseurs occultes » d'une nouvelle Babel.

Parmi les néophytes qui se déclarèrent des premiers en faveur de ces doctrines, ou entraînèrent une bonne part de mysticité, on a la surprise de relever le nom du futur romancier Charles Nodier, alors dans toute la fièvre de l'adolescence, et qu'il était facile, selon son expression, de « faire monter sur

les ailes mystiques des anges de Swedenborg ». Le jeune Bisontin n'a pas manqué d'exercer son ironie aux dépens du «docteur Saiffert, qui savait tout c'était un des privilèges de l'initiation », mais « ne savait presque pas de français" .

Nodier s'était rencontré avec le médecin saxon chez le chevalier de Bonneville, l'ami de Fontanes, de Roucher et d' André Chénier, le collaborateur de Fauchet, évêque du Calvados. A la table de Bonneville, une « table oblongue, chargée, à ses deux pôles, de bronzes, de sphères, de cartes, de portraits »,

Nodier avait coudoyé « cet impénétrable Saiffert », qui lui avait laissé une impression durable, « avec son répertoire de pensées mille fois plus profond, mais mille fois plus obscur que l'antre de Trophonius, et ses hiéroglyphes de mots, qui auraient laissé Thèbes sans roi, et Jocaste sans mari 10 » . Parmi les convives figuraient aussi le Polonais Kościuszko et l'Anglais Thomas Paine.

On ignore communément quelle place importante ont tenue les étrangers dans les prodromes du mouvement révolutionnaire, quelle part ils ont prise à la conduite des événements " .

L'Assemblée législative, par décret du 26 août 1792, avait accordé le titre de citoyen français à dix-sept étrangers, parmi lesquels les Allemands Campe, Klopstock, Anacharsis Cloots. Un membre de l'Assemblée demanda qu'on adjoignit le nom de Schiller à la liste des « amis de la liberté et de la fraternité universelles » ; mais dans le procès-verbal de l'Assemblée, le nom du célèbre dramaturge fut dénaturé et transcrit, par un maladroit copiste, Giller, pour devenir, à la suite d'une nouvelle transformation, Gilliers, ainsi que l'imprima le Moniteur ; enfin il fut dénommé Gille, dans le diplôme, du 10 août, signé de Clavière, et contre-signé par Danton.

L'auteur de Guillaume Tell ne tarda pas, d'ailleurs, à protester contre les excès de la Révolution, et ne se montra pas très « fier de ces sentiments que lui témoignait un grand peuple, dans l'enthousiasme des premiers jours de sa liberté». Les scènes de la Terreur refroidirent son zèle, et son admiration des premières heures ne tarda pas à faire place à une froideur marquée. Dès 1793, il n'hésitait pas à prédire la fin prochaine de la Révolution. « Il faudrait, écrivait-il, que le peuple fut mûr pour la Constitution républicaine, or il s'en faut de tout qu'il le soit. La République finira aussi rapidement qu'elle est née ; la Constitution républicaine aboutira à un état d'anarchie, et tôt ou tard, un homme de grande intelligence, un homme énergique paraîtra, n'importe d'où il vienne, qui se fera le maître non seulement de la France, mais de l'Europe. » La suite a démontré qu'il a été bon prophète 12 .

Allemand comme Schiller, Saiffert fut moins prompt à se désabuser. Il fut un de ceux qui jouèrent un des rôles les plus actifs ; il se flatte, dans un de ses mémoires autobiographiques, de ne s'être point contenté « de propager les principes », mais d'avoir veillé «à la sûreté des défenseurs de la liberté », de les avoir avertis, en toutes circonstances, de ce qu'il avait pu apprendre des projets des ennemis du peuple, afin qu'on prit les précautions nécessaires pour « déjouer leurs trames ». Ainsi avait-il dévoilé la teneur du traité de Pillnitz, dont il s'était procuré le texte deux mois avant qu'il fut inséré dans les papiers publics. Il s'attribue, en outre, le mérite d'avoir éventé le projet, qu'avait formé la Cour, « d'employer les troupes qu'elle avait fait venir pour dissoudre l'Assemblée nationale, faire rompre et pendre les patriotes comme des rebelles ». Il prétendait tenir la connaissance de ce projet de deux de ses malades, -« confidentes de l'Autrichienne», qui avaient, à l'en croire, vainement essayé de le détacher du club révolutionnaire auquel il était affilié, et qu'elles avaient qualifié d' « association d'enragés ».

Saiffert se flattait d'avoir empêché Lafayette d'obtenir son admission aux Jacobins ; et si, après cette déclaration, on met encore en doute son républicanisme, il invoquera qu'il a été menacé, sous l'ancien régime, d'être plongé dans les cachots de la Bastille, que deux lettres de cachet lui ont signifié son expulsion du territoire français en raison de ses « opinions philosophiques et philanthropiques », et qu'il n'a dû qu'à de hautes protections, émanant de personnes qui lui devaient « la réparation de leurs santés », d'échapper au sort qui le menaçait.

1. Albert Mathiez, la Révolution et les étrangers. Paris, la Renaissance du livre, Avant-propos.
2. Arthur Chuquet, la Légion germanique (1792-1793). Paris, 1904.
3. Un Italien jacobin : le chevalier Louis Pio, par Albert Mathiez (Nouvelle Revue d'Italie, 25 janvier 1921).
4. Frédéric Masson, le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution.
5. Nous suivons le texte même de l'interrogatoire ; cette pièce, ainsi que toutes celles que nous avons utilisées dans ce travail, ont été puisées dans le fonds des Archives nationales (F- 4775 1J ; W. 369, dossier 824 ; Lb 11 2455, etc), et nous avons lieu de les croire, pour la majeure partie, inédites.
6. A. N., cote F ? 47759.
7. Un an de la vie de Louis-Philippe I", écrite par lui-même, ou Journal authentique du duc de Chartres (1790-1791) ; Paris, Perrotin, IS3I, B°, 42.
- 8 Cf. le Fléau des tyrans et des septembriseurs, ou Réflexions sur la Révolution française , par un vrai patriote de 89 ; Lausanne, 1797, 100.
9. Il ne faisait plus partie de la « Franche-Maçonnerie » en 1793, ainsi que l'atteste ce fragment d'une lettre écrite par « le citoyen Égalité au citoyen Milscent », et qui est datée du 22 février 1793 :  
« LE CITOYEN ÉGALITÉ AU CITOYEN MILSCENT  
« Paris, 22 février 1793.  
«... Voici mon histoire maçonnique : Dans un temps où assurément, personne ne prévoyait notre Révolution, je m'étais attaché à la Franc-Maçonnerie, qui offrait une sorte d'image de l'Égalité, comme je m'étais attaché aux Parlements qui offraient une sorte d'image de la Liberté ; j'ai depuis quitté le fantôme pour la réalité... Comme je ne connais pas la manière dont le G. O. est composé, et que d'ailleurs je pense qu'il ne doit y avoir aucun mystère ni aucune assemblée secrète dans une République, surtout au commencement de son établissement, je ne veux plus me mêler en rien du G. O. ni des assemblées de F. -M . . . » Cette lettre figure dans le Catalogue de livres manuscrits et imprimés sur la Franc-maçonnerie et les Sociétés secrètes, provenant du cabinet de feu M. Lerouge, dont la vente commencera le 7 janvier 1835. Paris, Leblanc, rue des Beaux-Arts, 6.
10. Revue de Paris, 1829 (Bruxelles), 220-221 ; cf. Souvenirs et Portraits de la Révolution française, par Charles Nodier.
11. Sur cette question, L'opuscule de M. Albert Mathiez, professeur à l'Université de Besançon, la Révolution et les Étrangers, abonde en révélations.
12. Alf. Ramijaud, les Français sur le Rhin, 130 et S.

## CHAPITRE II

### LA CLIENTÈLE D'UN PRATICIEN ÉTRANGER PENDANT LA RÉVOLUTION

Comment Saiffert était-il parvenu à acquérir la réputation d'un des plus habiles « guérisseurs » de son temps ? Nous ne saurions le déterminer qu'en établissant son curriculum vitæ, d'après ses propres déclarations, disséminées dans de nombreux écrits.

L'unique objet de ses études, de ses désirs, de son ambition, a toujours été l'art de guérir, qu'il n'a cessé de pratiquer pendant les vingt-cinq ou vingt-sept ans qu'il a séjourné en France. « Les hôpitaux ont été le berceau de son éducation : c'est là qu'il a puisé sa morale fraternelle, sa charité active, qui sont les bases de ses idées religieuses, fortifiées par la pratique de son état et la lecture des Philosophes. Il a... rempli avec la plus scrupuleuse observance les obligations qu'il avait contracté (sic) avec l'humanité souffrante. Il n'a distingué ni nation, ni religion, ni naissance, ni état, étant le même avec tous les hommes. Il n'a jamais dérogé d'une syllabe à la pratique des principes qui, pour le bonheur de l'humanité, sont devenus enfin ceux de tous les cœurs français

républicains. »

Un médecin, et plus particulièrement un médecin en renom, doit tenir sa porte ouverte à tous ceux qui se présentent à lui, « secourir, sans distinction même d'amis et d'ennemis, tous ceux qui, dans leurs souffrances, demandent ses secours, au tant que son temps et sa propre santé le permettent ». Saiffert n'a jamais failli, pour sa part, à cette manière d'agir, depuis le jour où il pratiquait la chirurgie et la médecine gratuitement, dans une petite ville du Gâtinais et dans les environs de la ci-devant seigneurie, à une grande distance de sa résidence, principalement à Sens, Joigny, Villeneuve, etc. Il fournissait de sa bourse les médicaments aux indigents, laissant à ceux-ci la somme nécessaire pour hâter leur rétablissement, et prenant à sa charge les frais de ses déplacements ; « jour et nuit, il était à leur service ».

Après avoir exercé pendant cinq années la médecine rurale, il était venu habiter Pont-sur-Seine, où, pendant deux ans, il avait rempli « ces mêmes devoirs envers l'humanité souffrante ». Là, il avait été attaché, comme médecin, au prince Xavier de Saxe, qui tout de suite l'honora de sa confiance et plus tard de son amitié. Il donna ses soins à la comtesse de Lusace, qui souffrait d'insomnies et de vapeurs \* ; il resta en correspondance avec l'Altesse germanique, jusqu'au jour où il offrit au prince sa démission, pour un motif resté obscur ; tout ce qu'on sait, c'est qu'il fut signalé, par son ancien protecteur, au lieutenant général de police, ainsi que son intendant que le prince avait renvoyé dans le même moment. Saiffert parle, à ce propos, « d'actes d'injustice et de despotisme », sans préciser davantage.

En quittant Pont-sur-Seine, Saiffert s'était rendu à Paris et avait pris un appartement dans la maison du dentiste Bourdet, rue Croix-des-Petits-Champs.

A peine y était-il installé, qu'il se plaignait des persécutions dont il était l'objet, de la part du gouvernement monarchique ; mais les succès qu'il obtint dans sa pratique lui valurent des protections qui réduisirent ses ennemis au silence.

Le devoir d'un médecin, il l'a proclamé maintes fois, « est de traiter la vie physique de tous ceux qui s'adressent à lui ; c'est à la Police et à la Justice de traiter le vice moral des membres de la société ; ce n'est pas l'affaire de l'officier de santé ». Voilà pourquoi il n'a jamais distingué entre amis et adversaires, n'ayant jamais refusé ses avis aux hommes qu'il méprisait le plus, voire même à ses ennemis les plus prononcés.

Fort de la pureté de ses principes, Saiffert a toujours méprisé ses « calomniateurs et leur poison ». Il a soigné des hommes comme Deffieux, Dubuisson, accusés d'être des agents de l'étranger et complices de tous les partis 2 . Il s'est opposé, à maintes reprises, à leur admission comme membres du club dont il faisait partie, déclarant qu'il se retirerait si on les admettait. Plus que quiconque, il a pu juger de leur moralité, les ayant tous traités — lui-même le déclare — « de différentes maladies vénériennes, et principalement Dubuisson... » . ils n'avaient pas dissimulé leurs infâmes roueries devant le médecin, et « il ne pouvait, ajoute-t-il, m'entrer dans l'idée que des hommes aussi dépravés fussent convertis aux bons principes et à la vertu ».

Mais nous devons à Saiffert d'autres révélations. C'est lui qui, à Londres, en 1790, avait traité Philippe-Égalité, pour un mal de nature peu avouable. Connaissant l'influence qu'exerçait le médecin sur son pusillanime client, on avait profité de cette circonstance pour le charger de déterminer ce dernier à rentrer en France. Laclos, l'auteur des Liaisons dangereuses, avait été mêlé à cette négociation 3 . Saiffert avait acheté, au nom du duc d'Orléans, une maison que celui-ci possédait rue des Bons-Enfants, à Paris, pour être cédée à un nommé Dufresne, premier commis et confident de Necker. Et « c'est par là que les deux partis (modéré et avancé), divisés en apparence, associés en secret, communiquaient et conspiraient ensemble 4 ».

On a été jusqu'à prétendre que Saiffert avait guéri d'une maladie secrète Talleyrand et sa future épouse, alors sa maîtresse, Madame Grant. Le libelliste qui risqué cette allégation, plus que douteuse, ajoute que le ministre fit bannir plus tard l'homme qui lui avait donné des soins, ainsi qu'à son épouse, parce qu'il en « savait trop ». L'exil du docteur aurait dure trois ans ; mais, nous le répétons, nous ne nous portons pas garant d'un témoignage aussi suspect.

Des gens de toutes conditions affluaient au cabinet de Saiffert, tant était grande la vogue dont jouissait le médecin étranger. Il avait soigné Beaumarchais, alors que le pamphlétaire était interne à

Saint Lazare. C'est au sujet de l'auteur du Mariage de Figaro, que Marie-Antoinette dit à Saiffert ces paroles ou se trahissaient ses sentiments à l'égard d'un des précurseurs de la Révolution : « Vous avez beau le purger, vous ne lui ôterez jamais toutes ses vilénies 6 ! »

Ce fut encore Saiffert 7 que feignit de consulter Saint-Just, « pour un sang calciné (sic) par l'étude, qui lui causait un mal à la tempe ». Le médecin 8 rendit plusieurs visites à son malade, car sa note d'honoraires ne s'éleva pas à moins de deux cents livres. Détail piquant, le jeune garnement prit le prétexte de cette dette, pour dépouiller sa mère de toute l'argenterie qu'elle possédait 9, « d'une bague fine faite en rose », plus deux pistolets garnis en or et des galons d'argent, provenant des anciens uniformes de son père.

Non content de lui enlever ses objets les plus précieux, ce fils dénaturé alla jusqu'à injurier et maltraiter sa mère 10, au point qu'elle demanda et obtint la réclusion de son enfant dans la maison de santé de Madame de Sainte-Colombe, à Picpus 11 ; il y resta dix mois, ce qui n'empêcha pas Saint Just de devenir un personnage important et de présider plus tard aux débats de la Convention nationale. Saiffert assure qu'il avait refusé d'être le premier médecin de l'impératrice de Russie, qui lui aurait offert 50.000 livres d'appointements et le rang de lieutenant-général 12.

A ce propos, il importe de faire observer qu'on a souvent confondu notre praticien teuton avec un homonyme sorti des rangs du peuple et qui s'était élevé jusqu'au grade de général. Dumouriez a relaté, dans ses Mémoires, que les Jacobins avaient détaché auprès de lui divers émissaires, pour l'engager à paraître à leurs séances ; parmi ces émissaires, il cite Anacharsis Cloots et « le docteur Seypher (sic), qui, depuis, est devenu un des généraux de l'anarchie 13 ». Mallet du Pan a contribué à propager la même erreur, en confondant volontairement un Seyffert, « exécuté dans la Vendée comme voleur e grand chemin » (nous reproduisons l'assertion du docteur) avec celui-ci. Mallet parle, dans un de ses ouvrages, de la retraite opérée par Wimpffen en Normandie », devant un empirique nommé Seyffert, « ci-devant ordonnateur de pilules au Palais-Royal, et aujourd'hui général d'armée 14 ».

En réalité, il semble avoir existé deux généraux du nom de Saiffert ou Seypher. L'un, le baron de Saiffert, entré des sa seizième année au service de la Saxe, placé comme cadet dans un régiment d'infanterie, fut fait officier de dragons en 1755, et prit part, en cette qualité, à la guerre contre la Prusse ; deux années plus tard, il entra dans le corps saxon à la solde de la France, sous les ordres du prince Xavier de Saxe, qui en fit son aide de camp. Après la conclusion de la paix, en 1763, il restait attaché à la personne du prince ; il fut fait successivement major, lieutenant-colonel et colonel : c'est en cette dernière qualité qu'il servit le prince Xavier, quand celui-ci, désormais fixé en France, fut appelé à commander une division en Bretagne 15. Le docteur Saiffert étant entré au service de ce prince en 1774, on s'explique la confusion.

On a plus de peine à comprendre qu'on ait pu confondre notre personnage avec Seypher ou Shepherd, « cet ancien dragon et suisse de l'église Saint Eustache, devenu, en 1792, chef de bataillon de la Halle-aux-Blés, et, en 1793, général et commandant de la petite armée qui vainquit l'insurrection girondine 16 ». La vérité est, pour emprunter l'expression d'un contemporain 17, que le docteur n'avait pas fait cette infidélité à Esculape en faveur de Mars ; et tandis que l'ignorance de Seypher abrégait les jours d'un grand nombre de nos soldats, Saiffert se contentait d'ordonner à ses malades des clystères et des pilules qui prolongeaient leur vie.

Ses malades ou, plutôt, une certaine catégorie des malades du docteur Saiffert lui en témoignèrent leur gratitude d'une manière efficace, car c'est à leurs démarches qu'il dut son salut. Ce n'est pas seulement dans la société mondaine, où il était pourtant très répandu, que Saiffert recrutait la plus grande partie de sa clientèle : il avait, certes, quelques clients et clientes de choix ; nous en avons cité quelques-uns ; nous aurions pu aisément grossir cette liste, en puisant dans les Mémoires du temps.

Le comte de Cheverny 18, qui fut introducteur des ambassadeurs et lieutenant-général du Blaisois, a raconté comment Saiffert donna ses soins à madame de Lafreté, qui, n'ayant plus Tronchin, s'était mise entre les mains du médecin allemand, auquel le duc d'Orléans avait confié sa santé. Saiffert « crut guérir sa malade, en calmant ses douleurs imaginaires par l'opium ; elle augmenta la dose, et l'on lit venir un Turc pour la lui administrer. Il s'ensuivit que (quelques jours plus tard)... elle passa



de vie à trépas, sans s'en douter. On l'ouvrit et l'on vit avec surprise qu'elle n'avait aucune cause de mort ». Le comte de Cheverny, comme Dumouriez et Mallet du Pan, confond évidemment notre Saiffert avec le dragon, Suisse et...maître-tailleur (du moins, le docteur ajoute ce détail, pour parfaire le signalement de son homonyme), qui, s'étant jeté à corps perdu dans le mouvement révolutionnaire, avait fini par conquérir le grade de général. Or Saiffert, tout en se proclamant un « des plus ardents amis de l'Égalité, de la Liberté et de la République une et indivisible », ne tenait pas à être confondu avec un vulgaire rapiécœur d'habits. Il avait trop le sentiment de sa dignité pour ne pas protester contre une comparaison qui l'offensait à très juste titre.

## NOTES DU CHAPITRE II

1. Correspondance inédite du prince Xavier de Saxe, par Thévenot, 311 et passim. Il existe, aux Archives de l'Aube, dans le fonds Xavier de Saxe, une quarantaine de lettres de Saiffert et d'autres médecins, entre autres du docteur Tissot, le célèbre auteur de l'Avis au peuple sur sa santé. Les loisirs nous ont manqué pour consulter ces papiers ; nous sommes heureux de signaler cette piste à ceux qui songeraient à en tirer parti.
2. G . Lenôtre, le Baron de Batz.
- 3 Intrigues secrètes de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dans sa résidence actuelle en Angleterre.
4. Les Conspirateurs démasqués, par l'auteur de Nullité et Despotisme, seconde édition, revue et corrigée ; A Turin, 1790 (cette brochure est attribuée à Antoine de Ferrand).
5. Goldsmith, le Cabinet. des Tuileries, 2\* appendice (note).
6. Choix des Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres ; Londres, 1788, t. 11, 314.
7. Il semblerait, d'après d'autres documents, que ce soit un médecin de Sceaux, du nom de Richardet, que Saint-Just aurait consulté, sans doute avant ou après Saiffert.
8. Le médecin qui avait traité Saint-Just écrivit à Mme de Saint-Just, mère, pour l'engager à faire faire la médecine à son fils, ayant remarqué en lui de grandes dispositions pour cette science et pour la physique ; mais il conseillait auparavant, pour sa santé, un régime de laitage et de légumes, pas de vin, etc, et quelques mois de repos.
9. « Une écuelle d'argent neuve, marquée d'une E et une R ; un gobelet. d'argent à pied relevez en bosse, marqué au nom de Saint-Just ; une timbale à tenir une demi-bouteille, le pied et le bord doré, marqué au nom de Robinet, curé de Décize ; trois tasses très fortes d'argent... et plusieurs autres petites choses en argent... » Lettre de Robinet, veuve de Saint-Just, mère du futur conventionnel, écrite de Blerencourt, le 17 septembre 1786, au chevalier d'Évry (Mercure) de France, 15 janvier 1907).
10. Elle fut longtemps à se rétablir d'une fièvre quarte, que lui avait occasionnée l'inconduite de son fils, ou dont celle-ci retarda, pour le moins, la guérison.
11. Lettre de Brunet au président de la Convention nationale, publiée par Alfred Bégis (Paris, 1892), citée par F. Funk-Brentano, la Mort de .la Reine.
12. Chronique médicale, 1<sup>o</sup> février 1916, 40, note 1. Il avait failli être appelé pour donner des soins à l'empereur Joseph II, et le prince de Ligne aurait écrit à Marie-Antoinette, pour la supplier d'envoyer le docteur Seyffert (sic) à son auguste père ; « mais la maladie de Joseph II n'était pas de celles à laquelle {sic} la science humaine peut porter remède ». Le Prince de Ligne et ses contemporains, 104.
13. Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même ; & Londres,1794, 1<sup>o</sup> partie, 65.
14. Considérations sur la nature de la Révolution de France, et sur les causes qui en prolongent la durée, par M. Mallet du Pan. Londres, s. d. (août 1793).
15. Correspondance inédite du Prince X. de Saxe, par Thévenot, 309 et s. ; Documents pour servir à l'Histoire de la Révolution française, par Gh. d'Héricault et G. Bord, 2<sup>e</sup> série (1885), 161, 171, 264.
16. A . Chuquet, La Légion germanique, 9-10.
17. Tableau hist. de la Révolution de France, t. I, 376.

18. Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par J.- N. Dufort, comte de Cheverny, t. 11, (1886), 15.

### CHAPITRE III

#### LES RELATIONS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DU Dr SAIFFERT

Dans la montagne de papiers conservés aux Archives, et dont le dépouillement réclame une inaltérable patience, on a parfois d'heureuses compensations à un travail d'ordinaire assez ingrat. Le dossier relatif à Saiffert nous ménageait de curieuses surprises ; nous ne nous serions guère attendu, avant de le feuilleter, à y trouver une bonne part des éléments qui nous permettraient de reconstituer la biographie d'un de ces comparses de la Révolution dont le rôle restait à déterminer. Les multiples requêtes que le détenu a rédigées, et où il a mis toute son ardeur, toute son âme, sont précieuses à plus d'un titre. Ce n'est pas que la psychologie d'un homme, c'est celle de toute une époque, et quelle époque ! Saiffert appartenait à cette espèce de philosophes qui rêvaient d'une sorte de Salente où tous les abus devaient être détruits, où la fraternité régnerait en maîtresse souveraine sur les cœurs

Au début de la Révolution, ces idéologues avaient salué l'avènement de l'âge d'or de la démocratie ; peut-être quelques-uns d'entre eux étaient-ils sincères, c'était la seule excuse qu'ils pussent invoquer.

A entendre Saiffert, il a toujours « bien mérité de l'humanité et des Français vraiment républicains » ; il en donne comme témoignage, qu'il a « cessé la pratique de la médecine pour les riches, d'un sentiment contraire ou éloigné des principes républicains » ; mais il a « continué à soigner les pauvres et quelques vrais patriotes » qui s'adressaient à lui. Voilà, dira-t-on, une singulière façon de comprendre la fraternité.

Comment ne pas suspecter la bonne foi du personnage, lorsque nous le prenons en délit flagrant de mensonge ? Son revenu, nous confie-t-il, n'était que de 2.000 livres, montant de la pension que lui avait faite une malade (lisez : la princesse de Lamballe, qu'il omet de nommer). Saiffert oublie également de dire qu'il était propriétaire de la maison qu'il habitait rue des Arcades-de-l'Égalité, au n° 156, et qu'il l'avait payée plus de 200.000 livres : or, il était débarqué de Saxe sans un sol vaillant ; on jugera de sa véracité quand il affirmera qu'il ne possède pas « un sol à rentes ». Il a toujours protesté, dira-t-on, d'un amour immodéré pour la France, cette terre classique de la liberté ; ce serait la payer en monnaie d'ingratitude, que de parler un autre langage, mais les déclarations ne sont pas toujours d'accord avec les sentiments.

Il est une vertu, toutefois, dont Saiffert tire vanité, et dans le temps où il vivait, elle avait son mérite : c'est sa tempérance. Ce Saxon était le plus frugal des hommes, bien différent en cela de « patriotes éprouvés », comme un Fabre d'Églantine, un Camille Desmoulins, un Chabot, dont les mœurs n'avaient rien de spartiate. Cet « austère républicain », ce « défroqué sans conscience », nous parlons de Chabot, ne se faisait-il par servir, le 17 novembre 1792, « une soupe, quatre côtelettes, un poulet gras, une poire et du raisin ; le 18, une soupe, un bouilli et six mauviettes ; le 7 décembre, un perdreau rouge ; et le 8, un poulet aux truffes et une poularde 1 » ; et de telles lippées, à l'époque où le peuple de Paris s'écrasait à la porte des boulangers, sans parvenir à obtenir un morceau de pain 2 !

L'ex-capucin Chabot, qui avait fait rendre le décret transformant Notre-Dame de Paris en Temple de la Raison, qui demandait, le 15 septembre 1793, une loi contre les émigrés, « si simple qu'un enfant put en envoyer à la guillotine », et qui se présentait « à moitié nu, comme un boucher », à l'Assemblée nationale, était marié à une Autrichienne. Comme à Capet, cette imprudence devait lui coûter la vie. Chabot porta, comme Louis XVI, sa tête sous le couperet, mais il fut loin d'avoir une attitude aussi ferme que l'infortuné monarque. Pour échapper à une mort ignominieuse, il tenta de se la donner, mais à peine avait-il avalé le poison libérateur, qu'il réclamait à cor et à cri un contre-

poison 3 , et c'est précisément Saiffert qui le lui avait procuré 4 .

Saiffert avait été également en rapport avec un conventionnel qui a fait quelque bruit dans le monde, plus encore à cause de sa fin tragique que pour s'être illustre dans la carrière qu'il avait primitivement embrassée : en assassinant Marat, Charlotte Corday ne se doutait pas qu'elle conférerait à ce pourvoyeur de la guillotine l'auréole du martyr.

De même que Saiffert était devenu le médecin du duc d'Orléans, Marat avait été, durant un temps, celui du comte d'Artois. ou plutôt le médecin de ses gardes et non de ses écuries, comme des pamphlétaires du parti adverse et quelques historiens mal informés se sont plu à le répandre. Comme Saiffert, Marat compta des succès dans le monde le plus aristocratique ; longtemps on parla de la cure d'une certaine marquise, qui sut témoigner à son sauveur les marques de sa reconnaissance, sans préjudice de fructueux honoraires. Jean-Paul Marat, avait encore ce point de commun avec Saiffert, qu'il était étranger, étant né à Boudry, de parents sardes, venus s'établir dans la principauté de Neuchâtel, qui appartenait alors à la Prusse.

Saiffert s'était rencontré avec Marat au chevet d'« une des femmes les plus belles et les plus adorées de Paris », Madame de Tournon. Touché de son état pitoyable, Marat dit à Saiffert (sic) : « Ne serait-il pas possible de la sauver ? Vous êtes le mieux au courant des maladies poitrinaires (sic), je suis spécialiste pour le foie ; soignez la poitrine, moi, je me chargerai du foie, peut-être que nous la guérirons. » C'est dans une lettre, datée de Paris le 12 décembre 1792, lettre qu'un correspondant allemand envoyait à une revue de Hambourg 5 que nous avons cueilli ce croquis saisi sur le vif. Bien qu'elle ne dorme pas une idée flatteuse des talents médicaux de Marat, l'anecdote nous a paru utile à conserver.

La notoriété médicale de Saiffert semble mieux établie que celle de son redoutable confrère. Si on ne s'en rapportait qu'à lui, il n'y aurait pas eu de praticien plus répandu dans la capitale ; on assiégeait son cabinet, on le consultait de partout, ses amis n'arrivaient à le voir que le matin, pendant qu'il était aux mains du coiffeur. On pourrait prendre, à première vue, pour de la vantardise, ces déclarations intéressées ; mais d'autres témoignages les corroborent, et notre impartialité nous fait un devoir de les exposer.

Nous avons eu sous les yeux un assez singulier ouvrage, dont la singularité ne réside pas uniquement dans le titre, bien que celui-ci sorte de la banalité courante : « Hermippus redivivus, ou le Triomphe du Sage sur la vieillesse et le tombeau, contenant une méthode pour prolonger la vie et la vigueur de l'homme, traduction de l'anglais, d'après le docteur Cohausen et la seconde édition de Londres, par M. de la Place 6. »

Le docteur Cohausen exerçait ses talents à Coesfeld 7, qui était alors la résidence d'été des princes évêques de Munster. Il avait été, à la suite de diverses publications, nommé premier médecin de la Cour et comblé d'honneurs et de faveurs 8 .

Le but de Cohausen était de « réhabiliter la vieille théorie de la prolongation de la vie par l'haleine des jeunes filles », théorie qu'il sut développer « d'une plume alerte, érudite, spirituelle et avec une grande richesse d'informations ».

Il avait d'abord exercé sa verve contre les priseurs et contre les buveurs de thé. Cette fureur de prendre du thé avec excès, qui sévissait alors dans une partie de l'Allemagne du Nord, y avait été apportée par les Hollandais. La plupart des médecins allemands considéraient le thé comme une panacée, et il ne fallut rien moins que les efforts réunis de Boerhaave et d'Hofmann, pour discréditer cette coutume préjudiciable à la santé.

Cohausen prit part à cette croisade salutaire, en proposant un certain nombre de succédanés, nous dirions aujourd'hui des ersatz, pour remplacer la funeste boisson. Il avait soixante-quinze ans, lors qu'il composa son Hermippus redivivus. Cet Hermippus. avait atteint l'âge de cent quinze ans, en suivant l'exemple du roi David qui, comme on sait, réchauffa sa vieillesse dans les bras de la jeune Sulamite Abisag, méthode qu'employa Boerhaave pour un vieux bourgmestre d'Amsterdam, qu'il fit coucher entre deux jeunes filles, et dont Cohausen n'eut qu'à s'inspirer pour écrire sa fantaisie médico-humoristique. Dans la pensée de son auteur, ce n'était qu'une récréation littéraire, un divertissant paradoxe ; on a même prétendu que ce fut le résultat d'une gageure. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage fut traduit en anglais par un historien écossais, du nom de J. Campbell, qui

renchérit encore sur les récits fabuleux de l'écrivain original, et c'est la traduction du livre anglais que M. de la Place donna au public français en 1789.

Celle-ci offre de l'intérêt surtout en raison de la dédicace. L'ouvrage est dédié « à Monsieur Saiffert, premier médecin de Monseigneur le Duc et de Madame la Duchesse d'Orléans, etc. ». La Place y rappelle qu'il doit à son bienfaiteur trois fois la vie, et, de plus « une espèce de renaissance, tant de corps que d'esprit ». Au risque de blesser la modestie de son sauveur, il tient à proclamer que dix ou douze autres malades, se trouvant dans la même situation que lui, ont éprouvé d'aussi heureux effets. Il ajoute qu'en sa qualité de « vieux et franc Picard », il a tenu à lui rendre cet hommage public de gratitude, et à mettre sous son égide cette production « d'un autre ami de l'humanité ». Et il signe cette apologie : De La Place, «votre plus inviolable ami et serviteur ». Nous avons la preuve que gens de lettres 9, personnages de qualité, jusqu'à des princes et des princesses du sang, recouraient à la science du docteur étranger, mais c'est aux indigents que Saiffert réservait son meilleur accueil. Le duc d'Orléans avait fait un jour le pari, avec le duc de Biron, qu'il se présenterait à la consultation de son médecin, et qu'il y serait reçu avant son tour : il dut attendre une heure et demie avant d'être appelé. Ayant perdu son pari, le prince laissa dix louis pour les pauvres en se retirant.

Saiffert ignorait le nom de la plupart de ceux qui venaient solliciter ses avis, ne s'inquiétant de leur demander ni à quelle nation ils appartenaient, ni quelle religion ils professaient ; s'ils étaient vicieux ou vertueux, honnêtes ou criminels. « Qu'avez-vous ? Ou souffrez-vous ? Comment votre maladie vous a-t-elle pris ? Quels symptômes éprouvez-vous ? » étaient ses questions ordinaires. Il ne voulait voir en chaque patient qu'un malheureux qui réclamait ses soins ; aussi, quand il fut enfermé au Luxembourg, à la suite d'une dénonciation, le Comité de sûreté générale reçut-il pétitions sur pétitions, émanant de gens du peuple, qui réclamaient avec une touchante insistance la mise en liberté de leur sauveur.

Dans ces requêtes, se relèvent des phrases comme celles-ci : « Saiffert... n'a cessé, depuis qu'il est en France, de prodiguer les secours de son art et de sa bourse à tous les sans-culottes qui ont eu recours à lui ; nous sommes du nombre de ceux qui en ont fait l'expérience, et lorsqu'il y avait des Grands qui sollicitaient ses soins au prix de l'or, il les négligeait pour nous conseiller et nous soulager de préférence ; il n'était libre pour eux que quand nous n'avions plus besoin de lui. » Tous se plaignent de ne plus l'avoir à leurs cotés pour apaiser leurs souffrances. « Sa détention, disent ils, est une calamité pour nous et pour ceux de nos frères à qui il était si utile, nous souffrons tous de son absence et l'humanité le réclame. »

S'il est retenu pour des motifs politiques, qu'on le mette provisoirement en liberté, sous la garde d'un sans-culotte de sa section, afin que ceux qui ont besoin de ses soins puissent le consulter et continuer ses traitements. Et parmi les signataires, figurent une blanchisseuse, un garçon tonnelier, des mères de famille ; jusqu'à une Turque, dont Saiffert assurait depuis quatre ans la subsistance et qu'il logeait sous son propre toit.

Saiffert trouva aussi des défenseurs au sein de la société populaire de la section de la Montagne, dont plusieurs membres déclarèrent « avoir profité des avantages de son art ». Nombre de citoyens et de citoyennes intervinrent en sa faveur. Le citoyen Borel, domicilié rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 135, atteint d'une obstruction au foie, n'a confiance qu'en son médecin habituel ; le citoyen Paillard, passage Valois, n° 156, témoin depuis quinze ans des actions de bienfaisance du docteur, dont il est l'homme de confiance, se porte garant de son civisme ; le secrétaire-interprète près le Comité de sûreté générale de la Convention, et que celui-ci a désigné pour examiner les papiers de Saiffert rédigés en langue allemande, le dit animé du meilleur esprit, et qu'il s'est toujours occupé à propager, dans toute l'Europe ses écrits patriotiques et les immortels principes de l'immortelle Révolution ; pas un de ses écrits qui ne soit « d'un patriotisme très prononcé et d'un républicain très éclairé dans plus d'un genre ». Désormais, la cause était entendue, le chef d'accusation principal n'était pas retenu, il était démontré que Saiffert n'était « pas convaincu d'être auteur ou complice de la conspiration... contre la sûreté et la liberté du peuple français, tendant à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres ». En conséquence, son acquittement fut prononcé et sa mise en liberté ordonnée, « si

toutefois il n'est retenu pour autres causes 10 ».

Un détail mérite d'être signalé : parmi les jurés qui siégeaient ce jour-là au tribunal révolutionnaire, figurait un médecin, le lithotomiste Souberbielle, cet ami de Danton et de Robespierre à qui l'on demandait un jour quel était celui des deux coryphées révolutionnaires qui lui avait laissé le meilleur souvenir. « J'étais décidé à condamner Danton, contait le vieillard à quelqu'un qui l'interrogeait, on pourrait dire l'interviewait sur le rôle qu'il avait joué dans le grand drame ; j'avais, ajoutait-il, la preuve certaine qu'il méditait le renversement de la République... Au contraire.. j'aurais donné ma vie pour sauver Robespierre, que j'aimais comme un frère... Il a été le bouc émissaire de la Révolution, mais il valait mieux que tous 11. »

Peut-être nos arrière-petits-neveux ratifieront ils ce jugement ; mais jusqu'à cette heure, s'il a ses admirateurs l'énigmatique tribun compte nombre de détracteurs. Nous ne nous chargerons pas de départager ceux qui le combattent et ceux qui le défendent ; la postérité prononcera le verdict.

### NOTES DU CHAPITRE III

1. « Chabot le capucin, fameux conventionnel, aimait beaucoup la pintade ; nous lui faisons prendre rang parmi les héros de la gueule, comme qui diraient Rabelais et Montaigne, parce qu'il a créé l'omelette truffée aux pointes d'asperges et à la purée de pintade ». Philomneste (Peignot), le Livre des singularités 172.
2. Docteur Max-Billard (Chr. méd., " avril 1916).
3. « Le 17 mars, vers 3 heures de l'après-midi, les citoyens François Peyre, Marius-Félix Maisse, Jacques Forest, Antoine Michel et Eustache Darasoy, détenus au Luxembourg, se trouvaient dans la chambre de l'indivisibilité, voisine de celle de Chabot, lorsqu'ils entendirent une des sonnettes placées sur le palier de l'escalier sonner à plusieurs reprises et avec un mouvement précipité. L'un d'eux alla aussitôt à la recherche du gardien Besse. Celui-ci prévint le concierge Benoît et tous deux entrèrent dans la chambre de Chabot, qu'ils trouvèrent en proie à de violents vomissements. Deux officiers de santé, Seypher (c'est de Saiffert qu'il s'agit évidemment) et Filliatte, détenus eux aussi, furent mandés pour donner au malade les premiers soins, tandis que l'on faisait appeler Marin ski (Markowski) et Soupé, médecins de la prison. » Vicomte de Bonald, François Chabot ; Paris, Émile-Paul, 1908, 319-320. On lui fit boire en abondance du lait et de l'huile, et pour calmer les violentes douleurs qu'il éprouvait, (il avait supposait-on absorbé du sublimé), on lui donna une assez forte dose de laudanum. Il en réchappa, mais ne traîna plus, à partir de ce moment, qu'une vie languissante. (Cf. la Névrose révolutionnaire, des docteurs Cabanes et L. Nass, 165 et s.)
4. Manifeste de l'Église romaine dans le monde politique par Madrolle ; Paris, Hauquelin, 1845, n° 287.
5. La Minerva, de Hambourg (citée par la Revue des curiosités révolutionnaires, août 1913, 344 et suiv.).
6. A Bruxelles et à Paris, chez Maradan, etc, 1789, 2 vol.
7. Aujourd'hui Kætfelt, dans la province de Westphalie.
8. Un- praticien allemand au XVII<sup>e</sup> siècle : Jean-Henri Cohausen (1665-1750), par A. Beauvois. Thèse de Paris, 1900.
9. Saiffert avait eu, entre autres clients, Beaumarchais et l'agent de ce dernier, Théveneau de Francy, dont il eut à traiter les imprudences de jeunesse. (Un locataire masqué de l'Hôtel de Hollande, par M. Paul d'Estrée : la Cité, juillet-octobre 1920),
10. Arch. Nat., W 3(59, 824 ; Max-Billard, op., cit., etc.
11. Docteur Poumiés de la Siboutie, Souvenirs d'un médecin e Paris.

### CHAPITRE IV

## LE MÉDECIN DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE ET DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

Les biographes les plus en crédit sont sobres de détails sur notre héros. Ouvrez la Biographie universelle 1, à l'article Seiffert ou Saiffert, vous y lirez : « médecin allemand, exerça son art à Paris, à peu près depuis l'avènement de Louis XVI au trône, jusqu'aux premiers temps de la Révolution. Il fut très en vogue, surtout dans les hautes classes de la société. Il mourut à Paris, en 1809. Il a laissé des Observations pratiques sur les maladies chroniques, 1<sup>er</sup> vol., Paris, à l'imprimerie des amis de la langue allemande (Brunswick et Leipzig), 1804, in-8 (en allemand). Ce volume fut suivi d'un autre, contenant un petit Dictionnaire pour servir à l'explication des Observations pratiques, etc, in-8, même date ». La plupart de ces renseignements sont exacts, ils demandent seulement à être rectifiés et complétés.

Nous avons dit dans quelles circonstances Saiffert était venu s'installer en France. Après avoir pratiqué sept années en province, il s'était établi à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, puis rue de Richelieu enfin aux Arcades du Palais-Royal.

D'heureuses cures le firent rapidement connaître ; il ne fut bruit à la Ville, et bientôt à la Cour, que des succès obtenus par le médecin étranger, surtout dans le traitement de maladies reconnues jusqu'alors incurables, principalement les affections nerveuses, fréquentes à une époque où on les confondait peu près toutes sous le nom vague de « vapeurs ».

Si le terme est alors en pleine faveur, le mal qu'il représente est vieux de plus d'un siècle. On en parlait déjà à la Cour de Louis XIII et chez la Grande Mademoiselle en cherchant bien, on le retrouverait jusque dans les romans de chevalerie.

La célèbre marquise de Rambouillet, comme Madame de Sévigné à ses heures, en fut atteinte, et les représentants du sexe fort n'en étaient point exempts. On sait que le plus majestueux des monarques y fut sujet ; c'était lui faire sa cour que de paraître en être affligé.

Ne cherchez pas dans les traités de nosographie une description de cette étrange affection ; ouvrez plutôt le Livre à la mode, de Caraccioli, si vous tenez à en connaître les symptômes. On était malade sans savoir où l'on avait mal ; on souffrait sans s'apercevoir qu'on souffrait, mais on le disait et le visage, s'ajoutant, au discours, on mourait à chaque quart d'heure, en mangeant et vivant toujours.

Voulait-elle écarter un importun, ne pas recevoir un fâcheux, Madame avait ses vapeurs.

C'était la maladie des oisifs et des blasés ; la tourmente révolutionnaire devait la faire disparaître, du moins notablement l'atténuer.

Il vous souvient de la phrase que met dans la bouche de Suzanne l'auteur du Mariage de Figaro : « Est-ce que les femmes de mon état ont des vapeurs ? C'est un mal de condition, qu'on ne prend que dans les boudoirs. » Cette opinion était partagée par un autre écrivain que Beaumarchais, un bas bleu, féconde polygraphe, qui avait trop d'attributs virils pour se laisser gagner par ces fumées, enivrantes tout au plus pour des petites-maîtresses. Les maux de nerfs, dont Madame de Genlis notait la fréquence chez ses contemporaines, ressemblaient fort à de l'hystérie.

A l'entendre, on était obligé de matelasser les chambres des malades, pour prévenir les graves accidents que leurs sauts merveilleux faisaient craindre. Ces accès prenaient régulièrement deux fois par semaine, et constamment les mêmes jours et aux mêmes heures ; de sorte que les parents et les amis, ainsi prévenus avec sûreté, pouvaient se rendre chez les malades au moment même où commençait l'accès, qui durait trois ou quatre heures comme un spectacle, avec quelques repos qu'on aurait pu comparer à des entractes ; les autres jours, les malades allaient comme de coutume au bal, à la Cour, à l'Opéra, à la Comédie et dans le monde ; et cette surprenante maladie laissait si peu de traces sur leurs figures, qu'on aurait cru, à les voir, que ces accès si violents n'avaient rien de réel 2.

C'était encore de l'hystérie, cette tendance aux larmes à propos de tout et plus souvent à propos de rien. Les larmes, voilà bien une maladie du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ce qu'il s'en est répandu est prodigieux, tant dans la réalité que dans le roman. Qu'il s'agisse de femmes fortes, comme Madame Roland ou Madame Necker, d'hommes au cerveau bien équilibré tels que Diderot et Voltaire, il n'est

personne en ce siècle qui ne s'attendrisse pour des bagatelles. Il ne faut pas être bien clairvoyant pour reconnaître au fond de ces débauches de larmes, de cette dépense effrénée de sensibilité, le nervosisme. Il y eut une déperdition énorme de sensibilité imaginative ; le système nerveux et cérébral en fit les frais 3 .

Faisant trop grande la part à la simulation, voyant une comédie jouée là où existait une souffrance réelle, prenant pour un malaise de bon ton une affection non encore étiquetée par la science, on se moquait de ces « vaporeuses », qui n'avaient pas le courage de réagir. Sur ces malheureuses nul ne songeait à s'apitoyer. L'épigramme et la raillerie tenaient lieu de médication, et l'on se refusait à prendre au sérieux les évanouissements et les cris désordonnés que suivait un abattement inexplicable.

Parmi ces infortunées dont le sort n'émouvait ni n'intéressait la pitié du monde, ou elle occupait cependant un rang des plus distingués, Madame de Lamballe est de celles dont le cas mérite de nous arrêter. Celle-là est une malade, une vraie malade et qui a tous les titres à notre compassion.

Avant de se décider à faire appel aux médecins, elle avait longtemps abandonné à la nature le soin de soulager ses maux. Tout d'abord, on avait pris pour de « petits ridicules » ou des « affections puérides », certaines antipathies dont elle ne savait se défendre, comme de s'évanouir en respirant un bouquet de violettes, de tomber en pâmoison à l'aspect d'une écrevisse ou d'un homard, fut-il en peinture. « Alors, relate cette peste de Madame de Genlis 4, elle fermait les yeux sans changer de couleur et restait insensible ainsi pendant plus d'une demi-heure, malgré tous les secours qu'on s'empressait à lui prodiguer. » Au cours d'un séjour en Hollande elle se serait évanouie dans un cabinet d'amateur, « après avoir jeté les yeux sur un petit tableau flamand qui représentait une femme vendant des homards » ! Une autre fois, chez son beau-père, le duc de Penthièvre, à Crécy, une demoiselle contait des histoires de revenants, lorsqu'on entendit dans l'antichambre un valet bâiller bruyamment ; aussitôt Madame de Lamballe fut saisie d'une frayeur telle qu'elle perdit connaissance. On dut, en toute hâte, aller réveiller le chirurgien de Monseigneur, « qui accourut précipitamment en robe de chambre ». Il ne fallut rien moins que les préparatifs d'une saignée pour la tirer de sa léthargie. Madame de Genlis assure, mais nous avons de fortes raisons de douter de la véracité de son témoignage, qu'elle fut « mille fois » témoin de scènes de ce genre.

Par la suite, lorsque les attaques de nerfs, suivies d'évanouissement, devinrent une mode, Madame de Lamballe ne manqua pas d'en avoir de régulières deux fois la semaine, aux mêmes jours et aux mêmes heures, pendant toute une année. Ces jours-là, suivant l'usage des autres malades de cette espèce, M. Saiffert, son médecin, arrivait chez elle aux heures convenues ; il frottait les tempes et les mains de la princesse d'une liqueur spiritueuse, ensuite la faisait mettre dans son lit, où elle restait deux heures évanouie. Pendant ce temps, ses amis intimes, formant, un cercle autour de son lit, causaient tranquillement jusqu'à ce que la princesse sortit de sa léthargie. Telle était la personne, conclut la peu charitable narratrice, que la reine choisit pour sa première amie. Mais Marie-Antoinette aurait bientôt senti que Madame de Lamballe était hors d'état de donner un conseil utile, et même de prendre part à un entretien sérieux. Ce ne fut donc point par légèreté, comme on l'a dit, que la reine ôta sa confiance à la favorite ; elle la jugeait avec trop de discernement. Elle lui conserva tous les droits apparents de l'intimité, et la place de surintendante de sa maison, place qu'on avait recréée pour elle 5 .

C'était une des charges les plus recherchées de la Cour, et seules pouvaient y prétendre les princesses du sang. On devine combien d'amours-propres blessés, combien de convoitises déçues cette nomination déchaîna. Dames d'honneur, dames d'atours, dames du palais murmurèrent à son approche, le jour de la cérémonie d'investiture. Ce fut comme une vague de rancunes et d'hostilité qui monta vers l'heureuse promue. Quoi de surprenant que celle-ci ait été prise d'un tremblement nerveux, lorsqu'elle se mit à genoux devant sa souveraine, pour prêter entre ses mains le serment d'usage ? Madame de Genlis, voulant ridiculiser plus encore, si faire se pouvait, celle qu'en toutes circonstances elle a poursuivie de ses traits venimeux, feint de s'indigner que Marie-Antoinette ait embrassé la nouvelle surintendante, — « ce qui n'était point du

protocole », — et elle montre Madame de Lamballe, tirant son mouchoir et pleurant, « scène singulière que l'on critiqua beaucoup ». Pour un être aussi dépourvu de sensibilité qu'était Madame le Gouverneur des princes d'Orléans, il ne pouvait y avoir, dans cette attitude si naturelle, que prétexte à moquerie. La vérité est que la ci-devant Madame de Sillery n'était que l'écho des rancœurs du Palais-Royal, foyer de conspiration contre la royauté, que cherchait à renverser à son profit le triste prétendant qui porte dans l'histoire le qualificatif infamant de Philippe-Égalité. Les preuves abondent du parti pris de Madame de Genlis contre la princesse de Lamballe et tout ce qui touchait de près à la Cour ; nous n'en citerons qu'une, parce qu'elle est peu connue, et que la déposition émane d'une personnalité particulièrement autorisée. Le marquis de Clermont-Gallerande, pair de France, qui tenait un registre journalier des faits dont il avait été le témoin, a consigné dans ses Mémoires l'anecdote qui suit 6 .

« Madame de Sillery (c'est le nom que porta pendant quelque temps Madame de Genlis) était avec ses élèves (les enfants du duc et de la duchesse d'Orléans) sur la terrasse de la maison de Passy, qu'ils occupaient, pour voir passer les brigands qui allaient à Versailles le 5 octobre. Elle y était aussi le jour où le malheureux Louis XVI se rendit à l'Hôtel de Ville. Il se tenait sur cette terrasse les propos les plus offensants pour la Reine et pour Madame la princesse de Lamballe. Ces propos furent entendus par plusieurs personnes. »

La princesse ne se méprenait pas sur les sentiments que professait à son égard le précepteur en jupon. Un jour que celle-ci saluait, en passant près de son carrosse, Madame de Lamballe : « Madame de Genlis, s'écria la princesse avec un frémissement qui tenait de l'aversion, Madame de Genlis, visage d'agneau, cœur de loup, ruse de renard » ; ou, pour citer la phrase, italienne qui sortit de la bouche de la princesse, à qui cette langue était aussi familière que la langue française : colla jaccia d'agnello, il cuore d'un lupo, et la drittura d'ella volpe 7 .

Ayant fait la part de la malignité dans les propos ou les écrits de Madame de Genlis sur la princesse de Lamballe, nous ne saurions, sans faire injure à la vérité, les tenir pour absolument controuvés.

Lorsque le duc d'Orléans, en 1785, dépêcha son médecin à Madame de Lamballe, la princesse avait déjà couru les empiriques et les charlatans ; elle plaçait son dernier espoir dans un personnage dont tout Paris s'entretenait. Les gazettes annonçaient l'arrivée prochaine dans la capitale du célèbre Mesmer.

## NOTES DU CHAPITRE IV

1. Biographie universelle, ou Dictionnaire historique, etc, par une Société de gens de lettres, de professeurs et de bibliographes. Paris, Furnes, MDCCCXXXIII (1833).
2. Dictionnaire des Étiquettes de la Cour, t. I .
3. Histoire de l'Éducation des femmes en France, par Paul Rousselot, t. 11 .
4. Mémoires, t. 11, 284 et s.
5. De l'Esprit des Étiquettes de l'ancienne Cour, et des usages du monde de ce temps, par Mme de Genlis, publié par Ed. Quesnet. Rennes, 1885.
6. Mme la comtesse de Genlis en miniature, ou Abrégé critique de ses Mémoires, par M. -L . de Sevelinges (Paris, 1826), 71-2, note.
7. Mémoires relatifs à la famille royale de France (par Mme de Broglio-Solaris 10-11.

## CHAPITRE V

### UNE RELIGION NOUVELLE MESMER DIEU, ET D'ESLON SON PROPHÈTE

Quel extraordinaire roman d'aventures que la vie de ce Mesmer qui, dès qu'il a mis le pied



chez nous, au mois de février 1778, force tout de suite l'attention publique !

Dès sa première publication, parue en 1766 <sup>1</sup>, Mesmer soutient qu'il existe « une mutuelle influence entre les corps célestes, la terre et les corps animés » ; il prétend, en outre, que « l'action et les vertus du magnétisme animal peuvent être communiquées à d'autres corps, animés ou inanimés ». Cette conception du magnétisme cosmique et de la transmission de la vertu magnétique devait donner l'occasion à plusieurs caricaturistes de railler le novateur.

Une de ces caricatures que nous avons naguère reproduite, représente, au second plan, une Pharmacie magnétique : l'on y voit un adepte, occupé à recueillir dans le creux de ses mains les effluves d'une eau magnétisée, tandis qu'au-dessus du néophyte, sur des tablettes en bois, s'étalent une tête de veau magnétisée et des pieds de cochon saturés... de fluide magnétique <sup>2</sup> .

Au début, Mesmer s'était contenté d'exercer son art sans charlatanisme ; ses confrères n'avaient pas encore eu lieu de se plaindre de l'incorrection de ses procédés.

Ce n'est que huit ans après avoir passé sa thèse de doctorat, qu'il entreprit, de concert avec un Jésuite, dont il avait fait entre temps la connaissance, la cure des maladies nerveuses à l'aide des fers aimantés. Enhardi par les premiers résultats, il se faisait fort de guérir les affections reconnues jusqu'alors incurables. Du coup, la Faculté de Vienne se fâcha, et devant le tollé qu'il souleva, Mesmer prit le parti d'abandonner ses compatriotes et d'aller cueillir à l'étranger les lauriers qu'on lui marchandait dans son pays d'adoption.

Après avoir parcouru la Souabe et la Suisse, Mesmer arrivait à Paris, au mois de février 1778.

Accompagné de son unique domestique, il descendit dans un petit hôtel de la place Vendôme, située dans un quartier alors reculé, et il se contenta d'y prendre un modeste appartement.

La curiosité, plus qu'un autre sentiment, pousse tout de suite nombre de Parisiens et de Parisiennes à voir de près celui qui se flattait de guérir tous les maux, surtout ceux que la science officielle se reconnaissait impuissante à traiter. Le mystère dont il s'entourait, l'originalité de ses méthodes, mais plus que tout cet appareil la cabale que montèrent les médecins contre ce concurrent sans scrupules, qui venait chasser sur leurs terres, augmentèrent l'engouement du public ; le nom de Mesmer vola de bouche en bouche. L'affluence des malades fut telle, qu'il eut bientôt une seconde installation, à Créteil, « ou rien ne venait le distraire dans les soins qu'il donnait à ses malades <sup>3</sup> ». A Paris, ses consultations furent de plus en plus suivies. Noblesse, tiers état, clergé, les trois ordres se retrouvaient chez Mesmer.

Les jaloux commençaient à s'agiter ; les petites gazettes insérèrent des entrefilets dans le genre de celui-ci : « Il est venu ici depuis quelque temps un médecin nommé Mesmer, qui se dit de la Faculté de Vienne. Ce pays est le théâtre de tous les charlatans : celui-ci prétend avoir le magnétisme animal, c'est-à-dire une faculté de la communication d'un principe analogue, dont les corps animés sont susceptibles. En conséquence de ce galimatias, il promène son doigt sur un individu qui veut connaître le siège de son mal, et lorsqu'il approche de la partie affectée, le sujet y reçoit une commotion semblable à celle que cause l'électricité. Il a été en vogue pendant quelque temps et a gagné beaucoup d'argent, mais cette mode n'a pas duré ; il en est réduit aujourd'hui à écrire et à publier un ouvrage sur la découverte du magnétisme animal <sup>4</sup>. » Les seuls « prodiges » dont il se targue, c'est « de faire éprouver un sentiment de chaleur, de froid, de douleur, etc, comme le certifient ceux qui l'ont consulté ». Mais l'écrivain anonyme ajoute que « des maux anciens se sont renouvelés tout à coup par le seul contact, que des maux cachés se sont développés » ; et « les médecins de la Faculté et autres, qui ont suivi les expériences de M. Mesmer, prétendent,., que son talent n'est appuyé que sur des prestiges, sur la crédulité des initiés, et qu'il n'y a pas un fait, un seul fait constant, pour lui donner quelque consistance : ils veulent qu'il opère ces prestiges, non par aucun principe résidant en lui, mais plutôt par un agent qu'il sait habilement emprunter des corps étrangers ; ils le présument d'autant mieux, que ce n'est que dans ses appartements, sans doute préparés à cet effet, que le charlatan moderne produit des impressions marquées <sup>5</sup> ».

Au sein du corps médical, deux parties s'étaient formées. Les uns taxaient Mesmer d'impudent charlatan, les autres réclamaient un examen de son système. Un docteur réputé de la Faculté de médecine parisienne, du nom de Deslon ou d'Eslon, soutint avec force, devant ses collègues, cette dernière opinion, mais après délibération l'assemblée des professeurs rejeta sa proposition <sup>6</sup> .

Celle-ci était cependant des plus raisonnables. Que demandait le docteur Deslon ? Simplement, que sous les auspices du gouvernement, on fit choix de vingt-quatre malades, dont douze seraient réservés par la Faculté pour être traités suivant ses méthodes ordinaires, et les autres remis entre ses mains et soumis à sa méthode particulière. Il excluait de ce nombre les maladies vénériennes et ne faisait pas d'autres exceptions. Il proposait, pour éviter toute discussion et exception, que le choix fut tiré par la voie du sort. Il demandait que les personnes proposées par le gouvernement, pour assister à chaque examen comparatif des malades et en signer les procès-verbaux, fussent exemptes de partialité, ou du moins n'en pussent être soupçonnées : en conséquence, il désirait qu'elles ne fussent prises dans aucun corps de médecine. Sa méthode exigeait peu de frais, M. Mesmer ne réclamant aucune récompense de ses soins pour les douze malades, mais seulement que le gouvernement fit les dépenses relatives à leur entretien, et qu'ils ne fussent pas à sa charge 7 . Cette manière de défi ne pouvait qu'indisposer la Faculté. Il fut question d'interdire 8 l'audacieux collègue qui avait osé formuler une pareille proposition. Mais le champion des doctrines mesmériennes ne s'émut pas pour si peu, et se riant de la menace, courut offrir ses services à la victime des persécutions officielles.

Il semble bien que ce soit Deslon qui ait suggéré à Mesmer l'idée de son fameux baquet. Celui-ci était, sous sa forme la plus simple, une caisse de bois ronde, contenant du verre pilé, de la limaille de fer, et des bouteilles remplies d'eau magnétisée, rangées symétriquement ; cette caisse était garnie de conducteurs mobiles, pour diriger le fluide 9 .

Afin d'opérer sur un grand nombre de sujets à la fois, Mesmer leur faisait faire la chaîne, comme dans les expériences électriques ; il les rangeait autour de son baquet, ou d'un arbre magnétique lorsque la saison le permettait.

Le 23 avril 1784, Mesmer magnétisait, à l'insu de tout le monde, un cadran qui était dans la cour de la maison qu'il habitait rue Coq-Héron. Il envoya une petite fille voir l'heure à ce cadran ; aussitôt qu'elle y eut porté ses regards, elle tomba dans une crise des plus violentes. Le 13 juin de la même année, un receveur des gabelles de Soissons racontait à un de ses correspondants les effets extraordinaires qui s'étaient passés sous ses yeux à Buzancy, près de Soissons, autour d'un orme magnétisé par Puységur, le disciple et continuateur de Mesmer. Contentons nous d'extraire de sa lettre ce passage : " Cet arbre, magnétisé de temps immémorial par l'amour du plaisir, l'est à présent par l'amour de l'humanité. Messieurs de Puységur lui ont imprimé une vertu salutaire, active, pénétrante ; ses émanations se distribuent au moyen de cordes, dont le corps et les branches sont entourés, qui en appendent dans toute la circonférence, et se prolongent à volonté. On a établi autour de l'arbre mystérieux plusieurs bancs circulaires en pierre, sur lesquels sont assis les malades, qui tous enlacent de la corde les parties souffrantes de leur corps. Alors l'opération commence, tout le monde formant la chaîne, et se tenant par le pouce... " Le spectacle ne devait pas manquer d'agrément! afin de disposer ses malades à recevoir l'action du fluide, le nouveau thaumaturge ne négligeait pas le secours d'une douce musique ; les sons de l'harmonica préparaient le calme des esprits.

Dans son poème de l'imagination 10 , bien oublié aujourd'hui, Delille évoque le temps où Mesmer de son art déployait les prodiges.

Il avait renversé ces vases, ces mortiers  
Ou l'on broyait les sucs trop souvent meurtriers.  
Mais de l'heureux délire il nous versait la coupe,  
De malades plus gais une docile troupe ,  
De cordons entourés et des fers sur le sein,  
En cercle environnaient le magique bassin...  
Qu'on ne me vante pas la boîte de Pandore,  
Le baquet merveilleux fut plus puissant encore :  
Les maux n'en sortaient pas, l'espoir restait au fond,  
Autour la douce erreur et les illusions.  
Tous se félicitaient de leurs métamorphoses,  
La vieille Eglé croyait voir renaître ses roses ;

Le vieillard décrépît, se ranimant un peu,  
D'un retour de santé menaçait son neveu.  
Mais quoi ! chez les Français est-il rien de durable ?  
Mesmer courut ailleurs porter son art aimable.

Nous sommes loin, encore, de l'époque où Mesmer méditera tristement sur l'ingratitude des foules ; pour l'instant, se trouvant à l'étroit place Vendôme, il vient de transporter ses pénates à l'hôtel Bullion situé, approximativement, à l'intersection de la rue Montmartre et de la rue J. -J. - Rousseau. De toutes parts, se manifeste une noble émulation : c'est à qui confessera sa foi magnétique, à qui fera des prosélytes.

Une des premières, la duchesse de Bourbon, la mère du duc d'Enghien, après en avoir fait sur elle-même l'application, emploie tout son zèle à recruter des adhérents et des adhérentes. Elle se constitue sa clientèle d'hystériques et de convulsionnaires, dont les spasmes, les suffocations et les cris la captivent plus que ses lectures, plus que les accords de sa harpe et les mélodies de son clavecin 11.

La duchesse entraîna un jour son amie, la baronne d'Oberkirch, chez Mesmer. Le pontife du magnétisme accueillit l'Altesse avec tous les égards dus au rang qu'elle occupait ; il poussa la condescendance jusqu'à opérer, en présence et à l'intention de ses visiteuses, trois ou quatre de ces cures extraordinaires que suffisait à réaliser le simple contact du magique baquet ; nous laissons à penser si les deux dames furent dans le ravissement.

La duchesse n'eut, dès lors, qu'une hâte, ce fut de mettre en pratique elle-même les procédés qu'elle avait vus si bien réussir entre les mains de Mesmer.

Jamais disciple ne se montra plus docile aux leçons de son maître. La tendance au mysticisme de cette âme désemparée ne pouvait que fortifier sa croyance au surnaturel ; nul terrain ne fut mieux préparé à recevoir une telle semence. Encore la duchesse eut-elle le bon esprit de limiter sa puissance curative aux maladies des nerfs et aux plaies ; sa réputation était si bien établie en cette spécialité, qu'elle reçut, dans sa maison de campagne, jusqu'à deux cents malades par jour, qu'elle pansait et aidait de sa bourse, lorsqu'ils étaient dans le besoin.

Le monde blasé, frivole, avide d'émotions, de la fin de l'ancien régime, se disputait à prix d'or la faveur d'être traité par le magnétisme. C'était parmi les personnages du plus haut rang que Mesmer compta ses plus fanatiques partisans.

M. de Ségur, au retour de la guerre d'Amérique, constate le délire qui s'est emparé de toutes les têtes et il ne tarde pas à partager l'enthousiasme général. « J'ai vu, confesse-t-il, en assistant à un grand nombre d'expériences, des impressions et des effets très réels, très extraordinaires, dont la cause seulement ne m'a jamais été expliquée. » En conséquence, il invitait les savants et les philosophes à méditer sur les causes de cette nouvelle et étrange propriété de l'imagination ; en attendant, il ne pouvait qu'enregistrer les faits qu'il observait, dont le suivant n'est pas un des moins caractéristiques de la folie du jour.

Un des amis de M. de Ségur, allant à Versailles, rencontre sur sa route un homme qu'on portait sur un brancard. Saisi du désir de le soulager, il s'élança de voiture, en habit de bal, arrête le brancard, magnétise le patient, malgré des torrents de pluie, aux yeux des porteurs étonnés, et quand fatigué du peu de succès de sa ferveur, il interroge ces derniers, il reçoit pour toute réponse : « Malade ? il n'est plus malade, Monsieur ; car, depuis trois jours, il est mort ! »

Le comte de Pilos, le conseiller au Parlement de Paris Duval d'Eprémèsnil, le président de Salaberry, tous gens du monde et du meilleur, ne juraient que par Mesmer. Comme il n'y avait que trois baquets payants, et un gratuit pour les pauvres, il fallait retenir sa place d'avance, ou prendre un baquet entier, afin d'être assuré de n'en pas manquer.

On adressait à toutes les personnes de sa connaissance des invitations dans le genre de la suivante : « Venez-vous ce soir avec nous ? j'ai mon baquet. »

Rarement des opposants faisaient entendre leur voix. Il n'était que des sceptiques endurcis pour résister à l'emballement qui gagnait de proche en proche ; mais que ne mettait-on pas en œuvre pour vaincre leur obstination ? Le comte Dufort de Cheverny a relaté comment il se montra, pour sa part, réfractaire à toute tentative faite pour le gagner à la religion nouvelle ; son récit ne

laisse pas d' être piquant 12 .

Au cours d'un dîner chez le docteur Deslon, le comte s'était fait fort de résister à toutes les suggestions. On essaya, sans plus tarder, de le mettre à l'épreuve, mais rien ne réussit à venir à bout de sa résistance.

Des amis lui proposent de le conduire chez Mesmer. Rendez-vous est pris, pour le lendemain midi, à l'hôtel de Coigny, rue Coq-Héron, où Mesmer tenait ses assises. La troupe s'engage par un petit escalier et arrive au premier étage. Mesmer, prévenu de son arrivée, vient au-devant de M. de Cheverny et lui dit avec son accent tudesque : « M. le comte de Pilos et M. le président de Salaberry m'ont répondu que vous n'abuserez pas de la complaisance que j'ai pour eux, en vous laissant voir les effets du magnétisme. «J'exige seulement que vous ne disiez à personne que vous n'avez pas été reçu ; vous direz que je vous ai traité et guéri. » Le comte acquiesce et remercie le thaumaturge de l'avoir mis à portée de s'instruire. Sous ces réserves, le mécréant est admis à pénétrer dans le temple.

Laissons-le nous raconter ses impressions.

« Toutes les pièces étaient ouvertes ; dans la première, décorée comme une salle à manger, il y avait plusieurs personnes qui allaient et venaient ; on y voyait un piano-forte ouvert et deux ou trois guitares. Dans la pièce à droite, faisant jadis un grand salon, étaient plusieurs personnes devisant très bas. Quelques gens, les uns malades, les autres croyant l'être, s'apprêtaient à entrer ou à s'en aller. »

Le visiteur est ensuite introduit dans la salle du baquet, et la description qu'il en donne vaut le plus exact des croquis. « Qu'on s'imagine une grande caisse ronde, haute d'environ dix-huit pouces, fermée hermétiquement, et en gros bois de chêne, à peu près comme un baquet ; plusieurs trous dans le couvercle, dans lesquels entraient à l'aise des barres de fer coudées, jouant à la volonté du malade ; de grosses cordes d'un pouce, passant de même dans d'autres trous, se rattachaient à la barre de fer du milieu. Ces cordes, plus ou moins longues, étaient occupées par des malades ou en attendaient. » Le reporter improvisé retrouve là environ vingt personnes de sa connaissance, tant hommes que femmes. « Les uns dirigeaient une barre de fer soit vers des obstructions, soit vers telle autre partie du corps qu'ils croyaient malade. Il y avait des hommes penchés, des femmes en léthargie ; les uns poussant des cris périodiques, d'autres se livrant au sommeil, d'autres à des rires convulsifs. » A ceux qui lui demandent quel est son mal, le comte répond qu'il n'en a plus, qu'il est complètement guéri ; la plupart des malades présents se plaignent de n'éprouver aucun soulagement, mais ils ne perdent pas espoir pour cela.

Voici qu'un médecin s'approche, reconnaissant une figure qui ne lui est pas familière : «

Monsieur, dit-il à l'inconnu, prenez garde, cette dame va avoir des convulsions » ; celles-ci ne tardaient pas, en effet, à se produire : « elle se tordit les bras, roula les yeux, rit, cria ».

Pour ces sortes de patients, il y avait des chambres spéciales, entièrement matelassées, et dont les murs et les croisées étaient à la hauteur de six pieds : c'est là qu'on enfermait, pendant toute la durée de la crise, celles qui étaient prises d'accès convulsifs. Le mal de la dame ne se calmant pas et allant au contraire en augmentant, « elle fut ficelée comme un bout de tabac (sic) ; trois gaillards de médecins la détachent et la prennent, malgré les efforts qu'elle faisait, ses cris, ses sanglots ; on ouvre la porte, on la pousse dans cette chambre ». Pendant quelques instants, on l'entend crier sourdement, puis c'est le silence...

Dans le lointain, une musique se fait entendre, une voix comme aérienne chante une ariette italienne. «Tous écoutent, tombent en extase, et l'on peut suivre sur leurs visages les mouvements de la musique, ou gaie ou triste. »

Tout ce qu'il a vu jusqu'ici provoque, chez le visiteur, cette réflexion, « qu'il y avait là bien des dupes et beaucoup de jongleurs ». Il poursuit néanmoins son enquête, tenant à se faire une opinion dégagée de parti pris. Il descend à l'étage inférieur et pénètre « dans une grande pièce donnant sur le jardin, ayant deux croisées ouvertes, avec une grande cheminée et un gros poêle ; elle avait l'air d'avoir servi à une serre chaude ». C'était la salle réservée aux petites bourses ; il y avait là « des individus assez mal mis, comme des couturières, etc, de tous les âges ; et brochant sur le tout, une quantité de commères ou de gardes-malade. Le baquet était établi entre les deux fenêtres. Plusieurs

vieilles femmes, assises sur des chaises de paille, étaient dans des assoupissements profonds ». L'une d'elles semblait paralysée ; une autre, qui avait les yeux fermés, les rouvrit, après que le médecin lui eut passé plusieurs fois l'index sur les paupières. Elle « se réveilla et regarda tout le monde. Le médecin lui promena les mains, les doigts étendus, à un demi pied tout le long de son corps, surtout sur l'estomac ; par degrés elle revint à elle, se leva, causa... Elle se fit donner un siège vis-à-vis la paralytique et la magnétisa un gros quart d'heure, mais la chose ne réussissait pas. Alors, elle lui prit tous les membres, lui secoua toutes les articulations, avec une adresse que n'aurait pas eue le plus habile garçon de l'Hôtel-Dieu. La paralytique criait, pleurait, souffrait ; enfin, l'imagination exaltée opéra son effet, elle jura qu'elle se trouvait mieux et se mit à marcher de force et avec un bras (?). Tous les regardants furent dans l'admiration ». Mais l'étonnement devint de la stupeur, lorsqu'on vit l'infirme se rajuster avec une espèce de coquetterie, ne faire qu'un bond sur l'appui de la croisée, et de là sauter dans le jardin, « ou elle se mit à folâtrer et à couper des fleurs, comme une femme qui avait gagné sa journée. Plusieurs autres furent magnétisées, endormies, réveillées ».

Le comte Dufort s'empressa, une fois de retour dans sa terre de Cheverny, de faire construire un baquet semblable à ceux de Mesmer, et tous les boiteux, paralytiques et autres malades des bourgs environnants furent invités à essayer du remède. Comme l'invitation était accompagnée d'un secours pécuniaire, les habitants des villages se présentèrent en foule, mais la magnétisation et toutes les simagrées qui l'accompagnaient restèrent sans effet. C'était la faillite complète du système mesmérrien.

L'apôtre de la religion nouvelle gardait cependant ses partisans, qu'aucun revers ne parvenait à décourager. M. de la Trémoille. rapporte qu'un de ses ancêtres maternels ayant été guéri par Mesmer, des enthousiastes crièrent au miracle. Le malade avait passé sept à huit heures par jour chez le médocastre, sans en éprouver aucun ennui, parce qu'il n'y avait aucune drogue à prendre, aucun topique à appliquer 13 .

Les plus fortunés se mettaient en pension chez Mesmer ; à dix louis par mois, celui-ci ne suffisait pas aux demandes. D'autres se contentaient d'acheter des objets magnétisés, dont la vertu, sans être aussi efficace que celle des baquets, produisait maintes guérisons. Il se créa toute une industrie ; on vendait des petits baquets, chacun voulait avoir le sien chez soi, pour pouvoir se traiter à domicile ; mais afin de conserver les avantages de son invention, Mesmer se gardait de dévoiler aux acheteurs le secret de ses manœuvres.

Si ce secret allait disparaître avec la mort de son inventeur, quelle catastrophe pour l'humanité ! Comment envisager sans effroi une telle éventualité ? Les dévots et les dévotes du nouveau Dieu ne se ligueraient-ils pas pour conjurer un pareil malheur ? Il suffisait que l'un d'eux en prit l'initiative. D'où celle-ci partit-elle, on l'ignore ; toujours est-il qu'en peu de jours, une cabale se forma, qui comprenait des personnages de marque, comme La Fayette, le prince de Condé, les ducs de Bourbon et de Coigny ; de grandes dames, comme la marquise de Coislin, la duchesse de Villeroy, la princesse de Lamballe. Tous s'engagèrent à user de leur influence auprès du ministre d'État, pour qu'il donnât à l'empirique une subvention suffisante, qui lui permit de se fixer définitivement à Paris.

M. de Maurepas offrit à Mesmer une pension viagère de 20.000 francs, plus une somme de 10.000 francs destinée au loyer d'une maison où seraient reçus des malades et formés des élèves. On ne doutait pas que Mesmer acceptât avec empressement d'aussi avantageuses propositions ; c'était le mal connaître. Le souvenir des obstacles qu'il avait rencontrés au cours de sa carrière l'avaient rendu défiant. La vogue dont il jouissait durerait-elle toujours ; n'était-il pas à craindre qu'un jour viendrait où la mode ne s'en mêlant plus, on en arriverait à suspendre ou même à supprimer le paiement de la pension qu'on se proposait de lui accorder ? N'émettait-il pas la prétention qu'on reconnut officiellement la réalité et l'utilité du magnétisme avant de lui offrir une récompense ? N'aurait-il pas l'air, en agissant autrement, de n'avoir en vue que l'intérêt pécuniaire, qui était loin de sa pensée ? Le ministre ayant refusé d'entrer dans ses vues, le charlatan annonça qu'il allait quitter la France et transporter sa méthode et ses baquets dans un pays plus hospitalier. Des pamphlets furent répandus en tous lieux, dépeignant Mesmer comme « un imposteur,

un impudent, un homme lubrique, qui, sous les apparences d'un bienfaiteur de l'humanité, ne cherche qu'à assouvir sa paillardise 14 ». On accusait ouvertement Mesmer et son compère Deslon d' « abuser étrangement de leur prétendu magnétisme, de tenir école de libertinage, et tandis qu'ils endorment les vieilles avec leur art, de causer aux jolies femmes des titillations délicieuses, de façon à s'en faire prôner et rechercher 15 ».

Des petits vers coururent, entre autres un vaudeville, sur l'air de Changez-moi cette tête, où l'on tournait en ridicule le mesmérisme et ses deux protagonistes :

Un tudesque empirique  
Au bout d'un doigt magique  
Fait naître la colique  
Ou la chasse à l'instant.  
Son Don Quichotte 16 assure  
Que la mort en murmure,  
Et cite mainte cure,  
Dont il est seul garant.  
Changez-moi ces deux têtes,  
Ces magnétiques têtes,  
Changez-moi ces deux têtes,  
Têtes de charlatans.

Mais s'il y avait les détracteurs, il est juste de reconnaître qu'il y eut aussi les fervents, qui ne savaient à quel moyen recourir pour témoigner leur gratitude.

L'un d'eux, le savant auteur du Monde primitif, Court de Gébelin, guéri d'une longue et grave maladie, grâce aux soins de Mesmer, au lieu du neuvième tome de son volumineux ouvrage, qu'il devait adresser à ses souscripteurs, ne leur envoya qu'une lettre de 46 pages 18, ou il leur annonçait qu'au printemps précédent, il était aux portes de la mort et n'attendait plus qu'elle, lorsqu'il fut rappelé à la vie par la baguette magique de son sauveur ; ce qui ne l'empêchait point, quelques mois plus tard, de mourir. .. chez Mesmer lui-même, en pleine salle des crises ! Il était atteint, il est vrai, d'un mal qui ne pardonne guère : un épithélioma de la lèvre supérieure, compliqué d'albuminurie 19.

Uno avulso, non deficit alter. Un autre malade de Mesmer, un avocat en renom, Bergasse, proclama, dans un de ses écrits, que le moment était venu d'acquitter envers Mesmer « la dette de l'humanité 20.

Suivant les conseils du banquier de Kornmann, dont le fils avait été guéri par Mesmer d'une cécité presque complète, il lança l'idée d'une souscription de cent actions, à cent louis chacune, soit 2,400 francs au taux de la monnaie du jour, pour permettre à Mesmer de vivre dans l'indépendance et de s'occuper uniquement à vulgariser sa découverte. Envers les souscripteurs, l'inventeur s'engageait à leur révéler sa méthode, dont ils pourraient disposer, par la suite, comme d'une propriété leur appartenant.

Il ne fallut pas plus de six mois pour recueillir plus de 340.000 francs, qu'avaient versés les cent chevaliers qui allaient constituer l'Ordre de l'Harmonie. Nous reproduisons le fac-similé d'un de ces contrats, en vertu duquel Mesmer prenait l'engagement d' « instruire dans tous les principes qui constituaient cette doctrine » le souscripteur, en l'espèce le marquis de La Fayette, lequel, de son côté, promettait de ne « former aucun élève », de ne « transmettre, directement ou indirectement, à qui que ce puisse être, ni tout ni la moindre partie des connaissances relatives, sous quelque point de vue que ce soit, à la découverte du magnétisme animal », sans l'autorisation de Mesmer. Il ne pouvait conclure aucun traité ou accord avec un « prince, gouvernement ou communauté quelconque », relatif au même magnétisme ; instituer « aucun traitement public, ou assembler des malades », qu'il ne devait voir et traiter qu'isolément et en particulier.

Un amateur éclairé des documents du passé, M le docteur R. Hélot, nous a fait connaître 21 un contrat semblable à celui que nous publions et qui, celui-ci, fut passé entre un médecin de l'Hôtel-Dieu, Jean-Antoine Rouelle, qui avait suivi les cours de Mesmer, et ce dernier. Notre confrère fait justement remarquer, à ce propos, qu'il n'est pas fait mention, dans ces engagements,

de la somme qu'avait à verser le contractant ; sans doute était-ce pour ménager la délicatesse de celui qui en était le bénéficiaire, et pour donner « une preuve de confiance et de noblesse, en s'abandonnant à sa bonne foi ».

Le contrat ne mentionne pas non plus cette clause, que Mesmer avait exigée : tout élève qui dévoilait sa doctrine devait lui verser, à titre de dommages et intérêts, cinquante mille écus ; devant l'énormité de cette prétention, imposée aux douze premiers souscripteurs, ceux qui vinrent ensuite s'étant regimbés, Mesmer voulut bien se contenter de leur parole d'honneur.

Le siège de l'Ordre de l'Harmonie avait été établi rue Coq-Héron, à l'hôtel de Coigny ; on avait aménagé celui-ci sur le modèle d'une loge maçonnique ; au fronton du bâtiment, on voyait un autel ardent, un ciel étoilé, avec la lune dans son plein, et la devise : Omnia in pondere et mensura 22.

Parmi les premiers adhérents, figuraient des personnages appartenant à l'élite de la nation, entre autres MM. de Noailles, de Chastellux 23, de Choiseul-Gouffier ; même des savants, comme Cabanis et Berthollet. Ce dernier, après avoir suivi les cours de Mesmer avec assiduité pendant deux semaines, quitta un jour brusquement la réunion avec éclat, déclarant que les effets du magnétisme étaient dus à l'imagination, et que ses pratiques et ses doctrines étaient purement chimériques. Dans l'intervalle, le coadjuteur de Mesmer, le docteur Deslon, se séparait définitivement de son maître 24, après des brouilles suivies de raccommodements.

Deslon logeait rue Vivienne, au n° 16. A l'encontre de Mesmer, qui faisait du magnétisme une exploitation et une spéculation, son disciple s'y était adonné par conviction et par dévouement à ses semblables.

Natif des Vosges, ou sa famille était établie, Deslon avait été reçu docteur à Besançon. Après avoir terminé ses études en province, il était venu suivre des cours à Paris, notamment ceux d'Antoine Petit. Un jour que ce savant anatomiste soutenait, devant ses élèves, que la plus grande jouissance du monde était d'être pendu, M. Deslon, que Petit affectionnait particulièrement, lui dit : « Mais, mon cher maître, vous qui êtes si loin d'être l'ennemi des plaisirs, comment ne vous êtes-vous pas encore procuré celui-là ? — Mon ami, lui répondit Petit, c'est que je le garde pour la bonne bouche. »

Deslon avait des prétentions nobiliaires ; il se vantait de descendre des Dillon et d'appartenir à une famille de gentilshommes : d'où la particule qui précède parfois son nom. Il avait, « avec une belle figure, une taille superbe, et autant de noblesse que de grâce dans le ton et les manières... beaucoup d'esprit, beaucoup d'instruction, beaucoup de caractère ». C'était, de tous les magnétiseurs, « le plus célèbre et le plus consciencieux 25 ».

Autour de ses baquets, se trouvaient toujours réunies trente ou quarante personnes, appartenant presque toutes à la haute société. Là, se rencontraient, de midi à 4 heures et de 7 heures du soir à 11 heures, des hommes et des dames plus ou moins titrés, et beaucoup de gens d'esprit : les princes de Beaufrémont et d'Henin, le comte de Solms et le vicomte de Boursac, la vicomtesse de Choiseul et la comtesse de Brassac. Celle-ci, de peur de manquer une séance, se rendait parfois au baquet au retour de Versailles, en grand habit de cour 26.

On voyait chez Deslon la présidente de Bonneville, à laquelle on était sûr de déplaire en la confondant avec sa presque homonyme, Madame de Bonneuil, une des « berceuses » du banquier Beaujon ; beaucoup d'étrangers et surtout d'étrangères : des Irlandaises, des créoles de Saint-Domingue, s'y montraient assidues. C'était une école de bon ton et de belles manières.

Quiconque en avait le désir pouvait apprendre à magnétiser, sous la direction d'un médecin et chirurgien, nommé Galland, qui venait tous les matins faire sa visite. La consultation terminée, le « galant » docteur donnait des leçons élémentaires d'anatomie à qui voulait les suivre, enseignait à examiner un malade, indiquait les moyens de le calmer s'il avait des spasmes, ou de combattre son atonie s'il manifestait de la faiblesse nerveuse. Sagement il professait que le magnétisme ne suffisait pas seul à faire disparaître le mal, mais qu'il était le meilleur agent curatif, les remèdes ordinaires ne devant être considérés que comme ses auxiliaires. Deslon partageait le même sentiment, définissant le magnétisme « l'action de la volonté sur la matière animée ». Ses contemporains semblent généralement avoir tenu en plus haute estime Deslon que son maître. M. de Montjoie, qu'avait pourtant guéri Mesmer, déclarait que la méthode de « cc charlatan

» n'était qu'un « galimatias, digne des livres cabalistiques », et qu'on se croyait « revenu aux temps barbares de l'astrologie judiciaire 27 ». Mais cette protestation isolée ne trouva pas d'écho. C'était devenu plus qu'une mode, une fureur ; tout le monde s'en mêlait hommes, femmes et enfants.

Un professeur de physique d'Amiens enseignait cet art à ses écoliers, qui s'en amusaient ; une femme vaporeuse, après avoir été longtemps entre les mains d'un docteur de la nouvelle secte, lui avait dérobé son secret et tenait école de magnétisme chez elle ; un Augustin, prédicateur en renom, le père Hervier, non content de guérir les âmes, s'ingéra de guérir les corps 28 : il avait, sur le bénéfice de ses sermons, prélevé la somme nécessaire pour acheter la recette de Mesmer, et appelé à Bordeaux pour la station du carême, il remplit son second apostolat en propageant de son mieux le système en vogue 29 .

Des hôpitaux électriques s'étaient fondés, tel celui de Ledru, l'ancêtre de Ledru-Rollin. Ledru-Cormus fut un des premiers qui ait appliqué, empiriquement, l'électricité au traitement des maladies ; mais on dira de Ledru ce qu'on avait dit de Mesmer et de Deslon, que les cures qu'ils opéraient devaient être attribuées, plutôt qu'à leur art, « au temps, à la nature, aux circonstances et aux remèdes connus dont ils font usage aussi ».

Entre temps, le gouvernement, ne voulant pas paraître se désintéresser d'une médication dont tant de malades prétendaient se bien trouver, nommait une commission, composée de quatre membres de la Faculté et cinq de l'Académie des sciences. Plus tard, une autre commission fut prise au sein de la Société royale de médecine. Ces commissions étaient chargées de suivre les traitements du docteur Deslon 30, et d'en rendre compte à S. M.

On remarquera qu'il n'est plus question de Mesmer, avec lequel la science officielle dédaigne de se commettre. A l'exception du naturaliste de Jussieu 31 , la commission, après diverses expériences chez Franklin, à Passy, concluait que « rien ne prouve l'existence du fluide magnétique animal ; que ce fluide sans existence est, par conséquent, sans utilité ; que les violents effets qu'on observe au traitement public appartiennent à l'attouchement, à l'imagination mise en action, et à cette imitation machinale qui nous porte malgré nous à répéter ce qui frappe nos sens ». La commission mettait les malades en garde contre un agent dont le maniement n'était pas sans danger, les attouchements étant susceptibles de produire des crises nuisibles. Le spectacle même de ces crises était reconnu dangereux : " par conséquent, tout traitement public ou les moyens de magnétisme sont employés ne peut avoir à la longue que des effets funestes ».

Lorsqu'on sait que cette commission comptait au nombre de ses membres des savants d'une autorité et d'une loyauté indiscutables, comme Bailly, d'Arcet, Lavoisier, Guillotin, on ne peut que souscrire aux conclusions d'un de nos neurologues, élevé à l'école de Charcot, lorsqu'il proclame que le rapport de 1784 est « une œuvre scientifique de premier ordre, qui mérite encore d'être consultée aujourd'hui, par ceux qui s'intéressent à l'hypnotisme et aux maladies du système nerveux ».

Frappé d'ostracisme par la science officielle, abandonné par un grand nombre de ses disciples, Mesmer, copieusement chansonné 33 et caricaturé, finit par sombrer sous le ridicule.

Le 16 novembre 1784, eut lieu la première représentation, par les comédiens italiens ordinaires du Roi, d'une comédie-parade en un acte, intitulée : les Docteurs modernes 33 . Tout Paris alla voir et applaudir cette satire contre le mesmérisme, ou l'on relève des couplets comme le suivant.

Cassandre (Mesmer) répond à son domestique Pierrot :

Mon enfant, conçois mon dessein :

Peu m'importe que l'on m'affiche

Partout pour pauvre médecin,

Si je deviens médecin riche...

A la fin de la pièce, comme le public demandait à grands cris le nom de l'auteur (Radet), le régisseur s'avança vers la rampe et dit : « Messieurs, j'ai eu l'honneur de vous annoncer que l'auteur était dans la salle des crises ; vos bontés l'en ont fait partir et nous ne savons pas ce qu'il est devenu 34. »

Mesmer avait fait comme l'auteur, mais pour un autre motif : il avait pris la fuite et s'était réfugié en Angleterre 35 , après avoir vendu sa clientèle à un médecin du duc d'Orléans, M. de la



Motte. Il ne paraît pas avoir réussi chez les insulaires, car il s'empressa de quitter le sol britannique, pour aller fonder une clinique à Berlin. Il serait revenu en France en 1793 et aurait été témoin de l'agonie et du supplice, au Champ-de-Mars 36, de l'ancien maire de Paris, Bailly, un des signataires du rapport contre le magnétisme.

On retrouve ensuite Mesmer en Italie, puis à Vienne en Autriche, d'où il fut expulsé à la suite d'aventures scandaleuses. Il demanda dès lors asile à la Suisse, et sollicita du gouvernement fédéral « une place de médecin dans une ville de la République, ou il existe un hôpital, qui lui sera confié, en attendant qu'il plaise au gouvernement d'agréer ses connaissances et ses services, qu'il se propose de lui offrir pour le perfectionnement de l'art de guérir 37 », sa requête resta sans réponse, de même que la pétition qu'il avait adressée au ministre de l'intérieur de France, le 3 nivôse an VII, et dans laquelle il demandait la nomination d'un jury pour examiner sa doctrine, promettant, s'il était fait droit à sa demande, de « professer le magnétisme en faveur des élèves en médecine et de leur en enseigner la pratique clinique ».

Retombé dans l'oubli, Mesmer se retira à Meersbourg, sur le lac de Constance, non loin du village d'Iznang, qui l'avait vu naître.

Sa doctrine ne paraît pas avoir rencontré autant d'adeptes en Allemagne qu'en France, du moins si l'on s'en rapporte à la lettre qu'il écrivait, le 15 février 1805, à une dame Cardon, de Versailles, et dont ce fragment nous a été conservé 38 : « N'ayant d'autre occupation que de soigner ma santé, je ne suis sorti de chez moi depuis deux mois. Absolument seul ici dans mon genre, je vis inconnu et méconnu de toute la nation allemande : pensez quelle société ! Je n'ai pas encore eu l'occasion de parler de mes découvertes et de mes connaissances. »

Mesmer succomba en 1815, âgé de plus de 80 ans 39, après avoir fourni un des chapitres les plus accidentés à l'histoire de la crédulité humaine.

## NOTES DU CHAPITRE V

1. Et non en 1775, comme l'a imprimé Chereau (Éphémérides médicales, de l'Union médicale).
2. Le magnétisme en images, par Henry Meige [Nouvelle Iconographe de la Salpêtrière, 188 !]).
3. Ernest d'Hauterive, le Merveilleux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris s. d.
4. Mémoires secrets, etc. (de Bachaumont). A Londres, 1781, t. XV, 11 janvier 1780.
5. Réponse d'un médecin de Paris à un médecin de province, sur le prétendu magnétisme animal de M. Mesmer (Mém. secrets, 1. c, 227 ; 18 juillet 1780).
6. Mémoires secrets, 7 octobre 1780.
7. Id., 9 octobre 1780.
8. Id., 13 octobre 1780.
9. Notice biographique sur Mesmer (La vérité du magnétisme prouvée par les faits. Paris, 1829).
10. Chant 11, t. VIII des œuvres ; Paris, 1833, 65 et s.
11. Comte Ducos, la Mère du duc d'Enghien (1750-1522). Paris, 1900.
12. Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution (Paris, Pion, 1886), t. 11, chap. xvi et suiv.
13. Mon grand-père à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI, Nouvelles à la main, par Louis de la Trémoille, membre de l'institut. Paris, 1904.
14. Mém. secrets, 13 septembre 1781.
15. Id., t. XXIII, 21 ) juin 1783.
16. Le docteur Deslon.
17. Mém. secrets, t. XXIII, 1<sup>er</sup> juillet 1783.
18. Id., t. c, 1<sup>er</sup> septembre 1783.
19. Cf. Bulletin de la Soc. franc. d'Hist. de la médecine, t. V n<sup>o</sup> 2-3 (1906), 228-230 .
20. Considérations sur le magnétisme animal, ou sur la théorie du monde et des êtres organisés d'après les principes de Mesmer. A La Have, 1784.
21. V. la Revue médicale de Normandie, loc. cit. (art. du docteur R. Hélot).

22. Docteur Eugène Louis, les Origines de la doctrine du magnétisme animal ; Mesmer et la Société de l'Harmonie. Paris, 1899.
23. Souvenirs du baron de Frénilly, par Arthur Chuquet (1908).
24. Mém. secrets, 14 janvier 1784.
25. Mémoires du général baron Thiebaut, t. I (1594), 98.
20. Op. cit., 87.
28. Id., 25 oct. 1754. (On peut lire dans ce recueil la curieuse lettre du P. Hervier aux Bordelais.)
29. Id., 9 avril 1754.
30. Sur les démêlés de Deslon avec Mesmer, v. les Mémoires secrets, t. XXVI (1781).
31. Mém. secrets, 11 décembre 1784.
32. Id., 17 janvier et 27 avril 1785.
33. Id., t. XXVII, 17. 24 et 30 novembre ; 7 et 26 décembre 1784.
34. Éphémérides du docteur Chereau, 16 novembre 1754.
35. Auparavant, il avait fait un voyage dans le sud-est de la France, notamment à Grenoble et à Lyon, où il avait reçu un accueil triomphal. La roue avait tourné depuis !
36. Ce détail a été confié, par un certain docteur Aubry, ami particulier de Mesmer, au docteur Foissac, qui l'a relaté (V. la note 1 de la page 226 de Rapports et Discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal, recueillis par un sténographe, et publiés avec des notes explicatives, par M. P. Foissac. Paris, 1833).
37. Le Manuscrit, 2<sup>e</sup> année, n° 10 : une note inédite de Mesmer.
38. Feuilles d'histoire (directeur : Arthur Chuquet), 1913, t. I, 282.
39. Encore prétendait-il qu'il eut vécu dix ans de plus sans une saignée malencontreuse qu'on lui avait faite dans sa jeunesse.

## CHAPITRE VI

### LA MALADIE ET LA MORT DU PRINCE DE LAMBALLE

Au temps où la vogue de Mesmer battait son plein, ou malgré de cruels mécomptes <sup>1</sup>, les adeptes de ses doctrines se comptaient encore par milliers, un des plus zélés disciples du charlatan, celui que nous avons nommé son coadjuteur, le docteur Deslon, recevait un jour la visite de deux dames, qui avaient tenu à s'offrir le spectacle des malheureuses, contorsionnées par l'hystérie, qui se pressaient autour du baquet mystérieux. Le publiciste qui rend compte de cette visite <sup>2</sup> enregistre que « les femmes surtout ont été scandalisées d'une semblable curiosité, car ce sont elles qui éprouvent les plus singulières convulsions, tenant beaucoup des extases du plaisir ; aussi sont-elles les plus ardentes à prôner le mesmérisme ». Les deux dames n'étaient autres que la princesse de Lamballe et une personne de sa suite. Madame de Lamballe était-elle mue par une de ces curiosités malsaines dont on l'a parfois accusée, comme lorsqu'elle s'était présentée à la Salpêtrière, pour y voir de près les filles qui y étaient enfermées ? On a relaté que, devant leur refus d'accueillir la visiteuse, celle-ci s'était attirée, de la religieuse préposée à la surveillance des détenues, cette réponse blessante, qu'elles n'étaient pas « condamnées » à la recevoir <sup>3</sup>. En réalité, la princesse de Lamballe était une névropathe, dont le mal remontait à l'enfance, puisqu'elle se plaignait déjà, dès son plus jeune âge, d'être tourmentée par de violentes céphalées qui ne diminuèrent qu'à la puberté.

Ceux qui la soignaient lui avaient laissé espérer que le mariage dissiperait ces malaises, il ne fit que les aggraver.

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan n'avait pas atteint sa seizième année, lorsqu'on l'unit au fils unique du duc de Penthièvre, le prince de Lamballe, âgé à peine d'un an de plus que sa jeune épouse.

Nous passons sur les cérémonies du mariage, qui furent célébrées avec la solennité habituelle. Nous

n'en retenons qu'un détail, dont l'archaïsme ne manque pas de pittoresque : après que le grand aumônier du Roi, chargé d'unir le couple princier, eut prononcé l'allocution d'usage et donné sa bénédiction, les nouveaux mariés passèrent dans l'appartement de la reine, ou, pour sacrifier à l'étiquette, « la jeune princesse s'étendit sur un lit de parade auprès du prince de Carignan, son frère, dont, suivant l'usage, une jambe était déchaussée, et l'autre avait encore la botte et l'éperon 4 ».

Louis-Stanislas de Bourbon nous est dépeint, comme « régulièrement bien fait, grand et robuste... » Particularité physiologique qui a son importance, il avait les yeux vairons ; « ses deux yeux n'étaient pas de la même couleur, ce qui donnait à sa physionomie quelque chose d'incompréhensible » (étrange serait une expression plus juste) ; du reste, ajoute le portraitiste 5 , « il était aussi bien qu'il est possible de l'être, avec ses cheveux roux 6 ».

».D'aucuns lui reconnaissent « du jugement, de l'instruction, de l'esprit » ; mais nous savons, d'autre source, qu'il se plaisait à des puérités 7 ; que la chasse était sa principale occupation 8 . Lorsque le prince annonça que « le désir qu'il avait d'élever une petite meute pour courir le chevreuil, était totalement passé 9 », son père, le vertueux duc de Penthièvre, considéra cette transformation dans les habitudes de son fils, comme une « résurrection morale 10 ». Ces bonnes dispositions n'allaient pas longtemps durer.

On avait conservé l'espoir que le mariage avec une princesse aimable, douce, pourvue de toutes les séductions du corps 11, à défaut de celles de l'esprit 12, dont elle n'était que médiocrement doué, retiendrait dans le devoir cet écervelé 13 qui, jusqu'alors, avait mené une vie de dissipation, comme la plupart des seigneurs de son âge et de son temps. On chuchotait bien qu'il avait contracté une union secrète avec une personne qui n'était pas de son rang, une paysanne dont il avait eu les prémices, mais à ces racontars 14 il convient de n'accorder qu'une créance relative. Fallait-il ajouter davantage foi aux bruits qui commençaient à circuler dans Paris, et dont les indiscrets gazetiers ne manquèrent pas de se faire les propagateurs ? Il n'y avait pas cinq mois que le mariage avait eu lieu, qu'on annonçait que le petit-fils du comte de Toulouse avait pour maîtresse une actrice de la Comédie-Française, Mademoiselle de la Chassaigne 15 , honorée des faveurs princières, bien qu'elle fut « peu jolie et d'un talent très médiocre ».

Quelques mois plus tard, on parlait de la fuite précipitée d'une courtisane 16 , connue sous le nom de Mademoiselle de la Forest, « recommandable par l'excès de son art et le raffinement de son art dans les voluptés ». Dans une heure de fol enivrement, le prince lui avait fait cadeau des diamants qu'il avait dérobés à sa femme ; ils furent plus tard rapportés au duc de Penthièvre 17, par celle qui les avait reçus du prince.

Des rapports de police 18 parlent d'autres créatures de la même espèce, qui avaient capté les bonnes grâces du prince de Lamballe, notamment une demoiselle Grand, figurante dans les ballets de l'Opéra, qui lui avait soutiré la valeur d'au moins mille louis, « soit en diamants, argent comptant ou autres nippes ». L'agent Marais, qui avait dans ses attributions la surveillance des princes du sang, signale encore une demoiselle David, « figurante aussi dans les ballets de l'Opéra ». Cette fille, consigne-t-il dans son rapport, « est jolie et séduisante. M. le duc de Chartres ci-devant en a été un peu entiché et payait alors les plaisirs de M. le chevalier de Coigny, qui s'était chargé de la manier. On la dit peu intéressée... mais je doute fort que M. de Lamballe ait trouvé la route de son cœur, car, tout prince qu'il est, il est fort éloigné des grâces du chevalier de Coigny ». On a prétendu que le duc de Chartres s'était employé, plus que quiconque, à débaucher le prince de Lamballe. Celui-ci assista souvent, en effet, aux soupers du jardin de Mousseaux en assez mauvaise compagnie, et on l'en avait parfois ramené en assez piteux état. On a été jusqu'à prétendre « qu'on avait mélangé quelque drogue cyprine 19 », ou quelque mixture de spiritueux, dans la boisson servie au convive princier, pour l'engager dans une funeste liaison. La vérité est que le prince de Lamballe n'avait eu besoin ni de l'exemple, ni des conseils de son beau-frère, pour courir au-devant de sa perte 20. Il la dut, suivant l'expression du policier qui notait ses agissements, « aux belles connaissances que lui avaient procurées M. de Duras » et ses autres compagnons de débauche.

Le jeune prince n'avait pas attendu les leçons du duc de Chartres, pour continuer à voir « la

demoiselle de La Cour, entretenue par M. Magon de la Balme, qui demeure à la porte Saint-Honoré » ; encore n'était-ce qu'une feinte « pour mieux cacher une intrigue, qui paraît bien plus sérieuse, avec la demoiselle Dubois, actrice à la Comédie-Française, et dont cependant bien du monde est déjà instruit ». Et l'auteur de la relation, qui ne manque pas, comme la plupart de ses collègues, d'un certain sens psychologique, ajoute que « cette demoiselle le mènera loin du côté de la dépense ; mais il est fait pour cela et n'en paraît pas plus aimé ».

Cette dernière liaison devait lui être fatale. La Dubois était connue pour ses dépravations, et ses adorateurs, suivant un mot resté célèbre, achetaient souvent fort cher un repentir. Il était aisé de prévoir l'issue de cette vie de débauche.

La princesse n'avait pas été sans apprendre les infidélités réitérées de son mari ; c'était la fable de la Cour comme de la ville. Elle en conçut un violent dépit et tomba dans une mélancolie profonde ; il vint bientôt s'y ajouter des vapeurs convulsives, pour lesquelles on eut recours à tous les médecins à la mode. Mais la science restant impuissante devant les manifestations d'un nervosisme dont la cause lui échappait. La malade se mit alors entre les mains d'un charlatan, un nommé Pittard, qui se vantait de guérir ces sortes de maux en appliquant des emplâtres sur le nombril 21 ! Plusieurs femmes de la Cour en avaient essayé ; la princesse, cédant aux instances de la duchesse de Mazarin, finit par consentir à en faire à son tour l'essai.

Pendant ce temps, le prince dépérissait à vue d'œil, malgré les régimes qu'on lui avait prescrits 22 . Rien ne le corrigeait et il continuait à mener l'existence de désordres qui l'avait mis dans le fâcheux état où il se trouvait.

Un jour, on apprend qu'il a quitté l'hôtel de Toulouse sans prévenir personne ; le duc de Penthièvre le fait rechercher, on finit par le trouver dans un hôtel garni, « ou il se faisait traiter de la cruelle maladie, suite funeste d'une galanterie trop hasardée 23. On le dit dans l'état le plus déplorable, et l'on ajoute que peut-être sera-t-il étrangement mutilé 24 ». Trois mois plus tard, son état s'est aggravé, « parce qu'il s'est blessé à cheval », et on parle de lui faire subir une opération 25 . Malgré cette rude leçon, il ne put vaincre sa passion pour le beau sexe ; il conserva auprès de lui la demoiselle La Cour, dont il a été question plus haut, et qu'on avait surnommée Palais d'or, parce qu'elle avait perdu le palais à la suite d'une maladie vénérienne, et qu'il avait fallu lui en faire un artificiel, en or 26 .

Un mois après, les nouvelles sont plus alarmantes. « M. le prince de Lamballe est absolument sans espérance et ne subsiste que par la fièvre. Les princesses n'entrent plus dans son appartement... Il succombe sous les remèdes dont on l'a accablé. » De la nature des remèdes il est aisé d'induire la nature de la maladie : « on lui a administré sept livres de mercure, sans compter les dragées (mercurielles) de Keyser, et autres ingrédients de charlatans, auxquels Son Altesse s'était livrée d'abord ». Le prince « tombait dans un assoupissement léthargique » (le coma) 27, et il ne tardait pas à succomber, à Luciennes (Louveciennes), le 6 mai (1768), entouré de ses proches, consternés par une mort aussi prématurée. Il avait 20 ans et 8 mois.

Son corps fut transporté à Rambouillet, lieu de sépulture de sa famille ; la Cour prit le deuil pour dix jours seulement, conte un chroniqueur du temps.

Son convoi ne fut composé que de 100 pauvres, d'un nombre de valets de pied portant des flambeaux et de 3 carrosses à 6 chevaux. M. de Marbeuf, l'un des gentilshommes du prince, qu'il déclara avoir provoqué et favorisé son dérangement, fut ignominieusement chassé de l'hôtel et le chirurgien qui l'avait traité de la maladie vénérienne, à l'insu du duc de Penthièvre, son père, et sans l'en avertir, fut également disgracié 28 .

On a rapporté que le prince fit venir sa femme à son lit de mort, pour lui demander pardon de ses égarements. La jeune princesse se mit à genoux au pied du lit, pour entendre la confession de son indigne époux. Une des dames présentes fut tellement scandalisée, dès les premières paroles prononcées par le mourant, qu'elle fit sortir l'innocente enfant, déclarant qu'il n'était pas convenable de lui laisser entendre de pareilles horreurs. Les propos du prince de Lamballe avaient toujours été, comme sa conduite, d'une effroyable licence, écrit la baronne du Montet 29, et elle ajoute que la princesse ne cachait pas sa satisfaction d'être « délivrée de cet horrible homme ».

L'étiquette ne permettant pas à une jeune princesse, non mariée ou veuve, d'avoir sa maison et de vivre dans le monde avant vingt-cinq ans, Madame de Lamballe dut se retirer au couvent des dames de la rue Saint-Antoine 30 ; elle y avait un très bel appartement, dont elle ne sortait que pour les bals et cérémonies de la Cour. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps, sur l'insistance affectueuse de son beau-père, qu'elle accepta l'hospitalité de ce dernier, dans la fastueuse résidence du duc de Penthièvre, à Rambouillet. Peu à peu elle reprit son existence mondaine et on la vit assister aux fêtes du mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le Dauphin.

Au mois de février 1771, le duc de Penthièvre fit les honneurs de l'hôtel de Toulouse au roi de Danemark, qui venait d'arriver à Paris. La réception de Christian VII soulevait des problèmes d'étiquette qui préoccupaient singulièrement le maître de cérémonie de la Cour. Les visites au prince étaient réglées suivant les rites d'un rigoureux protocole. En sa qualité de veuve, la princesse de Lamballe devait attendre son royal visiteur, « couchée dans son lit, tendu de gris, entre deux draps, tous les rideaux tirés, sauf un côté 31 ». L'usage voulait, en effet, que les princesses veuves reçussent le roi dans leur lit et non sur le lit. Deux fauteuils furent disposés, pour Christian VII et le duc de Penthièvre, dans « le balustre auprès du lit », tandis que les dames invitées assistaient à la visite en grand habit 32.

Trois ans plus tard, survenait la mort de Louis XV (10 mai 1774), qu'il avait été un instant question d'unir avec la princesse de Lamballe. « On avait essayé, à l'archevêché de Paris, de concert avec le duc de Penthièvre, de faire goûter au roi de la compagnie de Madame de Lamballe... qui, en l'épousant, l'eut rendu à l'honnêteté publique 33, » Bien que ce projet n'ait pu se réaliser, il faisait déjà pressentir que Madame de Lamballe était appelée à de hautes destinées.

## NOTES DU CHAPITRE VI

1. Cl. Nouvelle iconographie de la Salpêtrière, 1891, n° 6 ; gravure représentant les Tombeaux parlants : Court de Gobelin, marquise de Fleury, Mme Le Blanc
2. Mémoires secrets, t. XXV (24 avril 1784).
3. Nouvelles Promenades dans Paris, de G. Cain, note 2 de la p. 114.
4. Le mariage de la Princesse de Lamballe (le Figaro 17 janvier 1914).
5. Souvenirs de la marquise de Créquy, t. IV, 253 et s.
6. La première entrevue de la princesse avec son mari avait eu lieu dans un château, en Bourgogne, près de Château-Vilain. Le prince assista incognito à son souper. La princesse le distingua de prime abord ; comme Mme de Guébriant lui demandait à quoi elle l'avait reconnu : « parce qu'il est roux et laid », répondit-elle.
7. Marquis de Villeneuve-Triens, Hist. de saint Louis, roi de France, L. 111, 654\*
8. Bulletin d'autographes ; de Noël Charavay ; 1, a. s. du 18 décembre 1713.
9. Mme de Lamballe, d'après des documents inédits, par Georges Beutin.
10. On lit dans les Mémoires secrets, à la date du 10 janvier 1768 : « On annonce que le duc de Penthièvre, étant allé ces jours-ci faire sa cour au Roi, S. M. s'était écriée, comme il s'en allait : « Voilà le plus honnête homme de « mon royaume et le plus malheureux des pères ! »
11. On se plaît à vanter, dans les écrits de l'époque, la fraîcheur de son teint, l'élégance de ses formes, la dignité de sa démarche, ses beaux yeux bleus et son admirable chevelure blonde.
12. Mém. secrets de Bachaumont, L XXV, 41(15 janvier 1784).
13. On a publié des lettres de la princesse qu'elle aurait écrites à sa mère dans les premiers temps de son mariage (février 1767), et qui sembleraient témoigner que le prince aurait, au début du moins, cherché à s'amender ; mais cette correspondance est généralement considérée comme apocryphe, et on ne saurait en faire état.
14. C'est le plus que suspect auteur des Souvenirs de Madame de Créquy qui se fait l'éditeur de ce ragot ; nous ne l'enregistrons qu'en accompagnant des plus expresses réserves (Souvenirs, IV, 302 et s.) .

15. Mém. secrets, 28 juin 1767.
16. Id., 26 septembre 1767.
17. Id., 4 novembre 1767.
18. Nous en devons la connaissance à M. Paul d'Estrée, qui les a publiés dans la Revue et Revue des Revues, n° 13, 1 juillet 1900, 34 et s.
19. Souvenirs de Madame de Créquy, t. IV, lot. cit.
20. Le duc de Chartres était, dit-on, intéressé à la mort du jeune prince, qui le laissait seul héritier de sa grande fortune de son beau-père, le duc de Penthièvre. Le prince de Ligne a défendu le duc d'Orléans contre ces imputations, que paraissent avoir propagées des mémorialistes et des libellistes à gages. Le plus récent biographe de la duchesse d'Orléans a fait justice de ces calomnies. (Baron André de Maricourt, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans ; Paris, Emile-Paul, 1913, 46-7 .)
21. Mém. secrets, de Bachaumont, 5 nov. 1767.
22. "Son père l'avait fait dispenser du maigre et le faisait placer à table à coté de lui, pour surveiller son régime alimentaire et lui faire prendre les eaux de Forges. M. de Lamballe était là-dessus d'une insensibilité si parfaite ou d'une distraction tellement exemplaire, qu'il ne s'était pas aperçu qu'il avait bu des eaux minérales et mangé de la viande pendant tout le carême. » Souvenirs de Madame de Créquy, IV, note de la p. 314.
23. On n'ignora pas dans le public, du moins dans le monde de la Cour, la nature de la maladie à laquelle succombait le prince de Lamballe ; dans un des pamphlets les plus rares qui nous soient passés sous les yeux, on prête à Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, le propos suivant : « Ce fut dans ce temps que le comte d'Artois s'avisait de m'en conter et de vouloir me ranger au nombre des gredines qui formaient sa cour : je le refusai avec mépris, non pas à cause de l'association infâme qu'il se proposait de faire, mais par un motif de crainte. La mort du prince de Lamballe me faisait trembler, et l'assurance ou j'étais que le crapuleux libertin en était une des principales causes, me fit craindre peut-être avec raison qu'il ne voiturât dans mon sang ce poison destructeur appelé la v..., et j'aimai mieux me contenter de l'usé de Genlis et du voluptueux de Conflans qui, quoique fort dérangés, ne me laissaient pas envisager le même péril. » Page 35 de Confessions générales des princesses de sang royal, auteurs de la cabale aristocratique, etc. A Aristocratie, chez Mainmorte, imprimeur des commandements secrets de S. A. R. Mgr le comte d'Artois, 1789.
24. Mém. secrets, 5 janvier 1768.
25. On a prétendu qu'on lui avait fait la castration, et qu'il serait mort des suites de cette opération ; « les seigneurs et le public l'appelèrent après cette opération le prince sans-balles ». Vie de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans ; Londres, 1789 ; 32-3.
26. Mém. secrets, 7 janvier 1768.
27. Id., 6 mai 1768.
28. Mes loisirs, par L.- P. Hardy. Édition M. Tourneux et M. Vitrac, 1912, t. I (seul paru), 96-97.
29. Souvenirs de la baronne du Montet (1785-1866) ; Paris, 1904, 310 et s.
30. Elle dut se soumettre, dès son arrivée, à un régime particulier ; elle s'engageait à ne jamais se rendre chez les religieuses, à n'en point faire manger chez elle, à ne laisser pénétrer personne dans les appartements qui lui étaient réservés, sans en avoir référé, au préalable, avec l'Abbesse ; les visiteurs devaient avoir quitté l'abbaye à 8 heures et demie en été, à 8 heures au plus tard en hiver. Mme de Lamballe était tenue d'avoir réintégré son logis aux mêmes heures. Lorsque la Princesse prit possession de son logement, elle reçut tous les honneurs dus au rang qu'elle occupait : tous ses parents ayant le rang de princes du sang, ainsi que ses parentes ayant le même rang, furent reçus avec les mêmes honneurs lorsqu'ils furent la voir. (Arrangement concerté avec Mme l'Abbesse de Saint-Antoine, relativement à la résidence de Mme de Lamballe dans cette abbaye, et note de M. de Penthièvre ; documents inédits, extraits des Archives nationales.)
31. Les souverains étrangers en France (du x<sup>o</sup> au xviii<sup>o</sup> siècle), par Albert Babeau, membre de l'institut (Extrait de la Revue des questions historiques).

32. Arch. nat. K 147, n° 11 (cité par Cabeau).

33. Hist. de la décadence de la monarchie française, etc, par J. -L. Soulavie l'aîné ; Paris, Duprat, 1803 ; 111, 315-6 .

## CHAPITRE VII

### LA NÉVROPATHIE DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE

En 1775, la princesse avait de grandes chances d'être nommée surintendante de la reine, en dépit d'intrigues savamment et malignement ourdies par tout un parti de la Cour qui lui était hostile. On faisait valoir surtout, pour l'éloigner de ce poste âprement convoité, son état maladif. « La princesse de Lamballe, mandait l'ambassadeur d'Autriche à Marie-Thérèse, devient sujette à des maux de nerfs, qui lui occasionnent souvent des faiblesses et des convulsions. Si cet état ne change point, il pourrait devenir un obstacle de plus à ce que cette princesse obtienne la charge de surintendante. » La place était, en effet, très recherchée : la comtesse de la Marche la réclamait, comme la plus ancienne ; la duchesse de Bourbon, en sa qualité de première princesse du sang. Madame de Lamballe, qui avait accompagné son beau-père en Bretagne, ou il s'était rendu pour tenir les États, pendant que s'agitaient ces intrigues, gagnait tous les cœurs par la grâce et l'aménité de ses manières. Aussi, quand la reine la pria de se rendre chez elle dès son retour, on ne douta plus que la souveraine n'eut fixé son choix ; déjouant tous les petits complots d'antichambre, Marie-Antoinette imposait au roi la nomination de son amie.

Le correspondant de l'Impératrice n'avait cependant pas fardé la vérité ; pour les yeux les moins prévenus, la névropathie de la princesse était manifeste.

Un jour, au cours d'une promenade sur la rivière, elle s'était évanouie, parce que la reine s'était trouvée mal ; un autre jour une fenêtre étant venue à tomber près de Marie-Antoinette, et bien qu'elle l'eut à peine effleurée, sa compagne avait perdu connaissance et n'était revenue à elle que grâce à une saignée.

« La santé de la princesse est très mauvaise, écrivait Mercy-Argenteau à Marie-Thérèse 1 , en 1776, le 13 avril ; elle l'oblige à des fréquentes absences » ; et il ajoutait que Madame de Lamballe allait se rendre aux eaux de Vichy, ou de Plombières, ou elle resterait six semaines ou deux mois. Le départ pour cette dernière ville s'effectua au mois de juin.

C'est pendant son séjour à Plombières que Madame de Lamballe fut atteinte de la rougeole ; elle ne quitta cette station thermale que le 25 août. Cette maladie, qui n'avait présenté à aucun moment un caractère de gravité, eut, du moins, ce résultat de réveiller l'affection de la reine pour sa surintendante.

L'année suivante, nouveau voyage de la princesse à Plombières. Au retour, Marie-Antoinette accueillait son amie « avec beaucoup de démonstrations de bonté ». Mais les pamphlétaires travestissaient audacieusement les sentiments qu'éprouvait la reine pour sa surintendante.

D'exécrables couplets circulaient, qui atteignaient également le jeune monarque, dont on mettait en doute la virilité. On discutait sur son aptitude à donner des héritiers au trône, et après avoir passé en revue les diverses causes d'impuissance imaginées par les courtisans, l'auteur du libellé décidait pour la négative. Puis c'étaient des plaisanteries sur « le goût puce » introduit à la Cour, sur l'amitié suspecte de Marie-Antoinette pour la princesse de Lamballe 2 . Les plaisirs les plus innocents étaient imputés à crime. Sa Majesté faisait-elle des parties au petit Trianon, ou Petit Vienne, avec son amie, on en jasait à Versailles, parce qu'elle n'y admettait que quelques dames de sa suite, sans aucun homme. D'autres jours, elle est allée à Sceaux 3 et y a passé la journée entière en tête à tête avec la princesse, ce qui ne laisse point de donner naissance aux bruits les plus calomnieux.

En 1779 tandis que Madame de Polignac était à Spa, Madame de Lamballe s'était dirigée vers Bourbonne. C'est en revenant de ces eaux, qu'elle s'aperçut de la perte totale de sa faveur auprès de la reine. La surintendante, à entendre Mercy, qui tenait enfin sa revanche, « est devenue

pour Sa Majesté un objet d'ennui et d'embarras » et, malgré les plaintes de la princesse « à ses confidents et confidentes, qui les font transpirer dans le public », on prend « si peu d'intérêt à la surintendante que personne ne s'en occupe, ni ne se permet de réflexions sur le changement de la reine envers son ancienne favorite ».

Certains lui voyant mauvaise mine, s'apitoient la croyant atteinte « de la poitrine » ; d'autres moins portés à la plaindre qu'à la salir, s'en vont répandant le bruit qu'elle est enceinte, et elle doit monter à cheval presque chaque jour pour faire taire ces rumeurs méchantes. A ses souffrances ordinaires viennent s'ajouter des douleurs morales : la perte de son frère aîné et la mésalliance d'un autre de ses frères achèvent de l'abattre.

Son médecin traitant, et l'illustre Tronchin appelé en consultation lui prodiguent en vain des « remèdes adoucissants » ; ils ne lui procurent qu'un soulagement momentané, « mais ne la calment jamais complètement 4 ».

Au début de l'année 1782, ses maux de tête ordinaires s'accompagnant de faiblesses et de convulsions. Tous les médicaments que lui prescrivent tant les médecins de Paris que les médecins de la Cour, restent inefficaces ; son état s'aggrave et, deux fois dans la même journée, elle tombe dans des crises dont elle ne revient que graduellement ; l'attaque finie, elle est « comme anéantie ».

On recourt aux calmants, à tous les antispasmodiques connus : graines de pavot, suc de laitue, fleurs de tilleul et fleurs d'oranger, feuilles de mélisse et de vulnéraire, liqueur d'Hoffmann et laudanum de Sydenham, camphre et pilules de Fuller. Les drogues les plus disparates de la pharmacopée sont mises à contribution, sans succès.

Après la thériaque, le bouillon de tortue ; les décoctions de fleurs de sureau alternent avec les pilules d'ipéca, la poudre tempérante de Stahl avec la poudre de nénuphar et l'esprit de nitre dulcifié 5 . On aura une idée de cette polypharmacie par quelques formules : électuaire ou opiat composé d'écorce du Pérou (quinquina), de racine de valériane, de castoréum, de poudre antiépileptique de Guttete, et d'une prise suffisante de sirop arabe, de fleurs de stoechas citrin. Une autre prescription comprenait des pilules composées de myrrhe, galbanum, gomme syriaque, sagapénium (ou gomme persique), opoponax, ammoniac, castoréum, thériaque, assa-fœtida et huile d'ambre ou de karabé. Tout cet arsenal thérapeutique restait sans action, et loin de disparaître, les accès semblaient augmenter. C'était à désespérer de la médecine et de ses servants.

Ne sachant plus à quel saint ni à quel empirique se vouer, la princesse finit par se rendre aux instances de son beau-frère, le duc de Chartres, qui depuis longtemps lui proposait de lui envoyer son médecin.

Celui-ci avait su gagner la confiance du prince, le duc espérait que sa belle-sœur la partagerait. Madame de Lamballe, après beaucoup d'hésitations, consentit enfin à se mettre entre les mains du docteur Saiffert et à lui confier la direction de sa santé. C'est à ce praticien que nous allons demander de nous instruire des circonstances dans lesquelles il fut fait appel à ses lumières. On va voir le cas qu'il faisait du secret professionnel.

En l'année 1785, vers la fin du mois de juin, je fus, relate Saiffert, appelé auprès d'une femme âgée de 36 ans ; cette femme mérite, en raison de sa destinée malheureuse, d'être nommée : c'était la princesse de Lamballe, massacrée d'une manière horrible et cruelle, malgré son innocence, à Paris, en 1792, par les septembriseurs. Cette innocence et cette triste fin feront pardonner quelques détails véridiques et utiles à l'histoire, bien qu'ils ne se rapportent pas à mes traitements médicaux des affections chroniques... Cette femme qui fut si atrocement mutilée, avait été déclarée épileptique et incurable par les médecins qui la traitaient d'habitude ; elle tombait tous les jours à la même heure subitement sans connaissance, dans des convulsions qui duraient deux heures, elles étaient suivies de neuf heures de léthargie cataleptique, et après onze mois de traitement, elle fut radicalement guérie. Il était naturel qu'elle m'engageât à continuer à rester son médecin.

Saiffert conte, à une autre place, que c'est à la suite de la guérison d'une jeune fille 6, « que ses parents avaient mise au couvent pour cacher sa triste maladie », que la mère de la jeune personne avait fait part de cette heureuse issue à la princesse, en l'engageant fortement à se confier au sauveur de son enfant.



Dès sa première visite, la princesse témoigne à Saiffert l'espoir qu'elle fonde sur sa science. « Au nom de Dieu, s'écria-t-elle, tirez-moi de cette position, et ma reconnaissance vous sera éternellement acquise. »

« Je ne l'entreprendrai, répliqua l'interlocuteur de la princesse, qu'à la condition que vous vous confesserez à moi entièrement, que vous ne me cacherez rien de votre vie passée ; vous devrez répondre à toutes les questions qu'il me conviendra de vous poser ; ce n'est que si vous remplissez ces conditions, qu'il me sera possible de reconnaître la nature de votre mal, et de vous indiquer les moyens de le guérir. En échange de votre foi absolue, comptez sur ma discrétion. Je tiens le-devoir du secret pour aussi essentiel que la nécessité d'une confiance sincère de la part, du malade, »

Oh ! Monsieur, interrogez, interrogez, s'écria la princesse ; je n'ai rien à vous cacher.

Après ce préambule, le médecin procède à l'interrogatoire du « sujet » dont il se propose d'établir l'« observation ». La princesse raconte alors comment elle a souffert, dès sa plus tendre enfance, de maux de tête fréquents, et elle poursuit en ces termes :

Ces douleurs diminuèrent avec l'apparition des règles ; elles ne se firent sentir depuis, plus ou moins fortes, que vers le commencement de mes « époques » ; on m'assurait que le mariage m'en délivrerait entièrement, on se trompait et on me trompait : elles ont été, depuis, plus violentes et plus prolongées...

Au commencement de 1782, mes maux de tête s'accompagnèrent tout à coup de faiblesses et de convulsions ; les médecins de Paris et les médecins ordinaires de la Cour furent consultés successivement, mais tous les remèdes qu'ils me prescrivirent, loin d'améliorer mon état, n'ont réussi qu'à l'aggraver, et à me mettre dans le triste état que vous voyez. Je tombe, Monsieur, tous les deux jours, après une heure, dans une attaque d'un mal qui m'est inconnu, et je reviens à moi peu à peu, mais actuellement au bout de neuf heures seulement, et je reste comme brisée.

La malade expose ensuite longuement les divers traitements auxquels on l'a soumise, - et dont nous avons donné plus haut un aperçu aussi bref que substantiel.

Quelque réaliste que soit le dialogue engagé entre le médecin et la patiente, nous ne résistons pas à la tentation d'en citer au moins un fragment, qui en donnera le ton :

D. Vous rappelez-vous si vous avez eu la teigne dans votre enfance ou votre jeunesse ?

R. Je ne m'en souviens nullement.

D. Avez-vous eu des poux ? (sic)

R. Souvent, on m'en a débarrassée plus de dix ou douze fois en me saupoudrant avec une poudre rouge.

D. Avez-vous quelquefois rendu des vers ?

R. Je me souviens qu'à cinq ou six ans, on me donna des remèdes pour cela, et que j'en rendis ainsi quelques-uns.

A la question posée par Saiffert, si elle a eu quelque maladie de peau, la princesse répond qu'à part la rougeole, et la petite vérole par inoculation <sup>7</sup>, elle ne se souvient pas d'avoir eu d'autres maladies éruptives ; elle a remarqué, cependant, qu'il lui vient de temps à autre « des dartres farineuses démangeantes aux cuisses », dont les bains calment l'irritation.

Poursuivant son questionnaire, Saiffert demande à la malade comment fonctionnent ses intestins ; si elle est sujette aux hémorroïdes : « elles sont souvent très douloureuses, quand elles ne saignent pas » ; si ses époques sont régulières. Quant à la suite de l'entretien, force nous est de... gazer, faute de n'avoir pas à notre service la langue et la plume de Juvénal ou de Martial. Disons seulement que la princesse révèle à l'indiscret médocaste certain vice solitaire, que nous aurons suffisamment désigné en disant qu'il était assez fréquent dans les pensionnats ou ne s'exerçait pas une assez rigoureuse surveillance. Ces pratiques étaient, paraît-il, communes parmi les femmes de la haute société de l'époque, « dont les mœurs n'étaient alors ni pures, ni régulières <sup>8</sup> ».

On sait les bruits qui avaient couru, et que les pamphlétaires avaient malignement grossis, de prétendues relations, d'un caractère particulièrement intime, entre la reine et sa favorite <sup>9</sup>. Madame de Lamballe se défend, avec une énergie dont la sincérité ne paraît pas devoir être suspectée, de pareilles allégations.

Rien ne m'empêcherait, répartit la princesse avec vivacité, de vous les confier pour mon bien, s'il

y avait quelque chose de vrai dans ces racontars. Vous pouvez m'en croire sur parole : nous n'avons jamais songé à cela ni l'une ni l'autre ; mais vous savez que je suis veuve et que, d'après les préjugés en cours, je ne puis me remarier qu'avec un prince du sang ; il est rare que ces occasions se représentent deux fois dans une existence, on ne saurait donc me faire un grief d'avoir pris un ami, mais si vous jugez qu'il soit nuisible à ma santé de continuer mes rapports avec lui, je suis prête à le sacrifier.

Sur le conseil que lui donna Saiffert, la princesse consentit à renoncer à une affection qui lui était particulièrement chère.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain, vers une heure de l'après-midi ; c'était généralement à cette heure que les accès survenaient et le médecin voulait en être le témoin. Voici le spectacle auquel il assista et qu'il nous décrit avec toute la minutie qu'un clinicien peut apporter à un pareil examen ;

Vers une heure cinq minutes, elle (la princesse) devint pâle comme la mort, son pouls tomba jusqu'à soixante-cinq pulsations ; à une heure dix minutes, ses paupières se fermèrent, après s'être abaissées trois fois de suite ; puis il se produisit des spasmes précipités des muscles des yeux, auxquels succédèrent de violentes secousses convulsives de tout le corps. Elle tenait la bouche strictement fermée, et je n'ai point remarqué qu'il s'en échappât le moindre filet de salive, contrairement à ce qui s'observe dans l'épilepsie.

A la palpation, Saiffert constatait une rétraction manifeste dans la région du foie, et un gonflement au niveau de la rate ; en outre, dans la partie inférieure de la région duodénale, il percevait « une tuméfaction dure, indépendante de l'organe, et qui avait la grosseur de l'œuf d'une oie ». Il en conclut à une obstruction du pancréas, qui n'avait pas encore dégénéré en squirrhe. Pour lui, il n'y avait aucun doute que cette tumeur fut la cause de la maladie chronique de la princesse, et que les secousses convulsives trouvassent là leur source. (Il est manifeste que Saiffert prenait l'effet pour la cause.)

Ces convulsions ne durèrent pas moins de deux heures et vingt minutes ; elles furent suivies d'un état léthargique profond, pendant lequel les membres restèrent dans la position où le médecin les avait lui-même placés. Quant aux pulsations, de soixante cinq elles tombèrent à cinquante-six, et devinrent à la fin à peine perceptibles.

Cet état léthargique dura sept heures moins vingt minutes ; un peu avant le réveil, l'exploration locale révéla un utérus à peine plus gros que celui d'une jeune fille.

Les phénomènes observés du côté du foie et de la rate disparurent, et ces régions revinrent progressivement à leur état normal. La tuméfaction duodénale se réduisit au quart de sa grosseur, et la princesse revint à elle, après avoir fait entendre un sifflement partant du gosier et présenté trois battements convulsifs des paupières. Quand elle eut repris complètement ses sens, le pouls était remonté à soixante-seize, mais la malade se plaignait d'une grande prostration.

Le docteur Saiffert remit au lendemain à établir son diagnostic ; il désirait examiner une fois de plus la princesse dans un moment d'accalmie. Ce qui l'avait frappé surtout, c'est que la durée des accès, depuis deux mois, avait augmenté régulièrement de quinze minutes à chaque nouvelle attaque ; cette remarque était de nature à l'éclairer sur le pronostic. Et il conclut :

En matière scientifique, il faut, avant toutes choses, employer les termes les plus explicites. On a, jusqu'à présent, considéré la maladie chronique de la princesse comme une variété d'épilepsie, je suis d'avis qu'elle appartient plutôt à l'espèce des affections léthargiques ; pour parler un langage qui soit compris de mes confrères, j'estime que c'est une léthargie chronico-périodique, précédée de convulsions orageuses et cataleptiques.

Muni de ces données, Saiffert remit à la princesse une consultation rédigée selon toutes les règles de l'art.

Contrairement aux avis de ceux qui l'avaient traitée avant lui, Saiffert promettait la guérison de la malade, pourvu que celle-ci se conformât rigoureusement au régime qui lui serait prescrit, et qu'elle ne l'enfreignit sous aucun prétexte. L'amélioration ne serait peut-être pas immédiate ; il se produirait même quelque aggravation de symptômes qu'il n'y aurait pas lieu d'en être surpris, mais on en viendrait à bout, en leur opposant « patience et confiance ». Saiffert faisait espérer à la

princesse qu'après deux mois de traitement, il pourrait lui annoncer, pour une date fixe, le retour à la santé.

Le régime prescrit à la malade était, au demeurant, assez judicieux. Il lui était recommandé de ne s'alimenter que de viandes maigres et blanches et de poissons blancs. Tous les légumes lui étaient permis, à part le chou et l'oseille, les fruits juteux bien murs, les fromages doux et non acides. Étaient sévèrement proscrits les aliments gras, huileux, mucilagineux, salés, fumés, épicés, et même, ce qui était excessif, les viandes grillées ou rôties.

Les aliments farineux, seuls, étaient autorisés, tels que le sagou, le salep, les pommes de terre et l'orge ; comme fruits avec cosses, les lentilles ; pas de champignons d'aucune sorte ; les œufs ne devaient être mangés que mollets, et non autrement.

Parmi les aliments tolérés, ceux qui pouvaient être mangés froids, sans dégoût, devaient obtenir la préférence.

La boisson de table journalière consistait en un vin blanc de Champagne léger, additionné d'une forte quantité d'eau froide ; toutes boissons chaudes et spiritueuses seraient mises sévèrement de côté. Du rôti froid constituerait le premier déjeuner du matin, avec la boisson tolérée. Entre les mets et les boissons permises, on devait choisir de préférence celle qui se digérait le plus facilement.

Après le régime diététique, l'ordonnance magistrale. Voici quelques-unes des formules employées par le médecin saxon ; elles donneront une idée de la thérapeutique en cours à la fin de l'avant-dernier siècle

I. Sucre 12 demi-onces.

Gomme arabique .... 3

Poudre de savon d'Espagne purifiée 2 dragmes.

Sel de nitre purifié .... à 1 dragme.

Sel alcali purifié

pour six doses égales, après pulvérisation préalable.

11. Fiel de veau concentré par l'ébullition 3 dragmes.

Extraits de gentiane et de valériane à 1 dragme.

Fleurs de zinc

Triturer avec soin, pour des pilules pesant trois grains, et argentées. On prendra dix-huit pilules au commencement de chaque repas.

S'il se produisait, par suite de l'ingestion de tous ces médicaments, de l'enflure du ventre et un empâtement notable de la langue, il était recommandé à la malade d'absorber une mixture à base de magnésie anglaise, sel de nitre purifié, sirop d'orgeat, etc.

Une autre formule de Saiffert, qui a joui d'une certaine vogue, même après sa mort 10, consistait en pilules, dont suit la composition :

Prenez fiel de bœuf épaissi au bain-marie et diagrède ( ? ) savonneux : de chaque, demi-onces ; extrait de pensées du Rhin 11, deux gros ; faites avec ce mélange des pilules de trois grains. La dose est de cinq à dix-huit par jour. L'usage doit en être continué pendant plusieurs mois, avec un régime assez sévère ; on le suspend dans la mauvaise saison.

Si la bouche devient amère, on prendra le matin un gros de tartrate acidule de potasse (crème de tartre) avec du sucre. Si les coliques surviennent, on absorbera une boisson mucilagineuse. M. Saiffert, ajoute le rédacteur, ne prescrivait ces pilules que dans les affections chroniques des viscères abdominaux, connues sous le nom d'obstructions, particulièrement celles du foie. Ce traitement, est-il dit ailleurs 12, « qui a joui d'une fort grande célébrité, même en France », ne devait être entrepris qu'à la belle saison et continué durant plusieurs mois. Tout le temps qu'il y était soumis, le malade était astreint au régime le plus sévère ; les acides, les œufs, les champignons, les farineux, les pâtisseries, les fritures le vin, le café, les liqueurs lui étaient absolument défendus. Ce traitement, au dire d'un savant autorise 13, était « assez énergique pour amener un changement favorable dans certaines maladies ou des moyens plus rationnels, mais moins actifs, seraient restés sans effet ».

Saiffert avait une foi trop grande dans l'efficacité de ses remèdes pour ne pas la faire partager.

La princesse entendit ne confier désormais à aucun autre médecin le soin de sa santé, mais Saiffert invoqua sa nombreuse clientèle, les occupations multiples qu'elle nécessitait, et qui ne lui laissaient pas le temps de se consacrer entièrement à une seule malade, il finit cependant par céder aux instances de la princesse.

Le lendemain de cette visite, le duc de Penthièvre, beau-père de Madame de Lamballe, se présentait chez le médecin saxon et lui faisait part de ses inquiétudes. Il lui paraissait téméraire qu'un étranger voulut se mêler de soigner une princesse de sang royal français, et il le trouvait singulièrement hardi de promettre la guérison d'une affection que les docteurs les plus expérimentés de la capitale avaient été unanimes à déclarer incurable. Les remèdes qui allaient être employés ne risquaient-ils pas d'abrèger la vie de sa belle-fille ? Il considérait qu'il était de son devoir de s'opposer à une entreprise aussi hasardeuse. Saiffert s'employa, de toute son éloquence, à calmer ces appréhensions ; il n'admettait pas qu'on mit en discussion ses connaissances médicales ; il déniait toute compétence à un profane, si bien intentionné fut-il, et tout en trouvant légitime la sollicitude paternelle, il prétendait n'accepter de personne une observation sur sa conduite professionnelle. La princesse était pour lui une patiente, et rien d'autre ; ni son rang, ni son sang, ni les privilèges de naissance ne comptaient aux yeux d'un praticien soucieux de ses devoirs et fort de sa conscience.

Informée, par Saiffert, de la démarche du duc de Penthièvre, la princesse s'efforça d'en atténuer l'effet. « N'y voyez, dit-elle à son médecin, qu'une preuve de l'intérêt affectueux que mon beau-père me porte... ma confiance en votre savoir n'en sera pas modifiée, elle reste inébranlable. » Et elle ne trouvait meilleur moyen de le lui prouver, qu'en communiquant à Saiffert une lettre, qu'elle venait de recevoir de la reine, ou celle-ci s'exprimait en termes des plus flatteurs sur le compte du médecin saxon.

Marie-Antoinette avait soumis la consultation de ce dernier à son propre archiatre, Lassone, lequel avait dit, sur un ton de joyeuse humeur, en parlant de son confrère : « Je connais à fond cette tête d'Allemand ; il ne promet que ce qu'il peut tenir ; il a promis de porter secours à la princesse, elle peut compter sur sa promesse ; nous n'avons, quant à nous, rien autre chose à faire qu'à tenir nos avis pour nuls. Ce n'est pas la première fois qu'il nous fait de semblables affronts, mais l'honneur de la science médicale prime toute autre considération. » L'épître de la reine se terminant par ces mots : « Vous ne sauriez vous figurer, amie très chère, le baume qu'a versé Lassone dans mon cœur que votre maladie afflige profondément. »

Rien ne pouvait mieux chatouiller l'amour-propre de l'Allemand et l'encourager à poursuivre sa cure, qu'un appui lui venant d'un personnage aussi considérable que l'était le premier médecin de la famille royale. Il fut décidé que le traitement prescrit à la princesse serait commencé, sans plus attendre, sous la surveillance de son médecin habituel ; mais celui-ci l'avait si longtemps bercée d'illusion, pour finalement lui déclarer qu'elle ne guérirait jamais, qu'elle avait de la répugnance à rester sous sa direction. « C'est une preuve, répliqua Saiffert, qu'il vous porte de l'intérêt, et je ne doute pas qu'il revienne de son opinion ; lorsqu'il constatera une amélioration dans votre état, il sera le premier à s'en réjouir. »

Le matin qui suivit cet entretien, il se présentait, du domicile du docteur Saiffert, « un soi-disant duc, tout chamarré de rubans », qui lui tint l'extraordinaire discours que voici :

Vous avez conquis déjà une assez grande renommée dans votre art, pour qu'il vous soit indifférent de chercher à l'accroître par le succès d'une cure, si retentissante soit-elle. Vous risquez, par contre, de vous faire de puissants ennemis et de n'en recueillir qu'ingratitude et déboires. Voulez-vous vous assurer des amis haut placés et obtenir une charge de fermier général des douanes ? Il vous suffira de déclarer que la princesse de Lamballe est atteinte d'épilepsie, que la guérison de son affection est impossible ; que la vue seule de son mal n'est pas sans danger pour des femmes enceintes qui l'approcheraient ; si vous acceptez, au jour fixé par vous je vous apporterai le brevet de la fonction qui vous est destinée.

Pour toute réponse, le médecin, qu'on avait aussi grossièrement tenté d'acheter, montra la porte à l'émissaire qui venait de lui faire cette proposition, refusant d'en entendre davantage. N'ayant pas réussi dans leurs desseins, les ennemis de la princesse, c'est-à-dire ceux qui

convoitaient sa place, insistèrent auprès de la reine pour qu'elle envoyât au docteur Saiffert un questionnaire précis, qui ne pouvait manquer de l'embarrasser. Il s'agissait de l'amener à formuler son opinion par écrit, et l'on comptait bien qu'il y regarderait avant d'exprimer un avis contraire à celui de toute la Faculté et de s'exposer aux critiques qui ne pouvaient manquer de lui être adressées. C'était mal connaître notre personnage ; l'entêté Saxon n'était pas de ceux qui renoncent aisément à leur opinion ; sa réponse fut catégorique.

La maladie de la princesse pouvait-elle, en dehors des crises, agir sur la conception, autrement dit provoquer l'avortement chez une femme enceinte que la malade approcherait ? « Non, non et non ! répondit énergiquement Saiffert. Les accès ne se produisent, d'ailleurs, pas à l'improviste, parce que ce n'est point, à proprement parler, de l'épilepsie, mais une léthargie chronique et périodique, toujours précédée de convulsions à forme cataleptique. » Saiffert avait pris l'engagement de guérir la princesse, pourvu qu'elle se conformât docilement à ses prescriptions ; il n'avait rien à changer à son pronostic.

Pamphlets, libelles, lettres anonymes, tous les moyens, jusqu'aux plus perfides, furent mis en œuvre pour perdre la surintendante dans l'esprit de la reine.

Dans son entourage, c'était à qui essayait de la convaincre qu'il y avait danger à laisser approcher d'elle, dans l'état où elle se trouvait (Marie-Antoinette était alors enceinte), une femme atteinte de haut mal ; que l'enfant à venir pourrait s'en ressentir, etc. La reine avait fini par espacer ses visites à sa surintendante, mais elle ne pouvait se résoudre à la remplacer. Elle fit demander au médecin qui soignait la princesse de lui dire, en toute franchise, ce qu'il pensait de son état, et elle le remerciait peu après du service qu'il lui avait rendu, en enlevant de sur ses yeux le voile qu'on y avait perfidement suspendu. Cela ne faisait pas l'affaire des gens de Cour, qui se liguèrent pour perdre à la fois la princesse de Lamballe et Saiffert. On alla jusqu'à menacer ce dernier de mort, s'il persistait dans son attitude. Il méprisa ces avertissements et ces menaces.

Quelques jours plus tard, son carrosse recevait une grêle de coups de pierre, et il en rejaillit sur lui des fragments qui manquèrent de le blesser.

La soirée qui suivit l'attentat, Saiffert était attaqué de nouveau, au sortir de l'hôtel de Toulouse, après minuit, par trois gaillards qui, bondissant sur lui, essayèrent de le frapper « avec une arme meurtrière ». Des personnes étant accourues au bruit, le médecin put prendre la fuite et regagner sa voiture. A plusieurs reprises, on en brisa les glaces ; la vie de l'Allemand était de plus en plus menacée.

A l'entendre, on alla jusqu'à tenter de l'empoisonner. Une jeune marquise, que Saiffert avait connue chez une de ses clientes, Madame de G..., insista pour lui verser un verre de bière ; celle-ci avait une saveur bizarre, laissant dans la bouche comme un arrière-goût fade, que Saiffert attribua, non sans vraisemblance, à un sel de plomb qu'on y aurait mélangé. Il ne conserva plus aucun doute, quand, quelques heures après cette ingestion, il présenta tous les symptômes de l'intoxication plombique : éructations, vomissements, crampes, etc. Nous passons sur les traitements qui lui furent appliqués : vésicatoires, emplâtres, saignées, frictions. Saiffert dut à sa robuste constitution, plus qu'à ces médications, de se tirer, sans trop de dommage, de l'aventure ; il s'en ressentit, néanmoins, pendant environ une semaine. Il jugea prudent de ne pas ébruiter l'affaire, mais de se tenir à l'avenir sur ses gardes et de se défier un peu plus des invitations faites avec une trop aimable insistance.

La princesse tint à lui faire part, en cette circonstance, des souhaits qu'elle avait formés pour son prompt rétablissement. « Beaucoup de médecins, lui écrivit-elle, ne vous pardonnent pas votre renommée ; ils sont capables, par basse envie, de commettre le plus grand crime. » Saiffert s'empressa de la rassurer, lui disant que ses précautions étaient prises, et qu'avec un peu de circonspection, il déjouerait toutes ces manœuvres. Il reprit très tranquillement ses visites aux malades, comme par le passé, et retourna chez la princesse, dont l'avait tenu éloigné pendant quelques jours son accident.

Il ne constata chez elle presque aucun changement : les accès avaient diminué de fréquence et d'intensité. Il pronostiqua que, sous l'influence de la médication qu'il avait prescrite, une amélioration notable ne tarderait pas à se produire, qu'il en répondait. Le duc de Penthièvre, l'ayant appris, lui envoya une lettre des plus flatteuses, s'excusant d'avoir un instant méconnu sa valeur

scientifique et l'étendue de ses connaissances.

Saiffert rapporte, incidemment, une conversation qu'il eut avec la reine, relativement à la santé de la princesse. Marie-Antoinette lui avait manifesté la satisfaction qu'elle éprouvait des bons résultats obtenus par la médication qu'il avait si heureusement appliquée. Elle se réjouissait surtout du discrédit qui allait en rejaillir sur la science médicale française, et elle mit tant de vivacité à exprimer ses sentiments à l'égard de cette dernière, que Saiffert lui-même dut l'inviter à plus de modération, dans ses appréciations. Nous ne commenterons pas les propos de Marie-Antoinette 14, mais comme ils éclairent sa psychologie ! Il est trop évident que l'infortunée souveraine n'a jamais su gagner le cœur du peuple qu'elle avait été appelée à gouverner ; peut-être faudrait-il en chercher l'excuse, du moins une explication dans son incompréhension absolue de notre caractère national.

Mettant à profit les bonnes dispositions de sa royale interlocutrice, Saiffert lui fit part d'un projet qu'il nourrissait depuis longtemps et auquel la reine ne pouvait manquer de s'intéresser. Il s'agissait de fonder un hospice pour le traitement des maladies chroniques ; le praticien saxon offrait le concours de ses lumières et le fruit de son expérience pour donner l'élan à cette œuvre charitable, qui manquait en France et pouvait rendre les plus grands services. Marie-Antoinette promit d'encourager cette création, et la princesse de Lamballe s'engagea, de son côté, à prélever sur ses économies une somme importante, pour aider à la fondation de l'établissement projeté 15 . Les événements qui suivirent empêchèrent la réalisation de cette charitable pensée.

Nous passons sur le récit, très circonstancié, d'un nouvel attentat dirigé contre le médecin saxon : son frotteur avait retrouvé une balle dans son cabinet de travail ; le projectile avait fait un trou dans la cloison, juste en face de la fenêtre, à la place où le docteur se tenait habituellement. Cette fois encore, Saiffert ne manqua pas d'attribuer à la jalousie confraternelle cette tentative d'assassinat. Il nous paraît qu'il entre une bonne part d'exagération dans cette allégation, mais notre Saxon ne néglige aucune occasion de rehausser l'importance de sa notoriété et la haute estime en laquelle il se tient. Afin de ne pas alarmer la princesse, il fut convenu qu'on ne lui apprendrait rien de ce qui s'était passé.

Sa santé allait en s'améliorant, lorsqu'un accident banal faillit détruire l'effet d'un traitement qui avait déjà produit d'heureux résultats.

D'après la relation de Saiffert, la princesse aurait offert tous les symptômes d'un empoisonnement : vomissements, crampes, coliques, accompagnés de syncopes et de convulsions. Une courte enquête démontra qu'elle avait pris, à son repas précédent, « quelques cuillerées de soupe, deux ailes de poulet bouilli, une très petite quantité d'une petite perche, une menue tranche de rôti de veau froid, la moitié d'une crêpe, une grappe de raisin... et deux truffes ». On incrimina d'abord ces noirs tubercules, et la princesse fut vivement admonestée par son médecin, pour avoir passé outre à ses recommandations. C'était, répondit-elle en manière d'excuse, un cadeau qu'elle avait reçu de Turin. Elle dut promettre de n'en plus jamais accepter ; à cette condition, elle obtint son pardon. Grâce à une potion émétique, tout rentra peu à peu dans l'ordre, mais l'alerte avait été chaude. Finalement, l'empoisonnement fut attribué, d'après l'hypothèse la plus vraisemblable, au poêlon de cuivre dont on s'était servi pour préparer les crêpes ; il fut décidé que l'on changerait, sans plus tarder, toute la batterie de cuisine et que l'on emploierait désormais que des vases en fer blanc.

On fit avaler des fragments des truffes suspectes à un chien, puis à un chat, mais ces expériences, mal conduites, ne donnèrent que des résultats incertains : le premier de ces animaux fut assez violemment incommodé, mais ne creva pas ; quant au second, il se montra moins résistant, mais l'autopsie ne révéla rien de démonstratif . Saiffert mit en garde sa malade contre les cadeaux qu'elle pourrait recevoir à l'avenir, même s'ils lui venaient d'un parent (dans le cas présent, c'était sa belle-sœur, Madame de Carignan, qui lui avait envoyé les truffes) ; il lui conseilla de les détruire désormais par le feu, ou de les jeter aux cabinets 16 .

La convalescence de la princesse de Lamballe fut assez longue : elle ne dura pas moins de sept semaines ; durant ce temps, les accès épileptiques eurent la même fréquence, mais leur nombre ne s'en accrut pas. Les digestions devinrent meilleures, les évacuations plus régulières ; en apparence, le rétablissement était à peu près complet.

Le jour, inoubliable pour moi, de la guérison de cette maladie» écrit le docteur Saiffert, a été le plus

solennellement marqué de ma vie ; je n'avais jamais vu joie plus cordiale, et les protestations de remerciements et de respect qu'on me marquait me touchèrent plus que tous les témoignages de reconnaissance sous forme d'argent.

Quand on sut que Saiffert avait guéri la princesse, ce furent, de toutes parts, des manifestations de gratitude. Le roi et la reine, les princes du sang envoyèrent des pages aux nouvelles. La princesse de Condé, les dames de qualité présentes, Madame de Lamballe elle-même, embrassaient le docteur, plus touché qu'il ne voulait le paraître de cette explosion de sympathies. A Paris, comme à Versailles, il n'était question que de cette cure extraordinaire d'une malade que la Faculté avait déclarée inguérissable.

Les médecins officiels prétendirent que la guérison obtenue par Saiffert était le résultat d'un hasard heureux ; les uns disaient que la princesse n'avait jamais été réellement malade, que sa maladie était, en d'autres termes, simulée et d'autant plus facile à guérir ; d'autres, que la recette des remèdes employés par le médecin allemand lui avait été confiée, avant sa mort, par un vétérinaire français ; d'autres enfin, plus clairvoyants, arguaient que Saiffert s'était tellement emparé de l'esprit de sa cliente, qu'il lui avait « suggéré » sa guérison, et que celle-ci n'avait été délivrée de son mal « par rien d'autre que par sa foi dans une assurance audacieuse de son rétablissement ».

Il en fut même pour insinuer que cette affection chronique était le résultat d'une vie d'excès, et qu'il avait suffi de persuader à la princesse que, si elle continuait elle courrait à une mort certaine, pour la faire renoncer à cette existence de dissipation et d'orgie. Seul, le premier médecin Lassone attribua le mérite de la guérison à celui qui en était l'auteur ; il fut le seul à lui rendre justice en cette occasion.

Saiffert insista auprès de la princesse pour qu'elle rappelât son médecin habituel, qu'elle avait cessé de voir pendant le cours de sa maladie ; elle n'y voulut point consentir, déclarant qu'elle n'avait de confiance qu'en son sauveur, et qu'elle n'en consulterait pas d'autre que lui. La malade ne se plaignait d'ailleurs que d'une faiblesse musculaire, que Saiffert attribua aux crampes et aux convulsions qui l'avaient si longtemps éprouvée.

L'humeur dartreuse s'étant manifestée à nouveau, Saiffert conseilla l'usage des bains de mer et des «douches de vagues », sinon pour la faire disparaître, au moins pour en atténuer l'irritation. On nourrissait encore le préjugé, en France, que les bains de mer ne pouvaient servir qu'à guérir la folie ou la rage. Nous avons conté ailleurs 17 que, chez les Romains, on prenait des bains de mer « pour les maladies des nerfs » ; et Celse, qui se fait l'écho des doctrines médicales de son époque, assure qu'on plongeait déjà les enrégés dans un bain de mer ou de rivière chaude, « pour aider à la transpiration ».

Cette médication, qui semble avoir perdu de son crédit pendant toute la durée du moyen Age, fut reprise aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles ; c'était une pratique alors courante et, comme nous l'avons écrit naguère, « princes, grands capitaines, grands seigneurs, tous s'empressaient d'aller à l'Océan ou à la Manche, dès qu'ils avaient été mordus ou seulement léchés ». Malgré les insuccès que certains hommes de science eurent le courage de signaler, à l'encontre d'une croyance générale, la thérapeutique de la rage par l'eau marine conservait encore à la fin de l'avant dernier siècle nombre de partisans. Quelques médecins y avaient recours comme antispasmodique : c'est sans doute à ce titre que Saiffert crut devoir conseiller ce traitement à Madame de Lamballe 18 .

A la Cour, on fit des gorges chaudes de cette fantaisie de médocastre en mal d'innovations ; la princesse, importunée de ces railleries, supplia celui-ci de lui indiquer un autre remède. On essaya des bains alcalins et sulfuro-savonneux, qui restèrent sans action, et on dut bientôt y renoncer. C'est alors que fut décidé le départ de la princesse 19 pour la petite ville balnéaire de Brightelmston 20, ou elle se rendit au mois de juin 1787.

Saiffert l'avait munie d'une lettre pour le médecin anglais qui se trouvait en permanence, pendant la saison, à la disposition de clients éventuels. Entre autres particularités qu'il signalait à son confrère d'outre-Manche, Saiffert prévenait ce dernier, qu'il pourrait survenir, sous l'influence du traitement que sa malade allait suivre, quelques mouvements de fièvre et des éruptions à la peau, qu'il n'y avait pas lieu de s'en émouvoir, et qu'il suffirait de lui faire prendre des boissons pouvant aider à provoquer la transpiration, et une alimentation légère et peu abondante, pour dissiper ce malaise.

Après avoir pris connaissance de ces recommandations, la princesse, très alarmée sur son état, alla trouver le duc d'Orléans, son beau-frère, et le conjura, en versant d'abondantes larmes 21 , d'autoriser le Dr Saiffert à l'accompagner en Angleterre ; lui seul connaissait son tempérament, lui seul était capable de la soigner. Saiffert eut beau représenter que ses fonctions de premier médecin de la maison d'un prince du sang lui imposaient des devoirs, qu'il ne pouvait abandonner un poste qu'il tenait de la confiance de Son Altesse, le duc lui donna toute liberté de partir, sauf à lui désigner un remplaçant et à revenir au premier appel. Le praticien mit alors en avant sa très nombreuse clientèle ; allait-il abandonner ces malheureux en cours de traitement, et qui n'avaient foi qu'en lui ? Même l'offre d'une importante somme d'argent — 24.000 livres — ne réussissait pas à venir à bout de la résolution du docteur saxon. La princesse insista de nouveau et son éloquence eut, cette fois, un meilleur résultat. Saiffert consentit à la rejoindre à Calais, où Madame de Lamballe l'attendrait, et d'où ils partiraient ensemble pour la station but de leur voyage. La reine avait promis de mettre à la disposition du médecin de la princesse un carrosse à ses armes ; des chevaux de poste seraient tenus prêts dans tous les relais, afin qu'il put la rejoindre dans le plus bref délai. « Trois jours après, relate Saiffert, j'étais à Calais ; nous nous embarquâmes deux jours plus tard et fûmes portés par un très bon vent, en trois heures, au petit port anglais de la ville de Douvres. Le jour suivant, dans la soirée, nous étions à Londres et douze jours après, nous partions pour Brightelmston ». La princesse prit treize bains et autant de «douches de vagues ». Les symptômes annoncés par Saiffert se manifestèrent comme il l'avait prévu : la malade eut de la fièvre, en même temps qu'une éruption rouge, assez analogue à une éruption miliaire, sur toute la peau du corps. En cinq jours, sous l'influence d'une tisane purgative, il n'y paraissait plus. Les bains de mer furent continués journellement, et les douches supprimées. Au bout de six semaines, la malade ne s'était jamais sentie aussi forte ; alors qu'elle était, auparavant, essoufflée quand elle avait fait cent pas, elle pouvait maintenant faire une heure de chemin sans lassitude. Son état moral s'était aussi amélioré. Elle envoyait à sa « chère petite » amie, Madame de Lâge de Volude, une épître des plus enjouées, ou elle lui racontait qu'elle se trouvait au mieux de son traitement, et qu'elle menait une existence pleine de distractions. Elle avait entendu une cantatrice, qui avait naguère donné des représentations à Paris, Madame Obant, dont la réputation lui paraissait des plus surfaites. « Cette célèbre actrice jouait le rôle de Ninon, mais d'une manière ridicule, à faire mourir de rire. Elle se donnait tant de peine dans la déclamation, qu'elle était tout en nage. » Et elle terminait par ces mots : « Adieu, ma petite, je vais me coucher, pour être demain de bonne heure dans les bains 22 . »

Dés que fut connu le départ de Madame de Lamballe pour l'Angleterre, on fit des « conjectures à perte de vue » sur ce voyage. « L'opinion la plus générale de la Cour », contaient les folliculaires 23 , est que « la princesse va négocier auprès de M. de Calonne, afin de l'empêcher de rendre publics, dans son Mémoire, des articles faits pour rester dans le secret, comme des secours d'argent envoyés par l'empereur à son auguste sœur, etc. Ce qui contrarie un peu cette opinion, c'est que M. de Calonne est en Hollande, à moins qu'on ne suppose que la surintendante ait passé d'abord en ce pays-là, ou, pour moins d'affectation, ait assigné à l'ex-contrôleur général rendez-vous dans la Grande-Bretagne ». En réalité, ce voyage ne reconnaissait pas d'autre motif que la santé de la princesse, et si celle-ci fut chargée, occasionnellement, de missions plus ou moins mystérieuses, la preuve n'en est point établie.

Madame de Polignac s'était rendue dans le même temps, également pour les soins de sa santé, en Angleterre. Lorsque la reine eut accepté sa démission, qu'elle lui avait plusieurs fois offerte, ce fut une pluie d'épigrammes et de quolibets. Il restait toujours à la Cour un parti qui ne consentait pas à désarmer, sur tout à l'égard de Madame de Lamballe. Afin de perdre celle-ci dans l'esprit de Marie-Antoinette, ses ennemis firent courir le bruit que la princesse affichait son médecin et que leur liaison n'était pour personne un mystère ; sans respect pour son rang, elle l'étalait scandaleusement aux yeux du public. Saiffert eut connaissance de cette rumeur par un valet de chambre du roi qui lui était dévoué. Il se garda d'en parler tout d'abord à l'intéressée, afin, dit-il, de ne pas 'attrister. Il se proposait de faire taire la calomnie, lorsqu'il serait rentré à Paris.

Pendant son séjour à Brighton, Saiffert eut de fréquents entretiens avec différents



hommes d'État de l'Angleterre, entre autres avec le prince de Galles et son oncle, le duc de Cumberland, qu'il rencontrait tous les jours. Comme Saiffert soutenait l'opinion qu'un cataclysme était prochain, ses interlocuteurs se refusaient à y croire, en raison de la frivolité naturelle des Français et de leur attachement aux institutions monarchiques.

Le docteur faisait remonter l'origine de la Révolution à l'intervention de Voltaire dans l'affaire Calas, « première réaction contre la politique religieuse de Louis XIV et des dernières années de son règne » ; aux dettes et aux débauches de Louis XV, qui avait donné l'exemple, un exemple partant de haut, de la corruption des mœurs, et habitué le peuple à ne plus respecter ses souverains. Saiffert expliqua, en outre, à ses auditeurs à la suite de quelles circonstances Marie-Antoinette était de venue impopulaire.

La jeune archiduchesse arrivée de Vienne avait été, au début, généralement adulée, mais elle n'avait pas tardé à commettre une de ces fautes qui lui aliénèrent les sympathies des Français ; cette faute, ce fut son frère qui s'en rendit coupable. Invoquant sa qualité de fils d'Empereur, il refusa de rendre, le premier, visite aux princes de sang royal ; il exigea que ceux-ci prissent les devants. La reine, ne mesurant pas l'offense que son frère faisait à des personnages d'une fierté aussi chatouilleuse, ordonna leur soumission. Les princes ayant refusé d'obéir à cet ordre, toute la noblesse prit parti pour eux, et la reine fut dès lors considérée comme une ennemie de la France. A partir de ce moment, les libelles les plus infâmes furent imprimés, puis répandus à profusion ; il en fut distribué jusqu'aux marmitons (sic), dans les ateliers de la capitale et dans toutes les villes du royaume. A la Cour, loin d'endiguer ce flot de boue, on en favorisait l'écoulement, ne croyant pas qu'enfin de compte, il entraînerait les princes à leur tour. D'autre part, un certain nombre de dissidents se groupaient autour de la reine outragée et, sous sa puissante protection, répandaient tout ce qui pouvait rendre les princes méprisables ou odieux. Tout cela faisait prévoir, à une échéance plus ou moins rapprochée, la catastrophe inéluctable, la chute du pouvoir royal.

Une autre cause, d'après Saiffert, parmi celles qui préparèrent la Révolution, était l'abus qu'on avait fait, sous le règne précédent, des lettres de cachet, « que l'infâme ministre La Vrillière faisait vendre presque ouvertement par une fille publique, du nom de Sabastin ». Un bourgeois, qui avait une femme sur laquelle un fermier général ou un riche financier avait jeté son dévolu, courait à chaque heure le risque d'être arrêté, comme ennemi du roi ou traître d'État : de là, des haines sourdes, des désirs de vengeance, qui n'attendaient qu'une occasion pour se satisfaire.

La noblesse de cour s'était, d'autre part, rendue méprisable par les mariages d'argent qu'elle contractait avec les filles des traitants, enrichis aux dépens du peuple. Les hobereaux voyaient d'un œil jaloux les meilleures prébendes, les places les plus lucratives réservées à la noblesse de cour ; quant à la noblesse de plume, ainsi désignait-on la magistrature, elle avait provoqué l'hostilité populaire, par ses impositions onéreuses autant que tracassières.

Les différents ministres qui s'étaient succédé au pouvoir avaient fait commerce de charges aussi nombreuses qu'inutiles et avaient porté à l'excès le trafic des lettres de noblesse. Les fermiers généraux avaient acquis les plus belles propriétés et les plus beaux domaines, et ils se faisaient construire, à Paris, de superbes palais. Saiffert parla, ensuite du ministre Maurepas, qui avait engagé Louis XVI dans la lutte que les Colombiens avaient soutenue pour leur indépendance. Il signala, incidemment, un fait curieux, qui, croyons-nous, n'a pas encore été relevé, comme ayant été de quelque influence sur la Révolution française. Maurepas avait favorisé l'entrée en France d'un journal publié en Angleterre, le Courrier européen, qui faisait connaître, sous une forme abrégée, toutes les mesures libérales adoptées par la législation anglaise ; cela n'aurait pas peu contribué, selon le docteur allemand, à gagner nombre de Français aux idées nouvelles, en se réclamant de la constitution britannique. Le gouvernement royal « aurait du aussitôt, pour son propre bien (ajoutait Saiffert), introduire de grandes améliorations ; et c'est ce qu'il ne fit pas ».

Saiffert rappela, en outre, le traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre, et dont les causes étaient notoirement préjudiciables aux intérêts français ; nos voisins d'outre-Manche trouvèrent ainsi le moyen de se rembourser des pertes qu'ils avaient subies en Amérique, en même temps qu'ils envoyaient dans nos provinces des émissaires secrets ; munis de passeports de négociants qui, sous prétexte de commerce, exploitaient et entretenaient le mécontentement

général.

Sur ces entrefaites, un ministre de la Guerre, courageux mais impolitique, M. de Ségur, portait au pouvoir royal le coup de grâce, en publiant, au nom du roi, un décret en vertu duquel étaient exclus de toutes charges au delà de celles de colonel en second, quiconque ne pouvait justifier de quelques quartiers de noblesse ; se trouvèrent de la sorte exclus des fonctions supérieures tous ceux qui, en dépit de leurs talents ou de leurs connaissances, n'avaient pas des droits de naissance à invoquer. Et Saiffert de conclure, qu'à part les courtisans, le haut clergé, les fermiers généraux et ceux qui étaient pourvus de quelques privilèges, tout le monde en France était mécontent et se plaignait que la dette publique, déjà accrue par la guerre, allât en augmentant, par suite des prodigalités et du luxe croissants de la Cour ; il ne voyait d'autres remèdes à cette « maladie d'État », que d'imposer tous les profiteurs du régime jusqu'au rétablissement complet des finances, et de ne plus admettre les prérogatives de naissance pour l'accès aux fonctions jusque-là réservées à ceux qui s'en réclamaient, tant dans les services publics que dans l'armée. Toute autre médication n'était que drogues de charlatans, qui ne songeaient qu'à s'enrichir et à se maintenir dans leurs places et, malheureusement, c'était à ces derniers que la Cour prêtait une oreille docile. De pareils propos ne pouvaient que rendre suspect celui qui les tenait. On se chargea de les rapporter en France et le bruit en parvint jusqu'à la Cour.

Entre temps, la princesse de Lamballe avait reçu de la reine une lettre où Marie-Antoinette lui disait en substance, qu'elle avait appris avec joie son rétablissement complet, sous l'influence du traitement marin et principalement des douches de vagues ; qu'elle n'avait, par suite, plus de raison de conserver auprès d'elle son médecin, dont la présence ne lui était plus indispensable ; que ses malades le réclamaient, d'ailleurs, de tous les côtés, et que le roi se proposait de le rappeler, s'il différait son retour. Cette lettre ayant été communiquée par Madame de Lamballe au docteur Saiffert, celui-ci lui fit part, à son tour, des avis qui lui étaient parvenus, et qu'il avait cru devoir lui taire, pour ne pas lui causer de contrariété. Il s'expliquait que des êtres vicieux pussent lui prêter les sentiments qu'ils éprouvaient eux-mêmes, mais il était d'avis de leur opposer le plus parfait mépris. « Princesse, lui dit-il, en terminant l'entretien, l'ingratitude que j'ai éprouvée à Paris, de la plupart de ceux à qui j'ai prodigué mes soins, ne m'a fait que davantage apprécier la reconnaissance que certains m'ont exprimée. Vous m'en avez donné des marques si manifestes, que je me considérerai toujours comme votre débiteur. » Après cette protestation mutuelle de leurs sentiments, ils envisagèrent quelle attitude ils devraient observer en présence de l'injonction du roi.

Saiffert déniait au monarque français tout pouvoir sur lui : en sa qualité d'étranger, il échappait à sa juridiction. Rien ne l'empêcherait, au reste, de s'établir en Angleterre, où on lui offrait des avantages qui le dédommageraient amplement de la situation qu'il perdrait en France. La princesse promit d'écrire dans ce sens à la reine et, quelques jours après, celle-ci s'excusait d'avoir offensé un homme dont l'honorabilité et le renom scientifique le mettaient au-dessus de tout soupçon. « Le roi, mandait de son côté Louis XVI à sa « chère cousine », s'est oublié un moment, vous obtiendrez donc pour lui un très facile pardon ; dites à cet homme, à bon droit outragé, que je serais très peiné d'avoir rendu sa résolution irrévocable par une étourderie bien innocente. Vous déploierez, ma chère cousine, je n'en doute pas, toute votre grâce et votre pouvoir pour obtenir mon pardon ; vous emploierez tout votre zèle à faire ma paix avec lui, et à le ramener avec vous à Paris ; moi et la reine, comptons comme auparavant, en cas de besoin, avec la plus grande confiance, sur ses conseils et son assistance. »

Saiffert désirait, avant de s'en retourner, voir en détail le fonctionnement des hôpitaux, non pas seulement ceux de Londres, mais ceux des provinces du Royaume-Uni ; il voulait pouvoir établir une comparaison entre ces établissements et ceux qu'il avait déjà visités dans d'autres pays ; la princesse insista tellement pour l'accompagner, qu'il finit par céder à ses instances.

A son retour à Paris, le docteur Saiffert reçut, du roi et de la reine, les marques les plus flatteuses d'estime, en présence de la princesse et d'autres personnages du rang le plus élevé à la Cour ; il n'en fallut pas plus pour imposer silence aux calomniateurs et aux envieux.

A s'en rapporter au récit de Saiffert, il semble que Madame de Lamballe, fatiguée de la vie factice

de la Cour, ait un moment songé à se retirer à la campagne, pour y mener une existence paisible, loin des tracas et des intrigues, préjudiciables à sa fragile santé. Elle disait en confidence à son médecin qu'elle était résolue, avec les économies qu'elle avait réalisées, à acheter un domaine, où elle pourrait mener une existence tranquille et passer le temps qui lui restait à vivre à soulager les malades et les nécessiteux ; elle avait même commencé à réaliser son projet, en faisant l'acquisition de deux fermes, qui étaient entièrement payées peu de temps avant son horrible fin.

Nulle femme, au dire de Saiffert, n'était plus bienfaisante et ne se rendait mieux compte des abus vexatoires du gouvernement, qu'elle eut voulu, si elle en avait eu les moyens, contribuer à faire cesser ; elle reconnaissait que si le roi était bien intentionné, il était loin d'en être de même de la reine et de ses frères.

Jusqu'aux premiers jours de la Révolution, l'état de santé de Madame de Lamballe n'avait plus donné d'alarmes à son médecin<sup>24</sup>. Dès que se firent entendre les premiers grondements de l'orage révolutionnaire, la frayeur fit retomber la malade dans ses crises nerveuses. En vain son médecin l'assurait-il de l'impossibilité d'une rechute, en vain il lui administrait les drogues qui, d'ordinaire, réussissaient à calmer ses accès, entre autres cet esprit de nître dulcifié dont il avait si souvent constaté l'efficacité, les deux nuits du 12 au 14 juillet 1789, Saiffert dut les passer au chevet de la princesse, entourée de ses femmes de service, qui ne la quittèrent pas un seul instant.

La princesse n'était pas à Versailles, lors des événements des 5 et 6 octobre, quand la populace contraignit le roi et la reine à rentrer à Paris, en les précédant avec deux têtes de gardes du corps, fichées sur des piques, vociférant d'ignobles chansons, insultant le boulanger, la boulangère et le petit mitron.

Le roi supporta ces outrages avec une dignité tranquille, la reine brava l'insulte avec fierté, presque avec défi, tandis que le dauphin, sur ses genoux, soupirait plaintivement : « J'ai faim ! » Cet atroce spectacle fut épargné à l'amie de la reine. Madame de Lamballe se retrouva cependant aux côtés de sa souveraine, aux Tuileries, le lendemain de l'événement. On lui avait réservé un appartement au pavillon de Flore, qu'elle appelait en plaisantant son donjon<sup>25</sup>.

Tandis que la haute société avait émigré en masse au lendemain de la prise de la Bastille, la princesse avait refusé de prendre part à ce decampativo général, comme le qualifiait Camille Desmoulins. Elle se croyait aimée du peuple et en sécurité dans la capitale. Un mois à peine plus tard<sup>26</sup>, elle commençait à montrer moins d'optimisme. « Nous sommes, mandait-elle à sa cousine, dans l'anarchie (sic) la plus affreuse ; quelque plaisir que j'aie à vous voir, je ne vous conseille pas de venir cet hiver. Paris n'est plus qu'une affreuse habitation ; actuellement, tout le monde s'en va en pays étranger. » Elle remerciait sa cousine de lui offrir un asile, et elle aurait accepté sa proposition, si elle n'avait été assurée de l'amour que le peuple lui portait. « Le peuple, écrivait-elle, m'aime beaucoup ; il m'a rendu justice, en me distinguant des personnes qu'il soupçonnait lui être contraires. D'ailleurs, ma conduite a bien prouvé que je ne me mêlais de rien, ni ne voulais entrer dans aucune intrigue. Quoique ma position soit des plus critiques, j'ai été assez heureuse de m'en tirer sans me brouiller avec personne. » Quelques jours plus tard, elle s'installait à Eu, chez son beau-père, le duc de Penthièvre, afin d'y refaire sa santé, « attendu que la Normandie est plus calme que Paris, et qu'il était nécessaire de changer d'air pour reprendre des forces, à quoi le tumulte et les propos nuisaient infiniment ».

Le 21 août, Madame de Lamballe reprend sa correspondance avec sa parente, correspondance qu'elle a dû interrompre, par suite d'une fièvre qui l'a tenue pendant « trente-neuf maudits jours », et qui l'ont mise « en un état pitoyable ». Ses forces sont revenues, et elle en profite pour remercier « l'aimable cousine » de l'intérêt qu'elle lui a témoigné pendant sa maladie, et elle poursuit : Si j'avais été en santé pendant les malheureux troubles, j'aurais été me réfugier chez vous au lieu de rester au milieu des canons et des coups de fusils et à voir passer devant mes fenêtres des têtes coupées ; si le bourgeois n'avait pas pris les armes, Paris était saccagé d'une manière horrible ainsi que les habitants, et c'est à la conduite du prince fugitif, à la noblesse et à la société du prince que nous devons d'avoir été dans une position qui inévitablement fait encore frémir quand on y songe. J'attends la Constitution avec impatience pour sortir de la misérable situation où nous sommes, mais ces messieurs des États généraux paraissent prendre infiniment plus d'intérêt à faire paraître

leur éloquence qu'au bonheur de la nation et ne finissent à rien, ce qui fait que nous sommes toujours dans les mêmes trances ; depuis un mois ils sont à discuter sur « les droits de l'homme » pour être mis en tête de la Constitution 27 ,

La princesse était à Eu, quand un courrier, arrivé au château le 7 octobre (1789), à 9 heures du soir, apporta la nouvelle de la manifestation de Versailles et du retour du roi aux Tuileries. Deux heures après, Madame de Lamballe prenait la route de la capitale, « par un temps épouvantable et la plus obscure des nuits 28 » ; malgré une « santé passablement bonne », elle s'empressait de reprendre le poste d'honneur et de péril qu'elle ne devait plus quitter, que pour gravir son dernier calvaire.

## NOTES DU CHAPITRE VII

1. Correspondance secrète entre Marie -Thérèse et Mercy-Anjeneau (Bibl. nat., Lb 39 11.092).
2. Mém. secrets, t. IX, 48.
3. Id., t. XXXII, 343.
4. Pour la relation de sa maladie, nous suivons l'observation rédigée par le docteur Saiffert (6° observation de son *Traité des maladies chroniques*, t. I, pp. 231 et s.), traduite de l'allemand à notre intention par M. Louis Vicat, dont la traduction a été revue par M. Otto Friedrich. Nous possédons cette traduction depuis 1896, et si nous ne l'avons utilisée plus tôt, c'est que nous avons pour principe de n'entreprendre aucune publication avant que notre documentation soit aussi complète qu'il est possible. D'autres ont moins de scrupules ; nous ne modifierons pas, pour cela, notre habituelle méthode de travail.
5. Ce remède, employé depuis longtemps en Allemagne, était à peu près inconnu en France ; seul, le fameux apothicaire Moyse Charas savait le préparer. Les autres pharmaciens lui substituaient l'esprit de nitre acide, qui ne jouissait pas des mêmes propriétés, au dire de Saiffert qui faisait du premier un fréquent usage.
6. Cette jeune fille, déclarée par Saiffert épileptique, se maria plus tard et mit au monde, en cinq années, 3 enfants, parfaitement sains ; mais était-ce de l'épilepsie vraie ? Saiffert convient lui-même qu'il s'agissait d'une léthargie cataleptique chronique, précédée de convulsions » ; cela ressemble fort à de l'hystérie, ou tout au plus, à de l'hystéro-épilepsie.
7. Elle s'était fait inoculer à Passy (G. Bertin, Mme de Lamballe, 135).
8. Mémoires du comte de Tilly, t. I, 135, note.
9. Les pamphlets, même les plus violents, reconnaissent la vertu de la princesse : ainsi lit-on, dans la Confession de Louis-Henri-Joseph, due de Bourbon (pp. 42 et 43 d'un rarissime pamphlet intitulé : *Confessions générales des princes de sang royal, auteurs de la cabale aristocratique, etc. A Aristocratie, chez Mainmorte, imprimeur des Commandements secrets de S. A. Royale Mgr. le comte d'Artois, 178 :-)*) : « Je portai mon encens dans la maison de Penthievre et je fus rebuté. La farouche vertu de la princesse de Lamballe m'effraya. » On a chuchoté que son mari lui aurait communiqué son mal, aucune preuve irrécusable n'en a été donnée, mais il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'elle eut été contaminée par ce triste débauché, qui eut le temps, avant de mourir, d'en infecter bien d'autres. Nous rappelons, incidemment, que Mirabeau s'était vanté d'avoir obtenu les faveurs de la princesse. Un des historiographes les plus documentés de la vie, passablement mouvementée, du tribun révolutionnaire, M. Paul Cottin, nous écrivait à ce sujet (le 18 mai 1902) : a Jusqu'à preuve du contraire, il m'est bien difficile de croire à la réalité des relations de Mme de Lamballe avec Mirabeau : il n'était pas en rapports avec la Cour à cette époque, et puis on ne connaît point d'amants à la princesse. Enfin, Mirabeau n'aurait pas eu l'imprudence d'écrire son nom en toutes lettres, si la chose eut été vraie, et risqué de perdre ainsi une protectrice puissante. » Tout ce que l'on sait de certain, c'est qu'en 1777, la princesse, accompagnée de la duchesse de Chartres, avait visité le donjon de Vincennes. et qu'à cette occasion, M. Amelot, alors ministre, avait envoyé une mercuriale assez vive au commandant du château, pour y avoir laissé pénétrer des visiteurs sans un ordre du roi (Cf. Archives historiques, 1889-1890, 454).
10. Journal de bibliographie médicale, oct. 1819, 348.

11. D'autres ont traduit : « Extrait de pensée germanique ou de Mayence ». Cloquet, *infra cit.*, 372.
12. Faune des médecins, par Hippolyte Cloquet, II (1822), 371.
13. H . Cloquet, *loc. cit.*
14. Elle en voulait surtout aux médecins français de l'avoir « si fortement effrayée» au sujet de la maladie de son amie. « Ils m'ont, dit-elle à Saiffert, débité tant d'inepties sur votre traitement, que ma foi ! j'ai le droit de montrer un peu mon mécontentement pour leur bêtise. » Saiffert, nous devons le reconnaître, prit la défense de la science médicale française, déclarant très loyalement que « Paris et Montpellier ont produit des maîtres, avec lesquels on ne peut mettre en parallèle aucun Allemand ».
15. Saiffert avait proposé de mettre les quatre angles du bâtiment dont il demandait la construction, à l'abri des quatre vents principaux, et pour se préserver notamment du vent du sud, il voulait établir un cours d'eau entre le bâtiment et l'endroit où ce vent soufflait avec le plus de violence. La plupart des personnes à qui il soumit ses idées, les qualifièrent de « superstition allemande ».
16. L'empoisonnement aurait eu lieu au mois de mai 1786 (Cf. *Mém. historiques de Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lamballe, une des principales victimes immolées dans les horribles journées des 2 et 3 sept. 1792*, par Mme Guénard, t. III ; Paris, 1801 ; 31 et s.). D'après la version rapportée dans cet ouvrage.. dont les assertions doivent être contrôlées, l'intoxication serait imputable au cuisinier, qui aurait laissé refroidir un ragout dans une casserole de cuivre. Plus tard, en jouant avec son neveu et ses nièces, M. de Beaujolais et ses frères et sœurs, la princesse avait eu son pied accroché par une racine, et était tombée de sa hauteur. Quelques jours après sa chute, des complications survenaient et les médecins et chirurgiens appelés parlèrent de lui faire subir l'opération du trépan. Heureusement, les remèdes employés suffirent à dissiper les symptômes qui avaient un moment inquiété la Faculté ; les médecins renoncèrent dès lors à une intervention dont les suites pouvaient n'être pas dépourvues de gravité. Postérieurement, nous ne trouvons à signaler, dans l'observation médicale de Mme de Lamballe, qu'un mal de gorge assez violent, survenu dans l'hiver de 1786. (Archives de Dresde, dépêche du 6 décembre 1786, citée par Jules Flammermont, *les Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution*, 211.)
17. Quelques notes historiques sur la Thalassothérapie (Bulletin général de thérapeutique, 30 sept. 1909).
18. Dans une autre circonstance, Saiffert se révéla précurseur : appelé par la reine auprès du premier Dauphin, atteint de carie tuberculeuse des vertèbres, le médecin conseilla les bains de mer ; c'était une idée assez neuve, pour l'époque, et qui fut d'ailleurs accueillie avec scepticisme par les médecins de la Cour, qui ne prévoyaient pas la vogue future de Berck et les bienfaits de la cure marine dans une affection rebelle à toute autre médication.
19. Dans sa dépêche du 18 mai 1787, le représentant du roi de Saxe en France mandait à son gouvernement, que la princesse de Lamballe s'apprêtait à se rendre « au mois de juillet, en Angleterre, y prendre les bains de mer, d'après l'ordonnance du docteur Seyffert, notre compatriote, qui est fort en vogue ici ». Il dit, en outre, que la reine, depuis le départ de Mme de Polignac, passe trois jours de la semaine chez la princesse, et les quatre autres jours, chez Mme d'Ossun, « ou la société est un peu plus resserrée ». Flammermont, *op. cit.*, 213.
20. Elle se rencontra, durant son séjour à Brighton, avec lady Fitzherbert, la favorite de George IV d'Angleterre. «Le prince soupait entre Mme de Lamballe et Mme Fitzherbert, quand on lui annonça le retour de son frère, le duc d'York, exilé depuis sept ans. Sans perdre un instant, il se mit en route pour Windsor. » La princesse se trouva parfaitement bien des bains, dit une gazette de l'époque. « La manière noble dont S. A. a vécu à Brighton, a beaucoup ajouté à l'agrément de ce séjour. » Mme Fitzherbert et George IV, 113, note 2.
21. On a insinué que la princesse aurait éprouvé un sentiment assez tendre pour son beau-frère (cf. *Mémoires de Talleyrand*, t. 1, 162).
22. Mme de Lamballe, d'après des documents inédits, par Georges Bertin, 169.
23. *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXV, 347.
24. Au mois de janvier 1788, elle fut cependant victime d'un accident qui aurait pu avoir les

suites les plus graves. Elle était, à ce moment, à Villers-Cotterêts, chez son beau-frère le duc d'Orléans, exilé par le roi à la suite de sa résistance dans les démêlés des Parlements. En jouant aux barres, qu'on appelait alors le jeu da cerf, avec ses neveux et leur sœur, la princesse, qui poursuivait le jeune duc de Beaujolais, vint à heurter le pied contre un obstacle, et sa tête alla frapper violemment contre les racines d'un arbre desséché. Cet accident, dont on n'avait fait d'abord que rire, inspira bientôt les plus vives inquiétudes et faillit nécessiter l'opération du trépan ; la princesse échappa heureusement à cette intervention chirurgicale (Modes et usages au temps de Marie-Antoinette, du comte de Heiset, t. 11, 8 ; cf. note 16).

25. De Lescure, la Princesse de Lamballe.

26. Lettre du 7 août 1789 (la Révolution française, 14 septembre 1900, 273 et s.)

27. Lettres inédites de la princesse de Lamballe, publiées par Ch. Schmidt (la Révolution française, juillet-décembre 1900, p. 274).

28. G. Bertin, op. cit., 191.

## CHAPITRE VIII

### LE RETOUR DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE EN FRANCE

#### LA MISSION DU DUC D'ORLEANS A LONDRES

Quelques nuages s'étaient élevés entre la reine et sa surintendante, dont le duc d'Orléans fut le prétexte. Marie-Antoinette avait exprimé le désir que Madame de Lamballe se rendit auprès de son beau-frère, pour lui signifier qu'il ne parut plus en sa présence. On avait appris à la Cour que le Palais-Royal était de connivence avec les émeutiers d'octobre, et on lui en gardait une légitime rancune 1.

La princesse, à qui répugnait cette mission, eut un instant la pensée de se démettre et de rentrer dans la vie privée. Son médecin l'y encourageait, mais le duc de Penthièvre s'y opposa fermement. Ce n'était pas le moment où la reine était accablée de tracas. et de peines, ce n'était pas une pareille heure qu'il convenait de choisir pour l'abandonner. « Si votre cœur, ma chère fille, écrivait à la princesse son beau-père, garde encore pour moi de cette amitié grâce à laquelle vous m'avez adouci tant de jours amers, vous prêterez l'oreille non à ma volonté, mais à ma prière paternelle, et vous écrirez à mon beau-fils (le duc d'Orléans) la lettre que la reine vous a demandé de lui transmettre, quelque injustes que vous paraissent ses ressentiments, car ceux-ci sont excusables dans la triste situation où elle se trouve. " J'attends de vous que vous exauciez ma prière. » Ce fut Saiffert qui rédigea la réponse de la princesse. Madame de Lamballe essaya encore de faire revenir son beau-père sur sa décision, mais la résolution de celui-ci était inébranlable. La princesse fit alors intervenir auprès de son beau-frère le médecin de celui-ci, qui était en même temps le sien ; Saiffert fut chargé de cette nouvelle négociation.

Le duc fut, on le conçoit, très offensé des termes blessants dont s'était servi Marie-Antoinette à son égard ; la princesse feignit de partager l'indignation de cette dernière, mais dans le fond elle prenait parti pour d'Orléans. Saiffert, qui devenait de plus en plus le confident de ses pensées les plus intimes, ne fut certainement pas étranger à ces manœuvres, auxquelles s'était laissée peu à peu gagner l'âme candide de sa cliente princière.

Celle-ci faisait part à son médecin de tout ce qui se passait à la Cour, comptant sur une discrétion dont sa profession lui faisait un devoir. Saiffert lui en imposait, en outre, par sa force de caractère, dont il lui avait donné des preuves en maintes circonstances.

La princesse confia, dès qu'elle en eut connaissance, à son médecin, qui en était peut-être bien instruit avant elle, que son beau-frère, le duc d'Orléans, venait d'accepter une mission secrète auprès du gouvernement anglais, et qu'il était à la veille de partir pour Londres.

La Cour avait saisi ou fait naître, ce qui est plus vraisemblable, ce prétexte pour éloigner et perdre un personnage qui lui était odieux, surtout parce qu'il s'était, dès les premières heures, rallié au

parti de la Révolution, et qu'il avait tenté, par tous les moyens, de saper l'autorité et le prestige de la royauté. On ne se fit pas faute, dans l'entourage du roi, de dire que le duc d'Orléans avait « les mœurs d'un laquais, comme il avait les idées d'un marchand et les goûts d'un jockey 2 ».

Sur cette mission extraordinaire du duc d'Orléans à Londres, les documents sont assez clairs. Nous avons eu la bonne fortune d'avoir communication d'un certain nombre de copies de pièces d'archives, prises par un de nos amis, qui avait l'intention de faire, du récit détaillé de cette mission, le sujet d'une thèse pour l'École des sciences politiques. Son projet n'ayant pas été mis à exécution, par suite de circonstances qu'il serait oiseux de faire connaître, nous allons puiser dans ce dossier quelques informations, qui contribueront à éclairer la psychologie du personnage connu dans l'histoire sous le nom de Philippe-Égalité, et dont la physionomie est restée assez énigmatique.

Il paraît établi que Louis XVI n'a donné au duc d'Orléans une mission en Angleterre que pour l'éloigner de Paris. Le roi nourrissait, à l'égard de son cousin, une antipathie qu'il ne cherchait nullement à dissimuler 3 ; il le lui fit sentir, notamment, dans une circonstance, que relate un témoin 4 qui passe pour bien informé des hommes et des événements de la Révolution.

Le duc s'était rendu, un jour, au lever du roi, à Versailles. C'était alors l'usage que le premier prince du sang, lorsqu'il était présent, présentât la chemise au roi ; à cet effet, le gentilhomme de la chambre l'offrit au duc d'Orléans, pour la passer au roi. Le duc s'étant approché du monarque à ce dessein, celui-ci lui demanda ce qu'il faisait là. Un peu interloquée, l'Altesse répondit qu'elle était venue prendre les ordres de Sa Majesté. — « Je n'ai rien à vous dire, répliqua brusquement le monarque ; retournez d'où vous venez. » On devine de quelle humeur était le duc d'Orléans, à la suite de cet entretien dépourvu d'aménité. De ce jour, il jura de se venger de l'outrage qu'il avait reçu : telle est, du moins, la version d'un de ses apologistes.

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il avait mis ses menaces à exécution. Ses menées, ses intrigues n'étaient pas sans inquiéter la Cour. A la suite des journées des 5 et 6 octobre, le parti orléaniste se trouva sérieusement compromis. Après une scène des plus vives avec La Fayette, qui alla jusqu'à lever la main sur le prince, celui-ci, après avoir d'abord balbutié, perdit toute contenance et finit par tomber évanoui dans son fauteuil. En dépit des efforts de Mirabeau 5 pour empêcher son départ, le duc, déférant aux injonctions de La Fayette, consentit enfin à s'éloigner du foyer de conspiration qu'il ne cessait d'attiser.

Le 18 octobre (1789), il adressait au roi la lettre suivante :

Daignez agréer mes sincères et respectueux remerciements pour la mission particulière dont V. M. vient de me charger près du roi d'Angleterre. Cette marque de confiance est, dans les circonstances présentes, le témoignage le plus flatteur de ses bontés pour moi, en même temps qu'elle fait connaître à toute la France la justice que Votre Majesté rend aux sentiments de zèle et de dévouement que je n'ai jamais cessé un instant d'avoir pour la personne de V. M., sa gloire, ses véritables intérêts et ceux de la nation qui en sont inséparables. En exécutant ses ordres, je vais m'efforcer d'obtenir la continuation de la confiance dont V. M. m'honore et de conserver l'estime de mes compatriotes.

Monseigneur était porteur d'instructions dont nous nous contenterons de faire connaître l'essentiel. « Le premier objet des recherches de M. le duc d'Orléans » sera de « découvrir jusqu'à quel point la Cour de Londres a cherché à fomenter nos troubles, quels moyens et quels agents elle a employés ». Le duc fera « tout ce qui sera en son pouvoir pour savoir, avec toute la certitude possible, si le Ministère anglais a ordonné ou s'il ordonnera des armements et approvisionnements extraordinaires, s'il a fait passer quelque ordre secret aux Indes orientales et occidentales ». Le duc d'Orléans devait, surtout, assurer le gouvernement britannique du désir de paix à tout prix qu'avait le roi de France. « Ce vœu doit être la base comme le but du langage que M. le duc d'Orléans tiendra soit au roi d'Angleterre, soit à ses ministres. » D'autres dispositions avaient trait à l'attitude qu'avaient prise les cours de Londres et de Berlin vis-à-vis des « provinces Belgique », dont les Cours paraissaient entretenir l'état d'insurrection et leurs tentatives pour « se soustraire à l'obéissance de l'Empereur ». On laissait entrevoir à l'émissaire de cette négociation, délicate entre toutes, qu'il en serait le bénéficiaire, et le titre de grand-duc du Brabant ne pouvait que sonner agréablement aux oreilles d'un prince dévoré d'ambition. Ces instructions se terminaient par ces

lignes : « Monseigneur le duc d'Orléans correspondra régulièrement avec le Ministre ayant le département des Affaires étrangères. Cependant, il dépendra de ce prince d'écrire directement au roi, lorsque les choses dont il aura à rendre compte lui sembleront l'exiger. »

Dans le temps même où ces instructions étaient remises à celui qu'on chargeait de cette mission extraordinaire, un courrier partait pour Londres, à l'adresse de l'ambassadeur de France auprès de la Cour de Saint-James : M. de la Luzerne recevait l'ordre « de diriger le prince, de le surveiller, d'expliquer aux Anglais le caractère tout privé de sa feinte mission, d'obtenir surtout que George III ne conçût point d'humeur de ce que, pour se débarrasser du duc (sic), on avait pris en France le parti de l'envoyer en Angleterre ». S'il restait encore quelque doute sur le véritable mobile de la détermination prise par Louis XVI à l'égard du prétendant, dont les alliances plus que suspectes avec le parti jacobin causaient au roi de sérieuses appréhensions, ce doute serait levé par ce fragment de correspondance de l'ambassadeur La Luzerne, mandant au ministre, M. de Montmorin (le 26 novembre) : « Si vous le teniez (un M. de Sainte-Foy, qui s'était proposé pour espionner le duc), vous seriez sûr d'avoir l'un des meilleurs espions qu'il y ait au monde. Il est le premier homme que je connaisse pour mener un tripot. Il m'a donné des preuves du temps de Madame du Barry, et je vous assure qu'il mènerait de même M. le duc d'Orléans et Madame de Buffon. » Madame de Buffon était l'épouse divorcée du fils de Buffon<sup>6</sup>, et bien qu'elle s'appelât alors Madame de Cepoy, de son nom de jeune fille, les mémorialistes et les libellistes continuaient à l'appeler Madame de Buffon. Bravant les préjugés, Madame de Buffon s'affichait comme la maîtresse en titre du duc d'Orléans, qui, au dire d'une amie de ce dernier, en était « amoureux fou...la menant tous les jours promener en cabriolet et le soir à tous les spectacles<sup>7</sup> ». La duchesse, qui vivait séparée en fait, si non en droit, de son mari, lui passait cette incartade, et le duc vivait conjugalement avec sa maîtresse, comme il avait vécu bourgeoisement avec sa femme<sup>8</sup>. A Londres, Madame de Buffon présidait la table du prince et gouvernait son salon<sup>9</sup>. Le duc oubliait, dans les bras de la sirène, toutes ses rancœurs, se libérait de tous ses ennuis.

Deux dépêches, écrites par l'ambassadeur de France., nous révèlent cet état d'âme. Leur contenu laconique est plus explicite que de verbeuses gloses.

1<sup>er</sup> janvier 1790.

— La conduite de M. le duc d'Orléans me paraît inconcevable. Je le vois peu et jamais que chez moi, parce qu'étant toute la journée chez Mme de Buffon, il est toute la journée invisible...  
15 janvier.

— M. le duc ne songe plus à sa mission. Sa maîtresse, le club où il passe sa vie, le consolent de tous les chagrins qu'il a éprouvés de l'autre côté de la mer. Le temps qu'il ne passait pas auprès de sa maîtresse, le duc d'Orléans l'occupait au brelan. « Le jeu et Madame de Buffon, lisons-nous dans un document diplomatique, lui font passer son temps assez doucement, et sans quelques paragraphes que les aristocrates font circuler journellement, il ne serait pas malheureux. »

Le 19 mars, « le duc songe à aller en France, si le roi va chasser à Compiègne ou à Rambouillet » mais « il a peur de rentrer en France ».

Les rapports de l'ambassade deviennent de plus en plus circonstanciés. A mesure que le séjour du duc se prolonge en Angleterre, il semble prendre parti de sa situation. « Le vin, les chevaux, le jeu, les filles et Madame de Buffon paraissent occuper uniquement ce prince. Il cherche par tous les moyens possibles à s'étourdir sur son sort présent et à venir. » Il en arrive à perdre toute mesure, à oublier son rôle et son rang. Il monte « tête à tête dans un petit cabriolet » avec Madame de Buffon et passe dans les voies les plus fréquentées de Londres. « S. M. et tout ce qu'il y a de plus considérable en Angleterre ont passé dix fois devant lui, ce qui lui a paru la chose du monde la plus simple. » Quand vient l'époque des courses de chevaux dans les provinces du Royaume-Uni, il s'y rend avec son habituelle compagne, et « ils ne passent à Londres que des moments... On assure qu'il est ivre tous les soirs, qu'il boit une telle quantité de vin, que l'on croit qu'il finira par devenir hydropique ». L'antithèse serait plaisante, si on était sûr qu'elle ait été volontaire, mais les diplomates, dans leur langage officiel, usent rarement de cette arme à deux tranchants qu'est l'ironie.

Avant que le duc eut débarqué, et qu'on ait eu l'occasion de l'approcher, les Anglais «de toutes les



classes et de tous les ordres » avaient conçu de lui la plus fâcheuse opinion. « Il s'est réduit à voir un très petit nombre de personnes », et parmi celles-ci, on signale entre autres, le sieur Laclos : il s'agit de Choderlos de Laclos, l'auteur des Liaisons dangereuses, qui, seul, « compose le conseil du prince et possède... toutes ses affections politiques, ne sort presque pas de chez lui ». Madame de Sillery, autrement dit Madame de Genlis, qui a cependant de l'influence sur le duc, et pour des raisons que l'on devine, a vainement essayé de l'éloigner de cette fréquentation, mais Laclos est son âme damnée, il le tient par plusieurs liens et a reçu toutes ses confidences 10.

Cet aventurier était l'homme des basses besognes : ne se vantait-il pas d'avoir « lâché aux trousses du Châtelet l'ordurier Marat », le licencié Danton et le fourbe Linguet ? Malheureusement, La Fayette était là. Le Châtelet subsiste encore et, qui pis est, la procédure ». Le valet tenait le langage du maître, il avait barre sur lui, tout lui était permis. « J'ose croire, Monseigneur, écrivait un jour Laclos à d'Orléans, que ma lettre vous parviendra dans l'un des rares moments où Madame de Buffon laisse votre corps et votre esprit libres. »

On s'est demandé si Madame de Buffon a eu sur son amant princier une influence salutaire ou néfaste. On l'a présentée comme une petite femme insignifiante, étrangère aux intrigues, dépourvue de velléités ambitieuses. Voici qui va mettre les choses au point. Laissons d'abord parler le duc, qui s'exprime en termes des moins ambigus, dans une missive qu'il ne prévoyait pas destinée à une publicité même posthume.

J'exige de vous, écrivait-il à son correspondant, que vous ne montriez jamais cette lettre à Agnès, elle me dévisagerait, si elle voyait ces jérémiades. Cette femme est un diable, elle m'aiguillonne sans cesse et, à l'entendre, je devrais être roi depuis longtemps 12. Quand ces faibles créatures se sont mises les grandeurs en tête, elles sont cent fois plus ambitieuses que les hommes. Leur turbulent instinct n'est point arrêté par la réflexion, leur imagination ardente franchit tous les obstacles. Tout s'aplanit devant elles et leur vanité convoite un royaume, comme s'il ne coûtait pas plus qu'un pompon. Il n'y a que l'exécution qui leur plaise ; vouloir, pour elles, c'est agir ; agir, c'est réussir. Les intermédiaires, les lieux, le temps, l'espace, tout cela n'est compté pour rien. En vérité, le feu roi de Prusse était bien heureux de s'en passer 13.

La société de Madame de Buffon ne suffisait pas à empêcher le duc de regretter sans cesse son éloignement de Paris.

Le séjour de Londres, écrivait d'Orléans à son fidèle Laclos, nous ennuie à périr. Le temps de notre exil commence à nous paraître bien long. Ne voir personne, n'être reçu nulle part, ne rencontrer partout que des visages glacés, ne recevoir qu'un petit nombre de joueurs forcenés, à qui il est indifférent de laisser leurs guinées chez nous, pourvu qu'ils aient eu l'espoir d'en gagner plus qu'on ne leur en a fait perdre, vous conviendrez que c'est payer un peu cher l'honneur de passer pour être chargé d'une mission. Tâchez donc de hâter le moment de notre retour...

Ce retour ne devait s'effectuer que trois mois plus tard. Madame de Buffon avait contribué, plus que tout autre, à faire prendre au duc cette résolution. « Cette femme, disait d'elle Laclos. avec de l'esprit 14, j'en conviens, qui se croit un phénix en fait d'intrigues... voudrait être l'héroïne de la pièce. Mais pleine d'ambition et d'orgueil, elle ne demandait qu'à revenir, pour avoir la douce jouissance de faire voir au public de Paris qu'au lieu d'un amant, elle trouve dans le prince l'esclave le plus asservi à ses volontés. »

En dépit des remontrances du roi et des conseils de ses vrais amis, le duc d'Orléans annonça qu'il se disposait à se rendre incessamment à Paris, pour y reprendre sa place de député de l'Assemblée nationale, ou son devoir l'appelait. Il considérait, quant à lui, sa mission comme terminée.

En débarquant à Dieppe, le duc fut accueilli par les cris menaçants de : A la lanterne ! Il lui fallut quitter précipitamment la table où il s'était assis, abandonner un grand souper préparé à son intention et on dut le porter, claquant de peur, dans sa voiture 15 . Il ne se faisait pas la moindre illusion sur ce qui l'attendait en France. A l'amiral Payne qui l'accompagnait, lors de son départ d'Angleterre, jusqu'à son yacht, il n'avait pas caché ses appréhensions. « Si je ne consultais, lui dit-il, que mon inclination ou ma sûreté, je resterais dans votre heureuse patrie, mais on me dit que mon honneur exige que je retourne en France. Vous vous rappellerez que je ne m'aveugle pas sur ma position et sur les scènes dont je m'attends à être le témoin. Je ne serai utile à personne, je mènerai

une vie malheureuse et je périrai probablement parmi les premiers. » Il ne croyait pas être si bon prophète.

Le duc d'Orléans arrivait à Paris le 7 juillet 1790 16 .

Le surlendemain était le jour de la fameuse Fédération. Le roi et la reine vinrent au Champ-de-Mars, ou Talleyrand, alors évêque d'Autun, dit la messe en présence de LL. MM. Le duc d'Orléans figurait dans le cortège, montrant ostensiblement qu'il entendait ne rien abandonner de ses prérogatives, et nous pouvons ajouter de ses ressentiments.

Il n'avait pas été longtemps dupe de la comédie jouée par la Cour. Quelques semaines après le départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre, la princesse de Lamballe disait à son médecin : « Non ! non ! il est impossible de supporter avec calme qu'on se moque si radicalement du père de mon neveu (sic)... Il est contrecarré, dans sa négociation, par un émissaire secret ; la reine le raille tous les jours en ma présence, elle l'appelle un don Quichotte politique. Je n'ai malheureusement personne à qui je puisse me confier sans danger, et qui lui transmettrait un rapport détaillé de tous ces faits. » Ces pensées tourmentaient la princesse ; bientôt une occasion allait s'offrir de faire connaître au duc l'attitude observée par la Cour à son égard.

Le docteur Saiffert fut mandé à Londres, pour donner ses soins à d'Orléans 17 . Madame de Lamballe le chargea d'une missive pour son beau-frère, ou elle exposait à celui-ci qu'il pouvait se confier en toute sécurité à son médecin, qui l'instruirait d'un certain nombre de particularités le concernant. Saiffert passa environ deux mois à Londres. Nous avons dit pour quelle maladie il traita son client : rappelons seulement que l'Altesse avait mené une existence assez agitée, et qu'elle en avait garde de pénibles souvenirs.

D'aucuns ont assuré, mais il ne faut pas toujours croire les fabricants de libelles, qu'il avait contaminé sa femme, cette charmante fille du duc de Penthièvre, le parfait modèle des épouses,, qui « ne se plaignit jamais... ne fit aucun reproche à son mari, et ne cessa de lui donner des preuves constantes de son amour et de sa fidélité ».

On a également laissé entendre que la princesse de Lamballe aurait été, elle aussi, infectée du virus qui avait causé la mort prématurée du falot personnage auquel on l'avait unie. Fut-ce l'origine de sa névrose ? Nous ne le pensons pas. Si on se le rappelle, elle en avait éprouvé les premiers symptômes de très bonne heure, et les médications du docteur Saiffert ne réussirent qu'à en atténuer la fréquence et la violence

## NOTES DU CHAPITRE VIII

1. D'après le comte d'Estaing, dont Saiffert rapporte les propos, le duc d'Orléans n'aurait pas été l'instigateur des troubles populaires d'octobre. Celui-ci s'en est, d'ailleurs, toujours défendu, dans ses entretiens avec son médecin.

2. Revue politique et littéraire, 11 mars 1882, col. 300 . D'après un historiographe moderne, qui s'est constitué son apologiste (cf. Revue des Études historiques, 1904, 337 et s., 478 et s.), il aurait eu « plus de libertinage dans l'esprit que de corruption dans le corps ». Après tout, il n'est pas de mauvaise cause qui ne soit défendable. Ce ne sont pas les bons avocats qui manquent.

3. Il fut un temps où, à la suite d'explications échangées de part et d'autre, le duc d'Orléans était revenu en faveur ; le roi l'avait même nommé grand amiral de France. Cette faveur fut de courte durée. Le roi, étant tombé malade d'un gros rhume, gardait le lit ; les courtisans s'empressaient à venir prendre de ses nouvelles, le duc d'Orléans ne fut pas des derniers à se présenter ; lorsque le roi apprit sa présence : « Laissez approcher le duc, s'écria-t-il à voix haute, et qu'on écarte tout grands les rideaux, pour qu'il voie bien que c'est moi ; sans cela, le bruit courrait dans Paris que je me suis enfui et qu'il y a dans le lit une autre personne que le roi. » Bertrand de Molleville rapporte, dans ses Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI (t. I, 175 et s.), qu'il reçut un jour la visite du duc d'Orléans, venu pour protester de son innocence et se justifier des projets qu'on lui prêtait à l'égard du roi et de la famille royale. Le ministre l'aurait engagé à se passer de son intermédiaire et à voir directement S. M. Louis XVI

reçut son cousin le lendemain, et parut satisfait de ses explications ; le dimanche suivant, au lever du roi, les courtisans, qui ignoraient l'entretien qu'avaient eu les deux personnages et l'impression qu'il avait laissée dans l'esprit du roi, continuèrent à faire grise mine au duc. « On se pressa autour de lui, on affecta de lui marcher sur les pieds et de le pousser vers la porte, de manière à l'empêcher de rentrer (chez le roi). Il descendit chez la reine ou le couvert était déjà mis ; aussitôt qu'il y parut, on s'écria de toutes parts : Messieurs, prenez garde aux plats ! comme s'il avait eu les poches pleines de poison. Les murmures insultants qu'excitait partout sa présence le forcèrent à se retirer sans avoir vu la famille royale. On le pourchassa jusqu'à l'escalier de la reine ; en le descendant, il reçut un crachat sur la tête, et quelques autres sur son habit. On voyait la rage et le dépit peints sur sa figure ; il sortit du château convaincu que les outrages qu'il y avait reçus venaient du roi et de la reine.. il leur jura dès ce moment une haine implacable, et il ne s'est montré que trop fidèle à cet horrible serment. » Bertrand de Molleville, pour donner plus de poids à son témoignage» ajoute : « J'étais au château ce jour-là, et je fus témoin de tous les faits que je viens de rapporter. »

4. Mémoires de Madame- Elliott sur la Révolution française, traduits par le comte de Baillon. Paris, 1861.

5. L'entrevue de Mirabeau avec le duc d'Orléans est rapportée avec détails par Saiffert, dans les notes qui accompagnent son Observation de la maladie de la princesse de Lamballe : les éclats de voix des deux interlocuteurs s'entendaient jusque dans l'antichambre, assez fort pour que le médecin perçoit distinctement leur dialogue, qu'il transcrivit le soir même, pour ne pas l'oublier. Impatienté de son attitude, Mirabeau disait, en parlant du duc : «Le lâche a la convoitise du crime, mais il n'en a pas la puissance. » Histoire de l'Assemblée constituante, par Ch. Lacretelle, 156-7. Le même historien donne maints détails sur l'entrevue du prince avec La Fayette, chez la marquise de Coigny ; une nouvelle explication eut lieu chez le comte de Montmorin, en présence du duc de Liancourt.

6. Sur le fils de Buffon, v. la Revue des Études historiques, 1901, 145 et note.

7. Mémoires de M<sup>o</sup> Elliott, 20.

8. Mém. d'outre-tombe, de Chateaubriand, t. I, 296 et 300 ; M. de Lescure, Le dernier amour de Philippe-Égalité {Revue politique et littéraire, 1882 ; cf. Revue des Études historiques, 1901, 255-6).

9. Mémoires de Tilly.

10. V. dans les Annales des Sciences politiques (15 sept. 1945, un curieux article de M. Lucien Lison : Un précurseur de Talleyrand : Choderlos de Laclos et l'alliance anglaise (1789-1790). Cet article donne d'intéressantes précisions sur cet épisode diplomatique de la vie passablement aventureuse de Laclos. A retenir une confirmation de la collusion de Danton avec Égalité et, d'autre part, avec l'Angleterre, montrant une fois de plus que le président du district des Cordeliers « touchait sans vergogne de toutes les mains, se gaussant des naïfs, et tout en suivant obstinément son dessein ».

11. « Je fais beugler Marat, écrivait-il au duc ; tous les jours, sa feuille, à la vérité très bien payée, annonce que le 14 juillet prochain sera l'époque d'une grande révolution dans le système actuel. Je fais crier parce qu'il ne faut pas rester en arrière et un parti qui se tait est ordinairement à moitié battu... Permettez-moi de vous recommander de veiller exactement à ce que les finances ne manquent pas, comme je vous jure de veiller avec le plus grand soin à la distribution. » Cette lettre, datée du 17-juin 1790, prouve que le duc continuait, bien qu'éloigné de Paris, à encourager le mouvement terroriste.

12. C'est pourquoi Laclos, très au fait de ces querelles, peut-on dire conjugales, disait à Égalité : « Louis XVI restera roi et Mme de Buffon n'aura jamais le plaisir de jouer le rôle de Montespan. »

13. Lettre du 10 mai 1790.

14. D'après d'autres documents, « Madame de Buffon était jolie, tendre, point jalouse, mais elle avait peu d'esprit ». Ailleurs, il est dit : « Mme de Buffon n'était pas descendue au dernier degré du vice. Ses habitudes étaient simples. Une certaine candeur se remarquait dans son désordre. Elle suivait sa destinée, comme un être faible qui a débuté dans le crime et n'a pas assez de puissance

pour s'arrêter. » « Elle était douce et tendre », rapporte la duchesse d'Orléans, qui resta dans les meilleurs termes avec la maîtresse de son époux. Autant de peintres, autant de portraits.

15. Lettre de Laclous à M. Forth, 27 juillet 1790.

16. Mme Elliott donne la date du 13 juillet ; en réalité, serait le 7 juillet que le duc serait rentré à Paris (Cf. La Famille d'Orléans pendant la Révolution, d'après sa correspondance inédite, par G. du Boscq de Beaumont et M. Bernos, 2<sup>e</sup> édition ; Paris, 1913, 63).

17. « On ne sera sans doute point surpris, qu'à force de mener la vie. la plus désordonnée, la plus scandaleuse, Monseigneur n'ait senti ses os calcinés, brûlés, pourris par le fatal venin qu'il avoit respiré de toutes les catins qu'il avoit caressés. Aussi fut-il obligé... de penser sérieusement à se médicamenter. Il le fit et il était temps... » Vie de L. P. J., duc d'Orléans (Londres, 1780), 24-28. Les journaux de la Cour et les pamphlets n'ont pas manqué de faire allusion à cette « " maladie secrète », dont on s'entretenait publiquement (V. notamment le Petit Gautier, 3 avril 1792 ; le Pinceau d'Apelle, ou Tableau physique et moral de M. M. les Députés à l'Assemblée Constituante, etc. A Paris, 1712), etc).

## CHAPITRE IX

### LA FUITE DE LA FAMILLE ROYALE.

#### LE DÉPART DE LA PRINCESSE POUR L'ÉTRANGER

A l'époque où nous sommes arrivés, la malade jouit d'une trêve dans ses souffrances, et lorsqu'elle va passer, en août 1790, un mois à Amboise, avec le duc de Penthièvre, puis un peu plus tard, pendant son séjour dans le Maine, chez M. de Clermont, sa santé ne subit aucune atteinte.

Cependant les événements se précipitaient. Au mois de décembre 1790, on apprenait le départ d'une des rares dames du palais restées fidèles à la reine ; en février 1791, ce fut le tour des tantes du roi.

Le mouvement de l'émigration était commencé, il se poursuivra sans arrêt.

Le cardinal de Montmorency, premier aumônier du roi, Monseigneur de Roquelaure et Monseigneur de Sabran, ses aumôniers ordinaires, les premiers gentilshommes de la chambre, avaient abandonné simultanément leur poste de confiance et d'honneur.

Madame de Lamballe, à peu près seule, était restée où le devoir la retenait. Fut-ce de l'héroïsme, n'était-ce pas plutôt inconscience d'un péril qu'elle ne voyait pas ? Résignée, sans vigueur et sans décision, elle voyait se dérouler les événements, ne doutant pas que la situation n'allait pas tarder à s'améliorer.

La nouvelle de la fuite de la famille royale, au mois de juin 1791, éclatait comme un coup de foudre dans un ciel serein. Saiffert l'avait annoncée à la princesse peu de temps avant que le projet fut mis à exécution ; elle n'en avait voulu rien croire. « Le roi, répondit-elle à son médecin, m'a dit à moi-même qu'il voulait se préparer, avec la reine, à la communion, et vivre pendant quelques jours seul et retiré. Si la reine m'avait dit cela, un doute pourrait me rester, mais le roi est incapable d'une telle fourberie ; il ne voudrait pas me laisser en butte au danger auquel m'exposerait un pareil événement ; non, vous êtes mal informé : le roi n'est pas dissimulé à ce point. » Sur ces mots, elle regagnait sa maison de campagne de Passy, « située à un quart d'heure de chemin des murs de la ville de Paris ». L'infortunée princesse fut cruellement trompée dans ses prévisions ; au lendemain de l'entretien que nous venons de rapporter, une lettre de la reine, qui lui fut remise à 5 heures du matin par un envoyé spécial, achevait de dissiper ses dernières illusions.

Mon cœur, lui écrivait Marie-Antoinette, nous serons déjà loin de l'horrible ville de Paris, quand vous recevrez ces lignes. Le secret était nécessaire, cherchez à vous sauver le plus promptement possible, car un massacre pourrait bien suivre cette tentative, si longtemps cherchée, et qui était indispensable pour restaurer la puissance royale.

Saiffert, qui reproduit cette lettre, dont il avait conservé une copie, dit, en manière de commentaire, que la reine s'était trompée, car tout se passa le plus tranquillement du monde, et l'on se contenta de s'écrier : « C'est toujours quarante millions de gagnés ! nous n'avons pas besoin de roi ; qu'on

laisse Louis le parjure aller au diable ! »

La princesse ne pouvait croire qu'on lui eût manqué de confiance. En se remémorant l'attitude de la reine à la dernière entrevue qu'elle avait eue avec elle, un indice, qu'elle avait négligé sur le moment, put lui donner quelque soupçon. « Le dimanche qui précéda le départ de la reine, conte le marquis de Clermont-Gallerande 2, cette princesse, après son jeu, engagea Madame de Lamballe à aller, dans la semaine, à la campagne et lui prenant la main, lui dit un adieu qui, prononcé d'un ton plus tendre que de coutume, frappa cette princesse au point qu'elle me le dit, en rentrant chez elle.

Comme personne ne parlait du départ du roi, nous n'y fîmes pas une attention sérieuse. »

Sans doute, Marie-Antoinette aurait du prévenir son amie, mais n'y avait-il pas déjà trop de monde dans le secret ? Et d'une femme nerveuse, impressionnable à l'excès comme l'était la princesse, que ne devait-on pas redouter ! Au surplus, toute récrimination était superflue. Il était temps de prendre une détermination ; chaque jour passé dans l'indécision augmentait le danger.

Madame de Lamballe se résigna enfin à céder aux sollicitations de son entourage. Le 21 juin (1791), « après avoir fait vingt-deux postes en douze heures », au risque de voir se briser la voiture qui les portait et qui n'était pas faite pour un pareil voyage, mené un train d'enfer, les fugitifs arrivaient à Aumale, devant la maison du bailli, ou le duc de Penthièvre était logé 3 . Ils ne s'y arrêtèrent que le temps de se refaire par une collation sommaire ; une chaise de poste était préparée, qui les transporta, en brulant le pave, d'abord à Abbeville, puis à Boulogne, ou l'on coucha. Le lendemain, la princesse abordait à Douvres ou elle apprenait l'événement de Varennes. Elle se rembarquait presque aussitôt pour Ostende, ou elle arrivait le 25 juin. Deux jours plus tard, elle mandait à sa cousine, la landgravine de Hesse, l'arrestation de la famille royale et l'informait de sa situation présente.

Je suis, lui disait-elle, dans ce lieu, sans femmes et sans chemises. Je partirai néanmoins ce soir pour Bruxelles, ou sont Monsieur et Madame, qui ont été plus heureux que les autres. Je suis comme une imbécile et hors d'état de vous faire aucuns détails 4 ...

De Bruxelles, Madame de Lamballe se rendit à Liège, ou elle resta une journée ou deux ; puis elle se dirigea sur Spa, ou lui fut remise une somme d'argent envoyée par son beau-père, en même temps qu'une lettre dans laquelle le duc de Penthièvre la pressait de revenir auprès de la reine et de ne pas abandonner dans le malheur qui la frappait. Ne sachant quel parti prendre, la princesse écrivit à Saiffert de la conseiller ; celui-ci s'empressa de lui répondre, l'engageant à rester ou elle était, et à invoquer comme prétexte que les eaux de Spa étaient nécessaires pour remettre ses nerfs troublés. Pour rien au monde, ajoutait-il, ne revenez dans ce repaire de la Cour, ou vous courriez toute sorte de dangers. » Celle-ci avait tellement accumulé de haines, que le docteur pressentait les pires catastrophes.

N'écoutez, mandait-il à la princesse , ni menaces, ni prières, ni ordres, ni flatteries... Croyez en mon expérience ; on ne saurait vous reprocher de vous soigner, et nul ne songera, pour un tel motif, à vous tourner en raillerie... Princesse, si j'en crois mes informations, Paris devient de plus en plus redoutable pour le roi ramené prisonnier et ceux qui l'ont accompagné dans sa fuite. L'État est atteint d'une sorte de maladie de langueur et il ne se présente actuellement que des charlatans ou des empiriques pour proposer de le guérir ; les suites m'en paraissent devoir être des plus dangereuses. »

Cette lettre parvint à la princesse à Aix-la-Chapelle ; elle était descendue, avec deux dames de sa suite, dans une maison de la rue Saint-Jacques, ou, pour dissimuler sa véritable personnalité, elle s'était inscrite sous le nom de comtesse d'Amboise ; un peu plus tard. elle quittait ce logis modeste pour une demeure plus confortable, dans un des quartiers les plus élégants de la ville, « sur la grande rue, la plus belle dans l'endroit le plus large... tout près de la- Redoute, cc qui est commode pour aller jouer à la rouge et noire, tout près des plus beaux bains et des eaux ». Madame de Lamballe s'était contentée, dans cette luxueuse résidence, d'une simple chambre, « quoiqu'elle soit laide et qu'on ne puisse y aller que par un vilain sale corridor ; mais elle a des cabinets et de quoi loger des femmes autour d'elle 5 ».

D'Aix-la-Chapelle, elle écrit à sa cousine, pour la remercier encore de ses « offres obligeantes » ; elle préfère attendre les nouvelles de France avant de prendre une

détermination. Il lui apparaît « que l'Assemblée s'est radoucie pour le roi ; elle le regarde comme inattaquable, mais il est toujours suspendu dans ses pouvoirs... Comme on ne dit rien de la reine, (elle) espère qu'on la regarde simplement comme femme du roi et comme devant lui obéir et qu'il n'en sera pas question ». Elle va prendre les eaux, ne fera que traverser Coblenz, si elle s'y rend, quoique Monsieur et le comte d'Artois l'aient maintes fois invitée ; si elle s'établissait quelque part, ce serait à Turin auprès de ses parents ; mais elle n'a forme aucun nouveau projet ; cela dépendra des circonstances.

En vain, la reine, de même que Saiffert, lui écrit elle lettres sur lettres, pour l'engager à ne pas quitter l'asile qu'elle s'est choisi : elle hésite, elle tergiverse, ne sachant quelle détermination prendre ; lorsqu'elle se décide à revenir en France, elle ne se dissimule nullement quel sort l'attend, mais « elle doit obéir, fut-ce contre sa volonté et toutes ses inclinations », alors même qu'elle sait qu'elle court au devant de sa perte. Comme le disait le comte de Las-Cases à Napoléon, qui l'interrogeait sur ce qui s'était passé entre la reine et la princesse dans cette circonstance, « la princesse retourna dans la capitale avec pleine connaissance du péril, elle est tombée victime de sa générosité et de ses bons sentiments ». Une preuve certaine de la véracité de cette assertion, c'est que le testament de Madame de Lamballe 6 , rédigé à Aix-la-Chapelle, porte la date du 15 octobre 1791. Ce serait donc bien aux sollicitations de la reine que la princesse aurait cédé, quoique Marie-Antoinette ait toujours eu l'apparence de refuser les offres de dévouement que lui renouvelait sans cesse son amie.

Des témoignages irrécusables concordent pour nous fortifier dans cette opinion, que la princesse a, comme elle l'a déclaré elle-même, obéi à une invitation pressante, qu'elle « n'a pas quitté Aix sans infiniment de regret ».

Je ne suis, écrivait-elle à sa cousine, un mois après son arrivée, rentrée dans ce chien de pays que pour la reine et pas du tout pour me divertir, on ne me verra pas beaucoup dans le monde. Il fallait tous mes sentiments pour elle pour me faire quitter le séjour d'Aix et vaincre la répugnance que j'éprouvais pour venir dans ce lieu ; mais du moment que la reine m'eut manifesté le désir qu'elle avait que je revinsse vers elle, je suis partie sur le-champ et suis venue occuper mon logement aux Tuileries, ou je (me) suis établie du jour même de mon arrivée. Je suis venue seule ; je n'ai pas voulu priver mes dames de leur tranquillité, et que la noblesse qui m'était attachée reçût des choses humiliantes par rapport à moi... Quant à moi, je sacrifierai tout à la R... (Reine) 7. Cette dernière phrase est significative.

## NOTES DU CHAPITRE IX

1. Nous donnons, pour ce billet, la traduction du texte de Saiffert, n'ayant pu retrouver le document original dont il donne une copie.
2. G. Bertin, op. cit., 217.
3. Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre, par Fortaire, valet de chambre du prince.
4. Lettre publiée par M. Ch. Schmidt.
5. Correspondance de Mme de Lage de Volude.
6. Elle n'avait eu garde d'oublier, dans son testament, le médecin qui lui avait donné ses soins, et auquel elle recommandait qu'on conservât sa pension. Elle léguait, en outre deux mille francs, pour délivrer des mois de nourrice, trois mille francs à l'Hôtel-Dieu, « plus cent cinquante livres de pension viagère pour avoir soin de mes chiens, cette pension à finir à la mort des chiens . Enfin, elle terminait par cette recommandation. où perce la crainte d'être inhumée vivante : « Je veux être gardée trois jours, et que mon médecin ou chirurgien m'examine pendant ces trois jours. »
7. Correspondance publiée par M. Ch. Schmidt (la Révolution française, loc. cit.).

## CHAPITRE X

## LE RETOUR EN FRANCE DE MADAME DE LAMBALLE.

### LES NÉGOCIATIONS DE LA COUR AVEC LES CHEFS DU PARTI JACOBIN

Le beau-père de la princesse, le bienfaisant duc de Penthièvre, qui avait toujours engagé Madame de Lamballe à ne pas abandonner ses maîtres, se réjouit de la voir rentrer en France, non sans marquer de l'appréhension sur l'avenir qui lui était réservé. « Je loue fort l'attachement de ma belle fille pour la reine, s'écria-t-il en apprenant la nouvelle que lui apportaient les gazettes de Paris ; elle a fait un bien grand sacrifice de revenir auprès d'elle. Je tremble qu'elle en soit victime. » Ce n'était pas être prophète, mais simplement clairvoyant ; ne semble-t-il pas qu'il soit des circonstances où l'on s'épuiserait en vain à lutter contre le sort acharné à vous perdre ?

Plus on étudie l'histoire de la Révolution dans les détails, plus on cherche à pénétrer les mobiles auxquels ont obéi les protagonistes d'un drame ou les comparses n'ont pas toujours joué le moindre rôle, plus on reste confondu de constater que ces prétendus géants, vus non point avec le grossissement que leur confèrent la distance et le recul du temps, mais à la lumière crue des documents contemporains, ne sont, en réalité, que des êtres humains taillés à notre mesure ; ces colosses nous apparaissent comme des pygmées, ces figures monstrueuses ou gigantesques, notre imagination seule les a déformées, la vérité nous les montre très différents 1 .

Voyez Danton. Si on ne se souvient que de son rôle dans la politique extérieure de la France, de son sursaut de patriotisme, qui amena la victoire sous nos drapeaux à un moment où l'on désespérait de vaincre, de son audacieux défi de septembre aux nations coalisées, Danton nous apparaît grand parmi les plus grands ; mais que nous soient administrées les preuves de sa vénalité, les témoignages de sa corruption, le héros descend de son piédestal, la statue croule de son socle. Disons tout de suite que Danton est une des figures les plus attachantes de la Révolution. Ce jouisseur, ce bon vivant, ce "Mirabeau de la populace" , comme on l'a nommé, éveille en nous une sympathie dont nous avons quelque peine à nous défendre. La physionomie est repoussante, et pourtant elle nous attire. Barère disait de son collègue à la Convention : « c'était un homme à tête de fer », et il rappelait ce propos, que leur tenait un jour Danton, à Saint-Just et à lui : « La Révolution, leur disait-il, a accouché de la Monarchie au 10 août, et au 2 septembre elle lui a arraché l'arrière-faix. »

Cette verdeur de verbe lui était habituelle. « Si je laissais mes c... (traduisons par virilité) à Robespierre et mes jambes à Couthon (qui était, comme on sait, cul-de-jatte), ça pourrait aller encore quelque temps au Comité de salut public 2 . »

Quelqu'un qui l'avait connu et vu de près, mais qui ne l'aimait pas, a rapporté 3 que Danton avait rédigé lui-même son épitaphe, elle vaut celle de Sardanapale que nous a fait connaître Aristote : « Qu'importe si je meurs, j'ai bien joui dans la Révolution, j'ai bien dépensé, bien riboté, bien caressé des filles, allons dormir ! »

Quel mépris devait avoir de la vile multitude cet épicurien fastueux, pour s'écrier, devant le peuple qui devait applaudir à son supplice : « Les imbéciles, ils crieront : Vive la République, en me voyant conduire à la guillotine ! »

Lorsque Saint-Just et Robespierre annoncèrent que la Révolution allait suivre un autre cours, quand ils proclamèrent que la terreur et la vertu étaient à l'ordre du jour, ce n'était pas seulement pour prôner l'austérité des mœurs et le désintéressement qu'ils tenaient ce langage, ils entendaient surtout viser l'immoralité de Danton ; ils faisaient une allusion directe à ces opérations plus ou moins fructueuses dont le tribun avait tiré de larges profits et que connaissaient de trop nombreux initiés. Des inculpations portées contre Danton celle-ci est évidemment la plus grave.

Danton s'était marié deux fois ; ses deux femmes furent passionnément aimées. La dernière parlait de lui en termes des plus flatteurs, à qui lui demandait ses impressions sur son premier époux. On a conté qu'à une séance de la Convention, Danton répondit à un des orateurs qui l'avaient le plus violemment attaqué par une de ces boutades qui désarmaient ses pires ennemis : « Un homme qui... (satisfait) sa femme toutes les nuits, ne conspire pas. » L'argument était inattendu, mais il avait sa valeur ; seul, le misogyne Robespierre était incapable d'en être touché.

Camille Desmoulins était-il plus chaste que Danton ? Une anecdote qui le met en scène, précisément avec Robespierre, nous dévoile un coin de sa psychologie, et surtout de celle de l'Incorruptible.

Un jour, en rentrant chez Duplay, le menuisier chez qui logeait le farouche dictateur, celui-ci trouve, sur la table de sa fiancée, « un mauvais livre ». Ayant demandé qui l'avait apporté, on lui nomme Camille Desmoulins. Sans mot dire, Robespierre en déchira les feuilles, et qui sait, ajoute celui qui a raconté le fait 4, si cette mauvaise action n'a pas coûté la vie à Camille ?

Mais revenons à Danton et parlons de ses relations avec la Cour. Ici, nous nous contenterons de reproduire les allégations du docteur Saiffert qui, dans des Notes et Appendices, accompagnant son « Observation » de la maladie de la princesse de Lamballe, nous a dévoilé les particularités les plus intéressantes sur la genèse d'événements restée quelque peu obscure ; ainsi se trouvent confirmées certaines tractations entre les chefs du parti révolutionnaire et les conseils de la royauté, qui nous étaient connues par ailleurs, mais que la déposition d'un témoin impartial corrobore d'autant mieux qu'elle est spontanée.

Peu de temps avant les journées d'août (1792), on avait conseillé au roi de faire appel aux hommes généralement reconnus comme les idoles populaires, entre autres Pétion, Robespierre et Danton. On pensait de la sorte les compromettre aux yeux du peuple et attirer sur eux la haine de celui-ci. La reine se montra particulièrement empressée à mettre ce projet à exécution ; elle fit donc inviter successivement les chefs du parti démocratique à se rendre, à des heures fixées, chez sa surintendante, la princesse de Lamballe, sous le prétexte de s'entretenir d'affaires de la plus haute importance.

Pétion accourut le premier aux Tuileries. Quelques adroites flatteries de Marie-Antoinette, relatives à sa science du gouvernement, à ses connaissances pour la conduite d'un Etat, eurent vite raison de sa faible résistance, et les dernières hésitations du maire de Paris tombèrent devant l'offre qui lui fut faite d'un poste de ministre qu'on lui réservait.

Danton se montra plus exigeant. Il posa ses conditions, « grandes et nombreuses », assure notre informateur. Il demanda, notamment, le paiement d'une somme annuelle de deux millions de livres monétaires, à prendre sur les fonds secrets, dont la loi autorisait le roi à faire un libre usage. La reine promit tout ; en échange, Danton s'engageait à faire rendre au roi, dans un bref délai, la plus grande partie de la confiance qu'il avait perdue et le pouvoir qui lui avait été arraché.

Quant à Robespierre, à la perspective du portefeuille ministériel qui lui était promis, il n'avait pas dissimulé la joie qu'il en éprouvait, jusqu'à saisir, en dépit du protocole, la main de la reine et à la porter à ses lèvres, en témoignage de reconnaissance. « Le roi, aurait-il déclaré dans son enthousiasme, saura qu'il m'a choisi pour son bien ; je vais préparer le discours que je prononcerai aux Jacobins, et qui sera le garant de mon zèle à servir la cause royale. Si quelqu'un s'avisait de me contredire, je ne reculerai pas devant les moyens de lui faire expier son audace. Le peuple m'aime, mon influence peut faire taire beaucoup de mécontents, et la reine peut compter sur ma promesse, que j'userai de tout mon pouvoir pour réaliser ses désirs. »

Afin de dissiper les soupçons qu'auraient pu faire naître la constitution d'un ministère ainsi composé, il fut convenu qu'on demanderait à un modéré, le duc de la Rochefoucauld (sic), d'y occuper une place. En conséquence, celui-ci fut invité à se rendre secrètement chez la princesse de Lamballe. On lui dit ce qu'on attendait de lui ; mais ce personnage, d'une intégrité parfaite, refusa de se prêter à cette manœuvre. Manuel, le procureur de la Commune, y mit moins de scrupule, il se hâta d'accepter ce que le duc avait refusé.

C'est de la princesse de Lamballe elle-même que Saiffert assure tenir les faits que nous venons d'exposer, et dont le récit est accompagné de différentes circonstances d'ordre secondaire, dont son interlocutrice lui avait fait part. Elle lui aurait demandé ce qu'il pensait d'un pareil projet. Surpris par une telle confidence, le docteur se refusa tout d'abord à croire à sa véracité. « S'il en est ainsi, répliqua la princesse, offensée de ce doute injurieux, soyez aux Jacobins après-demain ; Robespierre doit y expliquer sa nouvelle attitude, et vous me ferez part des impressions que vous aurez recueillies. »

Au jour dit, le docteur Saiffert se mêlait à l'auditoire qui avait envahi la salle du célèbre club, et il



entendit, à sa grande stupéfaction, Robespierre prononcer un discours en faveur de la royauté et des lois constitutionnelles. L'impression et la distribution de ce discours furent réclamées et adoptées à une forte majorité par l'assemblée, malgré une violente opposition de la minorité. Saiffert fut convaincu, à partir de ce moment, que Madame de Lamballe lui avait dit la vérité. Il ne lui en présenta pas moins des doutes sur la réussite du projet, escomptée par ceux qui s'attendaient à y trouver un moyen de salut.

Il estimait, quant à lui, que cette tentative venait trop tard, qu'elle aurait dû être mise à exécution quelques mois plutôt. A l'heure présente, la minorité avait avec elle toute la lie populaire, et la bourgeoisie se refuserait à entrer en lutte ouverte avec cette dernière ; la Cour avait tort de compter sur une issue heureuse. « Fuyez, fuyez sans délai, réitéra Saiffert à la princesse ; vous courez les plus graves périls. » Mais toutes les supplications du docteur restèrent vaines, la princesse étant plus résolue que jamais à ne pas abandonner la reine. « Ah ! répondit elle en soupirant, mon beau-père l'exige ; je ne peux pas quitter la place ! »

Avant d'aller plus loin et d'entamer le récit de la journée du 10 août, qui fut fatale à la monarchie, peut-être ne jugera-t-on pas superflu que nous recherchions, dans les publications de l'époque, les informations qui sont de nature à confirmer ou à infirmer les assertions du médecin saxon, dont les révélations mettent en posture assez fâcheuse les principaux chefs du parti jacobin 5 .

Pour Mirabeau, la question ne se pose plus ; elle a reçu depuis longtemps sa solution 6 . Perdu de dettes, avide de jouissances sans cesse renouvelées, celui-là n'était pas difficile à corrompre. Les conditions du marché sont aujourd'hui connues. Ses dettes, montant à 300.000 livres, furent intégralement payées ; on lui acheta un hôtel de 500.000 livres dans la rue Chaussée-d'Antin, une maison de campagne de 250.000, une terre de plus de d'un million, et la bibliothèque de Buffon, qui coûta 200.000 livres.

On lui paya, en outre, une pension de 50.000 livres par mois, et on lui promit une ambassade, dès que la session serait terminée 7 .

Passons à Danton.

D'une lettre intime qu'écrivait, le 10 mars 1791, Mirabeau à son ami le comte de Lamarck 8, nous détachons ces lignes, terriblement accusatrices : « Danton a reçu hier 30.000 livres, et j'ai la preuve que c'est Danton qui a fait faire le dernier numéro de Camille

Desmoulins... » Donc, conclut judicieusement M. Albert Mathiez 9 , qui fait la citation, « Danton était, dans ce mois de mars 1791, un agent de la liste civile. Nous nous expliquons facilement, maintenant, qu'il ait pu acheter tant de biens nationaux avant le remboursement de sa charge. C'est le 24 mars 1791, juste quinze jours après qu'il a reçu les 30.000 livres dont parle Mirabeau, qu'il a acheté la ferme de Nuisement pour 48.200 livres, cette métairie dont il parlera plus tard avec simplicité ».

Le bruit, en effet, s'étant répandu que Danton s'était vendu, celui-ci crut nécessaire d'y couper court. Le 20 janvier 1792, dans la séance de l'Assemblée électorale qui venait de l'élire substitut du procureur de la Commune, Danton prononça un discours pour expliquer son retour à Paris et répondre aux rumeurs qu'il taxait de calomnieuses. Dans cette circonstance, comme dans d'autres plus mémorables, il crut de bonne tactique de payer d'audace. « L'opinion, s'écria-t-il, non ce vain bruit qu'une faction de quelques mois ne fait régner qu'autant qu'elle-même, l'opinion indestructible, celle qui se fonde sur des faits qu'on ne peut longtemps obscurcir, cette opinion qui n'accorde point d'amnistie aux traîtres..., cette opinion me rappelle du fond de ma retraite, ou j'allais cultiver cette métairie qui, quoique obscure et acquise avec le remboursement notoire d'une charge qui n'existe plus, n'en a pas moins été érigée par mes détracteurs en domaines immenses, payés par je ne sais quels agents de l'Angleterre et de la Prusse... » Ainsi que l'a sensément remarqué celui qui reproduit ce fragment oratoire 10, Danton éludait ; personne ne parlait alors de ses intelligences avec l'étranger, mais bien de ses relations avec la Cour.

Une note trouvée dans les papiers de La Fayette est, à ce sujet, des plus démonstratives. « Danton, dit cette note, s'était vendu, à condition qu'on lui achèterait 100.000 livres sa charge d'avocat au Conseil..., plus tard, il reçut beaucoup d'argent ; le vendredi avant le 10 août, on lui donna 50.000 écus. » Robespierre n'a-t-il pas, d'ailleurs, prétendu que Danton lui eut « une obligation bien

remarquable », quand il lui fit rembourser sa charge d'avocat au Conseil ? « On assure même, ajoute-t-il, que ce prix lui en a été payé deux fois ". » Veut-on encore un témoignage de contemporain ? « Danton, relate Brissot " dans ses Mémoires, recevait de toutes mains. J'ai vu le reçu de 100.000 écus qui lui furent comptés par Montmorin. » L'on comprend, dès lors, comment un collègue de Montmorin au ministère, Bertrand de Molleville, ait pu menacer Danton de révélations, lorsqu'il vit le tribun, « dont la liste rivale avait acheté si chèrement les services », se montrer au nombre des plus violents, quand le procès du roi fut mis en délibération. Bertrand de Molleville menaçait Danton, s'il ne servait pas le roi, de publier la preuve des sommes qu'il avait reçues du Ministère des Affaires étrangères, et il poursuivit en ces termes : « La vérité est que M. de Montmorin m'avait effectivement communiqué toute cette affaire et les pièces, mais jamais il ne me les avait remises. Danton, cependant, qui savait mon intimité avec le comte de Montmorin, ne pouvait douter, sur ma lettre, que je n'en fusse dépositaire. Il ne me répondit pas ; mais je vis que, deux jours après celui où il avait du recevoir ma lettre, il se fit donner une mission pour les départements du Nord ; il ne revint à Paris que la veille où l'on condamnait le roi. Il vota pour la mort ; mais, contre son usage, son opinion ne fut soutenue d'aucun discours 13 . »

Continuons à dépouiller notre dossier, en toute objectivité et sans prévention d'aucune sorte. Il y a quelques années, au cours de recherche dans un magazine 14, nous relevions ce passage, qui retint tout de suite notre attention : « Dans un manuscrit de Boissy d'Anglas, le publiciste, le conventionnel, le député de l'Ardèche, illustre par son héroïque fermeté dans les journées de prairial, manuscrit simplement intitulé : Souvenirs (48 pages in-8°), on lit l'anecdote, extrêmement curieuse, qui suit, sur la Révolution :

Il est très vrai que, lorsque Danton fut arrêté, il avait le projet d'aller forcer le Temple, de prendre le fils de Louis XVI, de le proclamer roi, et de le porter par la ville. On aurait nommé un Conseil de régence, dont Danton eut été le chef, et les principes d'humanité qui ont régné après le 9 thermidor auraient prévalu dès cette époque, c'est-à-dire quatre ou cinq mois plutôt... Fabre d'Églantine, Héroult, Danton, Lacroix et Camille Desmoulins étaient les auteurs de ce projet. Danton devait présenter l'enfant au peuple... Il paraît que le Comité de Salut public en fut instruit, et Saint-Just en dit quelques mots dans son rapport, sans pourtant entrer dans beaucoup de détails 15 .

Dans une brochure publiée en 1834 par Courtois le fils, sous le titre : Affaire des Papiers de l'ex-conventionnel Courtois, après quelques explications données sur le testament de Marie-Antoinette, que Courtois aurait, au dire de son fils, sauvé de la destruction, celui-ci ajoute :

On concevra encore bien mieux cette conduite, quand on saura qu'un projet d'enlèvement audacieux de la reine devait être tenté par Danton et mon père, qui en était l'âme. Marie-Antoinette et Madame Élisabeth devaient être arrachées de vive force du Temple et transportées à l'étranger. La preuve de ce fait se trouve dans une des lettres de Danton saisies par la police 16. Les moyens d'exécution y sont discutés et ont le caractère d'audace qui distinguait cet homme énergique 17 .

Des apologistes du ministre de la Justice de 1792 ont objecté que si une preuve de la trahison de Danton avait pu être établie par la police robespierriste, ou par les agents royalistes sous la Restauration, cette preuve aurait été cent fois publiée ; d'où ils concluent en traitant de fable la conspiration de Danton en faveur de la royauté 18 . En bien! nous ne conviendrons pas, avec ces défenseurs d'une mauvaise cause, que celle-ci est "désormais entendue et jugée 19" . Outre le fragment des Mémoires de Boissy d'Anglas, cité plus haut, et dont un des descendants de l'ancien président de la Convention a confirmé l'authenticité 20, nous avons eu sous les yeux la déposition d'un autre témoin à charge, celui-là membre, lui aussi, de la Convention et rédacteur du Rapport sur les Papiers de Robespierre : nous l'avons nommé, c'est Courtois.

Peu de temps avant le 10 août, écrit Courtois, Danton avait été reçu, secrètement et à l'insu du roi, au château des Tuileries, par la reine Marie-Antoinette, qui paraissait loin de voir les périls qui la menaçaient. L'avenir lui paraissait si peu alarmant, qu'en congédiant Danton, elle lui dit gaiement : « Eh bien ! Monsieur Danton, si nous ne sommes pas sages, il faudra nous enfermer dans une tour pendant quelques mois. »

Bien peu de temps après, ces paroles légères étaient devenues une effroyable réalité. Danton,

qu'attristait cette dangereuse sécurité, prit congé de la reine, en l'assurant que, quelque chose qu'il arrivât, lui et ses amis veilleraient sur ses jours et sur ceux de ses enfants. -----

Courtois était très lié avec la duchesse de Choiseul, femme de l'ancien ministre de Louis XV et amie de la reine. Après la mort du roi, la duchesse, qui en avait reçu « un coup accablant... dont elle faillit mourir », résolut de se vouer au salut de Marie-Antoinette. Courtois jugea l'heure venue de rappeler à Danton ses promesses, et « le projet d'enlèvement fut définitivement arrêté ». Une voiture de voyage, appartenant à la duchesse de Choiseul, reçut une appropriation particulière ; les passeports furent préparés ; la reine devait voyager sous le nom de la veuve d'un négociant allemand, se rendant à Francfort dans sa famille, et Madame Elisabeth était sa femme de chambre. L'intérieur du Temple était gagné. Les dispositions étaient si bien prises, que l'alarme n'aurait été donné que vingt-quatre heures seulement après l'évasion. Tout semblait favoriser ce projet, quand, dans les premiers jours du mois d'août, la Commune, inquiète, qui veillait incessamment sur les victimes, conçut quelques soupçons et fit précipitamment enlever Marie-Antoinette, qui fut aussitôt transférée à la Conciergerie, où la surveillance la plus active s'exerça. De ce moment, toute espérance s'évanouit, l'enlèvement était devenu impossible ».

Un proverbe populaire dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu ; or, de tous les côtés, nous revient l'écho des bruits qui ont couru, à cette époque, de la collusion de Danton avec la royauté 22 .

Lorsque les Dantonistes, Chabot, Fabre d'Églantine, Bazire, etc, furent arrêtés, en compagnie de leur chef, l'agent de la République à Mayence écrivait au ministre des Affaires étrangères, que leur arrestation était « un coup de foudre pour les émigrés et les despotes coalisés, qui comptaient sur l'exécution ponctuelle de cet infâme complot (c'est-à-dire l'enlèvement du fils de Louis XVI) ». On sait, d'autre part, que Semonville, créé marquis par Louis XVIII, et plus tard appelé par le roi aux fonctions de grand référendaire à la Chambre des Pairs, Semonville fut chargé, vers la fin de l'année 1793, de négociations secrètes avec la Toscane, au sujet du prétendant au trône de France. Le baron de Monnier, faisant l'éloge de Semonville, après avoir rappelé ce que nous venons de dire, ajoutait : "Il s'agissait de sauver les déplorables restes de la famille royale. Il y a plus, c'est notre collègue qui l'atteste : Danton, le terrible Danton, pour échapper à l'enfer dont il avait attisé les feux, songeait à se créer un refuge au pied du trône relevé. Mais on ne sait par quel fatal entraînement de circonstances, car on ne saurait admettre la possibilité d'un froid calcul, le gouvernement autrichien fit saisir les deux ministres chargés de cette mission et les plongea dans les cachots, rompant ainsi les fils d'une négociation qui aurait pu épargner à la France d'éternels regrets 23. »

Qu'après cela, et sans contester l'essentialité des faits, on trouve matière à plaider les circonstances atténuantes, nous n'y mettrons pas opposition. Qu'on nous présente Danton dans son intérieur, dans son ménage, bon époux, fils excellent, père affectueux, donnant « l'exemple de toutes les vertus privées 24 » ; qu'on vante « son désintéressement, sa modestie, sa générosité envers sa famille et ses amis », nous n'y contredirons pas. Mais, pour excuser sa trahison (nous cherchons un autre mot et ne le trouvons pas), il ne suffit pas de dire qu'il n'est pas de sage, pas de héros « qui n'ait point payé son tribut à l'infirmité de la nature humaine » ; il est de ces actes qu'un homme d'honneur et de conscience ne commet pas, et c'est là un principe de morale éternelle que nul ne saurait enfreindre. Nous le répétons une fois de plus : Danton inspire de la sympathie et il a trouvé, longtemps même après sa mort, d'ardents défenseurs 25 ; mais si disposé que l'on soit à l'indulgence pour ce bon colosse, il n'en reste pas moins que l'accroissement de sa fortune a coïncidé avec des manœuvres louches 26, et qu'il n'est pas possible aujourd'hui de nier qu'il ait entretenu des intelligences avec la Cour, pour des mobiles manifestement intéressés ; bien différent en cela de Barnave, qui avait été conquis par le charme de la belle souveraine qu'il ramenait prisonnière à Paris, après l'arrestation à Varennes, et qui lui sacrifia dès ce moment sa popularité, mieux encore, sa vie 27.

Le jeune député du Tiers avait essayé tout. D'abord de se soustraire à cette emprise dont il avait peine à se défendre ; très réservé au début, il détournait la tête, ou se penchait à la portière de la berline, quand Marie-Antoinette lui posait une question, afin d'éviter ce regard qui l'attendrissait. Cette conquête, la reine avait lieu d'en être fière, elle était pure et sans alliage. Barnave n'acquittait qu'une dette de cœur, en prenant la défense de la royauté, en consacrant son éloquence à faire

restituer au roi le pouvoir que lui reconnaissait la Constitution.

Une correspondance, récemment publiée, montre le rôle joué par le triumvirat, composé d'Alexandre Lameth, Adrien Duport et Barnave, qui dirigea pendant un certain temps le ministère des Girondins, dit ministère des Feuillants. Cette correspondance, dont Barnave a été le rédacteur principal, est tout à l'honneur de ce dernier ; par contre, il semble résulter de sa lecture, que la Cour jouait parfois double jeu, et que si elle entretenait des relations avec quelques-uns des chefs du parti républicain, ce n'était que pour s'en servir 28 .

Les soins, les attentions que la reine prodiguait à Barnave, dans le voyage où ils se trouvèrent pour la première fois en présence, faisaient contraste avec l'attitude qu'elle observa vis-à-vis de son autre compagnon de route, le maire de Paris, Jérôme Pétion, car Pétion sur les genoux duquel elle n'avait pu laisser son fils 29, tellement la brutalité de ses manières l'avait indignée et offensée. Autant elle s'était montrée empressée à accueillir le plan de Barnave, à se prêter à ses suggestions pour l'adoption d'une politique nouvelle, franchement constitutionnelle, autant Pétion lui avait inspiré de l'éloignement pour sa personne, plus encore que pour ses idées. Ce n'est pas que Pétion se fut montré hostile à toute compromission, il s'était même montré, au début, plus disposé que Barnave à entrer en conversation 30 ; mais les relations que Pétion entretenait avec le duc d'Orléans, et plus particulièrement avec Madame de Genlis 31, qu'il avait accompagnée à Londres, quelle conduisait son élève, Adélaïde d'Orléans, rendaient, et à bon droit, suspect à Marie-Antoinette l'homme qui rêvait de substituer à Louis XVI, comme roi, le prince dont il soutenait presque ouvertement les intérêts. Pétion a-t-il été soudoyé par la Cour, comme d'aucuns l'ont prétendu 32 ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que cela ne paraît pas ressortir avec évidence des pièces jusqu'ici publiées 33.

Des personnages mis en cause par le docteur Saiffert, comme ayant pris part à des négociations plus ou moins secrètes avec la Monarchie, il en est un que l'on ne voit pas sans surprise mêlé à ces négociations. Il s'agit de l'homme qu'on nous a toujours présenté comme l'Incorruptible, « contempteur de l'argent, contempteur de la commission des antichambres » A ces traits, vous l'avez reconnu. Quoi ! Robespierre aurait été, lui aussi, accessible à la séduction, non point, certes, de l'argent, mais des honneurs ? Avant d'aller plus loin, voici ce que pensait de Robespierre un de ses collègues au Comité de Salut public. « Oui, répondait Barère à un visiteur, qui avait eu l'idée de l'interviewer à une époque où l'interview n'était pas encore de mode ; oui, Robespierre fut longtemps de bonne foi, quoique très passionné. Plus tard, sur la fin, j'ai la conviction qu'il trahissait. » Sur quels indices Barère fondait-il sa conviction ? Nous ne sommes qu'imparfaitement éclairé sur ce point. L'ancien président de la Convention reconnaissait à Robespierre autant de vertus que de vices : à côté de « la probité, l'amour de la liberté, la fermeté des principes, l'amour de la pauvreté, le dévouement à la cause populaire », il montrait « une morosité dangereuse, un acharnement bilieux contre ses ennemis, une jalousie atroce contre les talents qui l'éclipsaient, une manie insupportable de dominer, une défiance sans bornes 34 », etc. Des mots, tout cela, dira-t-on avec quelque raison ; un jugement assez équivoque, mais rien de positif, rien de précis. Venons donc aux faits. Il s'agit d'établir s'il y a eu tentative de rapprochement entre la future victime de thermidor et le monarque régnant, entre Robespierre et Louis XVI.

Le 1<sup>er</sup> mai 1792 35, était annoncée en ces termes la publication prochaine d'une feuille dont Robespierre devait être le rédacteur principal :

« On sait que Robespierre va faire un journal intitulé : Le Défenseur de la Constitution. Le libraire chargé de l'entreprise lui donne 10.000 livres. On est étonné de cette libéralité quand on connaît le libraire. Il se pourrait bien faire que la liste civile fit les frais de l'entreprise ; et il serait réjouissant pour le Comité autrichien de compter au nombre de ses stipendiés celui que le peuple avait appelé l'Incorruptible, sans que l'Incorruptible s'en doutât 36 . »

Un mois plus tard, paraissait l'organe annoncé, et ce n'est pas sans surprise qu'on lit ces lignes, dès le premier numéro : « Le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la Constitution, pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme... J'ai entendu des hommes, qui ne surent jamais que calomnier le peuple et combattre l'égalité, faire retentir le mot République...

j'aime mieux voir une Assemblée populaire représentative et des citoyens libres et réputés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un Sénat aristocratique et d'un dictateur. Est-ce

dans les mots République ou Monarchie que réside la solution du grand problème social ?... » La conversion à droite est ici manifeste. Ce changement de front, à quel mobile l'attribuer ?

Robespierre a-t-il pu sincèrement croire que la République était impossible en France, qu'on ne pouvait brusquement changer le tempérament politique d'un peuple depuis si longtemps monarchique 37 ? Faut-il croire, au contraire, que ce journal, qui était « une diversion habile contre la Révolution, en même temps qu'une tentative non dissimulée d'enrayer les hommes et les choses », était « une trahison convenue et la condition mise par les Tuileries à la place de gouverneur du dauphin, dans le marchandage de Robespierre 38 » ?

Un des collègues de Robespierre à la Convention, Harmand (de la Meuse), a rapporté, dans un de ses ouvrages 39, qui doit retenir d'autant plus l'attention qu'il émane d'un témoin des faits qu'il relate, une anecdote dont l'importance historique doit se mesurer au degré d'authenticité qu'elle présente. Harmand raconte qu'il fut question, à un certain moment, de confier l'éducation du jeune prince royal à Robespierre. On avait, au début, prononcé les noms d'autres personnages moins en vue, bien qu'assez notoires, entre autres Condorcet, Sieyès, Pétion ; c'est alors que des partisans d'une monarchie constitutionnelle mirent en avant le nom de l'homme qui semblait, à leurs yeux, le plus populaire, le plus en mesure, par son influence sur les masses, de faire réussir la tentative projetée. On s'adressa, en conséquence, à la princesse de Lamballe, qui avait d'abord répugné à se charger de pressentir la Cour sur l'accueil qu'elle ferait à une pareille proposition. Finalement, et des qu'on lui eut fait entrevoir le service que son dévouement pouvait rendre à la royauté, elle se serait laissée convaincre et s'en serait ouverte au roi. « Vous n'y pensez pas, ma cousine », aurait répliqué Louis XVI avec vivacité. Mais Madame de Lamballe, bien pénétrée des raisons qu'on lui avait fait valoir, fut assez persuasive pour amener le roi à consentir à la nomination du fougueux jacobin, sous les conditions suivantes, que les constitutionnels, du reste, avaient posées eux-mêmes : Robespierre n'exercerait pas les fonctions de gouverneur, mais devait en porter le titre et en toucher les émoluments ; de son côté, il prenait l'engagement de fonder un journal pour défendre les intérêts de la Cour, et de prendre la parole dans le même sens au club des Jacobins ; enfin, de donner sa démission d'accusateur public 40.

L'opposition de Marie-Antoinette fit tout échouer. Quand elle connut le projet, elle s'emporta, s'enferma avec son enfant ; bref, le roi céda et dit à Madame de Lamballe qu'il ne voulait pas donner à son fils un précepteur contre le gré de sa mère. Robespierre, se croyant joué, cessa brusquement sa campagne en faveur d'une monarchie constitutionnelle et quelques jours avant le 10 août, bien que, dans la journée du 4 au 6, il eut renouvelé aux Jacobins ses reproches « contre les agitations, contre les tumultes et contre les prétendus républicains 41 », il prit de nouveau position, avec plus de violence que jamais, contre la royauté, qu'il s'était engagé conditionnellement à défendre.

Si on n'avait que l'autorité de Harmand (de la Meuse) à l'appui d'une aussi grave allégation, elle pourrait être à bon droit suspectée. Ses Anecdotes, publiées en 1814, se ressentent un peu trop, nous n'avons aucune peine à en convenir, de l'époque où le livre parut, des efforts que faisait l'auteur pour racheter ce qu'il considérait comme ses erreurs révolutionnaires 42. On doit n'utiliser qu'avec réserves et précautions une source d'informations où, à côté de quelques vérités, se trouvent nombre de « potins contre-révolutionnaires » dont la véracité est des plus sujettes à caution.

On a fait encore valoir que, lorsque parut le journal de Robespierre, le Défenseur de la Constitution, dont la publication devait être « payée » par la fonction de gouverneur du dauphin, la place était occupée depuis déjà six semaines, par M. de Fleurieu, qui y avait été nommé le 18 avril 43. Il se peut, en effet, qu'on se soit trompé sur ce point de détail ; mais il subsiste, néanmoins, le fait des négociations auxquelles la princesse de Lamballe 44 s'est trouvée mêlée, et dont elle fit, sur le moment, la confidence à son médecin, le docteur Saiffert.

Ce qui donne du poids au témoignage de ce dernier, c'est qu'il a consigné ses impressions sur le papier au moment même où venaient de se passer les événements qu'il raconte, du moins très peu de temps après. Rappelons, si nous l'avons déjà dit, que Saiffert était rentré en Allemagne aussitôt qu'il avait pu le faire sans danger ; heureux d'avoir échappé aux dangers qui menaçaient sa vie, il se félicitait d'avoir enfin le loisir de se livrer à ses travaux médicaux, de rédiger les observations que

lui avait valu une longue pratique 45 , et qu'il avait pu poursuivre, en dépit des persécutions dont il avait été l'objet, sous ce qu'il appelait « la tyrannie robespierriste ».

Dans cette sorte de mémorial, Saiffert se plaint d'avoir subi une détention d'une année dans les geôles révolutionnaires, comme suspect de royalisme. Il incrimine Mallet du Pan et Dumouriez, qui pourtant le connaissaient comme médecin, d'avoir feint de le confondre avec un homonyme, chef d'armée maratien (sic) : ils savaient cependant que telles n'étaient pas ses idées, et que, sans dénigrer les héros militaires, pour tout au monde il n'aurait voulu être l'un d'eux.

Servir avec zèle l'humanité, essayer de la soulager dans ses maladies, il n'eut jamais d'autre ambition. Dumouriez qui rêvait, au contraire, de grands changements dans l'Etat, se jeta dans toutes les intrigues pour arriver à la réalisation de son rêve ; quant à Mallet du Pan, il ne fut jamais qu'un vil intrigant, qui poursuivit Dumouriez de ses adulations, attendant de lui un portefeuille de ministre. Les écrivains à gages, que ces deux personnages ont eus à leur service, n'avaient pu arriver à discréditer, comme ils s'y étaient engagés, le médecin Saiffert, coupable seulement de n'avoir pas voulu sortir de son rôle professionnel, pour servir les vues des deux personnages. Mais ne nous attardons pas à ces récriminations, par trop personnelles, et revenons aux motifs qui ont, à l'entendre, déterminé Saiffert à prendre la plume et à nous narrer les particularités que ses fonctions lui avaient permis de recueillir.

## NOTES DU CHAPITRE X

1. Ces lignes étaient écrites, quand nous tomba sous les yeux ce passage ou les Goncourt (Hist. de la Société française pendant la Révolution ; Paris, 1880, 409), expriment la même idée, en termes grandiloquents : « Ces hommes apparus dans la majesté des catastrophes empruntent à la scène de la Terreur je ne sais quoi de surhumain, qui les sauve d'être mesurés. Ils bénéficient de la guillotine et ils passent géants dans les souvenirs émus, comme ces dieux que les peuples enfants faisaient de leurs peurs. Pourtant, ouvrez ces tombes, qu'un Alexandre semble avoir bâties de sept pieds de long, pour faire croire à des colosses enfouis, vous y trouverez des hôtes moyens et ordinaires. » C'est presque du Chateaubriand !

2. Dauban, Paris en 1794 et 1795 ; histoire de la rue, du club, de la famine, etc, 328.

3. Révélation puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale, ou Mémoires (inédits) de Sénart, agent du gouvernement révolutionnaire, publiés par Alexis Daumesnil ; Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1824, 99.

4. Dauban, Paris en 1794 et 1795, 282.

5. Les négociations avec les chefs jacobins auraient commencé à la fin du mois d'avril 1791 (Cf. Mémorial du Gouverneur Morris, t. I, 1842, 311).

6. V. sur ce point les Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution, etc, publiés d'après le Journal, les Lettres et les Entretiens de la princesse de Lamballe, par une dame de qualité attachée au service confidentiel de cette infortunée princesse (Paris, 1826, t. 11, I(168-170)).

7. Pièces de l'Armoire de Fer (N. Villiaumé, Hist. de la Révolution française, t. I, 1864, 197).

8. T. III de la Correspondance de Mirabeau et du comte de La Marck.

9. Bulletin mensuel de la Société d'Histoire moderne, avril 1912.

10. Les Avocats aux Conseils du Roi ; étude sur l'ancien régime de la France, par Émile Bos (Paris, 1881), 513.

11. Manuscrit publié en 1841 (E. Bos, op. cit.).

12. Il est juste de dire que Brissot est lui-même suspect. Si l'on croit le Gouverneur Morris, le 4 août 1792, aurait eu lieu une négociation entre Brissot et la Cour, pour retarder l'insurrection concertée entre les Jacobins. Le 9 du même mois, on en était à marchander avec Brissot, qui demandait douze millions en espèces ou lettres de change sur l'étranger, pour empêcher l'exécution du complot (Mémorial de Gouverneur Morris, 342-343).

13. Mémoires secrets de Bertrand de Molleville, t. 111, 183 et 8. Londres, 1797.

14.

Monde illustre, 2 mai 1863.

15. V. le rapport de Saint-Just, dans le Moniteur, 12 germinal an II (1<sup>er</sup> avril 1794).
16. C'est sur l'ordre de M. Decazes, qu'avait été effectuée cette opération policière, en 1816. Plus tard, Courtois fils publia sa brochure, pour se plaindre de cette saisie, et réclama la restitution des papiers de son père, ami et parent de Danton. Pour les relations de Courtois avec Danton, et aussi sur la valeur des témoignages de Courtois, v. le Conventionnel E. -B. Courtois, par H. Labourasse (Bar-sur-Aube, 1892), et la Saisie des papiers du conventionnel Courtois, par Eug. Welvert (Paris, 1891), op. de 50 p. in-8. Bourloton, édit.
17. Paris en 1794 et 1795, 326.
18. Danton et Louis XVII, par Paul Peltier (l'Événement, 10 mars 1895).
19. L'Événement, 24 mars 1895.
20. intermédiaire des chercheurs, 30 mars 1901, col. 528-531.
21. Intermédiaire, 15 avril 1901, col. 642-644.
22. Barère dit un jour de Danton : « Je crois que, dans les derniers temps et après un long séjour à la campagne, Danton avait changé d'idées et couvait quelque désir de trahir, pour se livrer enfin à des goûts de plaisir et de dissipation qui avaient toujours existé en lui". Mais je ne sais rien de certain ». Le Temps, 18 avril 1911 ; lecture faite par M. Aulard, à la séance annuelle de la Société d'Histoire de la Révolution, 26 mars 1911 : une interview de Bertrand Barère en 1840. N'est-ce pas déjà trop que de pareilles rumeurs aient circulé, et qu'on ait tenu le fait pour vraisemblable ?
23. Intermédiaire, 15 février 1901, col. 273-278.
24. Villiaumé, Hist. de la Révolution française, t. I (6<sup>e</sup> édition) ; Paris, 1864, 333.
25. V. notamment le Procès des Dantonistes, par notre confrère le docteur Robinet, qui avait voué à Danton un véritable culte, et défendit sa mémoire avec une passion animée de la plus absolue conviction.
26. Sur la fortune de Danton, il faut, avant tout, lire l'étude, fortement documentée et implacable comme un réquisitoire, du professeur d'histoire Albert Malhiez, étude basée sur une imposante bibliographie et qui a paru dans le Bulletin mensuel de la Société d'Histoire moderne, d'avril 1912, pp. 107-120.
27. Après le 10 août 1792, on retrouva aux Tuileries, dans le secrétaire du roi, un écrit intitulé : « Projet du comité des ministres, concerté avec MM. Barnave et Lameth » ; à la suite de cette découverte, les deux députés furent décrétés d'accusation : Lameth fut sauvé par La Fayette ; quant à Barnave, arrêté à Grenoble, il y fut détenu pendant un an ; le 28 novembre 1793, le tribunal révolutionnaire le condamnait à mort, et il fut exécuté le lendemain (Cf. Mémoires de Th. de Lameth, publiés par Eug. Welvert ; Paris, 1913, 179 et passim).
28. O.-G. de Heidenstam, Marie-Antoinette, Fersen et Barnave ; leur correspondance. Paris, s. d.
29. Hist. de Marie-Antoinette, par Edmond et Jules de Goncourt, nouvelle édition (Paris, 1878), 311.
30. O.-G. de Heidenstam, op. cit., 237.
31. La moralité ou plutôt l'immoralité de Mme de Genlis a donné lieu à maintes gloses (nous renvoyons à l'Hist. de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, etc-, par l'auteur de l'Hist. de la conjuration de Maximilien Robespierre, Paris 1796, I, 218-219), et nous rappelons seulement le distique qui lui fut appliqué :  
Armaflide s'épuise en efforts superflus,  
La vertu n'en veut pas, le vice n'en veut plus.
32. Cf. Mém. relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution, etc, par la comtesse de Broglio-Solaris, t. I, 352 et suiv.
33. Mémoires inédits de Pétion (Paris, 1866), 185, 189 et s., et passim.
34. Mémoires de B. Barère, publiés par H. Carnot et David d'Angers (Paris, 1843), t. 11, 234-5 .
35. A ce moment même, les Révolutions de Paris, de Prudhomme (n<sup>o</sup> 147, 28 avril au 5 mai 1792) prenaient directement à partie Robespierre : « N'a-t-on pas été jusqu'à dire que vous, Robespierre, vous vous êtes rendu à une conférence secrète, qui s'est tenue naguère chez la Lamballe, en présence de Médicis-Antoinette, et que c'est à la suite de ce conciliabule que vous donnâtes votre démission d'accusateur public ? » De son côté, Carra, dans ses Annales patriotiques (n<sup>o</sup> du 15 mai),

se plaignait "des menées du Comité autrichien, qui se tenait au Pavillon de Flore, chez la princesse de Lamballe, et où l'on préparait « une Saint-Barthélemy des patriotes ». Le rédacteur des Annales patriotiques ayant été poursuivi, invoqua pour sa défense qu'il avait été instruit de ces faits par trois membres de la Législative, Bazire, Merlin et Chabot. D'autre part, avant que parut l'article de Carra, Vergniaud, à la tribune de l'Assemblée, avait porté contre la Cour les mêmes accusations, et dans les séances des 23 et 28 mai (1792), d'autres Girondins (Gensonné, Brissot, Chabot) les reprenaient. La preuve est donc faite que des conciliabules secrets ont eu lieu chez la princesse de Lamballe, pour détourner le coup qui se préparait contre la royauté, dont la journée du 10 août consumma la chute.

36. Journal de Perlet mai 1792.

37. La Révolution de Thermidor ; Robespierre et le Comité de Salut Public en l'an II, par Ch. d'Héricault (Paris,- 1876), 27.-

38. Edm. et J. de Goncourt, Hist. de la Société française pendant la Révolution (1880), 410-411 .

39. Anecdotes relatives à quelques personnages de la Révolution, (Paris, 1814), in-8.

40. Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 25 mai 1887, col. 291.

41. Harmand (de la Meuse), op. cit., 51 et s.

42. Intermédiaire, 25 juin 1887, col. 377-378.

43. Id., loc. cit.

44. L'abbé Georgel, dans ses Mémoires, publiés après sa mort, en 1822, énonce les mêmes assertions que le conventionnel Harmand, mais sans nommer Mme de Lamballe (Intermédiaire, 25 sept. 1887, col. 561).

45. Ce sont ces « observations » qui ont paru dans l'ouvrage portant le titre suivant : Beitræge zur überschafllichen Arzneilehre der Suchten oder sogenannten langwierigen Krankheiten : Paris, an XII (1804), 2 v. in-8 . Le cas particulier de la princesse [Krankheitsgeschichte der Princessin von Lamballe) extrait du volume dont nous venons de donner l'indication bibliographique, est exposé dans Possel's Europæischen Annalen (Annales Européennes de Postel), de 1805, qui figurent à la Bibliothèque Nationale de Paris, sous la cote : Inventaire G, 16868. Cette même bibliothèque possède la collection de cette revue, à l'exception de l'année de fondation (Inv. G, 16850 et suiv.) . A la mort de son fondateur, Ernest-Louis Postel, survenue en 1804, la revue fut rédigée, pendant quelques mois seulement, par Louis-Ferdinand Buber, qui mourut en décembre de la même année et fut remplacé par Charles-Vincent Rotteck, fils d'une mère française. L'histoire des Annales Européennes a été faite, par M. J.-P. Armand Halm, dans les Annales des Sciences politiques, du 15 mai 1903.

## CHAPITRE XI

### UN RÉCIT DE LA JOURNÉE DU 10 AOUT

#### l'incarcération de la princesse de Lamballe

### LA GENÈSE DES MASSACRES DE SEPTEMBRE

On avait répandu dans le peuple que la maladie de la princesse de Lamballe était due à des excès qu'il est pour le moins inutile de qualifier plus expressément. Au dire de notre Saxon, on avait publié un écrit infâme, attribuant à cette princesse tous les vices possibles ; cet écrit, répandu dans Paris, n'aurait pas peu contribué à désigner, comme victime, aux massacreurs cette « femme charmante, affectueuse, d'un caractère très bienfaisant, et toujours prête à rendre service ». C'est donc pour la justification de son infortunée cliente, que le docteur Saiffert aurait entrepris la publication d'un ouvrage en apparence technique, et qui fourmille de détails historiques d'un intérêt inégal, mais indéniable.

Quelle langue allait employer le narrateur pour la rédaction de ce qu'on pourrait presque appeler ses



Mémoires ? De même qu'Hippocrate a écrit en grec pur, de même Saiffert écrira dans un allemand pur et clair. Il fallait d'abord supprimer les mots étrangers et leur substituer des mots allemands ; bien que ces termes étrangers eussent acquis droit de cité dans la langue allemande, Saiffert était d'avis de les remplacer par des mots empruntés à sa langue native, afin d'être compris autant que possible de tous, et parce que « la clarté dans une langue augmente et entretient le bonheur du peuple et fortifie la tranquillité de l'État » (sic).

Il lui avait paru nécessaire d'employer un langage que tout le monde puisse comprendre, lorsqu'il s'agit de mettre en garde le peuple contre les traitements d'empiriques ou de charlatans sans scrupules, dans ces maladies chroniques, dites de langueur, ou ils ont beau jeu pour exercer leur coupable industrie.

Lorsqu'en 1804, Saiffert publia son Traité des maladies chroniques, il fut pris assez violemment à partie, dans la revue dont il a été question plus haut, les Annales de Posselt, et ou on lui reprocha surtout ce qu'il avait rapporté sur Robespierre.

Un des amis du docteur, si ce n'est le docteur lui-même, entreprit sa défense ; il fit observer combien le style de Saiffert était original et pittoresque, combien étaient savoureuses la plupart des expressions dont il faisait usage ; mais comme elles étaient parfois malaisées à traduire en langage ordinaire, c'est pour ce motif que Saiffert avait accompagné son Traité d'un Dictionnaire spécial, permettant de comprendre les néologismes qu'il avait employés. On devine les difficultés qu'ont pu rencontrer les traducteurs, pour rendre en un français correct les hiéroglyphes du lourd Teuton.

C'est plus encore que dans le corps du texte, dans des notes et des appendices, la plupart d'une certaine étendue, que Saiffert s'est livré à des digressions qui ne se rapportent que de très loin au sujet qu'il s'est proposé de traiter. Dans ces notes, le praticien, à qui sa situation particulière auprès de la princesse avait permis d'approcher maints personnages politiques, donne son appréciation sur les hommes et les événements de la Révolution. Nous lui devons, par exemple, un récit de la journée du 10 août, ou il expose à sa manière le rôle joué par quelques membres influents du parti révolutionnaire et la conduite tenue par Madame de Lamballe dans ces graves conjonctures. Cette relation est assez ignorée pour qu'il ne soit pas superflu de la faire connaître.

La veille de l'invasion des Tuileries, Saiffert apprenait, de la bouche de trois de ses malades, qu'il soignait pour des affections chroniques, que Robespierre, Danton, Pétion et quelques autres, qui s'étaient montrés jusque-là partisans de l'envahissement du palais, s'étaient prononcés dans le sens contraire et devant l'opinion hostile de l'Assemblée, avaient déclaré se retirer. On mit généralement cette détermination sur le compte d'un insuccès, ne doutant pas qu'ils reviendraient bientôt sur leur décision, lorsque, après réflexion, ils auraient une compréhension plus exacte de la situation ; « On nous a juré que la royauté nous réservait une mort ignominieuse, dirent les conjurés à Saiffert ; la mort seule du roi et de la reine peut être notre salut ; elle sera une leçon pour tous les souverains. » Sur ces entrefaites, Saiffert se rendait chez une de ses malades, « une marquise de Balbi, de Gènes » ou il était assuré de rencontrer « le général, comte de Wittgenstein..., ami intime d'une Madame de Mackau, qui, en raison de ses fonctions à la Cour, habitait les Tuileries ».

— « Je sais, dit Saiffert au général, que vous regardez la Cour comme complètement perdue ; vous me l'avez souvent répété. J'ai su, d'autre part, que demain doit sonner le glas de la monarchie. Puisque le roi et la reine persistent dans un entêtement qu'on ne peut vaincre, sauvons au moins, s'il se peut encore, ceux de nos amis qui sont à leurs cotés : la princesse de Lamballe et Madame de Mackau. Puisque vous entrez librement au château, décidez-les, toutes deux, à quitter sans retard le palais, et à ne pas rester cette nuit dans un édifice où elles courent les plus affreux dangers. » En vain le comte, plus optimiste que le docteur, essayait-il de le rassurer. « Je ne crois pas, lui dit-il, que l'attaque soit fixée à demain ; la Cour est, du reste, instruite de tout ce qui se trame, et ses moyens de défense sont prêts. Elle peut compter sur les Suisses et sur seize compagnies de gardes nationaux.

— La garde nationale, répliqua vivement Saiffert, n'est pas aussi sûre qu'on le croit aux Tuileries ; croyez-m'en, sauvez nos amis ! »

N'ayant pu déterminer les deux femmes à abandonner leurs maîtres, le comte passa la nuit au palais ; le lendemain, les Tuileries étaient attaquées.

Les gardes nationaux ayant fait cause commune avec le peuple, les Suisses furent massacrés après une défense héroïque. Quant à Wittgenstein, il parvint à sauver Madame de Mackau, mais son dévouement lui coûta la vie : dénoncé comme chevalier du poignard, il fut massacré, sans interrogatoire et malgré ses protestations d'innocence, dans la prison où il avait été enfermé 1 . Saiffert a conté encore comment Madame de Lamballe s'était trouvée, le 10 août, d'abord dans l'appartement de la reine, où la retenaient les devoirs de sa charge, puis avait accompagné la famille royale au sein de l'Assemblée.

Durant le court trajet du palais aux Feuillants, Marie-Antoinette, tenant ses deux enfants par la main, et suivie de Madame Élisabeth, de Madame de Tourzel et de la princesse, dut passer entre la haie

des grenadiers suisses et la garde nationale, qui ne purent contenir la foule et empêcher la populace de presser de si près la reine, que sa montre et sa bourse lui furent volées 2 . On parvint enfin à ouvrir un passage au cortège royal, qui fut reçu à la porte de l'Assemblée par une députation envoyée à sa rencontre.

Nous passons sur les incidents de cette dramatique séance, qui sont rapportés dans tous les récits de cette journée mémorable ; nous rappellerons seulement que la Constitution interdisant à l'Assemblée de délibérer devant le souverain, celui-ci fut conduit, avec sa suite, dans la loge, grillée de fer, située derrière le fauteuil du président, la loge dite du Logotachygraphe. Dans cet étroit réduit, de « dix pieds carrés sur six pieds d'élévation, brûlé de soleil 3 », furent entassés le roi, la reine, leurs enfants, leurs ministres, leurs serviteurs restés fidèles et parmi ceux-ci, notre héroïque princesse, qui sous l'influence de la chaleur et aussi de l'émotion, eut une de ces attaques de nerfs auxquelles elle était sujette , et qui l'obligea de quitter pendant quelques instants celle à qui elle avait résolu de faire le sacrifice de sa vie. Plut aux cieux que son attaque, au lieu d'être bénigne, est eu sa suite ordinaire ! Elle aurait, de son propre aveu, senti tellement l'impossibilité de se risquer à subir une captivité, qu'elle aurait été se remettre de ses alarmes chez le duc de Penthièvre, son beau-père, pour se rendre de là en Angleterre 5 ; mais le destin en avait autrement décidé.

Jusqu'à deux heures du matin, la famille royale ne quitta pas la prison étouffante qui lui avait été assignée ; et soutenue, depuis le matin, seulement par quelques gouttes d'eau de groseille 6 , abîmée dans les larmes, trempée de sueur, son fichu mouillé, son mouchoir en eau, il y avait, portant sur ses genoux la tête de son fils endormi, une malheureuse femme qui avait été la reine de France 7 I

Le lendemain, puis le surlendemain, Louis XVI et tous ceux qui l'entouraient furent de nouveau enfermés dans la loge qui leur était réservée ; le soir, on les ramena dans des chambres aménagées « à l'étage supérieur du monastère des Feuillants, composé de quatre cellules à la suite les unes des autres, et d'une autre cellule leur faisant face et donnant comme elles sur un vaste corridor. Ces chambres improvisées étaient pavées de carreaux de briques et leurs murs étaient blanchis à la chaux 8 ».

Le lundi 13, à six heures et demie du soir, après une journée passée dans l'angoisse et dans l'incertitude du sort qui les attendait, une des grandes voitures de la Cour vint se ranger devant les Feuillants ; le cocher et le valet de pied, habillés de gris, servaient ce jour-là leur maître pour la dernière fois. Le roi et la reine, invités à monter, se placèrent dans le fond, avec le dauphin et Madame Royale ; Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe et Pétion sur le devant ; Madame de Tourzel et sa fille à une des deux portières, tandis que Manuel et un officier municipal occupaient l'autre. « Tous ces messieurs avaient le chapeau sur la tête et traitaient leurs Majestés de la manière la plus révoltante. » Sur toute la route, retentirent les cris de Vive la nation ! Vive la liberté ! auxquels s'ajoutaient les injures les plus sales et les plus grossières 9 .

On mit deux heures et demie à se rendre au Temple, en passant par la place Vendôme et les boulevards.

La voiture allait au pas et s'arrêtait à tout instant, pour permettre au peuple d'approcher ses maîtres de la veille et les accabler de ses invectives. La nuit tombait, quand on parvint à destination. « Le Temple présentait l'aspect d'une fête ; tout était illuminé, jusqu'aux créneaux des murailles des jardins. Le salon était éclairé par une infinité de bougies 10 ... »

La Révolution avait le droit de triompher, elle avait écroulé la Royauté !

La famille royale occupa d'abord la petite cour ou il n'y avait que deux chambres à chaque étage ; une chambre plus exigüe servait de passage de l'une à l'autre. La princesse de Lamballe fut placée dans la première, la Reine occupa la seconde, en face de celle du dauphin ; le roi fut logé à l'étage au dessus, et Madame Élisabeth dans une cuisine. On se réunissait pendant la journée dans la chambre de la reine, qui était la plus grande ; à l'heure des repas, on descendait dans une pièce située au-dessous de cette chambre et qui servait de salle à manger, à côté de laquelle se trouvait la bibliothèque.

Les détenus ne restèrent pas longtemps réunis ; le 18, dans la soirée, un municipal vint leur signifier qu'il avait reçu l'ordre de conduire à la Commune Madame de Tourzel et sa fille, la princesse de Lamballe et les femmes et valets de chambre qui entouraient. de leurs soins les souverains : un seul de ces derniers fut autorisé, par faveur spéciale, à revenir au Temple.

Trois fiacres attendaient dans la cour ; un municipal se tenait dans chaque voiture, qui était escortée par des gendarmes et entourée de flambeaux. « Rien, relate Madame de Tourzel, ne ressemblait plus à une pompe funèbre que notre translation du Temple à l'Hôtel de Ville ; et pour que rien ne manquât à l'impression qu'on cherchait à nous faire éprouver, on nous fit entrer par cette horrible petite porte, par laquelle passaient les criminels qui allaient subir leur supplice. » Les gens de service furent les premiers interrogés ; puis ce fut le tour de la princesse, dont l'interrogatoire fut très court ; celui de Madame de Tourzel fut beaucoup plus long. Le lendemain, qui était un dimanche, tous les prisonniers furent conduits, sous bonne escorte, à midi, afin que la foule put les dévisager et les injurier à l'aise, de l'Hôtel de Ville à la Force, ou, après que leurs noms eurent été inscrits sur le registre du concierge de la prison, on les enferma séparément dans les cachots qui leur étaient destinés.

La Force était la maison de détention des filles publiques et des criminels de droit commun. « Cette maison, au dire de Madame de Tourzel, n'était remplie que de coquins et de coquines qui tenaient des propos abominables et chantaient des chansons détestables ; les oreilles les moins chastes eussent été blessées de tout ce qui s'y entendait sans discontinuer, la nuit comme le jour... »

A l'encontre de ce qu'on pouvait craindre, la princesse de Lamballe, loin de mal se trouver du régime de la prison, avait vu son état s'améliorer. Depuis la crise qu'elle avait eue le 10 août dans la loge du Logographe, elle n'avait pas éprouvé de nouvelles attaques. Elle était cependant dans les conditions les plus défavorables.

A la Force, la princesse est « sans femme de chambre, elle se soigne elle-même ; pour une personne qui se trouve mal devant un oumard (sic) en peinture, c'est une rude position ». Qui raille de la sorte ? La belle-fille du grand Buffon, devenue la maîtresse de Philippe-Égalité ! C'est dans une lettre, datée du 20 août, où elle mande à Lauzun, duc de Biron, ce qui se passe à Paris 12, que se trouve le passage ci-dessus rapporté.

Cette indigne bru de l'immortel naturaliste mérite au passage un coup de crayon. Elle a été diversement jugée, peut-être avec trop de sévérité par les uns, avec trop d'indulgence par les autres. Avant d'étaler en public une liaison dont les mœurs du temps ne s'accommodaient pas encore, avant de devenir l'Égérie d'un prince qui aspirait à jouer un rôle politique de premier plan, la jeune femme avait été unie à « un être brutal et bête, fils du plus pur de nos écrivains, mais du plus impur de tous les hommes 13 ». Et comme si cette insinuation pouvait ne pas être comprise à demi-mot, celui qui ne craint pas de s'en constituer l'éditeur, articule des allégations d'une redoutable précision. « Il est pénible, sans doute, poursuit l'impitoyable censeur, d'avoir à dépouiller le génie de ce lustre de vertus qui ajoute tant à son éclat... Je dirai donc que le comte de Buffon, devenu amoureux fou de sa belle-fille, essaya de la corrompre, brouilla l'époux et l'épouse, fit un insupportable enfer de la vie d'une jeune femme née et élevée pour devenir un modèle de conduite et d'honneur. » Ainsi s'expliquerait la chute de l'intéressante créature, « douée des charmes ravissants de la figure, de l'esprit et du caractère », entre les bras d'un prince « qui sait embellir ses hommages d'une délicatesse et d'un respect qui jamais ne se démentirent ». Avant de condamner une telle femme, toujours à entendre son apologiste, « il eut fallu avoir été placé dans la cruelle situation où les rigueurs de la fortune la jetèrent ».

Sans nous arrêter à des insinuations qui ne sont pas même appuyées sur un commencement de

preuve, nous n'avons à retenir, des nombreux documents qui nous sont passés sous les yeux, que cette impression, qu'on a transformé de simples prévenances et attentions en des sentiments plus tendres et moins avouables. Ce qui est certain, c'est que durant son séjour à Montbard auprès de son illustre beau-père, Madame de Buffon reçut plusieurs visites du duc d'Orléans et que s'ébauchèrent, dès ce moment, des relations qui devaient, quelque temps plus tard, s'afficher avec éclat. Ce n'est que quand l'outrage fut devenu public, que la séparation se produisit, l'intéressé en ayant été, comme toujours, le dernier informé.

Le fils de Buffon et Buffon lui-même avaient longtemps ignoré que Mademoiselle de Cepoy et sa mère avaient accompagné le duc d'Orléans en Angleterre, et qu'elles exerçaient un grand empire sur l'esprit du prince 14. Elles n'y avaient guère de mérite, car il n'était homme plus influençable. D'un tempérament sans consistance, d'une volonté sans ressort, il s'abandonnait à toutes les suggestions, et une

femme ambitieuse, comme l'était Madame de Buffon, eut vite fait de saisir le point vulnérable de ce prince, « faible, inappliqué, dissolu », qui allait être « conduit, de concession en concession, de déchéance en déchéance, à toutes les hontes et jusqu'au crime 15 ».

Entre autres griefs dont on a chargé sa mémoire, il en est un que nous devons discuter, comme se rapportant plus particulièrement au sujet que nous traitons. On a prétendu que le duc d'Orléans n'aurait fait aucun effort pour dérober la princesse de Lamballe à la mort horrible qui lui était réservée, alors qu'il aurait pu facilement user de son influence pour empêcher cet atroce attentat. L'accusation portée contre le duc est d'une gravité telle qu'il importe de l'examiner de près. Celui qui l'a articulée Avati été à même, de par ses fonctions, d'ouvrir bien des dossiers, d'examiner bien des pièces secrètes, et à ce titre, son témoignage n'est pas de ceux qu'on puisse éliminer sans examen préalable.

Sénart, qui a rapporté le fait dont il va être question, dans des Mémoires communément estimés, Sénart était secrétaire-rédacteur du Comité de Sûreté générale. En cette qualité, « il a ouvert tous les cartons et tenu dans ses mains les pièces originales, il a assisté aux délibérations, il a connu le nœud des intrigues, il a recueilli des paroles mystérieuses...et partout il sème ses récits de portraits frappants de vérité, d'anecdotes curieuses, souvent tragiques 16 ». Parlant des massacres de septembre, Sénart n'hésite pas à écrire qu'ils ont été l'œuvre de Pitt et de la faction d'Orléans. Et il ajoute : « D'Orléans, monstre exécration (sic), trouva dans ces massacres le moyen de se libérer du paiement annuel d'une somme de cinq cent mille livres de douaire, qu'il payait à sa belle-sœur, la princesse de Lamballe. La mort était une quittance 17. »

L'éditeur même des Mémoires de Sénart a fait justice de cette calomnie. Il paraît avéré que l'auteur des dits Mémoires a été, en cette circonstance, mal informé. La vérité est que le duc de Penthièvre, beau-père de la princesse, faisait à celle-ci, depuis la mort de son mari, une pension viagère de trente mille livres, dont les arrérages lui furent très exactement payés jusqu'au mois de septembre 1792. Comme, à cette époque, le duc de Penthièvre vivait

encore, l'extinction de la rente viagère ne pouvait profiter qu'à lui et, après lui, à sa fille, la duchesse d'Orléans, séparée de biens 18 d'avec le duc, lequel, personnellement, ne pouvait tirer un profit quelconque de la mort de la princesse. L'accusation tombe donc d'elle-même. En réalité, le duc d'Orléans, qui entretenait avec sa belle-sœur des relations affectueuses 19, paraît s'être entremis auprès de ceux qui dirigeaient le mouvement, sans réussir à atteindre le but qu'il poursuivait.

A s'en rapporter au témoignage que nous avons souvent invoqué, celui du docteur Saiffert, quelques personnes dévouées à la princesse se seraient réunies chez le duc d'Orléans, pour aviser aux moyens d'assurer le salut de la belle-sœur de ce dernier. Saiffert, qui avait eu l'occasion de donner ses soins à nombre de sans-culottes, se serait offert pour se rendre auprès des meneurs de la populace, dont la plupart lui étaient connus. Il importuna tellement, s'il faut l'en croire, cinq d'entre ces meneurs, il leur prodigua tant d'assurances que la princesse était innocente des accusations dont on la chargeait, qu'il emporta d'eux la promesse qu'ils tenteraient tout au monde pour la sauver.

Trois seulement se refusèrent à intervenir, accusant Saiffert d'être affilié à « la bande despotique », selon leur expression, et de s'être rendu, par là, des plus suspects aux yeux des véritables amis de la liberté. Deux d'entre eux seraient allés jusqu'à le menacer d'un châtement, pour s'être constitué le

défenseur d'une femme aussi compromise que la princesse, par ses attaches avec la royauté déchu. Nullement découragé par l'échec de ses premières démarches, Saiffert les poursuivit opiniâtrement. Nous avons, naguère 20, relaté les visites qu'il rendit successivement à Pétion, à Danton, à Robespierre et à Marat. Depuis, de nouvelles recherches 21 n'ont fait que confirmer nos premières découvertes, en les complétant dans les détails.

Lorsque Saiffert se présenta chez Pétion, celui-ci était entraîné de donner à boire aux insurgés qui lui servaient de gardes du corps. « Je n'ai pas le pouvoir d'arrêter les massacres », répondit le maire de Paris à son visiteur ; et comme celui-ci pressait Pétion de faire appel à la garde nationale, qui n'attendait, lui dit-il, que l'ordre écrit « d'arrêter une telle entreprise, dangereuse pour la liberté et honteuse pour un peuple civilisé » : — « Je n'ai aucun pouvoir, lui répondit cet « avocassier » ; je suis moi-même, vous le voyez, un prisonnier du peuple. Adressez-vous à ceux qu'il laisse en liberté. » Ici il convient d'ouvrir une parenthèse. Quelle a été la part de Pétion dans la genèse et la préparation des massacres de septembre ? Son rôle fut-il purement passif ?

Dans un ouvrage intitulé : les Crimes de Marat et des autres égorgés ou Ma Résurrection, etc. 22, Maton de la Varenne ne craint pas de nommer Pétion, Manuel et Marat, comme les principaux « fauteurs » du crime collectif dont on aura quelque peine à les justifier. Cette opinion est partagée par l'auteur de l'Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre 23, qui écrit de son côté : « Pétion et Manuel ordonnèrent, organisèrent, si je puis parler ainsi, les massacres des 2 et 3 septembre ; et à cette époque, ces deux bêtes féroces étaient dévouées à Robespierre. On voit, par les journaux qui dans ces temps-là rendaient compte des séances des Jacobins, que, tandis que Pétion et Manuel aiguisaient les poignards, les sabres, les haches et exaltaient les têtes des exécuteurs, Robespierre et les siens faisaient crier par leurs émissaires : Vive Manuel, vive Pétion ou la mort ! et criaient eux-mêmes que tout était perdu, si le sol de la liberté n'était promptement purgé de tous les prêtres et les aristocrates. Ils comprenaient, sous cette dernière qualification, les constitutionnels comme les royalistes. »

Qu'on nous permette encore une citation, tirée, comme les précédentes, d'ouvrages contemporains des événements : « Toute l'Europe, remarque un écrivain anonyme, mais qui semble bien renseigné 24, toute l'Europe a entendu parler de cette trop fameuse nuit, et les races futures auront peine à croire les horreurs qui s'y sont commises. Depuis longtemps elle était méditée par des monstres avides du sang de leurs concitoyens. Les scélérats étaient revêtus de la confiance du peuple. Pétion, Manuel et beaucoup d'autres en étaient les chefs ; ils avaient fait emprisonner plusieurs personnes qui auraient pu nuire à leur ambition. Ils imaginèrent donc de leur en ôter le moyen, en les assassinant. » Pétion a essayé de se laver de ces imputations 25, mais il faut reconnaître que sa défense n'a fait que trahir son embarras.

Une Anglaise de distinction, Hélène-Maria Williams, qui était liée avec la famille du Maire de Paris, a rapporté, dans ses attachants Souvenirs de la Révolution française 26, le propos qui lui fut tenu par Pétion, lorsqu'il s'appretait à fuir la capitale : « J'ai, lui dit-il, un reproche, rien qu'un à me faire ; j'aurais du mourir pendant les massacres de septembre. J'ai fait tout ce que j'ai pu. J'étais sans moyens et sans pouvoir, mais j'avais encore quelque popularité. Je me suis précipité de prison en prison, et partout où j'ai été, les assassins suspendaient leurs coups, sans que j'aie pu empêcher qu'ils recommencent après mon départ 27. Enfin, Danton me fit garder à vue chez moi ; mais c'est égal, j'aurais du sortir malgré la garde, j'aurais du mourir. » Sur la participation de Danton à cette tuerie, on est fixé aujourd'hui. « Danton fut un des principaux moteurs (sic) des massacres de septembre », affirme Gouverneur Morris, et si on ne trouve pas son nom à côté de ceux de Panis, de Sergent, de Marat, au bas de l'ordonnance d'exécution, le moins qu'on puisse dire de Danton, c'est qu'« on est le complice des actes que l'on peut empêcher, surtout lorsqu'on est investi de la puissance légales 28 ». L'accueil que reçut Saiffert auprès de Danton ne fait que confirmer l'opinion, qu'il approuvait, au moins tacitement, ceux qu'il n'osait publiquement désavouer. « Le peuple de Paris, répondit Danton d'une voix courroucée à celui qui venait implorer son intervention, a ses représentants, qui travaillent aujourd'hui pour l'abolition de sa servitude et la résurrection de sa liberté. Seuls, les aristocrates pourraient s'opposer à la justice du peuple. » Mêmes sentiments chez Robespierre : « Le peuple est trop juste pour attaquer l'innocence, dit

L'incorrupible à qui était venu solliciter sa pitié, fiez vous à sa justice. » Et comme son interlocuteur insistait auprès de lui, pour qu'il arrachât au danger qui la menaçait une femme inoffensive, venue d'elle même reprendre un poste périlleux à la prière de son beau-père, qui l'y avait contrainte : « Eh bien ! s'écria brusquement Robespierre, puisque vous vous exprimez avec tant de chaleur sur le compte de votre cliente, je vous promets de mettre tout en œuvre pour hâter la libération de votre protégée. » Devons nous ajouter que le dictateur oublia complètement sa promesse, et que Saiffert ne tarda pas à être averti, par un de ses malades, que Robespierre lui avait dit en propres termes : « Le docteur Saiffert n'est pas un ami de la liberté... Ne cherchez pas à l'excuser, il s'est trahi aujourd'hui ; c'est peut-être un philanthrope, ce n'est pas un ami de la liberté 29 ! »

Est-ce à dire que Robespierre ait eu une participation directe aux massacres ? Il est reconnu qu'il ne fut présent à aucune des fatales journées ; « il n'y eut d'autre part que d'avoir opiné avec ceux qui les conseillèrent et qui s'en réjouirent 30 ».

On peu, dire, néanmoins, de Robespierre comme de Danton, qu'en laissant faire ce qu'ils pouvaient empêcher, ils ont encouru le même blâme. D'ailleurs, Robespierre désapprouvât -il jamais « cette justice prompte et terrible, qu'il considérait comme l'expression de la volonté populaire 31 » ? D'autres que le docteur Saiffert auraient été rebutés par l'insuccès de leurs tentatives ; mais la ténacité de ce dernier et plus encore, la conscience de s'acquitter d'un devoir, lui redonnaient de l'espoir lorsqu'il sentait venir le découragement.

Notre médecin saxon se détermina enfin à implorer l'aide de son confrère Marat, mais Marat ne lui fit pas un meilleur accueil que les autres démagogues. « Je reconnais, lui dit l'énergumène, que comme médecin, vous pouvez m'être supérieur, mais pour les affaires de l'État vous n'avez aucune compétence. Plus de quatre cent mille têtes doivent tomber, si nous voulons conserver la liberté ; le sang des royalistes doit, pour l'éternelle épouvante des souverains, couler dans toutes les ruelles et dans toutes les rues ; l'heure a sonné pour le peuple de se délivrer de ses persécuteurs ; la moindre pitié serait un crime. Savez-vous que votre démarche m'est très suspecte ? Tout ce que je puis faire de mieux pour vous, c'est de la tenir cachée. » — « Je n'avais plus aucun espoir, poursuit tristement Saiffert, d'arrêter le massacre général qui était projeté. »

En désespoir de cause, Saiffert se rendit auprès de Manuel, qui occupait « un des premiers postes dans l'administration de la ville ». Des les premiers mots, celui-ci fit observer au solliciteur qu'il était, moins que tout autre, en sa qualité d'étranger, qualifié pour intervenir dans une affaire intérieure qui ne regardait que le peuple Français, et il rompit brusquement l'entretien, sans s'attarder à des explications.

C'est alors que, de guerre lasse, Saiffert retourna chez le duc d'Orléans, auprès duquel il était toujours assuré de trouver un appui ou un réconfort. Il lui exposa le résultat de ses démarches, l'informant du péril que courait la princesse ; le duc se déclara prêt à lui venir en aide, mais que pouvait-il faire ? « Écrire à Danton ; je me charge de lui remettre la lettre », répliqua Saiffert. Sans perdre de temps, le duc rédigea le billet suivant, dont les termes-nous ont été conservés 32 :  
Je suis, bien qu'à regret, le conseil qui m'a été si impérieusement donné de ne pas quitter ma chambre. Personne ne sait mieux que vous, Monsieur, ce que j'ai sacrifié pour la liberté ; aussi serait-ce une injustice que de suspecter ma bonne foi. Je me permets donc, sur que ma démarche ne sera pas faussement interprétée, d'intervenir auprès de vous en faveur des dames d'honneur de l'Autrichienne, et en particulier de ma bonne sœur, la princesse de Lamballe, qui n'a pas déserté son poste sur mon conseil. Je vous prie donc instamment d'employer tout ce que vous avez de pouvoir et d'influence à écarter le danger qui menace ces prisonnières, et vous pouvez être assuré que ma reconnaissance sincère vous sera à jamais acquise.

A cette lettre Danton répondit :

J'ai devancé votre prière ; ce qui dépendait de moi a été fait et les femmes vont être mises en liberté. Encore que cela vous soit désagréable, ne quittez pas votre chambre. Je m'efforce d'apaiser la colère du peuple. J'ai jeté votre billet au feu, faites subir le même sort au mien.

Qui n'aurait cru la partie gagnée ? Mais il est des circonstances ou les événements sont plus forts que les hommes. Danton était peut-être de bonne foi, le duc d'Orléans a sans doute fait ce qu'il

était humainement possible de tenter, mais comment lutter contre une horde de forcenés qui, ayant reçu des ordres, n'étaient que trop prompts à les exécuter ?

Le fait est que la princesse n'a pu être sauvée ; elle a été la seule femme, ne l'oublions pas, qui ait péri dans ces massacres, auxquels toutes les personnes de son sexe ont réussi à échapper. Il y a là un mystère qu'il n'est pas indifférent d'essayer de pénétrer.

On sait que le duc de Penthièvre a cherché, par tous les moyens, à arracher à prix d'or sa chère belle-fille au supplice horrible qui l'attendait. Il est même reconnu aujourd'hui que Manuel a reçu une somme d'argent importante pour sauver Madame de Lamballe ; mais s'étant rendu compte, par ses propres yeux, des dispositions des égorgeurs à l'égard de l'infortunée princesse, il n'osa tenir sa promesse et la laissa massacrer 33 . On a donné le chiffre de la somme versée 34 : cent cinquante mille livres auraient été comptées au procureur de la Commune, par les représentants du duc de Penthièvre. D'après une autre relation 35 , le duc aurait garanti la moitié de sa fortune à Manuel, s'il parvenait à soustraire la princesse de Lamballe, et les dames qui partageaient sa détention, au massacre général. Manuel commença par celles dont la sortie pouvait le moins attirer l'attention, « réservant, pour des motifs de prudence, la Princesse de Lamballe pour la dernière ». Plusieurs faits témoignent en faveur des dispositions bienveillantes de Manuel 36. Ce fut à son intervention que la princesse dut d'être réunie à Madame de Tourzel et à sa fille, qu'on avait d'abord séparées et qui se montrèrent heureuses de partager son infortune. Ce fut encore le terrible procureur qui remit à Madame de Lamballe une lettre du duc de Penthièvre, et qui autorisa le guichetier de la prison à laisser promener les détenues dans la cour de la Force. Dans le Journal de sa captivité, Madame a rapporté que Manuel vint voir le roi, son père, le 3 septembre, à 10 heures du matin, et qu'il lui assura que la Princesse de Lamballe et les autres personnes qu'on avait ôtées du Temple se portaient bien et étaient toutes ensemble et tranquilles à la Force 37. Que se passa-t-il donc pour rendre vaines tant de bonnes volontés ?

En même temps que Manuel, et dans la crainte que celui-ci ne réussit pas à sauver la princesse, l'autres émissaires du duc Penthièvre s'étaient répandus dans les différents quartiers de Paris.

L'un d'eux parvint à faire tenir à Madame de Lamballe un billet ainsi conçu : « Pour Dieu, quoi qu'il arrive, ne quittez pas votre chambre et vous serez épargnée. Adieu ! » Manuel 38, qui n'était pas au courant de ce second plan, se présentait à la prison et, après avoir fait sortir les compagnes de la princesse, vint trouver à son tour Madame de Lamballe lui annonçant qu'avait sonné l'heure de sa délivrance ; mais, en dépit de toutes ses instances, il ne put la décider à le suivre. Elle crut à un piège et c'est ce qui la perdit.

D'après une autre version, deux de ses valets de pied poussèrent le dévouement à leur maîtresse jusqu'à revêtir le costume de ses assassins, à emprunter leur langage, leurs manières, et à se mêler parmi eux sans éveiller les soupçons. « Déjà ils avaient découvert le réduit où Madame de Lamballe était retenue ; mais malheureusement, ils la trouvèrent dans une des attaques de nerfs qu'elle éprouvait souvent et que son effroi venait de renouveler. Des moments précieux s'étaient écoulés. Des monstres vinrent s'en emparer, ils la traînèrent, car elle ne pouvait se soutenir, et à peine elle avait franchi les portes de sa prison, qu'elle était percée de coups 39 . »

S'il faut ajouter foi aux dires de Saiffert, celui-ci aurait tenté une pressante démarche auprès du duc d'Orléans, l'engageant à le suivre à la municipalité, pour essayer de soustraire son infortunée cliente à ses bourreaux. Le duc lui aurait répété qu'il était surveillé, et que s'il passait le seuil de sa porte, il serait conduit en prison. Eut-il intervenu, à obtenir qu'on relâchât la princesse, c'est plus que douteux ; son intervention était trop tardive pour avoir chance d'être couronnée de succès.

Le duc d'Orléans parut, en tout cas, très péniblement impressionné par cette mort 40. Lorsqu'on lui apporta, pendant son dîner, au Palais-Royal, la tête de la victime des septembriseurs, il dut faire d'amers retours sur lui-même. Il ne put s'empêcher de reconnaître, malgré ses relations et ses compromissions jacobines, que les révolutions étaient « vraiment terribles pour ceux qui en étaient témoins et qui les subissaient 41 ».

Comment la princesse de Lamballe fut-elle la seule femme massacrée en septembre 1792 ? On peut maintenant répondre à cette question : elle fut surtout la victime d'un double malentendu. Il n'est pas moins avéré qu'elle était promise à la mort, et il eut fallu un hasard providentiel pour la

soustraire à son sort. Saiffert, dans un de ses écrits, a laissé entrevoir une partie de la vérité sur les causes réelles de cette horrible tragédie.

« Robespierre et Danton, non contents du meurtre de celle qui avait été le principal témoin de leur défection à la cause républicaine, avaient envoyé des assassins à la poursuite du duc de la Rochefoucauld, retiré dans ses terres ; mais ils délivrèrent les dames de la Cour emprisonnées avec Madame de Lamballe, parce qu'elles n' étaient pas au courant des intrigues qui avaient précédé la chute de la royauté. Puis, ils firent répandre parmi le peuple ce bruit, que la princesse s'était perdue elle-même par son orgueil, en refusant, avec des paroles blessantes, de prêter le serment de fidélité à la liberté et à l'égalité. Deux gardiens de la prison, que je connaissais bien, ajoute Saiffert, m'affirmèrent au contraire, chacun séparément. que la malheureuse Princesse avait été traînée devant les juges complètement évanouie. Elle fut portée, après sa condamnation à mort, dans la rue des Ballets, ou on la massacra sans qu'elle ait pu proférer une parole. » Voilà, dit en terminant le docteur dont nous avons emprunté le récit, « la vérité sur cet événement, aussi triste qu'inhumain" ».

Certains ont prétendu que si la princesse de Lamballe fut horriblement massacrée, si son cadavre subit d'odieuses souillures 42 , c'est que le peuple ne lui pardonnait pas d'avoir été l' « amie » de l'Autrichienne, la « Sapho de Trianon », ainsi que d'immondes libelles la désignaient. « Une seule femme, écrit un historien de cette sombre époque 43, dont la partialité nous doit mettre en défiance, une seule femme périt dans cette circonstance ; mais, nous devons le dire, ses liaisons avec l'ennemie la plus acharnée de la nation, avec Marie-Antoinette dont elle avait toujours été la compagne de débauche, justifient en quelque sorte les excès auxquels on s'est porté à son égard. » Comme nous demandions un jour au regretté Victorien Sardou, ce qu'il pensait de cette allégation : « A vrai dire, nous répondit-il, il y a bien des raisons à l'égorgement de Madame de Lamballe... Je ne crois pas un instant à l'action de Philippe-Égalité, que l'on a fait beaucoup plus pervers qu'il n'était, et que je ne fais pas plus responsable de la mort de la femme que de celle du mari. Elle (la princesse) a été forte maladroite. Par son attitude, elle a paralysé les efforts des agents du duc de Penthièvre pour la sauver, et facilité la tâche à ceux qui voulaient la supprimer. Madame de Lamballe avait été associée aux efforts de Robespierre, pour se faire désigner par le Roi comme gouverneur du dauphin. Il avait eu, à cet effet, trois entrevues avec Madame de Lamballe, qui dut un jour lui déclarer que la reine avait protesté contre le choix d'un tel précepteur. Que Robespierre, fou de vanité, ambitieux et rancunier comme pas un, ait attribué son échec à la princesse, il n'y aurait là rien que de très naturel, et il lui suffisait d'un mot pour le délivrer d'une confidente qui pouvait un jour le compromettre... Je crois cela bien plus probable que l'action d'Égalité. Ce qu'on peut reprocher à celui-là, ce sont les pamphlets contre la reine et Madame de Lamballe, soldés bien évidemment par l'argent du Palais-Royal !. Et ces pamphlets-là n'ont pas peu contribué à l'égorgement de la malheureuse femme 44 . Quant aux relations intimes des deux femmes, il n'y a sûrement rien de positif dans les documents connus. » Émanant d'une personnalité aussi renseignée, cette opinion est de celles que l'on peut d'autant mieux partager qu'elle est en complet accord avec tout ce que l'on sait de positif sur un des problèmes qui ont le plus exercé la sagacité des physiologistes, autant que celle des historiens.

Que les massacres-de septembre aient été prémédités, préparés , qu'ils n'aient pas été une explosion spontanée du sentiment national, comme il a été souvent prétendu, pour tout esprit impartial cela est manifeste.

La Commune, dit une relation attribuée à Chamfort, « n'attendait qu'un prétexte pour battre la générale et tirer le canon d'alarme. Le plus favorable qu'elle put saisir, était l'approche précipitée des ennemis. Longwy avait ouvert ses portes, Verdun est aussitôt assiégée : la nouvelle en arrive au ministre de la Guerre le 2 septembre au matin. Point de délai, la Commune fait afficher et proclamer un arrêté qui n'était, comme elle en est convenue depuis, qu'un appel aux assassins». L'agent du gouvernement révolutionnaire, dont nous avons déjà utilisé la relation, a rapporté, dans ses Mémoires, qu'il a vu « des pièces écrites, signées de Panis, Sergent, Tallien, qui sont relatives à ces assassinats, et ont une connexité dépendante l'une de l'autre, qui dévoilent le complot du massacre 46, et prouvent que ce n'est pas l'effet de l'erreur ni de l'effervescence qui donna lieu à cet



événement ». Au nombre de ces lettres, il y en avait une adressée à un bandit de la pire espèce, un escroc, « passé aux verges et chassé d'un régiment pour vol » : il s'agit de Maillard, « chef des coupe-jarrets de Paris, connus sous le nom de Tappe-Durs ». Entre autres instructions, il était recommandé au destinataire de l'épître de disposer sa bande d'une manière utile et sûre, de l'armer surtout d'assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des mourants, de faire porter les coups sur la tête, d'expédier promptement, de faire emplette de vinaigre, à cause de l'odeur, pour en laver les endroits où l'on tuerait, de se précautionner de balais de houx pour bien racler le sang, de chaux vive, de voitures couvertes pour transporter les cadavres, de bien payer surtout, et d'avertir d'un instant à l'autre de ce qui se passerait. Il existe des quittances de paiement ; nous en mettons deux sous les yeux de nos lecteurs.

Que l'alcool ait joué un rôle dans les massacres de 1792, la preuve en a été faite, sans réplique possible 47. Les exécuteurs de la « justice du peuple » ont été largement abreuvés, des documents irrécusables en font foi. Lorsqu'on parcourt les divers récits des massacres, on est frappé de ce fait, que les assassins sont presque tous « ivres de vin ». Un fait entre cent.

Une bande de forcenés se rend chez l'ex-ministre Roland, « les habits et les mains ensanglantés, les manches retroussées et couvertes de sang caillé, les massues ou assommoirs sur l'épaule, les sabres nus, tout fumants et couverts des ordures qu'ils recevaient en coupant les intestins ». Roland parvient à se sauver par une issue secrète ; les bandits se saisissent d'un citoyen de sa maison, un nommé Charetier. Fiers de leur prise, ces deux cents courageux (?) citoyens mènent en laisse cet homme sans défense : celui-ci ne parvient à se débarrasser de ses bourreaux qu'en les promenant de cabaret en cabaret ; à force de brocs de vin libéralement distribués, il en vint à bout. « Les uns restèrent dormant dans les cabarets, les autres tombèrent au coin des rues et des bornes ; ceux-ci vomissaient, ceux-là ne pouvaient plus marcher ; et à la faveur des ombres de la nuit, Charetier s'enfuit. La troupe meurtrière se sépara, et Roland leur échappa, ainsi que l'otage qu'ils avaient pris 48 ».

Moins heureuse, hélas ! que le ministre girondin fut la princesse de Lamballe, dont nous avons narré ailleurs, dans ses moindres péripéties, la fin lamentable 49 .

## NOTES DU CHAPITRE XI

1. On l'avait pris pour le nommé Witgenkopf (note de Saiffert).

2. Mémoires de Madame Campan, t. 11.

3. « La loge qui servait de refuge au Roi, à sa famille et aux Ministres, était un réduit misérable, étroit, ayant dix pieds de large sur six de haut, et pouvait à peine contenir six personnes. Il fallait y être toujours assis, et il y régnait une vapeur forte, dont la respiration était oppressée ». Hist. des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août, septembre 1792, par Maton de la Varenne, 116.

4. Le 3 août précédent, c'est-à-dire une semaine avant l'événement que nous relatons, la princesse mandait à sa cousine : « Ma santé va comme elle peut dans un moment aussi dangereux ; nous avons un temps si chaud que les orages se récidivent (sic)... je ne vous donnerai aucun détail de mon inquiétude dans le tourment qui est toujours au moment de tomber sur nous d'un instant à l'autre. » Correspondance publiée par M. Ch. Schmidt.

5. Mémoires de Mme la duchesse de Tourzel, publiés par le duc des Gaus (Paris, 1893), tome second, note 1 de la p. 250-1.

6. Revue Bleue, 10 oct. 1891 (art. de M. Albert Mallet).

7. Mémoires inédits du comte François de la Rochefoucauld, cités par les Goncourt, Histoire de Marie-Antoinette (1878), 372.

8. Comte d'Espinhal, Journal des Événements remarquables de la Révolution (Ms 320 de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand, cité par R. Arnaud, la Princesse de Lamballe ; Paris, 1911, 345).

9. Mémoires de Madame de Tourzel, 11 , 239 .
10. Id., 240.
11. La prison de la Force était divisée en deux parties la Grande Force, ouverte en 1780 pour remplacer For l'Évêque qui tombait en ruines, était destinée à enfermer les gens arrêtés pour dettes ; les militaires pour faits de discipline ou seulement prévenus de désertion ; les prisonniers de police, c'est-à-dire ceux qui étaient trouvés dans les rues ou dans les lieux publics, faisant du bruit, excitant des rixes ; enfin, les personnes suspectes ou sans aveu. Sous l'Empire et jusque sous le règne de Louis-Philippe, la Force resta en partie une prison politique. La Petite Force, établie en 1785 pour recevoir les prostituées, avait son entrée rue Pavée, n° 22 ; les deux prisons communiquaient entre elles par une porte intérieure.
12. Revue politique et parlementaire, 25 mars 1882 : le dernier amour de Philippe-Égalité ; la citoyenne Buffon, 1789-1793, par M. de Lescure.
13. Mém. du comte d'Allonville, t. I, ch. xvi.
14. Voir Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers ; Mémoires de M. Humbert-Bazille, son secrétaire, mis en ordre par Henri Nadault de Buffon.
15. Sainte-Beuve, Causeries da Lundi, i. XV (1862), 196.
16. Notice sur Sénart et ses Mémoires, par Dumesnil.
17. Mémoires de Sénart, chapitre vii (Paris, 1824).
18. La sentence de séparation est du 25 juillet 1792.
19. D'aucuns ont été jusqu'à prétendre que ces relations allèrent jusqu'à la plus grande intimité (Cf. Mémoires de Talleyrand, t. I, 162).
20. La Névrose révolutionnaire, des docteurs Cabanés et L. Nass, 43 et s.
21. V. le journal le Temps, 14 septembre 1910.
22. Paris, André, an 111, 1795.
23. P. 79-80 .
24. Coup d'œil sur Paris, suivi de la nuit du deux au trois septembre ; Paris, an 111, 22.
25. Le moins qu'on puisse dire, c'est que Pétion a montré, comme l'écrit P. Fassy, « une faiblesse déplorable ». Il reconnaît lui-même avoir vu « une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas qui en dégouttaient, exécutant à l'instant des jugements » ; il se déclare confondu d'entendre les exécuteurs de la loi lui demander « à être payés du temps qu'ils avaient passé » ; il leur enjoint de se retirer, mais ils reviennent à leur poste, aussitôt qu'il a tourné le dos, et il ne trouve pour les flétrir que des accents d'une feinte indignation. Mais, s'écriait Robespierre quelques jours après Pétion, dans un discours prononcé au sujet des journées de septembre, « les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple ? » Car, ajouta le dictateur, « c'était un mouvement populaire, et non la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables ». Faut-il une autre preuve de la complicité, au moins tacite, de Robespierre ?
26. Traduits de l'anglais ; Paris, Dondey-Dupré, 1827, 20.
27. « Le 5 septembre, Duhem, Brissot, Gensonné et plusieurs autres députés dînaient chez Pétion. Vers la fin du repas, quinze tueurs entrèrent, les bras ensanglantés," venant demander des ordres, relativement à quatre-vingts prisonniers qui restaient encore à massacrer à la Force. Le maire les fit boire et les congédia, en leur disant de faire tout pour le mieux. » Dépositions de Duhem, de Fabre d'Églantine et de Chabot, dans le procès des Girondins. Brissot et Gensonné, qui étaient présents, ne nièrent pas le fait, qui est rapporté par Villiaumé, Hist. de la Révolution française, t. II (1864).
28. Villiaumé, loc. cit., 170.
29. Le colloque de Robespierre avec Saiffert est résumé ici ; on le trouvera plus détaillé dans le premier récit que nous avons donné de l'assassinat de la princesse (V. la Névrose révolutionnaire, loc. cit.).
30. Hist. de la conjuration de Maximilien Robespierre ; Paris, an IV (1796), 75.
31. Discours du 5 novembre (1792) à la Convention, cité par Villiaumé, 11, 174.
32. V. le Temps, 14 septembre 1910.

33. Le Tribunal révolutionnaire de Paris, par Émile Campardon, 184.
34. Cf. Hist. des événements qui ont eu lieu en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1792, par Maton de la Varenne, 395.
35. Mém. relatifs à la famille royale de France, t. 11, 338 et s. 36. « Le matin du 2 septembre, il consulta les listes, envoya vers 10 heures Truchon, dit le Grand Nicolas, à la Petite Force et en fit sortir Mme de Saint-Brice, alors en ceinte, et Mile Pauline de Tourzel. Le 36, vingt-quatre femmes, au nombre desquelles étaient Mmes de Tourzel, Thibault, Bazire, de Navarre et de Mackau, sont relaxées. » La Princesse de Lamballe et la prison de la Force, par Paul Fassy (Paris, 1868), 19, 86 et 87.
37. Marquis de Beaucourt, Captivité et derniers moments de Louis XVI, 8
38. Ou un de ses agents, l'avocat Truchon, dont il a été question plus haut.
39. Mém. de Th. de Lameth (Paris, 19 13), 187-8.
40. Lorsque Saiffert alla rapporter au duc d'Orléans les circonstances de la mort de la princesse — on l'avait abattue sous ses yeux, devant la porte de la prison — le duc, déjà informé du meurtre de sa belle-sœur, se serait jeté en pleurant au cou de son médecin, et les persiennes closes, tous deux restèrent un certain temps dans l'obscurité, abîmés dans leur douleur commune.
41. Mém. de Madame Elliott (Sainte-Beuve, Causeries du Lundi, t. XV, 200).
42. Cf. la Névrose révolutionnaire, loc. cit.
43. Montgaillard, Hist. de France, t. 111, 219-220.
44. Un des premiers pamphlets qui s'occupent de la princesse est la Galerie des Dames françaises, pour servir de suite à la Galerie des États-Généraux (Londres, 1790, 71-75) ; elle y figure sous le nom de Balzais. Cet opuscule est des plus anodins ; il reproche à la princesse quelques écarts de conduite, mais vante hautement sa bienfaisance. Il est fait allusion, mais sous une forme encore très voilée, aux relations intimes de la reine avec Madame de Lamballe, dans les Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France (Paris, Londres, 1789, 29-31). Viendront, plus tard, les pamphlets plus violents, tels que : Le Ménage royal en déroute, la Liste civile suivie des noms et qualités (sic) de ceux qui la composent et la punition due à leurs crimes ; enfin, les pamphlets orduriers, comme la Vie privée, libertine et scandaleuse de Marie-Antoinette d'Autriche (t. I, 55-60) ; V. Almanach des honnêtes femmes pour l'année 1790, qui range notre princesse parmi les tribades ; mais il convient d'ajouter que tout l'Armorial de France est mis sur la sellette, et qu'aucun grand nom n'échappe à cette inculpation du vice contre nature. Un des plus ignobles libelles est celui intitulé : La journée amoureuse, ou les derniers plaisirs de M... Ant, comédie en trois actes, en prose, représentée pour la première fois au Temple, le 20 août 1792. Au Temple, chez Louis Capet, l'an I<sup>o</sup> de la République ; on ne saurait en extraire seulement deux lignes sans se salir. Il est à remarquer qu'en général, la duchesse de Polignac est bien plus souvent mise en cause que la princesse de Lamballe. Madame Campan, qui vivait dans l'intimité de la reine, croit à l'innocence des rapports de Marie-Antoinette avec la princesse et, toutes pièces vues, nous partageons son opinion.
45. Cf. Mortimer-Ternaux, Histoire de la Terreur, t. 111, etc.
46. « Le massacre n'était point un événement de circonstance, mais bien un terrible complot, dévoilé par les pièces que j'indique. Si ce n'eut point été un complot, à quoi bon ces précautions et ces ordres ? Or, n'est-il pas bien caractérisé par les sanguinaires circulaires, écrites par Marat et ses collègues, pour inviter les départements à de pareilles horreurs, et par la conduite de Legendre et de Manuel ? » Révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale ou Mémoires (inédits) de Sénart, agent du gouvernement révolutionnaire, publiés par Alexis Dumesnil ; Paris, 1824, 42.
47. V. la Chron. médic, 1909, 811-813 ; cf. les Campagnes d'un avocat, p. 14.
49. V. la Névrose révolutionnaire, des docteurs Cabanés et L. Nass (le Martyre de la princesse de Lamballe, 33 et s.). 20
48. Mémoires de Sénart 46.

## LE MEURTRE DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE

### RÉCITS DE TÉMOINS OCULAIRES

On a mis en doute, à ce sujet, quelques détails trop réalistes ; on a reproché, notamment, à notre grand historien national, de s'être complu au récit de scènes révoltantes de sadisme, d'avoir sacrifié à cette érotomanie dont, en d'autres circonstances, il a encouru le grief légitime. Michelet pouvait invoquer une excuse, c'est que la plupart, sinon tous les faits qu'il a relatés, sont appuyés sur des témoignages de contemporains, et que tout ce que peut rêver une imagination en délire est encore au-dessous de la triste et répugnante réalité. Il peut y avoir eu des exagérations, il est des témoins qui n'offrent qu'une garantie de véracité relative, mais ces réserves faites, et mises à part les relations fantaisistes ou fabriquées un long temps après les événements, il n'en reste pas moins acquis que le corps de la malheureuse princesse a été horriblement profané, et cette profanation ne saurait trouver ni explication ni justification.

Il semble, en outre, que toutes les formes de la justice aient été violées dans cette circonstance. Et d'abord, on ne possède aucun texte authentique sur la façon dont aurait été interrogée Louise de Savoie-Carignan, le 3 septembre 1792, dans la loge du concierge de la Force 1. La Commune reçut bien un rapport détaillé des Commissaires envoyés par elle à cette prison 2, mais ce rapport, date de la nuit du 2 au 6 septembre, n'intéresse pas, par conséquent, la princesse, massacrée dans la matinée du 3.

Quelqu'un a-t-il assisté au drame ? Deux dépositions auraient été prétendument recueillies, mais elles ne méritent, il faut le reconnaître, qu'une créance relative.

Le 3 septembre 1792, rapporte le comte de Reiset 3, Madame de Ginestous, dame de la princesse de Lamballe, aurait été témoin de l'assassinat de cette dernière. « Elle était Génoise ; elle devint folle de douleur et se mit à parler génois devant les assassins : l'un d'eux, également Génois, étonné d'entendre parler sa langue, la sauva comme sa compatriote. Elle recouvra sa raison ; mais lorsqu'en 1815, pendant les Cent Jours, elle vit le drapeau tricolore flotter sur les Tuileries, elle devint folle de nouveau, en se rappelant la mort de sa chère maîtresse et les horribles massacres de septembre 1792, qu'elle s'imaginait être au moment de recommencer. »

L'autre témoignage émane d'un M. de Blanzy, qui avait vu la tuerie de ses fenêtres ; il habitait, à l'époque des massacres, rue du Roi-de-Sicile, « en face de la petite porte de la Force, c'est-à-dire dans l'ancienne maison qui remplace aujourd'hui celle portant le numéro 1 ». D'après lui, le corps de la princesse aurait été traîné vers la borne voisine, et il ajoute que, « durant tout le jour, le billot improvisé demeura maculé de sang et de restes de chair, et que ce fut la fille d'un perruquier de la rue des Ballets qui vint la laver ». Selon une autre version, c'est pour avoir refusé de prêter serment à la Nation sur un monceau de cadavres 4, qu'un perruquier, du nom de Charlat, aurait fait sauter le bonnet de la princesse d'un coup de pique, l'aurait blessée au front, ce qui serait devenu le signal du massacre. « Chacun alors... coupa un morceau de son corps..., son cœur fut arraché, et un monstre, par un raffinement de barbarie la plus révoltante, lui enleva les parties génitales et les appliqua sur la garde de son sabre. »

Cet acharnement de la populace contre les parties sexuelles est caractéristique de l'état d'âme de cette foule ; ne voulait-elle pas laisser entendre, par là, qu'elle s'érigait en justicière 5, et qu'elle entendait infliger à « l'amie de la reine » un châtement exemplaire, comme pour donner raison aux pamphlétaires et aux libellistes qui avaient sali les deux femmes de leurs odieuses insinuations ?

Mais ce point mérite qu'on y revienne et on ne saurait incidemment ni légèrement le traiter.

Nous ne referons pas le récit de l'itinéraire des restes de l'infortunée princesse, l'ayant donné dans un autre ouvrage 6 d'une manière aussi détaillée que le permettait la documentation à la date où ce récit fut composé. Il y a quelques années, en 1883, existait à Paris un homme qui avait vu de ses yeux cette mascarade sanglante, et la sinistre image de cette procession macabre lui était restée encore assez vivante dans la mémoire, pour qu'il ait pu fidèlement la reconstituer. M. Dupin, auteur dramatique connu qui devait succomber quatre ans plus tard et qui était déjà fort âgé à cette époque,

puisqu'il mourut centenaire, à la prière d'un journaliste de ses amis conta en ces termes les faits dont il avait été, tout enfant, l'involontaire témoin 7 .

« Né le 1<sup>er</sup> septembre 1787 .. j'avais, en 1792, six (en réalité, cinq ans) mais déjà ma petite tête comportait des dispositions aux souvenirs vivaces qui ne m'ont jamais fait défaut et que vous daignez apprécier, puisque vous les invoquez en ce moment.

« En 92, ma mère occupait, boulevard du Temple, le rez-de-chaussée d'une maison avec terrasse donnant sur le boulevard. Cette maison est devenue depuis le café Turc.

"Le jour venait de finir. Tout à coup nous entendons des cris, des hurlements, une foule féroce qui s'approchait, se ruant vers la Bastille.

« Ma mère se sauva dans son appartement, moi on m'oublia.

« Ne comprenant ni ne craignant, par conséquent, le danger, j'étais resté et je regardais cette foule promenant la tête d'une femme 8 . C'était celle de la princesse de Lamballe !

« Je contemplais cette tête à laquelle, pour bien établir sa notoriété, on avait rendu toute son élégance. Elle était coiffée et poudrée comme de son vivant, elle avait les yeux ouverts, c'était une tête charmante... mais au bout d'une pique !

« Cette tête est encore présente à mes yeux, car, en me voyant, celui qui tenait la pique au milieu de ses complices s'approcha de moi, ce qui me fit un peu peur et les fit beaucoup rire ; cette scène me causa une émotion qui n'est jamais sortie de ma mémoire.... »

Avant d'arriver boulevard du Temple, et si l'on s'en rapporte aux versions qui passent pour les plus véridiques, le funèbre cortège aurait fait plusieurs stations, notamment à l'abbaye Saint-Antoine 9, à la prison du Temple 10 , enfin au Palais-Royal ".

Selon une tradition restée longtemps vivace, les massacreurs se seraient arrêtés, au cours de leur sinistre promenade, dans la boutique d'un débitant de vin, qui occupait le rez-de-chaussée d'un immeuble de style Louis XVI, situé au n° 113 du boulevard Beaumarchais, au coin de la rue du Pont-aux-Choux. D'après une coutume alors en usage, un seau rempli d'eau se trouvait à la porte du marchand de vin, posé sur une petite chaise.

« C'était une habitude alors et aussi une complaisance envers les charretiers, pour leur permettre de donner à boire à leurs chevaux, pendant qu'eux mêmes se désaltéraient à l'intérieur. L'habitude est toujours courante aujourd'hui 12 . »

Lorsque la bande des assassins fut parvenue en cet endroit, la tête de Madame de Lamballe était « rendue méconnaissable par le sang coagulé qui la couvrait ; à plusieurs reprises, son porteur la plongea pour la laver dans le seau posé sur la chaise, et la replaça à la pointe de son épieu ». Et à partir de ce moment, le débitant aurait pris pour enseigne l'inscription qui s'y voyait encore récemment : A La petite chaise, rappelant l'épisode que nous venons de rapporter. M. Lucien Lambeau, qui s'est fait l'écho de cette tradition, a soin d'ajouter qu'il ne s'en porte nullement garant, mais qu'il a recueilli l'anecdote de la bouche du propriétaire actuel, lequel la tenait de son grand-père maternel, à qui son prédécesseur l'avait lui-même racontée. Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers les sept heures du soir que, à bout de forces, exténuée, la troupe avinée arrivait à la section des Quinze-Vingts, siégeant à la chapelle de l'hospice des Enfants-Trouvés, et y remettait les débris sanglants qu'elle traînait depuis plusieurs heures dans les rues de la capitale. En même temps qu'eux, se présentait à la section un homme haletant, à bout de souffle, qui les suivait depuis midi, qui avait assisté à tous les préparatifs de l'odieuse cortège, et confondu dans la foule des curieux, avait suivi des yeux cette tête, plantée au bout d'une pique, qu'on promenait comme un trophée. Cet homme était un des fidèles serviteurs du duc de Penthièvre ; il avait reçu mission de s'emparer, coûte que coûte, des restes de l'infortunée princesse et de les faire convenablement inhumer. Il dut attendre, pour aborder les meurtriers, que leur joie cannibalesque fut amortie par la satiété et la fatigue : alors seulement, il hasarda sa proposition ; alors seulement, il osa, d'une main tremblante, tendre à ces misérables la somme qui devait être le prix de cet infâme marché, et tandis que les assassins s'éloignaient en comptant leurs assignats, le citoyen Jacques Pointel, demeurant (comme l'indique le procès-verbal qui fut, séance tenante, dressé) « section de la Halle-au - Bled, rue des Petits-Champs », se présentait au comité de la section des Quinze-Vingts, demandant qu'on lui permit d'enterrer le précieux débris « dont il était venu à bout de s'emparer », dans le cimetière le

plus voisin. L'autorisation lui fut incontinent délivrée, ainsi qu'en témoigne une pièce publiée en 1834 13., dont l'original se trouve aujourd'hui dans la collection d'un bibliophile amateur 14. Quel a été le sort des restes de l'infortunée princesse ? On ne l'a jamais su. Le duc de Penthièvre avait offert autant d'argent qu'on en voudrait, si on parvenait à retrouver ces précieux débris, et si on les apportait au curé de la paroisse, ou à son chapelain particulier pour les enterrer ; mais il fut impossible de les reconnaître d'une manière certaine, parmi tant de victimes confusément entassées les unes sur les autres. Manuel, qui n'avait pas réussi à la sauver de son vivant, Manuel usa en vain de toute son autorité pour que le corps de Mme de Lamballe fut inhumé séparément, « mais les efforts qu'il fit pour y parvenir l'ayant presque rendu suspect à ses amis. du tribunal révolutionnaire, il fut obligé d'abandonner l'entreprise... Il ne restait pas un lambeau (de vêtements) qui put le (son corps) faire distinguer parmi les corps des autres victimes 15 ».

Il y a quelques années (1904), le cimetière de l'hospice des Enfants-Trouvés (hôpital Trousseau) ayant été désaffecté, lorsque les ouvriers approchèrent de l'endroit présumé ou, le 3 septembre 1792, fut enterrée la tête de la princesse de Lamballe, on redoubla d'attention à suivre leurs travaux. Soudain, un coup de pioche faisait sauter, de son alvéole de terre, « une tête fine, de structure délicate, qui ne pouvait être qu'une tête de femme en parfait état et encore ornée de toutes ses dents très blanches, et qui avaient du être très soignées ». Cette tête, qui se trouvait environ à 1 mètre de profondeur, était « au milieu d'ossements d'enfants épars et de quelques ossements d'adultes également épars 16 ». Se trouvait-on en présence du crâne de Mme de Lamballe ? La pièce fut soumise à des anthropologistes autorisés, aux fins d'examen. De cet examen très approfondi il résulta, sans conteste possible, que cette identification n'étant rien moins que prouvée ; l'avis des techniciens 17 était des plus nets et leurs conclusions nous paraissent inattaquables.

On a conté, d'autre part, que le lendemain du crime, on avait exhumé la tête de la princesse, qu'elle fut mise dans une boîte en plomb et portée à Dreux dans le caveau des Penthièvre. Or, le caveau fut profané en 1793 : on possède les détails les plus précis sur cette profanation ; il n'est nulle part question de ce débris anatomique, et il est vraisemblable qu'il sera resté ou, le 3 septembre 1793, on l'enterra ; mais on n'a, reconnaissons-le, à cet égard, que de très vagues présomptions.

## NOTES DU CHAPITRE XII

1. Dans un mémoire inédit, attribué à un secrétaire du Comité de surveillance, au 2 septembre (1792), nous relevons ces lignes, d'où il résulterait que la princesse de Lamballe aurait été soumise à un interrogatoire de plusieurs heures : « Deux femmes seules périssent, l'une déjà condamnée pour avoir assassiné son amant ; et l'autre, digne compagne des débauches de Marie-Antoinette, ne périt qu'après quatre heures d'interrogatoire, pendant lesquelles, toujours persistant dans les sentiments de fidélité au roi et à la reine, elle refusa absolument de proférer le mot sacré : Vive la Nation, la liberté et l'égalité, obstination qui seule occasionna sa mort. » Catalogue d'une importante collection d'autog. hist. sur la Révolution française, Paris, 1862. M. Paul Fassy a donné le texte de l'interrogatoire, qu'il a emprunté aux Registres des séances de la municipalité. Cet interrogatoire n'occupe pas plus de deux pages ; il aurait donc été beaucoup plus court que ne l'indique le document précité.
2. Procès-verbaux de la Commune de Paris, par Maurice Tourneux, 83 ; cités par Lucien Lambeau, Essai sur la mort de la princesse de Lamballe. Lille, 1902.
3. Modes et usages au temps de Marie-Antoinette, t. 11, 354.
4. C'est d'autant plus vraisemblable que la rue des Ballets était encombrée de cadavres, qu'on était obligé d'enjamber pour la traverser. Quand Mme de Tourzel fut mise en liberté, et qu'elle sortit de la Force, elle vit « une montagne de débris des corps de ceux qui avaient été massacrés, entourés d'une populace qui voulait la faire monter dessus pour crier : Vive. la Nation ! « Un autre « rescapé », Maton de la Varenne, conte qu'il traversa ladite rue, « couverte de chaque côté d'une triple haie de gens des deux sexes et de tous les âges ». Parvenu au bout, il recula d'horreur, en apercevant dans le ruisseau un monceau de cadavres nus, souillés de boue et de sang, sur lesquels il lui fallut

prêter serment. « Un égorgé était monté dessus et animait les autres. »

5. C'est Tallien, un des premiers, qui a osé écrire, en parlant de Madame de Lamballe : « Ses liaisons avec l'ennemie la plus acharnée de la nation, avec Marie-Antoinette, dont elle avait toujours été la compagne de débauche, justifient en quelque sorte les excès auxquels on s'est porté à son égard. » Plus tard, quand vint la réaction, on n'oublia pas le rôle joué par Tallien en 1792 (a). Lorsqu'en 1796, on exposa au Salon un portrait de Mme Tallien, les protestations furent si violentes qu'on dut le faire enlever. Et il courut ce couplet vengeur :

On n'a pas ôté sans raison  
Ce portrait, objet de scandale,  
La scène était dans la prison  
De la malheureuse Lamballe ;  
Et Cabarrus, dont les desseins  
Ne sont pas d'enhardir le crime,  
Tenait, disait-on, dans ses mains  
Les cheveux de cette victime (b).

Un an plus tard, à l'occasion d'une maladie de Tallien, qui s'était manifestée par des hémoptysies, quelqu'un composa cette pièce satirique :

Tallien dit à son médecin :

Ma foi, je crains fort pour ma vie ;  
Je pourrais bien, quelque matin,  
Périr de cette hémorragie.

— Vous plaisantez ; bah ! ce n'est rien,

Dit le docteur avec malice ;  
Moi, je trouve que c'est un bien,  
De vos humeurs, cela purge le vice,  
Et quand on a bu tant de sang,  
Entre nous, n'est-ce pas enfant,  
De s'étonner qu'on en vomisse ?

(a) Sur ce rôle, cf. P. Fassy, op. cit., 5 9-60 .

(b) Critique du Salon et des Tableaux en Vaudevilles (vers octobre 1796).

6. V. la Névrose révolutionnaire, loc. cit.

7. Son récit a paru originairement dans le Figaro (1883), et il a été reproduit, plus tard, dans la Gazette Anecdote (1887, 1. 1, 218 etc.).

8. c . Une légende cruelle a fait le désespoir du littérateur Tissot, professeur au Collège de France et membre de l'Académie Française. Ses ennemis affirmaient qu'au 3 septembre 1792, il avait porté sur une pique la tête de la princesse de Lamballe, et dans maintes circonstances la malignité publique lui rappela rudement cette sinistre imputation. Le dernier volume des Mémoires du général Thiebault s'en fait pareillement l'écho. D'après cette publication, Tissot, remarquant un jour, à table, qu'une de ses voisines le regardait d'un air passablement dédaigneux, dit à l'un de ses amis : « Cette dame porte la tête bien haut. — C'est possible, répliqua la dame, qui avait entendu Tissot ; mais elle ne porte que la sienne. » Déjà, ce propos avait été attribué à Dupuy des Islets et à bien d'autres contemporains du savant professeur... Rien dans sa vie n'autorise à croire qu'il fut l'auteur de l'acte de cannibalisme qui lui fut si souvent et amèrement reproché. D'ailleurs, il est à peu près prouvé aujourd'hui que, pendant les massacres de septembre, Tissot était à Versailles, ou il s'efforça, vainement de prévenir, quelques jours après, l'égorgement des prisonniers d'Orléans. » Correspondance historique et archéologique, 1895, 379-380

9. C'est à l'abbaye de Saint Antoine, on se le rappelle, que la princesse avait passé les premiers temps de son veuvage.

10. Madame de Créquy rapporte, dans ses Souvenirs, qu'elle tenait du valet de chambre de Louis XVI, Thierry de Ville d'Avray, que « le cortège était arrivé sous les murs du Temple et s'était arrêté sous les fenêtres de la Reine, que cette épouvantable foule appelait à grands cris, pour lui faire voir les restes mutilés de sa parente et son amie. N'ayant pu

réussir à la faire paraître, deux de ces bourreaux furent introduits dans la chambre de S. M., par le municipal qui on avait confié la garde de sa porte.

— "Nous voulions te montrer la tête de la Lamballe, lui dirent-ils avec des éclats de rire... et la Reine en eut un évanouissement qui dura deux heures et se reproduisit plusieurs fois pendant le reste de la nuit ». Sans doute, les dires de Mme de Créquy sont sujets à caution, ses Mémoires étant l'œuvre d'un fabricant, un teinturier, comme on disait au xviii<sup>e</sup> siècle ; mais à défaut de la forme, le fond en est généralement exact, et, en l'espèce, elle cite sa caution. On a prétendu que ce serait un des concierges de Louis XVI, le citoyen Rocher, qui aurait fait présenter la tête encore ensanglantée de Mme de Lamballe à la ci-devant reine. Ce fut lui qui aurait encouragé les septembriseurs qui passaient les 2 et 3 septembre devant la porte du Temple, en leur payant à boire ; par récréation, il allait tous les jours à la place de la Révolution, pour jouir du spectacle des têtes qui tombaient. Ces détails sont extraits d'un très rare opuscule, qui nous a été signalé par M. Otto Friedrichs, et qui est intitulé : Gare-le-Mord-aux-Dents ; Liste et noms des meilleurs chevaux du manège ; leurs qualités, leur savoir faire et le prix de leur marchandise / in-8. s. d. (par Louis Vérité), pp. 6 et 7.

11. D'après M. L. Lambeau, qui a fait une analyse, très judicieuse et très raisonnée, des différents récits de la promenade funèbre des restes de l'infortunée princesse, « on ne pourrait pas mettre sur pied un itinéraire qui soit exempt de critique... l'on ne connaît rien des rues parcourues, en dehors des points, à peu près indiscutables, visités par le cortège : le Temple, le Palais-Royal et la section des Quinze-Vingts. Le dernier endroit, qui est le terminus de la sinistre promenade, semble même être, jusqu'ici, le plus sûrement établi ». Bulletin municipal officiel, 24 mai 1906» p. 1853.

12. Article de M. L. Lambeau, précité, p. 1852.

13. Revue rétrospective, 1834, t. 111, 152-3.

14. Il s'agit de M. Arthur Meyer, le directeur du Gaulois, qui a bien voulu autoriser l'Amateur d'autographes (n<sup>o</sup> de juillet 1913) à reproduire le document, dont le cliché nous a été gracieusement communiqué par M. Noël Charavat et que l'on trouvera p. 324.

15. Merri, relatifs à la famille royale de France, t. 11, 344 et s. Jfi. V. le journal l'Éclair, 8 sept. 1904.

17. Cf. le Bulletin Municipal officiel, du jeudi 2 mars 1905, p. 853.

### CHAPITRE XIII

#### LA PSYCHOLOGIE DES MASSACRES DE SEPTEMBRE

##### LA PART DE JA PEUR ET DU SADISME

En général, l'horrible tragédie fit moins d'impression sur le peuple de Paris que ne s'est plu à l'imaginer l'esprit fertile en inventions de certains historiens.

On dansait dans les guinguettes des boulevards, au moment où le sang coulait dans les prisons. Bien que les massacres eussent commencé vers le milieu de la nuit, on avait placardé, comme de coutume, les affiches des différents spectacles. Dans la rue Saint-Antoine, toutes les boutiques étaient ouvertes ; assises devant leurs portes, les femmes causaient entre voisines, tout en travaillant à des ouvrages de couture ou de tricot. Les carrefours étaient remplis de monde et de marchands, comme à l'ordinaire.

De temps en temps, on voyait passer des charrettes remplies de cadavres à demi nus ; il y eut un moment de stupeur, mais à mesure que les chariots s'éloignaient, chacun, dans les rues ou dans les boutiques, reprenait sa flânerie ou son travail. « Il y avait sur les visages des gens du peuple une sorte d'indifférence brutale, qui confondait la raison... On eut dit qu'il suffisait aux uns de n'avoir rien à craindre pour eux-mêmes, tandis que les autres, agités d'une frayeur qui les rendait cruels, semblaient approuver ces massacres, dans lesquels on leur avait persuadé que résidait leur salut 1 .

»

A dire vrai, cette apathie s'est toujours observée dans des circonstances analogues. Il est aujourd'hui



reconnu que les assassins de septembre étaient, tout au plus, au nombre de deux ou trois cents : la marche d'une pièce d'artillerie, le bruit d'un tambour aurait suffi pour les disperser, mais la masse était terrorisée et n'osait bouger. « Les périls dont chacun se croyait menacé poussaient tout le monde vers un lâche égoïsme ; et jamais peut-être cette honteuse maladie du cœur humain ne s'est mieux révélée que dans cette occasion. » Ces remarques d'un témoin de la Révolution nous ont paru mériter d'être tirées de l'oubli et consignées ici.

Historiens et psychologues se sont demandé, à la distance des événements, si les débordements de la vague populaire pouvaient être endigués ; si la bonne et saine partie du peuple », encouragée, rassurée par des hommes à qui elle avait coutume d'obéir, en qui elle avait placé sa confiance, ne serait pas venue à bout d'une minorité criminelle, qui suppléait au nombre par l'audace, remplaçant les sanctions légales par l'action révolutionnaire. « Une chose manqua à la situation..., un homme vraiment grand, un héros. Robespierre avait autorité, Danton avait force. Aucun d'eux ne fut cet homme. Ni l'un ni l'autre n'osa 2 . » Le chef des Jacobins aurait pu user de sa grande influence morale ; le chef des Cordeliers, de son entraîante énergie : ni l'un ni l'autre ne voulut se risquer à prendre une initiative, ils préférèrent laisser faire

C'est à qui esquivait ses responsabilités : l'un, Sergent, le beau-frère de l'illustre Marceau, s'éclipsait de Paris le matin du 2 septembre et passait la journée à la campagne. Un autre membre du Comité, Panis, a toujours obéi servilement aux deux êtres qui étaient ses dieux, Robespierre et Marat. Que ses maîtres lui dictassent des ordres, docilement et sans résistance il les exécutait. Robespierre put ainsi se vanter de n'avoir pas participé directement aux massacres, ce qui est exact 3 ; mais, comme le remarque Michelet, « le 1er septembre, il avait couvert les violents de son autorité morale... le 2, son homme, Panis, intronisa à l'Hôtel de Ville le meurtre personnifié, l'homme qui depuis trois ans demandait le 2 septembre. Le 2 encore, Robespierre parla pendant le massacre, et nullement pour calmer, loin delà, d'une manière extrêmement irritante ».

Quant à Marat, si c'est illégalement que son nom figure au bas de l'acte qui ordonnait la tuerie, au moins eut-il le courage de son opinion ; non seulement il rédigea seul la circulaire destinée aux départements, qui glorifiait les massacres de Paris et invitait la province à imiter la capitale ; mais, seul, il la signa de tous les noms des membres du Comité de surveillance ; et cet acte, imprimé sur les presses du journaliste aux cent mille têtes, partit pour toute la France, après avoir reçu le visa du ministre de la Justice, de Danton, qui, « peur de rester en arrière, peur de céder à Marat et à Robespierre la fonction d'avant-garde, peur de paraître avoir peur », n'osa pas s'opposer à cette barbare exécution, accepta jusqu'au bout « l'horrible solidarité ».

Après les acteurs principaux, faut-il nommer les comparses ? A peine deux ou trois méritent une mention.

C'est Collot d'Herbois, « auteur médiocre et fade écrivain », qui, après avoir passé sa vie dans une ivresse permanente, « toujours gris et souvent ivre, noyé de larmes et d'eau-de-vie », la finira dignement par une bouteille « d'eau-forte ».

C'est Maillard, « homme d'ordre avant tout », qui tient à ce que tous les aristocrates soient exterminés, mais dans les formes, « sur l'arrêt bien constaté du peuple, seul juge infaillible ». Sur le registre de l'Abbaye, tout taché de sang, on lit, dans les marges, maintes fois répétée, cette formule, qui revient comme un leitmotiv : « tué par le jugement du peuple », ou « absous par le peuple », et au-dessous de ces mots, la signature : Maillard. Son écriture est belle, très grande, monumentale, noble, posée, celle d'un homme qui se possède entièrement, qui n'a ni trouble, ni peur, celle d'un homme qui se sent en « parfaite sécurité d'âme et de conscience 4 ». Nul doute que ce juriste impeccable ait agi spontanément ; ayant des principes, il n'avait nul besoin d'être dirigé. Reste la masse, la foule, la lie. Turba ruit!...

Au début, peut-être, certains de ceux qui en faisaient partie fournirent-ils la preuve de leur désintéressement. Ceux qui reconduisaient un prisonnier se faisaient un scrupule d'en rien recevoir, se contentant tout au plus d'accepter un verre de vin des amis ou des parents chez qui ils le ramenaient.

Des sommes considérables, en louis d'or, qu'on trouva à l'Abbaye sur les premières victimes, furent immédiatement portées à la Commune. Il en fut de même aux Cannes. Le savetier qui y était entré

le premier et s'était fait capitaine, eut un soin scrupuleux de tout ce qu'on prit. Un témoin oculaire a conté qu'il vit, à la nuit, ce cordonnier entrer avec sa bande dans l'église Saint-Sulpice, rapportant, dans son tablier de cuir sanglant, Une masse d'or et de bijoux, des anneaux épiscopaux, des bagues de grande valeur. Il remit fidèlement le tout, par-devant témoins, à l'autorité. Mais cette probité, de combien courte durée fut-elle !

Des la nuit du 3 au 4, et peut-être avant, la justice populaire, à mesure qu'elle devient plus sauvage, s'embarrasse de moins de scrupules. C'est alors le débordement des pires instincts : il y a des vols et aussi des viols. Les alcooliques se mêlent aux fanatiques, les excentriques aux sadiques.

Les massacreurs offrent des types divers. Il y a ceux qui se font payer en assignats, les travailleurs ; parmi eux, il en est qui réclament, en outre, des brocs de vin à prendre chez les marchands, pour « les animer à la besogne ». Il y a ceux qui, n'ayant ni bas ni souliers, regardent avec envie les chaussures des aristocrates, mais qui ne veulent pas les prendre sans y être autorisés. « Ils montèrent à la section, dont le bureau siégeait à l'Abbaye même, demandèrent la permission de mettre à leurs pieds les souliers des morts. » Il y a les friands d'un spectacle rare, qui se poussent au premier rang pour n'en rien perdre. Il y en a qui jouissent à tuer, d'autres se contentent de regarder, et ils n'éprouvent pas une moindre jouissance ; ils sont seulement moins blasés.

Saurait-on imaginer plus délicieuse récréation que ce jeu, sorti de quelque obscure cervelle ? Des hardes sont entassées au milieu d'une cour, en une sorte de matelas. La victime, lancée de la porte dans cette sorte d'arène, et passant de sabre en sabre, par les lames ou par les piques, vient, après quelques tours, tomber sur ce matelas, trempé et retrempé de sang !

Les assistants s'intéressaient à la manière dont chacun courait, criait et tombait, au courage, à la lâcheté qu'avait montré tel ou tel, et jugeaient en connaisseurs. S'étonnera-t-on que les femmes y prissent plus de plaisir que leurs compagnons ? « Leurs premières répugnances surmontées, elles devenaient des spectatrices terribles, insatiables. comme furieuses de plaisir et de curiosité. Les massacreurs, charmés de l'intérêt qu'on prenait à leurs travaux, avaient établi des bancs autour de la cour, bien éclairés de lampions ; des bancs, mais non indistincts pour les spectateurs des deux sexes : il y avait bancs pour les messieurs et bancs pour les dames, dans l'intérêt de l'ordre et de la moralité 5 . »

Cette décence relative ne devait pas être longtemps observée ; les chercheurs d'émotions violentes ne pouvaient se satisfaire à si bon compte. Deux insulaires, débarqués d'outre-Manche, durant toute une nuit se tinrent sur le champ du carnage, distribuant du vin et de l'eau-de-vie, pour rafraîchir les travailleurs et les soutenir en cas de défaillance : ceux-là étaient des originaux, qui ne regrettaient que d'avoir eu à passer le détroit pour s'offrir une fantaisie qui eut été moins coûteuse sur place ; mais dire de ceux qui tuaient des femmes, tuaient des enfants, et avant de les tuer, les souillaient, les salissaient !

Au grand Hospice des femmes, à la Salpêtrière, où il y en avait de tout âge et de toute condition, des vieilles et des jeunes, des infirmes et des prostituées, cette bande de gorilles en démence en tuèrent trente, « dont ils jouirent avant ou après la mort ». Et ce ne fut pas assez : « ils allèrent au dortoir des petites orphelines, en violèrent plusieurs, dit-on, en emmenèrent même pour s'en amuser ailleurs ». Ceci. devons nous ajouter, n'est qu'une tradition ; car, au dire de Tallien, particulièrement au fait de ce qui s'est passé, en sa qualité de secrétaire de la Commune, il n'aurait péri, dans tous les massacres, qu'une seule femme : la princesse de Lamballe. Pourquoi cette exception, nous en avons donné les raisons.

Ainsi que nous l'avons exprimé à une autre place, la haine qu'on portait à la reine et aux mauvaises mœurs qu'on lui prêtait, fut déversée tout entière sur la tête de la surintendante ; elle en fut la triste victime. Si des observateurs obscènes se sont mêlés aux meurtriers, c'est qu'ils croyaient « surprendre sur elle quelque honteux mystère, qui confirmât les bruits qui avaient couru ».

Le martyr de l'infortunée princesse est, comme nous l'avons écrit jadis 6 , un des plus affligeants témoignages de cette folie passagère, de cette ivresse sanglante, que les aliénistes ont étiquetée « le sadisme des foules », et ce n'est ni pour absoudre le crime, ni pour en atténuer l'horreur.

Fait incroyable, ces brigands, qui ne se sont pas contentés de déchieter un cadavre, mais de le « mutiler au lieu même que tous doivent respecter, puisque nous en sortons tous », ces brigands, au

moins quelques-uns d'entre eux, ont eu de singuliers scrupules de conscience. Quand ils n'ont plus été sous le coup du vertige, de l'obnubilation qui leur masquait l'ignominie de leur conduite, ils ont eu comme un réveil d'honnêteté. Tout ce qui a été trouvé sur le corps de la princesse de Lamballe, un anneau d'or, un étui en galuchat et autres objets précieux, furent apportés à la commune, par un fort de la Halle et un canonnier volontaire de la section des Droits de l'homme, qui justement requièrent qu'il leur en fut donné décharge. Le certificat délivré, lors des massacres, au sans-culotte préposé à la garde des objets trouvés sur les victimes 7 et déposés dans une pièce du logement du concierge de la Force, est pour attester que tout s'est correctement passé, et le citoyen Jolly a mérité les éloges du « membre du Conseil générale (sic) de la Commune et commissaire de la Force », pour avoir su empêcher les déprédations.

Au nombre des papiers recueillis dans la poche de Madame de Lamballe, au moment « ou elle vient d'être fait mourir par le peuple », se trouvait une lettre, écrite tout entière de la main de la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien, et qui avait été probablement retirée du portefeuille ou elle se trouvait par des mains ensanglantées, car l'original de cette lettre présentait de lugubres maculatures.

Une autre lettre, adressée par la reine à la princesse, et que celle-ci avait soigneusement dissimulée dans sa luxuriante chevelure, était, comme la précédente, tachée de sang. On ignore et on ignorera longtemps, sans doute, entre quelles mains ces tristes reliques sont passées.

### NOTES DU CHAPITRE XIII

1. Archives curieuses, etc., par Guyot de Fère (1830), t. 11, 107 et suiv.
2. Michelet, Histoire de la Révolution française, t. V, ch. iv.
3. « Robespierre ne fut présent à aucune de ces journées ; il n'y eut d'autre part que d'avoir opiné avec ceux qui les conseillèrent, et qui s'en réjouirent. » Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre, Paris, an IV, 1796, p. 75.
4. Michelet, op. cit. , ch. v.
5. Id., ch. vi.
6. Cf. la Névrose révolutionnaire.
7. Ce certificat a été publié par P. Fassy (op cit., 59).

### CHAPITRE XIV

#### LE TESTAMENT DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE

#### LA MORT DU DOCTEUR SAIFFERT

Un arrêt du 23 septembre 1792 prescrivait la vente publique des effets ayant appartenu aux « victimes de la Force ». L'opération judiciaire fut confiée aux membres du Conseil général de la Commune et aux commissaires des prisons de la ville de Paris.

Commencée le 5 octobre, elle se termina le 7 ; elle produisit la somme de quatre mille cinq cent six livres quinze sols. Le même jour, un homme d'affaires « chargé de l'administration, maison et finances de la princesse de Lamballe », le sieur Claude-Louis Toscan, se présentait à la Commune, pour faire opposition à la délivrance des « deniers de la vente », notamment ceux provenant ou à provenir des effets de la dite dame de Lamballe.

Par suite de la mort de cette dernière, son neveu, le prince de Savoie-Carignan, héritait de tous ses biens, « tant mobiliers qu'autres », sous la réserve de distribuer un certain nombre de legs, énumérés dans un testament date d'Aix-la-Chapelle (a) et rédigé par la princesse un an environ

(15 octobre 1791) avant sa fin tragique.

La douce créature n'a oublié personne ; nul document ne témoigne mieux de la bonté de ce cœur aimant qui, une fois qu'il s'était livré, s'était donné pour ne plus se reprendre.

La testatrice supplie la reine de recevoir « une marque de reconnaissance de celle à qui elle avait donné le titre de son amie ; titre précieux qui a fait le bonheur de sa vie ». Elle lui demande, « pour dernière grâce, d'accepter une montre à réveil, pour lui rappeler l'heure de leur séparation et celles qu'elles ont passées ensemble 1 ».

Au duc de Penthièvre, son beau-père, la princesse donne le portrait de la reine, en émail ; celui de Louis XVI, peint également en émail, avec une bague de turquoises, garnie de diamants.

Ses deux belles-sœurs, la duchesse d'Orléans et la princesse de Carignan, reçoivent d'autres bijoux, de non moindre valeur. Sa tante, ses amies, ses exécuteurs testamentaires, chacun se voit attribuer un legs conforme à ses goûts : des peintures, des livres, des coffrets de laque et des cassettes, etc.

Puis, c'est le tour des personnes à son service : la dame d'honneur, l'écuyer, les femmes de chambre et les femmes de garde-robe, les valets de chambre et les gens de livrée sont gratifiés de pensions viagères ; l'un d'eux touchera, en plus, cent cinquante livres supplémentaires et une année de gages et nourriture, pour prendre soin des chiens, jusqu'à la mort des bêtes que la princesse affectionnait.

(a) V. le texte de ce testament à l'Appendice.

Parmi les personnes de sa maison, Madame de Lamballe n'avait eu garde d'oublier son médecin, le docteur Saiffert 2, à qui fut conservée sa pension ; cette rente viagère, il l'a touchée jusqu'au jour de son décès 3 .

D'autre part, la princesse a payé régulièrement chaque mois, pendant la dernière période de sa vie, une somme qui, au bout de chaque année, arrivait au total de quatre mille, puis de cinq, et une fois de six mille trois cent cinq livres monétaires, représentant la moitié des paiements qu'elle a effectués entre les mains du pharmacien 4 chargé de distribuer les médicaments à des malades atteints d'affections chroniques. La révélation, par Saiffert, de ce témoignage de bonté de son ancienne cliente, avait mis dans une telle fureur Robespierre et Danton que le duc d'Orléans enjoignit vivement à son médecin de taire cet acte de bienfaisance. « Taisez vous, taisez-vous, lui dit-il, en propres termes ; ce qui ne pouvait être sauvé est perdu ; vous vous perdriez avec moi et les miens (à persister dans votre altitude) ; nous devons attendre, avec une patience circonspecte, le jour d'une juste vengeance ; ceux qui détiennent le pouvoir ne peuvent longtemps le conserver. » Et Saiffert promit de ne plus prononcer une seule parole, sur les horreurs dont il avait été le témoin, jusqu'au jour tant souhaité par lui de la mort des tyrans.

Avec de pareils sentiments, le docteur saxon ne pouvait être que suspect aux maîtres de l'heure. Il avait vu de trop près les « austères » citoyens « qui n'avaient à la bouche que les mots de vertu et de patrie » ; il les avait trop observés in anima vili, ayant eu occasion de les soigner comme médecin 5 , pour que ceux-ci n'aient pas avisé aux moyens de se débarrasser d'un homme dont les indiscretions pouvaient leur être fatales.

Nous avons raconté, au début de ce livre, les persécutions dont Saiffert fut l'objet, sa comparution devant le tribunal révolutionnaire, comment il fut condamné, puis relaxé à la suite des pétitions et des requêtes adressées par des malades qui réclamaient à grands cris l'acquiescement de leur bienfaiteur.

Mis en liberté, Saiffert reprit ses occupations professionnelles et retrouva la plus grande partie de sa clientèle, qui lui était restée fidèle. Entre temps, il rédigea le mémorandum qui a servi de point de départ à notre travail, sous la forme assez imprévue d'une observation pathologique, entremêlée de souvenirs historiques et de digressions philologiques.

Rien de particulièrement intéressant à noter pour son curriculum vitæ du jour où la Révolution est terminée, ou elle a fait place à un régime nouveau.

Un manuscrit de la bibliothèque de l'Opéra, qui nous fut signalé- par M. Paul d'Estrée, signale qu'en 1802, le citoyen Saiffert, ancien docteur en médecine, rue Saint-Dominique n° 25, est devenu propriétaire d'un journal qui porte le titre, à la fois allemand et français, de Laufbericht ou Courier d'annonces. « Dans ce journal, rédigé en idiome allemand, dit le prospectus, ne sera (sic) inséré que les actes du gouvernement et des articles concernant les arts et les sciences. Il s'imprime chez

Cramer, rue des Bons-Enfants. » L'année suivante, le 28 nivôse an XI, le citoyen Haussner devenait le rédacteur du Laufbericht qui, le 28 janvier 1805, était continué par M. Raux, interprète impérial, au Musée des Aveugles, rue Sainte-Avoye. Saiffert était-il resté propriétaire de cette feuille d'annonces, nous n'avons à cet égard aucune notion précise 6 .

Dans la brève étude qu'il a consacrée au médecin de Madame de Lamballe, le docteur Max-Billard a relaté 7 que « Saiffert mourut à Paris en 1809, dans une petite maison de la rue Saint-Dominique, n° 25, alors si recueillie, si écartée, si paisible, ou le sans-culotte refroidi était allé chercher le silence, les senteurs, le calme des champs, à deux pas du faubourg Saint-Germain ». L'information, si pittoresque. soit-elle, de notre érudit et regretté confrère, est manifestement erronée. L'acte, jusqu'ici inédit, extrait du registre des décès de l'église des Billettes (église évangélique de la confession d'Augsbourg, à Paris, pour le département de la Seine et les départements circonvoisins), porte que Jean-Geoffroy Saiffert, « de son vivant docteur en médecine, premier médecin du comte de Lusace, médecin consultant du roi et de la reine, et premier médecin du duc d'Orléans », est mort le 26 avril 1810, à quatre heures de relevée, et que ses obsèques ont eu lieu au « cimetière dit du Père-Lachaise » le 29 du présent mois 8 . Le personnage était oublié, sa mort passa presque inaperçue ; seul, parmi les organes de la presse, le Magasin encyclopédique 9, de l'archéologue Millin, lui consacra une courte notice nécrologique : « M. Saiffert, ci-devant médecin du duc d'Orléans, vient de mourir dans un âge avancé. On assure qu'ennemi déclaré du quinquina, il a succombé à une fièvre qu'il aurait pu guérir avec ce remède. » Le bon Teuton avait voulu mourir comme il avait vécu, maintenant jusqu'au bout en harmonie sa vie et ses principes. L'année même de sa mort, paraissait à Paris, "chez J.-L. Scherff, ingénieur, rue des Bons-Enfants, n° 30", un ouvrage de Saiffert, sous ce titre hermétique : Symphorismes médophysiques aux progrès de la conception idéomalgique des bases de la science, traduit de l'allemand par D. A. S. Un libraire de Leipzig, ayant demandé à l'auteur de changer ce titre, comme peu propre à exciter la curiosité, s'attira cette réponse : « Les titres pompeux sont les enseignes de la charlatanerie. » « En ce cas, répliqua le marchand, il n'y aura pas grand profit à se charger de la distribution de l'ouvrage. » « — Le temps, répliqua Saiffert, fera connaître son utilité, et la nécessité déterminera sa distribution. » « Et les contrefaçons ? répliqua le libraire. » — « Monsieur, lui répondit le docteur, le public commence à savoir qu'en médecine, elles deviennent très dangereuses à la santé, et que des erreurs, en apparence légères, sont très souvent mortelles. Au reste, j'ai pris des précautions pour garantir le public de ce danger, en inventant un nouveau caractère d'imprimerie. La mauvaise foi ne le contrefera pas de sitôt ; d'ailleurs, je n'ai pas écrit par spéculation, mais par principes philanthropiques 10. »

Dans l'ouvrage singulier dont nous avons donné le titre, au moins étrange, Saiffert s'est attaché à démontrer que le thé, la bière, le vin, l'eau elle-même sont des boissons qui sont loin d'être inoffensives, dont l'emploi doit être judicieusement réglé, et qui ne devraient être délivrés que sur prescription médicale. Les Symphorismes médophysiques, dans l'esprit de Saiffert, étaient considérés comme la préface nécessaire à ce traité des maladies chroniques, à ces observations particulières de médecine pratique, d'où nous avons extrait 1' « observation » de la princesse de Lamballe.

De- quelle patience il a fallu s'armer pour retirer du fatras ou elles sont noyées les révélations, les impressions, les remarques et aperçus dont nous avons essayé de tirer parti, ce n'est pas à nous qu'il appartient de le dire, encore moins d'y insister. Nous serons largement récompensé de notre peine, si le lecteur a pris quelque intérêt à cette exhumation d'un document en grande partie inconnu, et qui apporte, croyons-nous, une contribution notablement importante à l'histoire révolutionnaire.

#### NOTES DU CHAPITRE XIV

1. Cette montre serait-elle la même qu'avait reçue la princesse, de Marie-Antoinette, et qui se trouvait (en 1880) entre les mains d'une dame Bellom, née Gouget-Desfontaines ? « Cette montre, nous écrivait, il y a quelques années, un de nos obligeants correspondants, qui portait le n° 5279 et

trois fleurs de lys dans le boîtier, ainsi que le nom de Lépine, horloger du Roy, fut achetée pour la somme de 2.000 francs, en 1792, par M. Boursier, Génovéfain, dans la prison même de la Force, où il était incarcéré avec la princesse de Lamballe. M. Boursier ayant été élargi de la Force à la mort de Robespierre, conserva précieusement cette montre, qu'il eut voulu remettre à quelque parent proche de la malheureuse princesse, mais il n'en put découvrir ; à la mort de M. Boursier, un de ses neveux, grand-père de Mme Bellom, l'acheta à sa succession, en 1839, au même prix de 2.000 francs. La reine Marie-Antoinette avait acheté, en 1786, deux montres semblables, l'une pour elle, l'autre pour la princesse de Lamballe. La pièce authentique, relevée sur le livre de l'horloger Lépine, a été fournie sur la demande de M. Gouget-Desfontaines, père de Mme Bellom, en 1880, lorsqu'il fit subir une réparation à cette montre. Voici la copie de la pièce attestant l'authenticité de l'objet : « J'atteste que la montre en émail bleu à toc, ornée de 3 fleurs de lys, portant le n° 5279, dont il est question ci-contre, a été fabriquée en 1785 pour la reine Marie-Antoinette, qui la donna à la princesse de Lamballe. Signe : Lépine. Paris, le 17 février 1880. Certifié par le Commissaire de police du XI arrondissement, quartier du Mail. » Cette montre a figuré à l'Exposition de Marie-Antoinette et son temps, organisée à la Galerie Sedelmeyer, en 1894. (V. le Catalogue de cette Exposition, p. 76, n° 3" ou, par erreur, elle est indiquée comme appartenant à M. de Belhomme (sic.)

2. Elle donna, en outre, à l'Hôtel-Dieu, une somme de 3.000 francs, plus 2.000 francs « pour délivrer des mois de nourrice ».

3. D'après les minutes du notaire Roquebert, rue Sainte Anne, n° 69. Voici, dans sa teneur, le document principal de la liasse : « Je soussigné, Rodolphe-Emmanuel Haller, propriétaire, demeurant à Paris, créancier de la succession du S. Jean-Geoffroy Saiffert et autorisé à faire le recouvrement de toutes les créances actives de ladite succession, suivant l'ordonnance rendue par le Président du tribunal de première instance de la Seine, en référé, le onze août mil huit cent dix, enregistré et à donner quittance, reconnais avoir reçu de M. Baguenault, banquier, la somme de six cent trente-six francs trente centimes pour trois mois vingt-six jours échus le 26 avril dernier, jour du décès du sieur Saiffert et de la rente viagère de deux mille francs par année que devait M. Baguenault à M. Saiffert. Dont quittance à Paris, le 29 février mil huit cent douze. Signé : Mailly. » La dernière quittance signée de Saiffert porte la date du 17 janvier 1810. Saiffert reconnaît « avoir reçu de M. Baguenault, à l'acquit de la succession Lamballe, et en espèces métalliques, la somme de mille livres tournois pour le 2° semestre de l'an dix-huit cent neuf, échue le 1° janvier du présent mois », etc. Il y a, chez le même tabellion, une vingtaine de quittances, presque toutes de la main de Saiffert ; également de Saiffert, « un billet au citoyen Baguenault, rue Montmartre, n° 5, près le boulevard » ; de Lausanne, le 3 floréal an 7 ; et, un autre ; du 27 vendémiaire an 8.

4. Ce pharmacien, du nom de Costel ou Castel, fit voir au docteur Saiffert le registre où était consignée cette marque des bienfaits de la princesse, qu'il avait tenue cachée jusque-là.

5. Après avoir parlé d'un certain Defieux et d'un certain Dubuisson, qui aspiraient à être membres du club des Jacobins, et à l'admission desquels Saiffert s'était opposé, le docteur ajoute : « Je connaissais mieux que personne la morale de ces individus, les ayant tous traités de différentes maladies vénériennes, et principalement Dubuisson. Ils n'avaient pas dissimulé leurs infâmes roueries devant le médecin, et il ne pouvait m'entrer dans l'idée que des hommes aussi dépravés fussent convertis aux "bons principes et à la vertu." Chron. méd., 1° avril 1916, 102.

6. Chron. méd., 1° juillet 1916, 221.

7. Id., 1° avril 1916, 103.

8. Cet extrait a été remis, le 5 février 1896, par l'un des pasteurs de l'église de la Confession d'Augsbourg à Paris, à M. Otto Friedrichs, qui a bien voulu nous le transmettre, aux fins de publication.

9. T. 111 (1810), 134.

10. Dans une des notes qui accompagnent son livre, Saiffert fait parade de sa philanthropie. « Je réservais, dit-il, aux pauvres, chaque semaine de ma pratique, le dimanche et le mercredi pour la consultation ; ces deux jours leur étaient destinés d'une manière si sacrée (sic), que le plus notable et le plus riche malade n'aurait pu en distraire à son profit une seule minute ; on connaissait

si bien, dans la grande ville de Paris, la sévérité rigoureuse de mes principes à cet égard, que nul n'aurait osé, ces jours-là, me déranger pour des cas bénins ; on savait d'avance mon refus irrévocable. Chaque malade indigent était reçu à son tour et, après un examen approfondi et un interrogatoire complet, il lui était remis des prescriptions de régime et de remèdes. » Saiffert ajoute qu'il remettait le plus souvent de l'argent à ses clients, pour se procurer les médicaments que la vacuité de leur bourse ne leur permettait pas d'acquérir. Trois pharmaciens : Charas, Costel et Tassard, étaient chargés par Saiffert de délivrer les drogues qu'il prescrivait et de lui présenter leur note tous les trois mois.

## CHAPITRE XV

### MADAME DE LAMBALLE A PASSY

En 1896, il y a déjà un quart de siècle, nous eûmes la curiosité de voir, par nous-même, ce qui pouvait subsister de l'ancienne maison de campagne de Madame de Lamballe, à Passy 1. Cette propriété, dont il restait, nous avait-on assuré, d'imposants vestiges a successivement appartenu au duc de Lauzun, qui avait épousé la fille du maréchal de Lorges, belle-sœur du duc de Saint-Simon, puis à son héritier, le duc de Biron. La marquise de Brissac l'avait acquise de Geneviève de Durfort de Lorges, veuve d'Antoine Nompars de Caumont de Lauzun, le 9 septembre 1734 ; elle appartenit ensuite, en 1773, à la duchesse de Chevreuse. Le 1<sup>er</sup> février 1783, la princesse de Lamballe se rendait acquéreur du domaine, qui lui fut vendu par le duc de Luynes, fils du duc et de la duchesse de Chevreuse ; celui-ci en était rentré en possession cinq années auparavant.

La princesse se plaisait à s'y rendre dès qu'elle en avait le loisir. Le pavillon, y compris les terrasses, orangeries, potagers, jardins et les autres bâtiments, avait été payée la somme de cent dix mille livres, dont trente mille pour le mobilier.

Le 25 février 1793, la Commission des Arts faisait relever l'état des objets contenus dans la maison du district de Franciade ; le 3 août de la même année, un décret de la Convention 2 ordonnait « la saisie, le séquestre et l'inventaire de la succession de la ci-devant princesse de Lamballe », et la déclarait « réversible au Trésor national 3 ».

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire mandait et ordonnait à tous les corps administratifs et tribunaux que la présente loi serait consignée dans leurs registres, qu'elle serait lue, publiée, affichée et exécutée dans leurs départements et ressorts respectifs. Cette pièce, datée du 4 août 1793, est signée Bouchotte, contre-signée Gohier, et scellée du sceau de la République. Le séquestre prit fin en même temps que la paix se concluait entre la République française et le gouvernement sarde.

Il ne pouvait être question de rentrer en possession des objets qui avaient été vendus ; le prix seul en était exigible par les légataires : Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, neveu de Madame de Lamballe ; Charlotte de Savoie-Carignan, sa sœur ; Joseph-Marie de Savoie-Carignan, mineur. Les deux premiers, résidant à Turin, étaient sujets du roi de Sardaigne ; le troisième, âgé de 12 à 13 ans, ayant continuellement séjourné en France, ne pouvait être atteint par les lois sur l'émigration. Ce n'est que dans les premiers mois de 1797 que les héritiers de la princesse rentrèrent en possession de ce qui avait appartenu à cette dernière. Ne pouvant habiter ce domaine, le prince de Carignan l'avait cédé, le 21 thermidor an V, au citoyen Baguenault, dans la famille duquel il resta jusque vers 1845 4 .

L'année de la vente, la maison avait été louée, à partir du 1<sup>er</sup> avril, au sieur Capron, "au prix de 4.000 livres, plus 200 livres de gages d'une année au portier actuel". Capron l'avait sous-louée à Blanchard, qui y établit un Wauschaal d'été, livrant au public "cent cinquante pieds d'appartements ornés de glaces 5 ".

Mais ce n'était pas encore le dernier avatar de cette demeure historique.

En 1846, le docteur Esprit Blanche, qui avait dirigé jusque-là une maison de santé pour aliénés à Montmartre 6, transportait son établissement dans l'ancienne propriété de la princesse de Lamballe, dont les vastes bâtiments et le parc en bordure de la Seine étaient merveilleusement appropriés à leur nouvelle destination. C'est là que furent soignées maintes personnalités de la littérature, de la politique et du théâtre, qui vinrent s'y faire traiter de fatigue nerveuse, de surmenage cérébral, ou de troubles mentaux confirmés, allant de la simple neurasthénie à la folie démentielle. Il nous suffira de rappeler les noms d'Antony Deschamps, le délicat poète ; Lassailly, l'auteur des Roueries de Trialph, le patito de Balzac ; Monrose, l'acteur impeccable, si gai à la scène, si mélancolique à la ville. « Dès qu'un écrivain tombait frappé, on le conduisait chez le docteur Blanche ; dès que la mort en abattait un, on le voyait rendre le dernier soupir entre les bras du docteur Blanche 7 . »

Gérard de Nerval, le doux illuminé, n'eut pas cette consolation suprême ; on sait que son corps fut trouvé pendu rue de la Vieille-Lanterne, et l'opinion se demanda s'il y avait eu crime ou suicide : cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, étant donné son état mental. Gérard avait été interné à plusieurs reprises chez Blanche, et en dernier lieu à Passy ; l'établissement était alors dirigé par le docteur Émile Blanche. Esprit Blanche, le fondateur de la dynastie avait succombé en 1852, regretté de tout le monde littéraire de l'époque ; on pleura l'ami autant que le médecin. Émile Blanche resta jusqu'en 1872 à la tête de la maison de Passy. Qu'il nous soit permis d'évoquer, dans un lointain passé, la physionomie de ce beau vieillard, l'œil pétillant de malice, resté fidèle aux modes du temps de Louis-Philippe, le col cravaté haut, la longue redingote et le chapeau haut de forme à bords plats. La valeur de ses travaux et, plus encore, la notoriété qu'il avait acquise, 'avaient désigné au choix de l'Académie de Médecine.

Son successeur, le docteur Meuriot, était la droiture même. Nous nous souvenons de la visite que nous lui rendîmes, à la suite de la très aimable lettre que nous en avons reçue quelques jours auparavant. Nous avons demandé à voir le pavillon de Madame de Lamballe, qu'on nous avait dit exister encore dans un parfait état de conservation. Voici ce qu'à notre requête répondait le sympathique docteur Meuriot : sa lettre contient des détails que l'historiographe n'a pas le droit de négliger ; quelques-uns sont connus, d'autres sont dévoilés ici pour la première fois.

Paris- Passy, 17, rue Berton.

Très honoré Confrère,

L'établissement, que je dirige, et à la tête duquel se trouvait précédemment mon regretté maître le docteur Blanche, a été, en effet, la propriété de Madame la princesse de Lamballe, l'amie de Marie-Antoinette.

Elle avait acheté cette propriété de la famille de Luynes, qui la tenait de la marquise de Chevreuse. Le premier propriétaire est Antoine Nompard de Caumont de Lauzun, qui s'y est retiré à l'époque de sa vieillesse, et l'on raconte qu'il se servait des souterrains qui existent encore dans la propriété et qui proviennent d'anciennes carrières, pour se soustraire à ses créanciers par la fuite. Pour en revenir à la princesse de Lamballe, celle-ci aimait énormément cette propriété et les Mémoires du temps rapportent qu'elle l'avait achetée à cause des trois terrasses garnies de lilas qui dominaient la Seine. Aujourd'hui, il n'y a plus que deux de ces terrasses, la plus basse ayant été détruite lors de la création du quai de Passy, qui n'existait pas alors, la propriété allant jusqu'à la Seine. La partie centrale du principal bâtiment est encore décorée d'un écusson portant les initiales A. C. et la légende faisait dire que c'était les initiales de la princesse, que l'on appelait à tort Adélaïde. Ces initiales sont celles du premier propriétaire, Antoine Caumont. Le seul reste certain de cette époque est un perron monumental en fer forgé Louis XV, qui est admirablement conservé.

S'il vous était agréable de venir voir cette propriété, dont vous êtes appelé à parler, je suis, très honoré confrère, et je me mets à votre disposition tous les jours de cette semaine, même le dimanche, de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2.

Veillez, etc.

Signé : Dr Meuriot,

ce 7 février 1896,

Notre curiosité était trop excitée, pour que nous ne déférions pas à une aussi gracieuse invite. Nous



ne saurions dire quelle émotion nous étreignit, à parcourir ces immenses jardins, ce parc soigneusement entretenu, ou flottait encore l'ombre charmante de l'exquise créature qui, victime du sort inique, subit le plus horrible des martyrs, pour rester fidèle à la plus désintéressée des amitiés.

## NOTES DU CHAPITRE XV

1. Cette propriété avait été achetée, nous le rappelons, avec les économies de la princesse ; elle fut, après sa mort, confisquée comme propriété de l'État ; une partie fut vendue au profit du Trésor, l'autre fut rachetée par le neveu de Mme de Lamballe.
2. Danton était président de la Convention à cette date ; François Chabot, P. -J. Audouin et Dartigoyte, secrétaires de l'Assemblée.
3. Archives Nationales, collection Rondonneau, carton X,18.
4. G. Cain, Nouvelles Promenades dans Paris, note de la page 340.
5. E. et J. de Goncourt, Hist. de la Société Française pendant le Directoire (Paris, 3880), 209.
6. Cette maison était située, 4, rue Trainée ; c'est aujourd'hui le 22 de la rue de Norviris. Elle est occupée par un Institut normal de jeunes filles (la Maison du docteur Blanche, par E. de Crauzat ; Chron. méd., 1<sup>er</sup> septembre 1908, 555).
7. Chr. méd., loc. cit.

## CHAPITRE XVI

### LA VERTU DE MARIE-ANTOINETTE

Il est de ces problèmes que l'historien psychologue se doit d'aborder résolument, sans fausse prudence, qu'elles que soient les difficultés auxquelles il se heurte, en raison de la qualité du personnage mis en cause. Celui de la vertu de Marie-Antoinette, de ses relations masculines ou féminines, est de ce nombre ; il importe, pour ne rien sacrifier à la vérité historique, de ne pas se dérober et d'en poursuivre, sans souci des répercussions, la solution en toute bonne foi.

Sainte-Beuve<sup>1</sup>, l'homme de la mesure en tout, et dont le bon sens judicieux nous a si souvent servi de guide, a bien fait le départ entre ceux qui, dans un sentiment chevaleresque, et animés des plus droites intentions, se sont montrés déterminés à innocenter malgré tout cette « reine brillante et infortunée » à propos de laquelle ils se montrent « délicats et chatouilleux à tous les endroits », n'admettant

« aucune tache ni ombre à cette figure » ; et ceux qui cherchent à se faire une opinion basée sur des faits incontestés, résolus à « ne se décider qu'après examen "et toutes pièces vues, toutes parties entendues 2 ».

A coup sur, c'est jouer un rôle ingrat que de porter une main irrévérencieuse sur une femme nimbée de l'auréole du martyr, qui a gravi le plus rude des calvaires, a épuisé jusqu'à la lie tous les calices ; mais pourquoi serait-il interdit de « considérer la vie et le caractère de cette noble victime avec une attention respectueuse » ? Avec un jugement ferme et dépourvu de toute sentimentalité, ne saurait-on éviter de « heurter tout ce qui est culte », sans imiter ces apologistes quand même, qui se portent garants, « avec une confiance intrépide », de la vertu de Marie-Antoinette, alors que tant de témoignages, tant de documents concordent, se juxtaposent et se multiplient pour leur donner tort ?

A trop exalter la souveraine, ne risque-t-on pas de diminuer la femme ; et si l'on veut à tout prix chercher une atténuation à ses fautes, ne la trouvera-t-on pas plutôt à la rapprocher de l'humanité, dont on connaît les faiblesses, que de la hausser à une hauteur inaccessible, ou elle n'aurait même pas pour excuse le vertige du pouvoir suprême, puisque, si celui-ci confère des droits, il impose aussi des devoirs ?

« C'est des ménagements malheureux d'une bienveillance peu adroite que sa mémoire a eu le plus à souffrir », écrit de Marie-Antoinette quelqu'un 3 à qui on ne saurait reprocher qu'une trop stricte objectivité. Nous ferons, quant à nous, la part de la calomnie, mais nous entendons faire aussi celle de la vérité.

On a tôt fait de mettre sur le compte de la frivolité, de la jeunesse et de l'inexpérience qu'elle entraîne avec elle, la légèreté de conduite d'une souveraine qui, précisément parce qu'elle était exposée à tous les regards et soumise à toutes les critiques, devait davantage s'observer, se surveiller, ne se relâcher en rien. Marie - Antoinette avait reçu, de sa mère Marie-Thérèse, des avertissements, des conseils d'un caractère à la fois maternel et royal dont on ne peut que reconnaître la perspicacité. « Il faut savoir jouer son rôle, si on veut être reine » ; quelle profonde leçon de sagesse, et combien d'écarts celle à qui elle s'adressait eut évités, de combien d'imprudences elle se fut gardée, si elle eut obéi à un aussi raisonnable avis ! « Je vous vois aller avec une certaine sûreté et nonchalance à grands pas à vous perdre, au moins à vous égarer 4. » Que n'a-t-elle écouté ceux qui lui criaient casse-cou, mais les sermonneurs sont toujours si ennuyeux, qu'on se bouche les oreilles pour ne les point entendre. Et pourtant, les tendres mercuriales d'une mère affectueuse et de sens droit, ne sont-elles pas assez désintéressées pour qu'on en reconnaisse le bien-fondé ? Lorsque Marie-Thérèse écrit à sa fille que son avenir « la fait trembler », c'est qu'elle prévoit déjà les catastrophes futures, qu'elle pressent les dangers que court sa fille à ne vouloir point se reformer. Ses alarmes et ses anxiétés n'avaient rien d'exagéré, sa sollicitude inquiète n'était que trop justifiée.

Disons, dès l'abord, ou répétons que Marie-Antoinette peut invoquer des circonstances atténuantes, et une entre autres ne lui sera pas refusée. Cette archiduchesse, que la nature avait comblée de ses séductions, s'était trouvée alliée à l'homme le plus incapable de la comprendre, de la guider dans ce labyrinthe de la Cour, où les chausse-trapes étaient semées à chaque pas pour la faire trébucher. A la fois sans volonté et brutal, disgracieux et grossier, ce lourdaud 5, pourvu d'instruction, et d'un rigorisme de mœurs inattaquable, n'avait aucune des qualités requises pour conquérir cette jeune princesse, « aimable, gaie et innocemment railleuse 6 », que le destin lui avait réservée pour épouse. Cela dit, sera-t-il permis d'ajouter que si Marie-Antoinette a eu toutes les grâces de la jolie femme, elle en eut aussi toutes les faiblesses. Encore eut-on compris que, de premier mouvement expansive, voire même un peu impétueuse de sentiments, elle se fut abandonnée à quelque excès de coquetterie, excusable à son âge sinon à son rang : « défauts de bourgeoise, crimes de reine » ; encore s'en fut-elle toujours tenue là !

Avant de dresser un réquisitoire, il convient de s'entourer des précautions indispensables pour ne s'appuyer que sur d'irrécusables témoignages, et de se rappeler, « lorsqu'il s'agit de ces particularités intimes et secrètes, sur lesquelles il est si aisé d'avoir maints propos et si difficile d'acquiescer une certitude 7 », de se rappeler le mot qu'on prête à une fille naturelle d'un Condé, Madame de Lassay, laquelle, entendant quelqu'un se prononcer avec assurance sur les écarts de conduite de Madame de Maintenon, ne put s'empêcher de s'écrier : « Comment faites vous, Monsieur, pour être aussi sur de ces choses-là ! »

A quelle époque a-t-on commencé à jaser dans le public sur Marie-Antoinette ? De quelle officine sont sortis les premiers libelles ? Ce n'est pas, comme on pourrait le penser, du camp révolutionnaire que sont parties les premières accusations contre la reine ; c'est de la Cour même, et de la Cour elles sont parvenues à la ville, de la ville elles sont descendues vers le peuple.

Sans doute, Louis XVI, par sa déplorable faiblesse, enhardissait à l'insulte 8 ; mais la tourbe des courtisans qui vivait des bienfaits de la royauté, comment la qualifier, à la voir marquer sa gratitude par tant de sarcasmes, tant d'épigrammes, qui allaient ouvrir la voie aux pamphlets obscènes, aux anecdotes scandaleuses ?

Au début, ce n'est pas le Palais-Royal, ce n'est point Philippe d'Orléans qui ouvre le feu, c'est dans l'entourage le plus direct de la reine et du roi qu'on s'attache à les salir. « Monsieur composait des noëls et des chansons contre le roi son frère, dont il était le premier sujet ; le duc de Lauzun, le comte de Lauraguais, le chevalier de Boufflers, le chevalier de Coigny, le soi-disant marquis de Champcenest, fils du gouverneur des Tuileries, se répandaient en quolibets, en bons mots, en

chansons contre le trône, la magistrature et les lois. Il était devenu de bon ton, à la Cour, de se moquer de Louis XVI 9. » C'est un contemporain, un observateur bien placé pour juger, qui formule cette appréciation, que nous pouvons conséquemment tenir pour exacte.

Sur Monsieur, le futur Louis XVIII, l'opinion est unanime. Tout empressé qu'il voulut paraître auprès de la reine, celle-ci n'a pas été longtemps à reconnaître son penchant à l'intrigue et son caractère tortueux. Généralement on convient que le comte de Provence est spirituel mais fourbe, galant mais renfermé, et avec cela une pointe de pédantisme tout à fait déplaisante. « M. de Provence, tout jeune qu'il est (écrivait avec une verve malicieuse la dauphine à sa mère), est un homme qui se livre très peu et se tient dans sa cravate. Je n'ose pas parler devant lui, depuis que je l'ai entendu à un cercle reprendre déjà pour une petite faute de langue la pauvre Clotilde, qui ne savait où se cacher. » Incontestablement, il avait de l'esprit et de la mémoire : il apprenait tous ses rôles par cœur et savait aussi ceux des autres ; quand on représentait quelque comédie à la Cour, il suppléait à merveille au souffleur ; mais pour « la bassesse et la fausseté 10 », il n'avait pas son pareil.

Tout différent de son frère et bien autrement séduisant, le galant comte d'Artois. « Le comte d'Artois — c'est toujours Marie-Antoinette qui nous livre ses impressions, d'une fraîcheur et d'une sincérité qui en doublent le prix — le comte d'Artois est léger comme un page et s'inquiète moins de la grammaire ni de quoi que ce soit... Le comte d'Artois hasarde pendant les repas des folies que le comte de Provence appelle des entremets... Il y a des jours qu'il fait éclater d'un si gros rire M. le Dauphin, qu'il nous en fait tous éclater en larmes. M. de Provence dit que mon mari a le rire homérique... » On voit cette scène de famille ; elle est peinte de maitresse main. Jusqu'alors ce sont « plaisirs de pensionnaires », selon l'expression de la jeune écervelée, mais la pente est glissante et douce. Viendra le jour où l'on s'abandonnera davantage, où le comte d'Artois jouera les amoureux, avec sa belle-sœur pour partenaire, sur la petite scène de Versailles ou de Trianon, avant de les jouer au naturel.

Autant Marie-Antoinette se sentait d'éloignement pour le personnage cauteleux, dissimulé, qu'était son beau-frère Provence, autant elle se trouvait en conformité de goûts avec le pétulant mais compromettant d'Artois. Aux objurgations de sa mère, qui la met en garde contre cette inclination, dont on commence à s'entretenir tout haut : « Il est vrai, lui répond-elle sans rien feindre, que le comte d'Artois est turbulent et n'a pas toujours la continence qu'il faudrait, mais ma chère maman peut être assurée que je sais l'arrêter des qu'il commence ses polissonneries (sic) ; et loin de me prêter à ses familiarités, je lui ai fait plus d'une fois des leçons mortifiantes, en présence de ses frères et de ses sœurs. »

Cette lettre porte la date de novembre 1774 ; le 11 juillet précédent, l'auteur d'une Chronique secrète de Paris sous Louis XVI, un défenseur de la monarchie, l'abbé Baudeau, mentionnait sur ses tablettes : « On tire à boulets rouges sur la reine ; il n'y a tas d'horreurs qu'on ne débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens. » Mais la reine restait sourde à ces bruits, dans l'étourdissement de son existence de plaisirs ; elle ne prenait pas davantage souci des reproches que lui adressait sa mère, sur ses courses continuelles avec le comte d'Artois, au bois de Boulogne et ailleurs. « Une princesse, lui disait-elle sensément, doit se faire estimer dans ses moindres actions, et point faire la petite maitresse, ni en parure, ni dans ses amusements. On nous épluche trop pour ne pas être toujours sur ses gardes 11, » C'était la sagesse même, mais la légèreté et l'insouciance de la jeune reine n'en avaient cure.

Elle allait aux bals de l'Opéra, un jour travestie en amazone ; un autre jour, dans le domino vulgaire qui chasse le respect et attire l'indiscrétion 12. Qui l'accompagnait ou qui retrouvait-elle certain jour qu'elle s'y était rendue en compagnie de sa surintendante et de la comtesse de Provence ? Le comte d'Artois !

Un nouvelliste bavard, au lendemain d'une de ces aventures, rapportait ce qui suit. La reine, apercevant un masque « fort leste », s'avance vers lui :

« Qui es-tu ? lui demande-t-elle.

— Ton sujet, belle amazone ! » Quel masque était assez osé... ? On l'a deviné : d'Artois ! Il était, dira-t-on, de la famille 13, mais voici plus grave ; l'anecdote est tirée des Mémoires secrètes, dont

il faut assurément se défier, mais si Bachaumont brode quelquefois, le plus souvent il n'invente pas de toutes pièces. Entendons Bachaumont.

Un masque fort extraordinaire qui, la nuit du jeudi gras, a beaucoup parlé à la reine durant le temps qu'elle a été dans sa loge au bal de l'Opéra, qui a singulièrement réjoui Sa Majesté, au point d'être observé de tous les spectateurs et de les avoir intrigués, est encore un problème à résoudre. Ce masque était vêtu comme une poissarde, avec une coiffure déchirée sur la tête et le reste de l'habillement à proportion. Dès que la reine a paru, il est venu au bas de sa loge, et l'a entreprise avec une familiarité singulière, l'appelant Antoinette et la gourmandant de n'être pas couchée auprès de son mari, qui ronflait en ce moment. Il a soutenu la conversation, que tout le monde entendait, sur ce ton de liberté ; il y a mis tant de gaieté et d'intérêt, que Sa Majesté, pour mieux causer avec lui, se baissait

vers lui et lui laissait presque toucher sa gorge. Après plus d'une demi-heure de propos, elle l'a quitté en convenant qu'elle ne s'était jamais tant amusée, et sur ce qu'il lui reprochait de s'en aller, elle lui a promis de revenir, ce qu'elle a fait. Le second entretien a été aussi long et aussi public et cette farce a fini par l'honneur qu'eut l'inconnu de baiser la main de la reine, familiarité qu'il a prise sans qu'elle s'en soit offensée.

Quel audacieux s'était permis ce manque de respect, qu'on avait, il faut bien le dire, encouragé ? On l'ignora un certain temps, mais on sut plus tard que c'était Dugazon, l'acteur de la Comédie-Française. La rumeur publique l'avait désigné, mais on se refusait à y ajouter foi.

Les plus déterminés panégyristes de la reine en conviennent : elle ne regardait pas à ne point ménager sa santé « pour le plaisir de danser, par exemple, à l'Opéra 14 , jusqu'à cinq heures du matin, de rentrer à Versailles à six heures et demie, et d'en repartir à dix, pour aller aux courses 15».

C'est le comte d'Artois — toujours lui ! — qui l'avait mise en goût de ces courses à l'anglaise, ou elle se mêlait à la foule, « au milieu des paris bruyants et des propos indécents des jeunes gentilshommes ». C'est d'Artois encore qui l'avait entraînée à chasser le daim au bois de Boulogne, et s'il restait à dîner dans les petites maisons du Bois en trop joyeuse compagnie, la méchanceté pouvait sans effort persuader au public que la reine y était restée aussi.

On ne se faisait pas faute, dans l'entourage direct de Marie-Antoinette, d'opposer la dissipation de celle-ci à la sagesse de Madame, sa belle-sœur, la comtesse de Provence. La comtesse de Lamarck, passant en revue la Cour de France, dans une lettre qu'elle adressait au roi de Suède, disait, parlant de la reine : « La reine va sans cesse à l'Opéra et à la Comédie, fait des dettes, sollicite des procès, s'affuble de plumes et de pompons, et se moque de tout. »

Le comte de La Marck se montre plus explicite, tout en tenant un langage plus mesuré. « C'est dans les méchancetés et les mensonges répandus, de 1785 à 1788, par la Cour contre la reine, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations au tribunal révolutionnaire, en 1793, contre Marie-Antoinette. »

Les biographes les plus indulgents ne peuvent s'empêcher de reconnaître que ce sont les refrains des gens de cour qui accompagneront à la guillotine les époux royaux. « Les immondices que remuera la Révolution, les allusions à Messaline et à Frédégonde, s'évalent en couplets piquants, aux rimes élégantes et poudrées, et les grandes dames les chantent sur les airs à la mode, dans l'intimité des fins soupers. Mais les fenêtres sont ouvertes ; les passants de la rue écoutent, répètent, et du salon la chanson descend au cabaret ; le peuple, à qui l'on enseigne le mépris des reines, des femmes et des mères, n'oubliera aucune des leçons qu'il a reçues 16 . »

Sans doute, les noëls railleurs, les épigrammes satiriques, les couplets frondeurs, c'est à Versailles autant qu'au Palais-Royal qu'ils ont pris naissance : leurs auteurs en furent Maurepas, le comte de Provence, le duc d'Orléans, les uns mortifiés, les autres déçus. Les Lauzun, les Calonne en profitèrent pour donner libre cours à leurs rancunes propres, ou à celles de femmes de qualité qui leur étaient plus ou moins attachées ; tous et toutes, y compris les tantes du roi, grondeuses et peu bienveillantes, ont acheminé la jeune reine vers le couperet de Samson ; mais combien elle a secondés elle-même, nous ne dirons pas seulement par ses imprudences, mais par des bravades ou des moqueries plus ou moins malicieuses !

Lors des premiers décharnements de la médisance contre Marie-Antoinette, la princesse de Marsan s'était permis de lui dire : « Madame, si, dans ce moment que tant de bruits désavantageux courent sur votre compte, vous deveniez grosse, que penserait-on ? — On dirait, répliqua la reine, que j'accoucherai au bout de neuf mois. »

Les méchants commentaires allaient leur train ; Marie-Antoinette ne faisait rien ou presque rien pour imposer silence à la malveillance.

Dans les bals où elle paraissait, elle affectait de rire à gorge déployée avec le comte d'Artois et l'archiduc son frère, quand celui-ci vint à Paris ; et elle signalait à ce dernier, en accompagnant leur nom d'épithètes qui n'étaient rien moins que louangeuses, les principales dames de la Cour ; ses propos transpiraient autour d'elle et lui aliénaient ceux ou celles sur- qui elle avait daubé.

C'est dans un de ces bals que la reine jeta ses regards sur un jeune seigneur, qui n'était « ni le plus aimable, ni le plus spirituel, ni le plus beau danseur de ceux de son rang », mais qui fut en tout cas celui « qui plut davantage à la reine » : c'était le comte de Dillon, celui qu'on appelait le beau Dillon.

Un moment, toutes les préférences furent pour lui. On marquait de l'inquiétude quand il ne paraissait pas et le visage se reprintanisait lorsqu'il arrivait. Il fut comme déclaré le chevalier de la reine. La reine obtint pour lui, du roi, de légères faveurs, mais qui à Paris lui donnèrent un air de triomphe. Elle voulut que M. de Muy, alors ministre de la Guerre, le dispensât d'aller à son régiment, sous prétexte qu'on aurait besoin de lui pour les bals de l'été. Le ministre répondit qu'il ne pouvait accorder à M. de Dillon une grâce qui pourrait nuire à la « sévérité de la discipline militaire 17 ». On reconnaît là l'imprudence de cette jeune reine, qui ne craignait pas de se compromettre, en affichant ses sentiments pour un bel officier en faveur duquel elle sollicitait un passe-droit et qui ne s'interdisait pas de proclamer en tous lieux sa bonne fortune. La chronique ajoute que la princesse de Rohan-Guéméné succéda au comte Dillon dans les bonnes grâces de la reine, mais que sa faveur fut de courte durée : « cet attachement suivit les progrès des chaleurs de l'été et s'éteignit entièrement avec les premiers froids de l'automne, qui ramena M. le comte de Dillon à son régiment ».

Le roi aurait, paraît-il, été au courant de cette liaison et, au dire de certain pamphlétaire 18, — tenons nous en garde contre une assertion qui peut être hasardée ! . — Louis XVI fournissait l'argent nécessaire au comte pour faire la partie de la reine ; c'est dire qu'il ne voyait pas d'un trop mauvais œil cette préférence, nous allions dire ce flirt de la reine, jusqu'au jour où une imprudence perdit les deux jeunes gens. « La reine, à un des bals qu'elle donnait au château, et pendant lesquels elle ne dansait presque plus qu'avec Dillon, prétendit avoir une palpitation de cœur effroyable ; elle fit mettre la main sur son cœur à son auguste époux, et après lui, au cher comte, qui eut la hardiesse de s'y prêter en la présence de son maître. Le roi prit mal la plaisanterie ; on craignait déjà pour Dillon, mais l'humeur ne tarda pas à disparaître. L'adroite (sic) Antoinette apaisa tout avec une caresse et quelques mots tendres ; l'amant reprit la confiance avec la faveur et le nigaud de mari rentra dans son insouciance et sa nullité ». C'est alors que Dillon, comme nous l'avons dit plus haut, fut envoyé dans un régiment, et que Madame de Guéméné fut chargée de sécher les pleurs de la belle souveraine. Quand le beau militaire revint de l'armée, la favorite intérimaire s'empressa de lui céder la place.

Nous sommes loin de tenir pour articles de foi les accusations des libellistes ; mais comment ne pas prendre au sérieux des allégations émanant de serviteurs dévoués, de témoins impartiaux comme Mercy-Argenteau, l'ambassadeur d'Autriche à la Cour de France, qui établit ses rapports de visu, avec l'unique préoccupation de renseigner en toute sincérité celle qui lui a accordé sa confiance ? Or, que dit Mercy à la date d'août 1777, c'est-à-dire des les premiers temps du règne ? Qu'il « s'est établi un nouveau genre d'amusement peu convenable, mais qui heureusement doit cesser avec la belle saison ». Et quel est ce divertissement de mauvais goût ? Vers dix heures du soir, il y a concert sur la grande terrasse de Versailles, auquel participent « les bandes de musique de la garde française et suisse. Une foule de monde se rendait sur cette terrasse, et la famille royale se promenait au milieu de cette cohue, sans suite et presque déguisée... Surtout pour la reine, de pareilles

promenades peuvent produire de grands inconvénients ; parmi cette nation, ou la jeunesse est si étourdie et si inconsidérée, on ne saurait être trop en garde contre les occasions d'être méconnue. C'est toujours M. le comte d'Artois qui est un des principaux promoteurs de ces sortes d'amusements 19».

Ces concerts cessèrent quand vint l'hiver, mais ils reprirent les années suivantes, pendant l'été. De nouveau, l'avisé diplomate déplore que le public ait la liberté de s'y rendre : "mais on a pris un peu plus de mesures que dans les années précédentes, pour écarter la mauvaise compagnie et l'empêcher de s'approcher de trop près des princesses royales".

Un mois plus tard, le vigilant Mercy signale à son impériale correspondante, que « ces promenades (de S. M. et des princesses, ses belles-sœurs) ont excité beaucoup de critiques à Paris ». Ne conte-t-on pas que la reine y a noué une intrigue avec « un jeune commis des bureaux de la guerre » ? Madame Campan, dont les dires en cette circonstance ne sauraient être suspectés 20, prétend qu'il était « assez spirituel et de fort bon ton ». Admettons, avec la femme de chambre de la reine 21, que l'aventure n'eut pas de suites fâcheuses, bien que les pamphlétaires aient autrement raconté l'épisode, mais quelle singulière tenue, pour une reine de France, que d'aller engager la conversation, sur un banc de jardin, avec le premier passant qui s'offre, fut-il poli de manières et du meilleur ton !

Il semble que la reine ait pris un plaisir particulier à ces promenades nocturnes, qu'on lui a si durement et justement reprochées. Il y eut surtout « ces fameuses parties des quatre coins, ou le Veto royal (Louis XVI) était toujours « le pot de chambre 22 », et qui prêtaient à une trop facile critique.

C'était une sorte de colin-maillard, où les femmes de la Cour, les femmes de chambre, les femmes des premiers commis, des bourgeois, des valets du château et même les grisettes se mêlaient et se promenaient ensemble dans l'obscurité. On finit par se déguiser. La reine, Monsieur et le comte d'Artois et « leurs singes » couraient la terrasse et même les bosquets : les femmes avec des capotes et les hommes avec des redingotes et de grands chapeaux rabattus sur le nez. On se perdait, on se retrouvait et tout était au mieux dans le meilleur des mondes possible 23 .

Ces nocturnes, comme quelqu'un les baptisa d'une expression assez imagée, durèrent pendant tout l'été. On finit par interdire au public les promenades du parc après souper, mais on fit illuminer une partie des bosquets : c'est dans l'un de ces bosquets qu'on installa un trône de fougères, et la on se mit à jouer à un jeu qui nous est décrit en termes qui ne laissent malheureusement aucune place à l'équivoque.

« On élisait un roi... Il donnait ses audiences, tenait sa cour et rendait justice sur les plaintes qui lui étaient adressées par son peuple représenté par les gens de la Cour..., par le roi et la reine, qui venaient se dépouiller de leur grandeur au pied de ce trône factice. On faisait au nouveau roi les plaintes plus originales les unes que les autres : les peines et les récompenses ne l'étaient pas moins. Mais au bout de ces plaisanteries, qui ne pouvaient faire qu'un bon effet,- Sa Majesté, qui était presque toujours Vaudreuil, prenait fantaisie de faire des mariages ; il mariait le roi avec une femme de la Cour, la reine avec un des hommes (on a remarqué qu'il se l'appropriait presque toujours). Il en faisait de même pour les autres hommes et femmes de la société ; il les faisait approcher par couples au pied du trône, ordonnait que chacun se prit par la main, et là... on attendait le mot sacramentel, qui était decampativos. Aussitôt prononcé, chacun avec sa chacune fuyait à toutes jambes vers un des bosquets qu'il choisissait ; défense, de par le roi des Fougères, de rentrer avant deux heures dans la salle du Trône ; défense d'aller plus d'un couple ensemble... défense de se voir, de se rencontrer, de se nuire, de se chercher, ni de se parler. On assure que ce jeu plaisait fort au roi, qui trouvait fort plaisant de se voir ainsi détrôné sur l'herbe par Vaudreuil 24 . »

L'opinion publique faisait fausse route : Vaudreuil aimait ailleurs. Le comte Rigault de Vaudreuil, qui régnait dans le salon de la comtesse Jules de Polignac, était un des hommes les plus séduisants de la Cour. Il avait fait la guerre de Sept ans et s'y était distingué pour sa bravoure. « Grand, bien fait, élégant », il était, « dans la conversation, sérieux ou plaisant à propos ; il avait le mot juste, contait à ravir et savait écouter ». La comtesse d'Hénin disait qu'à sa connaissance, il n'y avait que deux hommes qui sussent parler aux femmes : l'acteur tragique Lekam et Vaudreuil. Mais il gâtait

ces heureuses qualités par ses emportements coléreux. « Personne n'a jamais poussé la violence si loin, écrit de lui Besenval, la moindre contrariété le mettait hors de lui. »

Il n'avait ni un jugement profond, ni des vues élevées, mais on lui prêtait des goûts littéraires et artistiques ; il se plaisait dans la société des écrivains, des peintres et des musiciens, chantait lui-même agréablement et passait pour le meilleur auteur mondain qu'il y eut à Paris. Poète à ses heures, nul n'aiguisait mieux l'épigramme. Marie-Antoinette se montra un jour à son bras, « en déshabillé blanc, les cheveux en désordre » ; ce qui, on le devine, produisit le plus déplorable effet sur celui qui en eut la vision 25 .

C'est avec Vaudreuil que Marie-Antoinette joua le Barbier de Séville, au Petit-Trianon, la reine tenant le rôle de Rosine, Vaudreuil celui d'Almaviva. Vaudreuil joua si bien que « le bruit se répandit que le personnage d'amoureux de la reine ne se bornait pas pour lui au théâtre ». On prétend cependant qu'il ne lui plaisait guère et que, si elle le combla de faveurs — il avait été nommé gouverneur de la citadelle de Lille, grand fauconnier, etc. — c'est à Madame de Polignac qu'il le dut. Toujours est-il que, lorsqu'il se mit sur les rangs pour être gouverneur du dauphin, le roi et la reine furent d'accord pour l'écarter, à cause de la violence de son caractère. Il était arrivé à fatiguer ceux qui lui témoignaient le plus d'intérêt par ses exigences et ses allures impérieuses. Madame Campan a relaté qu'à Trianon, en 1786, il s'oublia jusqu'à casser, dans un accès de colère, la queue de billard de la reine, objet d'art d'un grand prix : taillée dans une dent d'éléphant, la crosse en était d'or et travaillée avec infiniment de goût.

Amant en titre de Madame de Polignac, dont nous aurons à dire le rôle auprès de Marie-Antoinette, Vaudreuil, par cette entremise, maîtrisait autant la reine que s'il l'eut eue à son entière dévotion ; Fange, comme on appelait dans l'intimité Mme de Polignac, « plus avide que tendre » (disait d'elle Marie-Thérèse), s'entendait mieux que personne au monde à faire la fortune de ceux qui lui étaient attachés, soit par une liaison régulière, comme son mari, qu'elle fit nommer sans retard grand-officier de la couronne, soit par des liens plus doux, comme Vaudreuil, Adhémar ou Besenval, mais Vaudreuil avant tous les autres. « En tout cela, la jolie femme (la Polignac) était menée par deux démons : Diane, sa belle-sœur, bossue, galante, d'esprit malin, pervers ; et son ami Vaudreuil, un violent créole, colère, emporté 26), provocant. Voilà les maîtres de la reine 27 . » C'est à Diane de Polignac que la reine, émue de certains propos scandaleux qui lui étaient revenus aux oreilles, dit un jour : « Est-il vrai que le bruit court que j'ai des amants ? — On tient bien d'autres propos sur Votre Majesté, répondit la comtesse. — Lesquels ? — On dit que le beau Fersen est le père du dauphin ; M. de Coigny, de Madame Royale ; le comte d'Artois, de M. de Normandie. — Et la reine d'interrompre avec vivacité l'énumération, pour demander : « Et la fausse couche ? » Commérages de l'Œuf, dit en guise de commentaire celui qui reproduit cette conversation 28 ; mais est-il confirmation meilleure de ce que nous avons déjà montré, que c'est dans son entourage même que la reine a compté ses pires ennemis ; comment eut-il pu en être autrement, alors qu'elle favorisait les uns au détriment des autres ? Passons donc rapidement en revue ceux qui ont reçu les marques ostensibles d'une préférence qui éclatait à tous les yeux, au point que les défenseurs les plus obstinés de Marie-Antoinette n'osent y contredire.

## NOTES DU CHAPITRE XVI

1. « La chevalerie et le roman sont contrariés, qu'y faire ? Les pièces originales sont là telles quelles ; elles parlent ou elles se taisent, elles font foi. Les conditions modernes de l'histoire sont à ce prix. » Nouveaux Lundis, X, 355.
2. Nouveaux Lundis (Paris, Michel Lévy, 1867), t. VIII.
3. Revue rétrospective, de Taschereau (1833).
4. Lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 31 octobre 1771 (Correspondance publiée par Geffroy et d'Arneht).
5. L'ambassadeur Mercy-Argenteau note que la reine « se formait une trop mince idée du caractère et des facultés morales de son époux ». Et celui qui rapporte ce jugement d'un des conseillers les

plus clairvoyants de Marie-Antoinette, brosse, en manière de corollaire, ce portrait fort bien venu de Louis XVI : « Dévoué au bien public, économe jusqu'à la minutie, réglé dans ses habitudes, laborieux et appliqué, sérieusement instruit, ses qualités mêmes n'étaient pas de nature à être appréciées par une petite tête frivole et dissipée... Gauche dans ses manières, avec une démarche lourde et comme titubante, d'un embonpoint précoce, d'ailleurs irrésolu, débonnaire jusqu'à la faiblesse, malgré des coups de boutoir parfois désobligeants, absolument nul alors au point de vue conjugal, il n'avait rien qui put inspirer à une jeune femme l'amour ou le respect. Marie-Antoinette l'appelait le pauvre homme dans le cercle de ses intimes ou, quand il jouait, on avançait la pendule pour le faire aller coucher plus tôt. » Ce portrait psychologique est de tous points exact et, pour le composer, M. Gustave Desjardins (Cf. le Petit Trianon, histoire et description ; Versailles, 1885) n'a eu qu'à s'inspirer des divers Mémoires du temps ; n'est-ce pas dans un de ces Mémoires qu'on lit qu'à Versailles, après son déjeuner, le roi montait, pour se distraire, dans les combles du palais, et de là avec une lorgnette, épiait les rares carrosses qui faisaient leur apparition dans l'immensité vide de l'avenue de Paris ? (Souvenirs d'un page, par le comte F. d'Hezecques; Paris» 1873,160). On sait que le jeu favori du roi, à Trianon, était le loto : cela peint le bonhomme.

6. C.- A . Sainte-Beuve, Causeries du Lundi, t. IV (nouvelle édition) ; Paris, Garnier frères, 252.

7. Id., 255.

8. Il avait cependant, parfois, des sursauts d'humeur, comme le jour ou, parlant de Saint-Cloud, il dit que le séjour de cette ville lui répugnait, parce qu'il n'y voyait « que des croquants et des câlins » . M . de Lescure, Correspondance. secrète, I, 595) ; mais ces manifestations de virilité étaient passagères ; le plus souvent, il fermait les yeux et ne sortait pas de sa torpeur.

9. Le Nouveau Paris, de Séb. Merciek, nouvelle édition, 35-6.

10. Lettre de Marie-Antoinette, du 15 décembre 1775.

11. Lettre de Marie-Thérèse, du 2 juin 1775.

12. P. de Nolhac, la Reine Marie-Antoinette, onzième édition (1599), 30.

13. L'auteur du Portefeuille d'un baron rouge, qui est resté inconnu (Cf. Marie-Antoinette devant l'histoire, par M. Tourneux ; 2° édition, 1901, 38), fait ce portrait du comte d'Artois : « Le comte d'Artois, frère du Roi, était le seul parmi les hommes dont, elle parut être occupée. Leur état, leur âge et leur caractère les rapprochaient trop, pour qu'entre eux deux il ne s'établît pas une grande familiarité. Leurs goûts pour les plaisirs bruyants, pour les courses, pour les fêtes et les spectacles, étaient les mêmes. Leurs amusements étaient certainement ceux de l'innocence et leurs jeux ressemblaient aux espiègeries de l'enfance, quoique déjà, l'un et l'autre, dans un âge où la nature a des besoins urgents et continuels, et où un mauvais coup est bientôt fait, surtout quand on a la facilité de le faire. Le comte d'Artois, partout où il se trouvait, se mettait à son aise. La reine, de son côté, se délivrait, autant qu'elle pouvait, de toute étiquette de cour, qu'alors elle regardait comme très inutile à son rang et dont les souveraines ne croient avoir besoin que quand elles commencent à vieillir. Le château de Marles lui plaisait infiniment. Les bosquets de Cithère n'eurent rien de si délicieux que les jardins et le parc de cette maison de plaisance. En 1774, la Cour y établit son séjour. Les promenades nocturnes étaient un des grands plaisirs de la reine. Dans les belles nuits de l'été, elle aimait, tantôt avec un petit cortège, tantôt seule, tantôt avec le comte d'Artois, à courir et à s'égarer dans les sombres et fraîches allées de ce parc... » Bien autrement violents se montreront les pamphlétaires. Dans les Amours de Charlot el de Toinette p. 105, du tome II du Momus redivivus ou les Saturnales françaises, etc., A Latipolis, 2496 : Enfer de la Bibliothèque nationale, Y 713-714), il est question des amours, tout à fait charnels, du comte d'Artois et de la Reine : c'est une poésie très licencieuse, par endroits assez spirituelle, mais dont on ne tire aucune induction. La note en est trop violente, trop outrancière, pour qu'on y attache une valeur quelconque. Cette pièce parut en 1789) ; c'est à peu près l'époque où a commencé le débordement de libelles qui ont assailli la malheureuse reine et contre lesquels elle se défendit si maladroitement.

14. Ce fut à un bal donné par M. de Viry, qu'elle se plut à intriguer un jeune seigneur étranger, le marquis Caraccioli, ambassadeur de Naples, et lui laissa prendre certaines libertés, au moins de langage. Le gentilhomme fut confus, quand il sut qu'il avait eu affaire à la reine, qu'il n'avait pas reconnue.



15. Nolhac, op. cit., 31.
16. Id., loc. cit., 78.
17. Le Portefeuille d'un Baron rouge (Bibl. nationale. Lb 39).
18. Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, pour servir à l'histoire de cette princesse. Il en existe plusieurs éditions, qui sont minutieusement décrites, au point de vue bibliographique, par Maurice Tourneux, op. cit., 39-45.
19. Geoffroy et d'Aneth, Corr. secrété, t. 111 .
20. On sait que les Mémoires de Madame Campan furent « écrits de mémoire et bien longtemps après que s'étaient passés les événements qui y sont racontés ». Il faut donc se défier de certaines de ses assertions ; mais, en ce qui concerne la reine, elle aurait eu plutôt de la tendance à présenter tous ses actes sous le jour le plus innocent, étant « sous la préoccupation constante de faire de Marie-Antoinette le plus grand éloge possible, afin d'effacer les accusations d'infidélité portées contre elle, et d'échapper aux reproches d'ingratitude qui lui avaient été prodigués ». V. les Observations de J. Flammermont, sur les Mémoires de Madame Campan (Bibl. nat., L 29 a 41).
21. Mme Campan s'est donné beaucoup plus de crédit quelle n'en avait en réalité ; elle n'était qu'une des douze femmes de chambre attachées au service de la reine. Elle l'a, du reste, reconnu elle-même : « Les douze femmes ordinaires servaient quatre par semaine et deux par jour ; ainsi, les quatre femmes qui avaient servi une semaine avaient quinze jours de repos, à moins qu'on eut besoin d'une remplaçante ; et, dans la semaine de service, elles avaient encore deux ou trois jours d'intervalle. » Mme Campan n'était donc de service qu'une semaine sur trois et, en outre, dans cette semaine, elle jouissait de deux jours de repos : on peut calculer le temps qu'elle passait auprès de la reine ; encore doit-on ajouter que ses fonctions étaient subalternes et d'ordre purement privé ; ceci dit pour ne pas accorder une créance absolue à tout ce que relate cette mémorialiste en jupons.
22. Description de la Ménagerie royale d'animaux vivants, etc, cité par H. Fleischmann, les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette. Paris, s. d. (1901)).
23. Hist. de Madame du Barry, par Ch. Vatel, t. 111, 388 et suiv.
24. Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette, 48.
25. Conversations recueillies à Londres, pour servir à l'histoire d' une grande reine. Paris, 1807, in-B°.
26. « Celui-ci, écrit M. de Nolhac, en parlant de Vaudreuil, le meilleur ami du comte d'Artois, est aussi le véritable maître du salon de la favorite. Il y affirme un despotisme maladif, qu'expliquent ses langueurs, ses vapeurs, ses crachements de sang. Il est d'ailleurs, quand il le veut, la séduction même... Lorsqu'il parle, son visage, détruit par la petite vérole, s'embellit et rayonne... A la moindre contrariété, il s'emporte en fugitives colères. » Hist. de Marie-Antoinette, 211-2 .
27. Michelet, Histoire de France, t. XIX, chap. xv.
- 28 M . de Lescure, Correspondance secrète, etc, t. 11,483.

## CHAPITRE XVII

### LES AMOUREUX DE LA REINE

Parmi les gentilshommes qui papillonnaient autour de la jeune souveraine, il en est un qui « a eu un moment assez de crédit pour combattre Madame de Polignac, pas assez pour la renverser 1 ». Il s'agit de Coigny, un fidèle de Chanteloup, que les Choiseul avaient placé auprès de la reine, pour y maintenir leur influence. Il faut supposer, pour le moins, que celle-ci s'est compromise publiquement avec « ce seigneur aimable, d'une belle figure... et la tournure la plus satisfaisante », pour qu'on ait pu dire, à la naissance du dauphin, que l'enfant était de Coigny. « Je n'obéirai pas à un fils de Coigny », s'était écrié insolemment le due d'Orléans. Nous sommes sur ce point de l'avis de Michelet 2 : l'imputation, malgré les apparences, était injuste ; la reine, au moment où l'enfant royal fut conçu, venait de chasser un ami de Coigny ; eut-elle accompli cet acte, si elle avait redouté des représailles ? Et. cependant, il n'est pas de fumée sans feu. Il n'est pas douteux que Coigny occupait à la Cour une position considérable. Il était, au dire de Madame

Campan elle-même, aussi bien vu par le roi que par la reine ; et Mercy l'accuse, sans réticences, d'abuser de son influence, pour « extorquer de cette princesse des grâces qui occasionnent des plaintes continuelles dans le public ». Le Livre rouge porte à son nom, en 1783, des sommes importantes. Il avait, de plus, obtenu la survivance de la charge de premier écuyer du roi pour son fils. Plus tard, lorsqu'on voulut lui retirer certaines des faveurs dont on l'avait comblé, il eut une explication très vive avec le roi, qui ne sut que répondre, à quelqu'un qui s'étonnait qu'il ait pu tolérer pareille attitude : « Nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi ; je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé ! » Cette exclamation en dit long sur la liberté qu'étaient arrivés à prendre les favoris de la reine. Quant aux pamphlétaires, nous le répétons une fois encore, on n'est pas tenu de les croire sur parole ; aussi ne retiendrons-nous ce qui suit qu'à titre d'indice, de présomption tout au plus : « Chacun raisonne sur cette grossesse (lorsque la reine était enceinte, en 1781)... on chercha le héros, il fut aisé à trouver : on nomma le duc de Coigny, et toutes les conjectures se réunirent en sa faveur. Ce seigneur aimable, d'une belle figure, ayant les mœurs les plus douces et la tournure la plus satisfaisante, des yeux qui parlent beaucoup et une santé en tous points différente de l'aspirant Dillon (sic), avait depuis quelque temps fixé les regards de la reine ; il s'était conduit avec la plus grande circonspection et l'aurait ménagée, si elle n'eut pas elle-même cherché la publicité par ses imprudences. On calcula l'heure, le moment et le lieu où la grossesse s'était opérée. On rappela un bal de l'Opéra, où la reine s'était masquée en capote grise et avait fait masquer de même plusieurs femmes de sa suite ; le duc était seul dans une loge aux secondes : à la faveur du déguisement, Antoinette se perd parmi ses compagnes, se glisse dans la foule et vole à la loge. Quelques minutes après, la suite, inquiète, cherche la princesse ; on la trouve sortant de la loge, et si agitée de l'acte qu'elle venait de faire, qu'elle tomba presque évanouie sur l'escalier... Madame de Guéméné, dont l'outrage était le plus récent, fut celle qui se contenta le moins dans ses propos ; elle fut disgraciée avec dureté, renvoyée de la Cour et remplacée dans sa charge de gouvernante par Madame de Marsan, malgré son sermon si infructueusement et si maladroitement fait 3. »

Du parti Choiseul comme Coigny, le duc de Guines paraît s'en être tenu à des tentatives malheureuses.

Sentant une résistance inexplicquée, Guines a voulu brusquer les choses, achever sa victoire, trancher du mentor. Mais Marie-Antoinette, qu'on mène si facilement tant qu'elle l'ignore, ne veut même pas admettre d'être conseillée. A un voyage de Marly, Guines est si mal reçu qu'il quitte la Cour brusquement, sous le prétexte d'une attaque de goutte, retourne à Paris, et, huit jours durant, fait défendre sa porte. Quand il revient, il doit s'estimer content de n'être pas exilé de cette société qu'il avait rêvé de diriger 4.

Guines avait joui, pendant un certain temps, d'un réel ascendant sur Marie-Antoinette. Nommé ambassadeur en Angleterre, il avait profité de ses hautes fonctions pour faire de la contrebande, jouer sur les fonds publics, et faire des paris illicites par la divulgation de secrets d'État ; sans l'intervention de la reine, qui s'était déclarée pour lui contre les ministres, contre l'opinion, contre le roi lui-même, il risquait de perdre une situation à laquelle il tenait fort. Son train de vie fastueux l'avait fait surnommer, à Londres, Guines le Magnifique. Très coquet de sa personne et sentant l'obésité le gagner, il commandait pour chaque habit une culotte ou il fut à l'aise et une autre plus étroite. Lorsqu'il s'habillait, son valet de chambre lui demandait gravement : « Monsieur le Duc s'assoit-il aujourd'hui ? » S'il devait rester debout, il montait sur deux chaises et descendait dans la culotte étroite tenue par deux de ses gens. Il aimait le persiflage, qu'il pratiquait tout en gardant une gravité imperturbable. Il était amateur de musique, ce par quoi il avait beaucoup plu à Marie-Antoinette, très musicienne comme on sait. Il excellait à jouer de la flûte, ce qui l'avait fait admettre dans l'intimité du grand Frédéric, qui se piquait d'être très fort sur cet instrument.

Jusqu'à présent, nous n'avons relevé que des griefs assez mal définis à la charge de Marie-Antoinette ; et cependant, peut-on dire que l'on soit autorisé à incriminer tout au plus la fragilité de la femme, la coquetterie d'une « personne affectueuse et vive, tout entière à ses impressions, amie des manières élégantes et des formes chevaleresques, ayant besoin tout simplement aussi d'épanchement et de protections » ? N'oublions pas qu'il y a autre chose que des apparences, il y a

eu des insinuations, plus ou moins perfides, et qu'il faut prendre corps à corps pour les confirmer ou en avoir raison.

« Aujourd'hui encore, écrit Sainte-Beuve, lors qu'on veut citer quelque témoignage qui dorme à penser contre Marie-Antoinette, le témoignage de quelqu'un qui compte, c'est dans les Mémoires du baron de Besenval qu'on va le chercher. » Ce nom de Besenval se retrouve dans une de ces mille et une épigrammes qui couraient les salons et la rue :

La reine dit imprudemment

A Besenval, son confident :

« Mon mari est un pauvre sire » ;

L'autre répond, d'un ton léger :

« Chacun le pense sans le dire,

Vous le dites sans y penser ».

Besenval avait été un des quatre garde-malades —des trois autres, deux nous sont connus : les ducs de Coigny et de Guines ; le troisième est un étranger, dont nous reparlerons, le comte Esterhazy — qui avaient été chargés de veiller Marie-Antoinette<sup>6</sup>, à Versailles d'abord, puis à Trianon, lorsque la reine, après la naissance de Madame Royale, fut atteinte de la rougeole. On pense si on murmura de cette familiarité insolite ! Les femmes en charge protestèrent contre leur exclusion au profit des courtisans d'une réputation trop bien établie, et quelqu'un se serait malicieusement écrié à cette nouvelle : « Quelles seraient, au cas où le roi tomberait, malade les quatre dames chargées de le garder ? »

C'est Besenval lui-même qui a laissé entendre qu'il aurait été le héros d'une aventure qu'on s'est plu malignement à exploiter contre l'honneur de la reine et qui, véritablement, ne résiste pas à l'analyse. Voici les faits.

Au mois de mars 1778, on apprenait qu'un duel allait mettre aux prises le comte d'Artois et le duc de Bourbon. La dispute, cause première du duel, était venue d'un point d'étiquette, sur lequel les deux personnages n'avaient pu se mettre d'accord. Futile prétexte, on l'avouera. Le baron de Besenval devait servir de second à l'un des deux adversaires ; la reine, qui ne dissimulait pas son inquiétude à l'endroit de son beau-frère, demanda qu'on lui amenât Besenval, qu'elle voulait entretenir en particulier, afin de tâcher d'amener une réconciliation et d'empêcher, si possible, la rencontre. Mais elle tenait à ce que le roi ne fut nullement instruit de la démarche, et que celle-ci eut lieu dans le plus strict secret. Elle envoya, en conséquence, chercher en grand mystère, par son bibliothécaire, M. Campaii (beau-père de la femme de chambre, à laquelle on doit de connaître l'incident), Besenval, qu'il conduisit avec un luxe de précautions que sa fatuité crut devoir favorablement interpréter, auprès de Marie-Antoinette. Avant d'entendre le récit de l'expédition de la bouche du baron, n'oublions pas de dire qu'il était alors un galant quelque peu défraîchi, étant âgé de plus de soixante ans à l'époque où le fait se serait passé. Maintenant, cédon-lui la parole. « A peine étais-je dans le cabinet du roi, conte Besenval, que j'aperçus Campan, secrétaire du cabinet de la reine, qui me fit un signe de tête ; j'allai à lui ; il me dit, n'ayant pas l'air de me parler : « Suivez-moi, mais de loin, pour qu'on ne s'en aperçoive pas ». Il me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers, qui m'étaient entièrement inconnus, et lorsque nous fûmes hors d'état d'être vus ni entendus :

« Monsieur, me dit-il, convenez que ceci a bon air ; mais ce n'est pas tout à fait cela, car le mari est dans la confidence. — Mon cher Campan, lui répondis-je, ce n'est pas quand on a des cheveux gris ou des rides, qu'on s'attend qu'une jeune et jolie reine de vingt ans vous fasse passer par des chemins aussi détournés, pour autre chose que pour des affaires. — Elle vous attend, reprit-il, avec beaucoup d'impatience. » Il achevait à peine de parler, que nous nous trouvâmes à hauteur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte... Campan m'introduisit, par une issue détournée, dans une chambre où il y avait un billard, que je connaissais pour y avoir souvent joué avec la reine, ensuite dans une autre que je ne connaissais point, simplement mais commodément meublée. Je fus étonné non pas que la reine eut désiré tant de facilités, mais qu'elle eut osé se les procurer. » C'est contre ce passage de Besenval que Madame Campan s'est indignée, en des termes tels qu'on a pu dire que Marie-Antoinette, loin d'être innocentée, a été compromise par sa trop zélée

femme de chambre. Madame Campan s'empare jusqu'au point d'écrire : « Dix feuillets imprimés de la femme Lamotte (celle de l'Affaire du collier), dans ses impurs libelles, ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de Marie-Antoinette que ces lignes écrites par un homme qu'elle honorait d'une bienveillance aussi peu méritée. » Et plus maladroitement encore, elle relate que le baron, aussi fat que présomptueux, avait osé faire une déclaration d'amour à la reine, ce qui était la cause du refroidissement dont Besenval feignait d'ignorer le motif. Or Besenval s'était borné à faire à la reine une déclaration d'attachement à ses intérêts, et il lui avait déplu en voulant lui arracher son secret et en manifestant l'intention de la gouverner. Tout concourt à le prouver 7 . Comment la Reine l'aurait-elle, en effet, admis plus tard dans son intimité, au point de le choisir comme un de ses quatre gardes du corps, dans les circonstances que nous avons rappelées plus haut, s'il lui avait manqué de respect ?

Mercy dit de Besenval qu'il était « avantageux, fat et léger », et il s'étonne que la reine ait pu s'enticher d'un pareil personnage ; mais « il avait une belle taille, une figure agréable, de l'esprit, de l'audace » ; toutefois, « ses manières étaient trop libres et sa galanterie de mauvais ton ; même entre hommes, sa conversation était plus cynique que piquante et sa gaieté plus railleuse qu'enjouée ». C'était, à véritablement parler, un intrigant << d'autant plus dangereux, qu'il cachait son astuce sous les dehors de rondeur et de franchise d'un bon et brave Suisse >>.

A propos de Besenval, il nous revient en mémoire un mot que nous dit, un jour, l'ancien conservateur du Musée de Versailles, le très distingué M. de Nolhac, à qui nous demandions son opinion sur Marie-Antoinette : — « Aurait-elle voulu trahir la foi conjugale, nous répondit notre aimable interlocuteur, qu'elle ne l'aurait pu ; la topographie des lieux s'y opposait. » Cependant, à lire la relation de Besenval, et à s'en rapporter à d'autres documents 8 , cet argument n'est rien moins que convaincant.

N'est-ce pas un des pages de Marie-Antoinette, je comte Félix d'Hezecques, qui raconte que, visitant les cabinets de la reine après le 6 octobre, il parcourut un labyrinthe de passages qui lui étaient inconnus, et dont plusieurs étaient encore matelassés et dans le désordre ou les avait laissés le départ de la reine ? « Je pénétrai ainsi, dit-il, dans une foule de petits appartements dépendants de celui de la reine et dont je ne soupçonnais pas même l'existence ; la plupart étaient sombres, n'ayant de jour que sur de petites cours ; ils étaient simplement meublés, presque tous en glaces et en boiseries. Je n'y vis de remarquable qu'un tableau de Madame Lebrun : c'était M. le Dauphin accompagné de sa sœur, donnant une grappe de raisin à une chèvre. » Cette multiplicité de pièces de service, qui n'étaient pas connues hors de « l'intérieur » de Marie-Antoinette, est bien propre à donner de la consistance aux injurieux soupçons auxquels a donné lieu l'aventure de Besenval, et c'est pourquoi Madame Campan, en ayant l'air de défendre sa maîtresse contre ces insinuations, l'accable davantage quand elle écrit : « Il (Besenval) n'avait pas pu avoir occasion de connaître l'existence de cet appartement, composé d'une très petite antichambre, d'une chambre à coucher et d'un cabinet ; depuis que la reine occupait le sien, il était destiné à loger la dame d'honneur de S. M . dans le cas de couches ou de maladies, et servait à cet usage lorsque la reine faisait ses couches. Il était si important que personne ne sût que la reine eût parlé au baron avant le combat, qu'elle avait imaginé de se rendre, par son intérieur, dans le petit appartement où M. Campan devait le conduire. » C'est, on peut le dire, le pavé de l'ours bien asséné.

Madame Campan n'était pas, autant qu'elle l'a prétendu, dans les bonnes grâces de la reine, qui éprouvait à son endroit non pas seulement de la défiance, mais de la terreur 9. Elle la soupçonnait d'être en relations suivies avec les pires ennemis de la monarchie, comme Brissot de Warville, Latouche-Tréville et autres ; n'était-ce pas assez pour justifier sa défiance ?

Accumulant maladroites sur maladroites, Madame Campan, toujours dans le dessein de prendre la défense de Marie-Antoinette, garantit intacte la vertu de cette princesse, en lui accordant le mérite d'avoir eu à se défendre contre de téméraires entreprises ; n'est-ce pas déjà trop parler ? C'est ainsi qu'à propos de Lauzun, un des soupirants de la reine, elle relate qu'il s'attira un jour, à la suite d'un tête-à-tête avec celle-ci, un : Sortez, Monsieur ! bien courroucé, qui nous éclaire suffisamment sur l'attitude que Lauzun avait du prendre pour s'attirer une telle injonction.

On a récemment 10 reconstitué la scène de l'expulsion de Lauzun, en la replaçant dans la pièce ou

l'on suppose qu'elle s'est passée. Lauzun entre par la première antichambre et la petite chambre noire qui conduit aux cabinets de la reine, dans la pièce qui nous occupe, et ou, selon Madame Campan se tenaient « les femmes qui annoncent dans l'intérieur de la reine ». Le duc est introduit dans une pièce attenante, celle qu'on appelle le cabinet doré. Peu de temps après, la reine ouvre la porte et dit le : Sortez, Monsieur ! que l'on connaît. Madame Campan, qui est dans la pièce des femmes de chambre, voit Lauzun s'incliner profondément et disparaître, et Marie-Antoinette dit, au seuil de son cabinet : « Jamais cet homme n'entrera chez moi ! » La scène devient fort claire... et la narration de Madame Campan équivaut ici à un témoignage direct.

S'il faut en croire Talleyrand, Lauzun avait tous les genres de séduction : il était « beau, brave, généreux, spirituel », menant de front dix intrigues amoureuses. N'ayant jamais connu de cruelles, il avait été de bonne heure remarqué par la reine, qui le voyait sans cesse à la chasse ou dans les salons de Madame de Guéméné. En ayant entendu parler par cette dernière et par Madame Dillon, Marie-Antoinette eut bientôt l'ardent désir de le connaître de plus près.

A s'en rapporter au dire du principal intéressé, il serait devenu en moins de deux mois une espèce de favori. Lorsque le moment fut venu pour Lauzun de rejoindre son régiment, la reine manifesta le désir qu'il ne s'éloignât pas ; il ne crut pas « (devoir) consentir ». Voyez-vous le fat ! « Elle (la reine) en parut véritablement affligée et vint, dans l'après dîner du même jour, à Montreuil, chez Madame de Guéméné, pour lui dire adieu et lui offrir de demander au roi la permission de le faire revenir à l'époque du sacre, ce qu'il avait refusé ! Mais la reine donna des ordres, et le départ du galantin fut retardé. Alors, sa faveur remonta au plus haut degré. La reine ne croyait pouvoir trop faire pour un homme qui voulait tout faire pour elle. »

Lauzun se montra au Bois de Boulogne avec la reine, qui sortait rarement sans lui, le faisait placer près d'elle au jeu, « marquait de l'humeur, lorsqu'il y avait assez de monde pour gêner l'occupation ou elle était presque toujours de lui ». Marie-Antoinette, en le présentant à sa confidente la plus intime, la princesse de Lamballe : « Je vous demande, dit-elle à son amie, d'aimer comme votre frère l'homme du monde que j'aime le mieux, et à qui je dois le plus ; que votre confiance en lui soit sans bornes comme la mienne. » Lauzun conte ensuite que les attentions qu'on lui prodiguait, l'intérêt qu'on ne craignait pas de lui témoigner, même en public, lui attirèrent des inimitiés et donnèrent l'essor à la médisance ; pour y couper court, il résolut de s'éloigner de la Cour pendant quelque temps et de passer en Russie, où la tsarine lui faisait les offres les plus avantageuses, s'il consentait à entrer à son service. Mais la reine l'ayant conjuré de ne pas l'abandonner, les yeux tout remplis de larmes, il aurait cédé à ses instances, touché lui-même « jusqu'au fond du cœur ». Ici, il convient de citer le texte, car il est significatif : « Elle me tendit la main ; je la baisai plusieurs fois avec ardeur, sans changer de posture. Elle se pencha vers moi avec beaucoup de tendresse ; elle était dans mes bras lorsque je me levai ; je la serrai contre mon cœur, qui était fortement ému. Elle rougit, mais je ne vis point de colère dans ses yeux. — «Eh bien ! reprit-elle en s'éloignant un peu, n'obtiens-tu rien ? — Le croyez-vous, répondis-je, avec beaucoup de chaleur ? Suis-je à moi, n'êtes-vous pas tout pour moi ? C'est vous seule que je veux servir, vous êtes mon unique souveraine. Oui, continuai-je plus tranquillement, vous êtes ma reine, vous êtes la reine de France. » Ses regards semblaient me demander encore un autre titre. Je fus tenté de jouir du bonheur qui paraissait s'offrir. Deux réflexions me retinrent : je n'ai jamais voulu devoir une femme à un instant dont elle pût se repentir, et je n'eusse pu supporter l'idée que Madame Czartoriska se crût sacrifiée à l'ambition. Je me remis donc assez promptement. » Ne ressort-il pas, à l'évidence, des phrases soulignées, la preuve que, s'il y a eu lutte, lutte morale s'entend, au moins chez l'un des partenaires, la chute ne s'est pas produite ?

Il y a certaine histoire d'une plume de héron blanc, que Lauzun avait portée à son casque, et que Marie-Antoinette mourait d'envie de posséder. Madame de Guéméné s'empressa de la porter à la reine qui, des le lendemain, l'arborait. « Jamais, dit-elle au donateur, je ne me suis trouvée si parée ; il me semble que je possède des trésors inestimables. » Une autre fois, voyant Lauzun jouer une forte somme contre le duc de Chartres, Marie-Antoinette lui dit : « J'ai tant de peur que, si je vous perds, je crois que je pleurerai. » Nous passons bien des détails <sup>11</sup>, mais n'avons-nous pas produit assez de preuves de l'étourderie, de la légèreté, des imprudences d'une souveraine encourageant un

de ses sujets à aller aussi loin dans la voie de la familiarité ? Qu'on parle, après cela, « d'une amitié émue, une de ces affections intermédiaires aux nuances indéfinies, perdues comme les couleurs de l'arc-en-ciel », d'un de « ces sentiments délicats qui font le désespoir des psychologues 12 » ; qu'il s'agisse d'amour ou d'amitié amoureuse, une épouse, une mère, une reine aurait du dans une Cour aussi corrompue que celle de Versailles, se tenir à l'abri des tentations contre les quelles l'avaient mise en garde ses plus sincères et désintéressés conseillers 13 .

Parmi ces conseillers, il en est un dont la conduite et le rôle auprès de la reine ont été diversement jugés : c'est l'abbé de Vermond. L'abbé de Vermond était un des hommes de confiance de Marie-Thérèse, que l'impératrice avait placé auprès de sa fille pour diriger son éducation et la conseiller. A entendre l'ambassadeur Mercy-Argenteau, « personne ne connaît mieux la reine que le digne et vertueux ecclésiastique qui est son lecteur. Cet homme, qui est un exemple unique de probité, de zèle et de lumières, ne respire que pour le service et la gloire de son auguste maîtresse 14 ».

Admettons que ce soit là une opinion empreinte de partialité. Mercy, étant un des agents de Marie-Thérèse auprès de Marie-Antoinette, devait prendre nécessairement la défense d'un de ses collègues, mais nous pouvons puiser à une autre source d'informations. Voici un portrait, du à la plume du comte de La Marck, qui donne l'impression d'être croqué d'après nature et écrit sans prévention :

C'était, dit l'ami de Mirabeau, en parlant de Vermond, un esprit médiocre, mais avec les qualités d'un bon homme de cœur reconnaissant. Il était attaché à la reine avec passion, très bavard, sans être indiscret cependant. Marie-Antoinette le regardait comme un homme fort ordinaire d'esprit, et comptait plus sur son dévouement que sur ses lumières. Elle ne l'écoutait avec attention que lorsqu'il lui transmettait quelque message de Mercy, et alors elle ne prenait de ces mes sages que ce qui lui paraissait convenir, sans jamais permettre à l'abbé d'insister et de revenir à la charge 10

La note malveillante, c'est naturellement Madame Campan qui, emportée par son zèle maladroit, nous l'apporte. Tous ceux que cette femme de service soupçonnait de contrecarrer son influence, elle leur découvrait de l'ambition, elle les déclarait possédés du génie de l'intrigue. Au début, Vermond était tenu en suspicion à la Cour, parce qu'on savait qu'il avait collaboré à l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot, et qu'il s'était par là même enrôlé sous la bannière de la philosophie. Louis XVI lui en avait garde rancune, et il serait resté dix ans sans lui adresser la parole 16 . Mais l'abbé devait plus tard acquérir assez de crédit, grâce à la reine qui le soutenait en toute occasion, pour faire nommer jusqu'à un archevêque. A partir de ce jour, « il demanda à la reine qu'elle voulut bien ordonner que son appartement au grand commun fut agrandi, lui disant qu'étant obligé de donner des audiences à des évêques, à des cardinaux, à des ministres, il lui fallait un logement convenable à sa position. La reine le traitait toujours comme avant l'arrivée de l'archevêque à la Cour ; l'intérieur remarqua une seule nuance qui indiquait plus d'égards : le mot Monsieur précéda celui d'abbé ; et l'influence de la faveur fut telle que, dès cet instant, et par un mouvement spontané, non seulement la livrée, mais les : gens des diverses antichambres se levèrent; au passage de Monsieur l'Abbé 17 ».

La vindicative femme de chambre a perfidement insinué que l'abbé de Vermond « venait chez la reine tous les jours, mais évitait de prendre le ton imposant d'un instituteur, et ne voulait pas même, comme lecteur, conseiller l'utile lecture de l'histoire 18 ». Si la reine eut, toute sa vie, de l'éloignement pour les livres sérieux, c'est parce que l'abbé n'aurait pas lu à son auguste élève un seul volume rentrant dans cette catégorie. D'autres 19 ont dit que l'abbé avait indiqué le choix des ouvrages que devait ; lire la jeune reine, qu'il avait pour tout dire constitué une bibliothèque à son usage.

Le premier chef d'accusation peut être aisément écarté. Vermond — la correspondance de Mercy-Argenteau avec l'impératrice 20 en témoigne — a multiplié au contraire ses instances auprès de la reine, pour qu'elle abandonnât les lectures frivoles. L'abbé parvint même à faire lire à sa royale élève, si distraite et légère, les Mémoires de l'Estoile, l'Histoire romaine de Laurent Echard, l'Histoire d'Angleterre, de Hume, et quelques autres livres du même genre. Mais l'abbé avait à lutter sans cesse contre l'influence de Madame Campan et de son beau-père, dont les affaires se seraient mal accommodées d'une reine sérieuse et occupée de ses devoirs 21 . Il paraît avéré que

l'abbé de Vermond a tenté de vains efforts pour fixer l'attention de la reine sur des sujets de piété, d'histoire et de morale, et. que Marie-Antoinette a plutôt prêté l'oreille aux suggestions de son bibliothécaire en titre, lequel était précisé ment M. Campan 22 , qui nous est représenté comme « un homme de plaisir, lettré, aimable, complaisant surtout... Il dut y avoir, à ce sujet, entre l'abbé et les Campan, des querelles dont la première femme de chambre lui garda rancune, car elle le drapa de belle façon dans ses Mémoires 23 ».

Il est établi aujourd'hui que c'est M. Campan qui a composé les bibliothèques de Versailles et de Trianon, destinées à la reine, et dont l'inventaire officiel a été fait pendant la Révolution ; quant aux livres trouvés aux Tuileries, on les transporta en bloc à la Bibliothèque nationale. Un publiciste contemporain 24 a relaté l'événement en ces termes : « Les différentes collections de livres qui existaient au château des Tuileries (sic) viennent d'être transportées à la Bibliothèque nationale 25. La plus considérable était celle de la reine : elle consistait principalement en un grand nombre d'ouvrages de littérature française, anglaise et italienne. Les livres étaient reliés en maroquin, avec l'écusson de France. et le sien propre, à l'exception des ouvrages anglais, qui ont une reliure anglaise. On y remarque... beaucoup de beaux exemplaires d'ouvrages sur différentes parties des sciences, qui lui avaient été offerts par leurs auteurs 26, ou qui lui venaient des souscriptions faites par la Cour ; une collection considérable de pièces de théâtre ; une suite très curieuse de partitions d'opéras des grands maîtres italiens, et principalement la collection complète des ouvrages de Gluck. Les ouvrages de Lavater et d'autres écrits singuliers se trouvent dans cette bibliothèque, qui annoncent un esprit curieux et cultivé. Ce qui nous a étonnés, ç'a été de n'y voir que très peu de livres écrits en allemand, langue du pays de Marie-Antoinette. »

La composition de cette bibliothèque, à laquelle avait veillé l'historiographe Moreau, sous la surveillance du roi, atteste qu'outre la théologie et le théâtre, les belles-lettres, la littérature étrangère et l'histoire y occupent une large place. Par contre, dans la collection du Petit Trianon, dont le catalogue a été publié 27, « les sujets amusants dominant 28 ».

Comme livres de science proprement dite, nous n'avons relevé que le Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle, de Valmont de Bomare (édition de 1776) ; les Mémoires pour servir à l'histoire des insectes, de Réaumur (1784) ; le Nouveau Dictionnaire universel et résumé de médecine, de chirurgie et de l'art vétérinaire, etc. (1772) ; le Dictionnaire portatif de santé, de Vandermonde (1772-1777), et l'Encyclopédie, dont l'exemplaire se trouve à la bibliothèque du Lycée de Versailles. C'est tout, comme ouvrages scientifiques ; et c'est bien peu, en comparaison de tous les livres, frivoles ou pires, comme — pour ne citer que quelques titres — les Galanteries des rois de France, les Contemporaines, de Restif de la Bretonne, et les Contes de La Fontaine ! La bibliothèque de Trianon était, il est vrai, la bibliothèque de campagne ; aux Tuileries, le choix avait été plus sévère.

Le roi empruntait souvent les livres de cette bibliothèque 29 ; sans doute fut-il le seul à consulter les Leçons de physique expérimentale, les Recherches sur les causes particulières de l'électricité, etc, du savant abbé Nollet ; le Spectacle de la nature, de l'abbé Pluche ; le Dictionnaire botanique et pharmaceutique, du bénédictin dom Nicolas Alexandre ; l'Abrégé de l'histoire des plantes usuelles, de Chomel ; l'Avis au peuple sur sa santé, de Tissot ; les Œuvres physiques et anatomiques, de Jamain, bien que Louis XVI n'ait jamais montré une inclination marquée pour la physique ou l'histoire naturelle ; peut être a-t-il été plus intéressé par la Dissertation sur l'inoculation de la petite vérole (sic), lorsqu'il se fut résolu à faire inoculer les enfants royaux 30.

Quant à la reine, on sait, de source certaine, qu'outre qu'elle lisait très peu, elle n'avait aucun goût 31 pour les lectures sérieuses. Le baron de Besenval, un de ses familiers, prétend qu'« elle n'a jamais ouvert un livre ». C'est, évidemment, exagérer. On n'ignore plus qu'elle avait fait mettre à part, pour les disposer dans un cabinet séparé, un certain nombre d'ouvrages, dont l'ensemble constituait ce qu'on a appelé les Livres de boudoir de Marie-Antoinette. N'y cherchez pas l'Imitation de Jésus-Christ, pas davantage le Petit Carême, de Massillon, ni Montesquieu, ni Bossuet, ni Pascal. Ce qu'on lui donnait à lire, à cette princesse d'esprit futile, ou ce qu'elle aimait lire, c'était Faublas, ou la Paysanne pervertie 32 , le Vice et la Faiblesse, les Suites d'un moment d'erreur, les Rendez-vous du parc de Saint-Cloud, les Confidences d'une jolie femme, les

Confessions d'une courtisane, le théâtre du licencié Collé, ou les fantaisies non moins polissonnes de Crébillon et de l'abbé de Voisenon. Inutile de chercher des boucs émissaires — Campan ou Vermond — pour leur faire endosser une responsabilité qui incombe presque entièrement à la jeune reine. Si on lui avait connu des goûts différents, se serait-on hasardé à peupler les rayons de sa bibliothèque intime d'aussi misérables productions ? La vérité est qu'on savait lui plaire en flattant ses préférences. Qu'on dise, après cela qu'il n'y a pas grand dommage à ce qu'« une femme de trente-cinq ans, peu dévote, très mondaine, feuillette sans grand scrupule, pour se distraire, les livres à la mode, en prenant la précaution de les faire enfermer à part », c'est une explication, ce ne saurait être une justification.

Il convient de faire observer qu'on retrouve nombre d'ouvrages du même genre dans la bibliothèque de Madame de Lamballe. Comme Marie-Antoinette, et l'on peut dire comme toutes les grandes dames de son temps, Madame de Lamballe avait une bibliothèque où, sans prédominer, les livres galants tenaient une place. A côté d'une collection considérable de Mémoires historiques ; d'Épistolaires, comme les Recueils des lettres de Madame de Sévigné, de Madame de Grignan ; des Manuels de piété et des Recueils de prières, attestant les sentiments religieux de la princesse ; un certain nombre de volumes consacrés à l'histoire naturelle, aux belles-lettres et à la mythologie, nous relevons, sur ce catalogue bibliographique, des livres plus que légers, comme le Paysan pervers, de Restif de la Bretonne ; les Ouvres badines complètes de M. de Caylus ; Daphnis et Chloé, avec les figures d'Audran, d'après le Régent ; les Œuvres complètes de Crébillon le fils, etc. Doit-on en conclure que cette rencontre « d'ouvrages de littérature légère, et même plus que légère », dans la bibliothèque de la princesse, est pour donner créance aux insinuations d'outrageantes dirigées contre leur détentricice, nous n'irons pas jusqu'à le prétendre ; outre qu'il n'est pas sur qu'elle ait seulement lu la plupart de ces livres, le large éclectisme qui a présidé au choix des exemplaires composant cette collection, ou l'on relève, au demeurant, une assez forte proportion d'ouvrages sérieux, les riches reliures dont la plupart sont habillés, plaident en faveur du goût de l'amie de la reine, et n'apportent aucun argument probant contre ses mœurs, qui n'étaient ni meilleures ni pires que celles de son temps. Pour Marie-Antoinette, nous nous sentons moins disposé à l'indulgence. N'oublions pas que c'est la reine, et non la femme que nous avons à juger, et de ce point de vue, nous sommes moins porté à l'innocenter.

Ce qu'on reproche, au surplus, à Marie-Antoinette, ce n'est pas tant ses lectures que d'avoir témoigné un peu trop ouvertement ses préférences à tel ou tel de ses adorateurs ; c'est d'avoir groupé autour d'elle « une société dont les membres commencèrent par désirer d'accaparer toutes les grâces<sup>33</sup> et finirent par se mêler de toutes les affaires de l'État<sup>34</sup> ». Et le plus grave, c'est que, dans le nombre, il y eut pas mal d'étrangers. L'un d'entre eux mérite une mention particulière. Le comte Valentin Esterhazy, qui commandait un régiment de hussards, était Hongrois ; la reine avait reporté sur lui l'amitié qu'elle avait jusqu'alors témoignée au baron de Besenval. Elle entretenait avec le « freluquet Esterhazy », comme l'appelle Mercy, une correspondance que le sévère Mentor jugeait « bien humiliante ». La reine avait désigné Esterhazy pour porter à Vienne la nouvelle de la naissance de Madame Royale. Marie-Thérèse, qui avait marqué son mécontentement de ce qu'« un jeune homme, sans rang distingué, ait le moyen de s'approcher de sa fille », fit sentir l'inconvenance qu'il y avait à charger un étranger d'une mission qui revenait de droit à un Français, et son auguste fille dut, quoique à regret, se soumettre aux volontés de l'impératrice. Elle dédommagea son favori, en le faisant nommer chevalier du Saint-Esprit, et en lui accordant un don de plus de cent mille livres, qui aurait, croit-on, servi à payer les dettes du bel officier.

Le prince de Ligne, seigneur aimable et spirituel, bien que né dans les États de Marie-Thérèse, n'inspirait pas à celle-ci plus de sympathie que le comte Esterhazy. L'impératrice le savait galant et quelque peu familier avec la reine, mais elle s'alarmait à tort sur le compte du prince, qui reconnaît lui-même qu'« on n'osait pas risquer devant elle (Marie-Antoinette) un propos trop libre, une historiette trop gaie ou une grosse méchanceté ». Il existe, du prince de Ligne, une page qu'on ne cite jamais<sup>35</sup>, et qui est un des portraits psychologiques les plus achevés qu'on ait faits de la reine de France. Il y a là des remarques qui dénotent une rare finesse d'observation, et qui nous aideront à mieux connaître le personnage auquel elles s'appliquent.



On a fait grief à Marie-Antoinette d'avoir blessé bien des gens par sa fierté, à quoi son panégyriste répond que « l'éclat de sa figure a fait tort à l'éclat de son règne ; les femmes qu'elle écrasait par la beauté de son teint et par son port de tête, voulant par jalousie lui faire tort dans la société, lui en firent comme reine. Frédégonde, Brunehaut, les Catherine et Marie de Médicis, les Anne et Thérèse d'Autriche n'avaient jamais ri ; Marie-Antoinette, à quinze ans, riait beaucoup : on la déclara moqueuse. Elle se défendit de deux grandes intrigues, de deux partis qui voulaient chacun lui donner un amant : on la déclara ennemie des Français. d'autant plus qu'elle traitait bien les étrangers, dont elle n'avait aucune importunité ni pièges à craindre. Une malheureuse dispute de visite de son frère, l'Électeur de Cologne, avec les princes du sang, ignorée par elle, déplâit à l'étiquette de la Cour : on la déclare fière. Elle dîne chez une de ses amies, et vient quelquefois chez l'autre après souper : on la déclare familière. C'est ce que ne diront pas le peu de personnes qui vivaient dans sa familiarité. Son tact en imposait autant que sa majesté. Il était aussi impossible de l'oublier que de s'oublier soi-même.

« Elle est sensible à l'amitié de quelques personnes qui lui sont le plus dévouées, on la déclare amoureuse ; elle en exigeait trop quelquefois pour leur famille, on la déclare inconséquente. Elle donne des petites fêtes et fait travailler à son Petit Trianon, on trouve tout cela bien bourgeois. Elle fait acheter Saint-Cloud, pour la santé de ses enfants et pour écarter le mauvais air de Versailles, on la déclare prodigue.

« Ses promenades le soir, sur la terrasse, à cheval 36 au Bois de Boulogne, quelquefois de la musique à l'Orangerie, paraissent suspectes. Ses plaisirs les plus innocents paraissent criminels.

« Elle a une bienveillance générale, on la déclare coquette. Elle craint de gagner en jouant, lorsqu'elle y est obligée, et je ne l'ai jamais vu perdre plus de mille louis (une bagatelle, quoi !). Elle dépense les trésors de l'État, elle en fait donner à l'empereur son frère ; c'est-à-dire que, pour arrêter une guerre prête à s'allumer entre le roi et lui, elle engage M. de Vergennes à prêter dix millions aux Hollandais qui en étaient le sujet : on la déclare traître à la France et plus sœur qu'épouse. » (Avouez, prince, que le reproche n'était pas sans fondement.)

Emporté par son zèle d'apologiste, Ligne va quelquefois un peu loin, mais écoutons le plaider jusqu'au bout.

« Il n'y a pas de femme de chambre favorite, de maîtresse de roi, qui ne fit plus de dépenses (singulière comparaison !). La reine recevait 600 louis le premier du mois et, à la vérité, les employait si bien à donner que, quinze jours après, souvent elle n'avait pas le sou ; et je l'ai vue emprunter vingt-cinq louis un jour dans son antichambre, pour une pauvre malheureuse qui était venue se jeter à ses pieds. » Tant qu'elle riait, chantait, dansait, on la déclarait frivole ; quand elle ne s'amusa plus, on la déclara intrigante. Vient ensuite un parallèle, assez imprévu, avec la vertueuse épouse de Louis XV.

Marie-Antoinette, « prisonnière d'État dans son château de Versailles, prenait quelquefois la liberté d'en traverser à pied, suivie d'un heyduck, une des galeries, pour aller chez Madame de Lamballe ou Madame de Polignac : quel scandale affreux ! La feuë reine Leczinska se rendait en chaise à porteur chez Madame de Talmont, sa cousine, ou elle trouvait assez mauvaise compagnie de jeunes Polonais, parents ou qui se disaient l'être des Leczinsky ».

Marie-Antoinette, sauf les jours d'étiquette, qui réglait sa toilette d'apparat, ne craignait pas de se montrer en cheveux, ce qui faisait chuchoter. Mais on ne disait rien de Marie Leczinska, « vieille de bonne heure, assez laide », toujours coiffée de bonnet ou « papillon », lorsqu'elle se rendait au spectacle ou l'on représentait « des pièces un peu fortes ». L'argument est, on l'avouera, assez mal choisi, et l'avocat compromet sa cause à la vouloir trop défendre. Courtisan supérieur, enfant gâté de l'art de plaire 37, le prince de Ligne parle de la reine comme d'une femme qui lui a témoigné des attentions auxquelles il est resté sensible, et dont il a conservé le souvenir reconnaissant. Ce cavalier servant était un galant homme.

Ligne avait, du reste, en matière d'amour, des idées arrêtées ; « car c'était, sous sa légèreté, une tête fort raisonnable et même réfléchie ». Quand Marie-Antoinette lui dit : « Ma mère trouve mauvais que vous soyez si longtemps à Versailles ; allez passer quelques jours à votre commandement ; écrivez des lettres à Vienne, pour qu'on sache que vous y êtes et revenez », il versa d'abord des

larmes, mais il ne tarda pas à se ressaisir. « Comme je ne crois pas, écrit-il, aux passions qu'on sait ne pouvoir jamais devenir réciproques, quinze jours me guérissent de ce que je m'avoue ici à moi-même pour la première fois, et que je n'aurais jamais avoué à personne, de peur qu'on se moquât de moi. »

Sceptique sentimental, tel nous apparaît le prince, bien que ces deux mots furent d'être accouplés. On ne lui a connu qu'une affection : son fils, dont la mort le laissa inconsolé. Marie-Antoinette exerça sur lui, comme sur bien d'autres, son magnétisme ; elle ne le conquit pas du moins complètement.

On n'en saurait dire autant du Suédois Fersen. Pour celui-là, le procès est plaidé et définitivement jugé. Par une sorte de pudeur qui n'est plus de saison dans un siècle où la vérité, quelque obscurcie qu'elle soit par les préjugés de caste ou par des considérations extérieures, finit toujours par se laisser découvrir, on a longtemps hésité à imputer à la reine, dont le martyre fut si héroïquement supporté, une passion qui ternit dans quelque mesure son honneur, quelque, soit le mobile qui l'ait inspiré : ce mobile, ce fut un amour sincère, réel, et qu'on a tout lieu de croire avoir été partagé. Si nous nous en rapportons à une femme dont les parents avaient été à portée de voir et de savoir ce qui se passait à la Cour, « la reine n'a eu qu'un grand sentiment et peut-être une faiblesse : M. le comte de Fersen ». Quand ce « Suédois, beau comme un ange et fort distingué sous tous les rapports, vint à la Cour de France, la reine fut coquette pour lui, comme pour tous les étrangers, car ils étaient à la mode ; il devint sincèrement et passionnément amoureux, elle en fut certainement touchée, mais résista à son goût et le força à s'éloigner. Il partit pour l'Amérique, y resta deux années, pendant lesquelles il fut si malade qu'il revint à Versailles, vieilli de dix ans et ayant presque perdu la beauté de sa figure. On croit que ce changement toucha la reine ; quelle qu'en fut la raison, il n'était guère douteux pour les intimes qu'elle n'eut cédé à la passion de M. de Fersen 38 .

Madame Campan, qui avait été fort avant dans les confidences de Marie-Antoinette, s'est montrée sur ce chapitre très réservée, du moins dans ses Mémoires ; elle a été moins discrète dans ses conversations que dans ses écrits. Par elle nous savons que Fersen était, dans le boudoir ou la chambre à coucher de la reine, en tête-à-tête avec S. M., pendant la fameuse nuit du 6 octobre. Il aurait échappé à grand-peine au danger d'être découvert, grâce à un déguisement que Madame Campan lui procura 39 . Un diplomate anglais 40 affirme qu'il tenait cette particularité du prince de Talleyrand, auquel il répugnait généralement « de rapporter des anecdotes défavorables à la famille royale de France ». Talleyrand assurait tenir lui-même le fait de la bouche de Madame Campan. Voilà une affirmation d'une précision troublante. On sait, d'autre part, que l'un des descendants de Fersen a publié la plus grande partie de la correspondance de Marie-Antoinette et de son adorateur ; malheureusement, les originaux ont été brûlés. Il est, cependant, un billet qui a échappé à cet autodafé et, au regard de la critique historique, il a une importance qu'il serait superflu de souligner. Il ne porte pas de date, mais il est vraisemblablement de septembre 1791 (ou 1792 ?). Il est, on va tout de suite en juger, terriblement explicite 41

... Je peux vous dire que je vous aime, et je n'ai même le temps que de cela. Je me porte bien, ne soyez pas inquiet de moi. Je voudrais bien vous savoir de même. Écrivez-moi un chiffre par la poste ; l'adresse à M. de Brouvne, une double enveloppe à M. Gougenon. Faites mettre les adresses par votre valet de chambre. Mandez-moi à qui je dois adresser celles que je pourrai vous écrire. car je ne peux plus vivre sans cela. Adieu, le plus aimé et le plus aimant des hommes. Je vous embrasse de tout mon cœur.

On a souvent reproduit la lettre que le comte de Creutz, ambassadeur de Suède, adressait à son souverain, et dont nous rappelons l'extrait principal : « Je dois confier à V. M. que le comte de Fersen a été si bien vu de la reine, que cela a donné des ombrages à plusieurs personnes. J'avoue que je ne puis m'empêcher de croire qu'elle avait un penchant pour lui, j'en ai vu des indices trop surs pour en douter. » On sait aussi la part prise par Fersen à la préparation de l'évasion de la famille royale : ce fut lui qui conduisit, déguisé en cocher, la fameuse berline jusqu'à Bondy ; il revint en France au mois de février 1792, époque à laquelle il vit la reine pour la dernière fois, mais il entretenait avec elle une correspondance suivie, par la suite. Cette correspondance, on vient de

l'apprendre, était chiffrée. En outre, Fersen, pour plus de précaution, employait de l'encre sympathique. Marie-Antoinette, de son côté, pour faire revivre les caractères, avait recours à un ingrédient chimique, qui lui était fourni par son « apothicaire », vraisemblablement le savant Bernard-Derosne 42, dont la pharmacie n'a disparu qu'en ces dernières années ; la reine se plaint parfois qu'elle n'a pu déchiffrer l'écriture avec l'eau dont elle s'était servie, sans doute parce qu'elle s'était éventée et avait perdu sa vertu.

On a le droit de s'étonner que, dans les lettres qui ont été livrées à la publicité, maints passages aient été laissés en blanc, ce qui a pu donner lieu aux suppositions les plus désavantageuses pour la mémoire de la reine : on ne songe pas à expurger une correspondance qui n'offre rien de suspect. Est-ce Fersen qui « a tiré un voile d'encre sur les sentiments et les aveux que nous ne devons point connaître » ? Sont-ce les héritiers de ses papiers ? Il n'importe. Il est bien d'autres preuves de la confiance affectueuse, pour ne pas dire plus, que la reine ne cessa de témoigner à celui qui, seul peut-être, à été l' élu de son cœur.

Au moment de la fuite de Varennes, c'est à Fersen que Marie-Antoinette confia le portefeuille qui renfermait ses plus précieux papiers ; dans ce portefeuille, il y avait, au dire de quelqu'un qui l'avait eu entre les mains, un compartiment secret, contenant des choses... inexpressives 43 . La reine avait donné à son amant, dans une autre circonstance, un médaillon contenant de ses cheveux 44 .

Parlera-t-on encore après cela, de « simple et chaste idylle » ?

Quant au désintéressement de l'ami de la reine, il y a un document bien gênant pour ceux qui s'en portent garants. Quelqu'un a eu l'idée d'ouvrir le Livre rouge (ou liste des pensions secrètes (sic) sur le Trésor public, contenant les noms et qualités des pensionnaires, L'état de leurs services et des observations sur les motifs qui leur ont mérité ce traitement 45 ), or qu'a-t-on relevé à la page 18 ? Le comte de Fersen, mestre de camp, propriétaire du régiment de Royal-Suédois, est porté pour la somme de 150.000 livres : 1° 100.000 livres, à la recommandation de la reine ; 2° 50.000 livres, en considération de la distinction de ses services. Le rédacteur n'y a certainement pas mis d'ironie, elle ressort du libelle même, rédigé en toute ingénuité.

Les contemporains ont su, d'ailleurs, à quoi s'en tenir ; et, à ce sujet, il nous revient une anecdote, rapportée par Sainte-Beuve 46, et que nous croyons peu connue.

Un soir, on avait parlé, chez l'ancien chancelier Pasquier, de Marie-Antoinette ; la question de ses amants avait été mise sur le tapis. M. Pasquier, âgé de quatre-vingt-dix ans, était parti à ce propos, vif, brillant, comme un jeune ancien royaliste, comme un chevalier de la reine en 89. Après le dîner et dans la même soirée, M. Giraud, de l'Institut, alla faire visite à Madame de Boigne, qu'il trouva seule, et il se fit un plaisir de lui raconter la belle vivacité du chancelier et sa défense de l'immaculée Marie-Antoinette. Là-dessus, Madame de Boigne, née au sein de l'ancienne Cour, élevée sur les genoux de Mesdames, filles de Louis XV, et au fait, par la tradition directe, de tout cet intérieur de Versailles et de Trianon, n'y put tenir, et dans un beau mouvement d'impatience, reprenant le ton d'une grande dame vis-à-vis de l'ancien robin qui parlait de ces choses avec tant d'assurance, elle s'écria d'un accent que rien ne saurait rendre : « Et qu'en sait-il, Pasquier ? »

Il y a quelques années, dans un salon parisien, quelqu'un mit en discussion si l'historien avait le droit de tout dire, ou s'il y avait des « points réservés » auxquels il lui était interdit de toucher. M. de Nolhac, le très érudit conservateur de Versailles à cette époque, et qu'on peut considérer comme un des meilleurs historiens de Marie-Antoinette, avait jusque-là gardé le silence ; il le rompit tout à coup pour s'écrier : « J'ai dans mes tiroirs les preuves irrécusables que Marie-Antoinette n'était pas fidèle à Louis XVI... » A quelqu'un qui lui demandait s'il possédait des documents sur le manque de foi conjugale de la reine, il répondit qu'il n'aiderait point, pour sa part, à résoudre la question qu'on venait de soulever, n'ayant pas dans ses tiroirs les pièces qui lui avaient été communiquées, mais il ajoutait : « Dans l'état actuel de mes recherches, je crois que la reine a aimé seulement M. de Fersen 47 . » C'était répondre avec autant de tact que de prudence ; mais combien une pareille déclaration a de poids, émanée d'une bouche aussi discrète qu'autorisée !

1. M. de Nolhac, la Reine Marie- Antoinette, 205
2. Hist. de France, loc. cit.
3. Essai historique sur la vie de Marie-Antoinette.
4. Op. cit., 206.
5. Sainte-Beuve, Causeries du Lundi, t. IV, 254.
6. Ces Messieurs suivaient Marie-Antoinette en qualité d' « externes », suivant l'expression de Mercy ; ils étaient autorisés à passer la journée à Trianon, sans y avoir de logement cependant. L'ambassadeur craignait que l'excès de leur faveur ne les portât à quelque démarche compromettante pour cette princesse. (Cf. G. Desjardins, le Petit Trianon, chap. VI).
7. V. les Observations sur les Mémoires de Madame Campan, par Flammermont, 35 et suiv.
8. Notamment, les Mém. de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XVI, 57 et suiv.
9. - Du moins le prétend Mme de Créquy {Souvenirs, tome VI, 111 et suiv.}, et l'éditeur des Mémoires de la marquise ajoute que « l'opinion de Mme de Créquy a toujours été celle de la famille royale et celles de toutes les femmes attachées à la maison de la Reine ». C'est au point que la duchesse d'Angoulême aurait toujours refusé de lui accorder une audience. Sans doute, pardonnait-on difficilement à Mme Campan, qui avait dirigé la maison d'Ecouen sous le premier Empire, après avoir été comblée de faveurs par la Royauté, d'avoir accepté les faveurs de l'Usurpateur.
10. Cf. Mémoires de la Société des sciences morales, etc, de Seine-et-Oise, tome cité, 54.
11. Pour qui sera curieux de les connaître, nous renvoyons a la Revue rétrospective (de Taschereau), octobre-décembre 1833, 1<sup>o</sup> série, t. I, 85-101.
12. Revue des Deux Mondes, t. XCV (1889), 573 et s. ; article de M. V. Du Bled : Un amour platonique au xviii<sup>o</sup> siècle.
13. Dés 177 G (le 18 décembre), Mercy-Argenteau écrivait à Marie-Thérèse, : « Parmi le nombre des étourdis auxquels la reine dorme un acnés beaucoup trop libre, il en est un fort dangereux par son esprit remuant et par l'assemblage de toutes sortes de mauvaises qualités : c'est le duc de Lauzun .. »
14. Mercy, t. 11, IGS.
16. Mém. de Madame Campan, I, 21L ; Mercy, t. 111, 285.
17. Campan, t. 11, 27.
18. Id., t. I, 73.
10. Louis Lacour, Catalogue des livres du boudoir de Marie-Antoinette.
20. Correspondance (édition (d'Arneth et Geffroy), t. I, 73 et passim" ; t. 11 , 453 ; t. 111 , 114.
21. Flammermont, op. cit., 16 et S.
- '22. Le beau-père de l'auteur des Mémoires.
23. G. Desjardins, It Petit Trianon, 137, 138.
24. Magasin encyclopédique, de Millin, année 1792, 169.
25. Une partie de ces livres fut Transportée dans une ville de province, à Périgueux, lors de la création des Écoles centrales du département, c'est-à-dire en 1795. « A cette époque, écrit M. Charles Daubige, le Directeur de l'École centrale de la Dordogne fut invité à envoyer à Paris une personne chargée de choisir et de soumettre à l'agrément de l'autorité supérieure les ouvrages destinés à former les premiers éléments de la bibliothèque dont il s'agissait de doter l'établissement nouvellement fondé. Arrivé à Paris, le délégué s'en alla trouver le conventionnel Pinet, qui était de la Dordogne, lequel, désireux de favoriser son compatriote, obtint pour lui qu'il fut mis en présence des débris de la bibliothèque du tyran et des volumes qui avaient appartenu aux princes et aux princesses de sa famille. » Le citoyen délégué jeta son dévolu sur les livres qui faisaient partie de la bibliothèque réservée à Marie-Antoinette et qui, à la suppression de l'École centrale, furent versés à la bibliothèque municipale de Périgueux, ou ils doivent encore se trouver. A part quelques livres futiles, comme La Paysanne parvenue, du chevalier de Mouy, ce sont en général des ouvrages classiques, comme les Géorgiques de Virgile, les Œuvres de Fontenelle, le théâtre de Regnard, etc. « Ces volumes, de formats différents, sont uniformément reliés en veau rouge sombre, granités de points noirs... reliure dite porphyre ; sur les plats, on voit, imprimées en or, les armes de France et

- de la maison d'Autriche ; sur le dos, le titre de l'ouvrage ; et au bas, les lettres C. T. (château des Tuileries), surmontées de la couronne royale ; les tranches ne sont pas dorées. »
26. Entre autres, un exemplaire des Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière, offert à Marie-Antoinette par le démagogue Marat, alors « médecin des gardes du corps du comte d'Artois ». Cf. nos Indiscrétions de l'histoire, t. I
27. Par G. Desjardins, op. cit., 411-461.
29. Cf. Bibliothèque de Marie-Antoinette aux Tuileries, par E. Q. B. (Ernest Quentin-Beauchart), p. V,
30. Voir nos Légendes et Curiosités de l'histoire, t. I.
31. Mercy-Argenteau, Correspondance, t. 111 (au mot Lectures).
32. Desjardins, op. cit., 136.
33. Déjà les mêmes abus s'étaient manifestés dans la société de la princesse de Lamballe, à qui on avait fait un revenu de plus de 300.000 livres. La charge inutile de surintendante de la Maison de la Reine, qui rapportait au moins 150.000 livres,, avait été rétablie pour la princesse ; son frère avait obtenu 40.000 livres de pension et un régiment, avec 14.000 livres d'appointements au lieu des 4.000 livres réglementaires. On avait donné à la comtesse de la Marche, amie de Mme de Lamballe, après sa séparation d'avec son mari, une pension de 60.000 livres. Il y avait une rivalité continuelle entre Mme de Polignac et Mm de Lamballe, celle-ci fatiguant constamment la reine de ses réclamations, pour elle ou pour les membres de sa famille ; celle-là s'y prenant plus adroitement, mais non moins avide, sinon pour elle, au moins pour ceux qui lui tenaient au cœur.
34. Mémoires du Prince de Montbarey, t. 111, 264 .
35. Elle a été recueillie par Malte-Brun (Le Spectateur, t. 1, 67 etc.)
36. « C'est au cours d'une de ces promenades à cheval, qu'il faisait tout seul avec la reine, que celle-ci apprenait à son cavalier tous les pièges qu'on lui avait tendus pour lui donner des amants. Tantôt, c'était la Maison de Noailles, qui voulait qu'elle en prit le vicomte ; tantôt la cabale Choiseul, qui lui destinait Biron (Lauzun) qui depuis...mais alors, il était vertueux. » Sainte-Beuve, cité par Dussieux. le Château de Versailles, t. 11, 24.
37. Cf. la Revue critique des idées et des livres, 25 juillet 1914 les Anecdotes du Prince de Ligne, par Herre Gilbert). 28. Id., ibid., 136.
38. Mémoires de Madame de Boigne, t. I, 32.
39. « Lorsque la catastrophe arriva, que le palais fut forcé, la reine se sauva dans les appartements du roi ; mais son confident courut les plus grands dangers et n'échappa qu'en sautant par une fenêtre. » Ceci est rapporté au t. VI, pp. 395 et s., de la première édition du Mémorial de Sainte-Hélène, du comte de Las Cases, Paris, 1823. C'est au mois d'octobre 1816 que Napoléon tint ce propos, et il dit, à ce sujet, à ses compagnons de captivité, que « Madame Campan l'avait souvent entretenu des plus petits détails de la vie privée de la reine », ajoutant que Madame Campan « méritait d'être considérée comme une bonne autorité ». Intermédiaire des chercheurs et curieux, 30 mars 1908, col. 458-9 .
40. Souvenirs diplomatiques de lord Holland, publiés par son fils ; traduits de l'anglais par H. de Chonski ; Paris, 1851, p. 14, note.
41. Nous en devons la connaissance à M. Lucien Maury, qui l'a reproduit dans la Revue bleue, du 8 octobre 1910.
42. Modes et usages au temps de Marie-Antoinette, par le comte de Reiset, t. 11, 274.
43. Hippolyte Castille, Portraits politiques au dix-neuvième siècle : Michelet ; Paris, 1856, in-32, p. 32 -4.
44. Elle lui avait fait tenir un anneau, « juste à sa mesure », et qu'elle avait « porté deux jours avant de l'emballer », par l'entremise du comte Esterhazy, en l'accompagnant de mots très affectueux à l'adresse de Fersen (Cf. Mémoires du comte Valentin Esterhazy, par Ernest Daudet ; Paris, Pion, 1905).
45. De l'imprimerie royale, 1790 ; prix : quatre livres.
46. Elle se trouve dans les Cahiers de Sainte-Beuve (Paris, 1876), p. 136.
47. Lettre particulière, à nous adressée le 25 août 1905.

## CHAPITRE XVIII

### LES LIAISONS FEMININES DE MARIE-ANTOINETTE

Les auteurs des libelles ou la reine de France est traînée dans la fange se sont montrés beaucoup plus indulgents à l'endroit de ses amitiés masculines que de ses liaisons féminines. L'écrivain anonyme du Portefeuille d'un talon rouge, dans le langage perfide et plein de sous-entendus qui lui est propre, accuse Marie-Antoinette de s'enfermer avec la duchesse de Polastron ; mais, s'empresse-t-il d'ajouter, Madame de Balbi s'enferme bien avec Madame (l'épouse du comte de Provence), et cela ne fait point jaser<sup>1</sup>. Le pamphlétaire parle ensuite de la faveur qu'accorde la reine à la duchesse de Péquigny, devenue duchesse de Chaulnes ; mais celle-ci est une femme d'esprit ; sa conversation, toujours enjouée, est assaisonnée de divertissantes plaisanteries : ne va-t-elle pas jusqu'à railler son époux, qui s'est avisé de vouloir un jour « disséquer, anatomiser », et qui, après avoir renoncé aux avantages de l'homme de cour, s'est déterminé à se faire, simplement, philosophe, chimiste et physicien ?

C'est la duchesse de Chaulnes, ci-devant Péquigny, qui disait un jour à la dauphine : « Je ne sais, Madame, ce que c'est que le saut de l'anguille ; je ne l'ai jamais fait ; il demande, dit-on, beaucoup de souplesse dans les reins ; mais quel qu'il soit, le plus beau saut que j'aie jamais vu, le plus grand et le plus merveilleux, est celui de la Du Barry qui, des bras des laquais, est sautée dans ceux du roi. » Et Marie-Antoinette, à ces mots, de rire aux larmes, et de répéter à son entourage les saillies de sa dame d'atours. Voilà, semble-t-il, des jeux bien innocents, mais à laisser prendre cette familiarité on court le risque d'être un jour soi-même l'objet des railleries et des sarcasmes. La duchesse de Péquigny, dont on convoitait la place, ne tarda pas à être sacrifiée et remplacée par Madame de Saint-Mégrin, qui occupa peu de temps ce poste envié et obtenu par Madame de Cossé. Pendant le règne de ces trois dames, on avait remarqué que la reine n'avait jeté les yeux sur aucun des jeunes gentilshommes qui gravitaient autour d'elle, à part le comte d'Artois. Un moment, elle s'attachait à la comtesse de Dillon, mais cet engouement fut de courte durée<sup>2</sup>.

La reine avait pris et renvoyé au bout de peu de temps Madame de Noailles, celle qu'elle avait surnommée Madame l'Étiquette, puis elle s'était attaché Madame de Lamballe, pour qui elle ne tarda pas à se prendre d'une très tendre affection.

Les courses en traîneaux avaient été l'occasion des débuts de la faveur de la princesse. Belle, rose et blanche, enveloppée de riches fourrures, cette dernière frappait tous les regards et réunissait tous les suffrages. La reine jusque-là n'y avait guère fait attention, mais tout changea lors des courses en traîneaux. La princesse de Lamballe parut avec une gaieté si naïve, avec tant de grâce, que Marie-Antoinette commença à désirer qu'elle fit partie de sa société intime<sup>3</sup>.

C'était alors la mode qu'une femme n'allât à Versailles, à l'Opéra, ou dans le monde, qu'accompagnée d'une amie, d'une inséparable, « à laquelle on écrivait au moins un billet chaque matin, et avec laquelle on courait le reste de la journée ». C'est ainsi que Marie-Antoinette fit choix de la princesse, dont on lui avait vanté la bonté de cœur et la douceur de caractère, et que son rang, sa parenté avec la famille royale, désignaient plus que toute autre. On ne lui prêtait pas beaucoup d'esprit, mais elle jouissait d'une réputation intacte. Jusque-là, du moins, la calomnie n'avait pas mordu sur elle.

On a retrouvé, aux archives de Vienne, le récit d'une conversation entre l'abbé de Vermond et la reine, doublement curieuse par la liberté de reproches que se permettait l'abbé, et par le peu de souci que prenait la reine de ses trop justes observations.

Il était question d'un prêtre qui avait été le confesseur, à Vienne, de la jeune archiduchesse. « Il eut voulu, dit-elle à Vermond, me rendre dévote. — Comment eut-il fait ? répliqua l'abbé ; je n'ai pu, moi, vous rendre raisonnable... Par exemple, vous êtes devenue fort indulgente sur les mœurs et la réputation de vos amis et amies. Je pourrais prouver qu'à votre âge, cette indulgence, surtout pour les femmes, fait un mauvais effet ; mais enfin, je passe que, si vous ne prenez garde ni aux mœurs

ni a la réputation d'une femme, vous en fassiez votre société, votre amie, uniquement parce qu'elle est aimable. Certes, ce n'est pas la morale d'un prêtre ; mais que l'inconduite en tout genre, les mauvaises mœurs, les réputations tarées et perdues soient un titre pour être admis dans votre société, voilà ce qui vous fait un tort infini. Depuis quelque temps, vous n'avez pas même la prudence de conserver liaison avec quelques femmes qui aient réputation de raison et de bonne conduite. » Vermond ajoute, pour finir, que « la reine a écoutai avec un sourire et une sorte d'applaudissement et d'aveu tout le sermon... elle n'a relevé que le dernier article, en citant, comme bonne réputation, la seule Madame de Lamballe ».

Cette amitié de la reine pour la princesse fut-elle équivoque ? Madame Campan croyait, avons-nous dit, à l'innocence de leurs relations ; il est, toutefois, une phrase du comte de Mercy-Argenteau, qui serait matière à doutes : parlant de la disgrâce que Madame de Lamballe s'était attirée par ses exigences continuelles, pour faire obtenir toutes sortes de faveurs à ses proches, le rude censeur est d'avis que son discrédit vint surtout « des importunités ennuyeuses de sa jalousie ». Qu'est-ce à dire ? Ce qui est certain, c'est que, dès 1776, courait un couplet obscène, ou la surintendante était mise en cause d'une façon assez fâcheuse et, au dire du libraire Hardy, qui l'a consigné dans son Journal, cette chanson, c'étaient les dames de la Cour qui l'avaient mise en circulation ; contentons-nous, faute de preuves, de répéter ce qu'en disent les Mémoires secrètes 4, qu' « elle travestit criminellement l'amitié de la reine pour Madame la princesse de Lamballe ».

Les Mémoires secrètes sont comme « le reflet... de l'Oeil-de-Bœuf et des antichambres de Versailles 5 », la gazette indiscreète, mais souvent véridique, de ce qui se passe à la Cour. Or, qu'y lit-on ? Que « Sa Majesté fait souvent des parties avec elle (Madame de Lamballe) au Petit Trianon, ou Petit Vienne, et qu'elle n'y admet que quelques dames de sa suite, sans aucun homme ». Lorsque la reine voulait se libérer de toute étiquette, c'était chez la surintendante qu'elle conviait ses invités, c'était chez Madame de Lamballe que se donnaient les bals ou n'étaient admis que quelques privilégiés.

La princesse occupait alors à Versailles un logement de douze pièces et onze entre-sols, au premier étage (deuxième sur la rue), à l'angle de l'aile du midi, donnant sur la cour de Monsieur et sur la rue de la Surintendance. Cet appartement, précédemment occupé par son beau-père, le duc de Penthièvre, avait été abandonné par celui-ci à sa belle-fille. L'installation de celle-ci au palais date de la fin de 1775 ; l'année suivante, elle y apporta de grandes modifications.

La princesse quitta son premier appartement en 1778 ; lorsqu'elle dut céder pour le petit duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, elle descendit dans celui qui était situé immédiatement au-dessous et qui comprenait le même nombre de pièces 6 .

Marie-Antoinette n'avait plus, à cette époque, ses habitudes chez la surintendante ; néanmoins, on ne manquera pas de faire observer malignement que, certain jour, J« la reine a soupé chez Madame la princesse de Lamballe, ou elles étaient douze femmes, sans aucun homme, apparemment par étiquette » Le venin se faisait déjà sentir.

La retraite de Madame de Noailles déchaîna de nouveaux libelles ; les insinuations se firent plus précises. « Embrassades, courses, signes, gestes, visites, confidences, conversations, privautés, tout était mal interprété. L'œil malin du courtisan observait tout et supposait à tout un but criminel et tel que Juvénal et saint Paul en parlent, en décrivant les mœurs infâmes et les inclinations perverses des dames de Rome 7 . » La reine, avertie, crut donner le change et dissiper la calomnie en accordant ses préférences au chevalier de Coigny ; l'inspiration n'était pas heureuse, car les courtisans s'empressèrent d'accourir en poste de Versailles au foyer de l' Opéra pour confier à des chanteuses, leurs maîtresses, la bonne fortune du chevalier.

La reine devint enceinte ; dès que la grossesse fut déclarée, Madame de Lamballe reprit faveur. Durant les couches, l'amie dévouée ne quitta pas sa souveraine, mais vint une distribution de bénéfiques, ce furent encore les protégés de Coigny qui participèrent à la curée.

Après les relevailles, les parties de plaisir reprirent ; les bruits calomnieux recommencèrent à circuler, ils visaient cette fois la nouvelle favorite, Madame de Polignac. Madame de Polastron, mariée à un comte de Polignac, était le type des intrigantes de Cour. « La nouvelle favorite, par la tournure de son esprit et par la douceur de son caractère, a su plaire au roi comme à la reine ; elle a

profité de sa faveur pour faire entrer, dit-on, près de deux millions de revenus dans les différentes branches. de la maison de Polignac et, par là même, cette comtesse Jule est devenue en Cour un objet d'adoration publique et d'envie secrète. »

Sur la princesse de Lamballe, aucune articulation nette, rien que de vagues on-dit ; on l'effleure en passant : à ronger la lime s'usent les dents du serpent ; on avait plus de prise sur Madame de Polignac, la séduisante comtesse Jule 8 . Longtemps avant que le titre de gouvernante des enfants de France l'eût rendue le point de mire de l'envie et de la calomnie, elle était déjà l'objet de gravures, de caricatures, de chansons et de pamphlets de toute espèce 9 .

Comment avait débuté la liaison de la reine et de la favorite ? C'est à un de ses bals d'été, que Marie-Antoinette, pour la première fois, avait remarqué Madame de Polignac. Celle qui deviendra la dépositaire de toutes ses pensées, la conquit dès l'abord et maintiendra sur elle son empire pendant près de quinze ans 10.

L'ambassadeur d'Autriche en France mandait à son impériale correspondante, que la reine se promène dans les antichambres avec son amie, en la tenant sous le bras, « ce qui produisait le plus mauvais effet ». Une autre fois, il rapporte que Marie-Antoinette est allée chez la favorite en petit déshabillé, ce qui a fortement choqué notre diplomate. Elle s'enferme plusieurs heures dans son appartement avec Madame de Polignac ; cette intimité transpire bientôt hors de la Cour, et les mémorialistes vont à leur tour s'en étonner et en informer le public. Ils impriment, dans leurs gazettes, qu'un « dimanche, à une heure, la reine s'est rendue rue de Bourbon, chez sa favorite, et y a dîné en tête-à-tête avec elle ; elle est restée enfermée jusqu'à cinq heures qu'elle est repartie. Madame la princesse de Chimay, dame d'honneur de S. M., qui l'avait accompagnée, n'a pas même assisté à l'entrevue et, après avoir pris des ordres pour le départ, a dû se retirer. On forme mille conjectures sur le tête-à-tête et sur les augustes secrets que la souveraine y a déposés dans le sein de l'amitié ».

Madame de Polignac, devenue enceinte, se retire à Passy : il est décidé que la Cour viendra passer neuf jours à la Muette, pour que la Reine, lors de l'accouchement, soit à portée de son amie. On se demande si l'enfant qui va naître est du marquis de Vaudreuil, puisque le comte de Polignac est en province depuis un an. Quoi qu'il en soit, les faveurs pleuvent sur la comtesse ; celle-ci coûte à l'État des sommes immenses, et l'on évoque le souvenir de Madame de Pompadour. Suit un parallèle, qui serait plutôt à l'avantage de cette dernière. « Madame de Pompadour avait des amants, Jule vit publiquement avec M. de Vaudreuil, et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il est aussi bien avec la reine et le roi qu'avec la comtesse Jule. Madame de Pompadour vendait des emplois, des bénéfices, des charges, des évêchés, etc, etc. Madame Jule vend pareillement évêchés, bénéfices, emplois, charges, etc. Madame de Pompadour enrichit sa famille et mit son frère Poisson au bleu, celle-ci en fait autant ; au moins commence-t-elle par son mari, qu'elle a fait duc... Cela est actuellement à un point d'indécence tel que la famille des Polignac et celle des Grammont envahissent tout, demandent tout, et que l'on ne peut faire un pas sans les trouver dans son chemin en opposition 11. »

La comtesse Jule accouche, Marie-Antoinette accourt à son chevet. On trouve singulier que la comtesse, au lieu de s'installer chez son amant, n'ait pas fait ses couches au château de Versailles, afin d'éviter un dérangement à sa royale amie. On laisse parler les méchantes langues et, bravant l'opinion, la reine dorme à Madame de Polignac une layette de 80.000 livres ; le roi y joint un présent en argent de pareille somme.

On s'est demandé quelle créance il fallait ajouter aux imputations portées contre la comtesse, quelle a été la nature de ses relations avec Marie-Antoinette. Ce qui est sur, c'est que si la plupart des pamphlets — à peine en peut-on citer deux ou trois qui font exception — épargnent la princesse de Lamballe, aucun ne fait grâce à Madame de Polignac.

On a prétendu que des lettres échangées entre la reine et la favorite et qui auraient donné peut-être la clé du mystère, les unes ont été égarées dans l'exil, les autres ont été brûlées par prudence. Nous pouvons, à cet égard, apporter une révélation, dont le hasard nous fit, il y a quelques années, le confident aussi surpris qu'intéressé.

Un gentilhomme de Vienne (Autriche), que le hasard nous fit rencontrer dans une maison amie,



sachant que nous poursuivions des recherches sur Madame de Lamballe, nous dévoila qu'il appartenait à une famille où l'on avait longtemps conservé une correspondance de la duchesse de Polignac avec Marie-Antoinette ; il l'avait parcourue dans son entier, et sur sa foi de royaliste, nous dit-il avec conviction — nous croyons encore l'entendre — je puis vous affirmer qu'il n'y a aucun doute à conserver sur la nature intime de cette liaison 12 .

Nous ne concluons pas, notre opinion se dégage suffisamment des documents que nous avons produits. Si nous ajoutons — ici le physiologiste reprend son rôle — que les filles de Marie-Thérèse, pour employer une expression chère à notre toujours regretté V. Sardou, n'avaient pas la vertu dans le sang ; que l'une des sœurs de Marie-Antoinette, Marie-Caroline, a mérité d'être surnommée la Messaline de Naples, appellation que lui avait valu son intimité plus que suspecte avec lady Hamilton, on sera moins étonné, si l'atavisme n'est pas un vain mot, des accusations portées contre l'infortunée souveraine, qui a payé trop chèrement ses légèretés et ses écarts de conduite, pour que nous ayons la cruauté de l'accabler.

### NOTES DU CHAPITRE XVIII

I. « Madame... était intelligente et sérieuse. Sa conduite prudente, réservée, contrastait avec les allures plus tapageuses de la Reine ». Le Petit Trianon, par G. Desjardins, 60.

2. G. Desjardins, op. cit., 75.

3. Comte de Reiset, op. cit., t. I, 172.

4. A la date du 21 février 1776.

5. H. Fleischmann, les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette. Paris, s. d

6. Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des Arts de Seine-et-Oise, t. XVI, 81 et s.

7. Le Portefeuille d'un Talon rouge.

8. V, entre autres libelles dirigés contre Madame de Lamballe, la Correspondance secrète [sic] de plusieurs grands personnages illustres, dans laquelle on découvre les causes qui divisèrent les membres de la famille royale, pendant les dernières années du règne de Louis XVI, et de l'intimité qui existait entre la reine et Philippe d'Orléans. Londres et Paris, Lerouge, 1802, 62-4 .

9. Mémoires relatifs à la famille royale de France, t. I, 178 et suiv.

10. Mme de Créquy fait de la comtesse Jule un portrait des plus séduisants : « Elle était, dit-elle, une personne admirablement jolie, affectueusement polie, décente, obligeante et d'une exquise aménité... Elle avait toute la peau de la blancheur d'un narcisse, avec des yeux délicieusement doux ; et ses lèvres charmantes, ainsi que le bout de ses jolis doigts, étaient naturellement d'un incarnat et d'un éclat aussi vif que du satin ponceau. » Souvenirs, t. VI, 9.

11. En quelques années, les Polignac eurent près de cinq cent mille livres de revenus. Le beau-père de la comtesse Jule avait obtenu l'ambassade de Suisse, pour être éloigné de la Cour, « ou sa présence gênait ses enfants ». La comtesse Diane de Polignac, sœur de la favorite, avait été nommée chanoinesse et dame d'honneur de la vertueuse Madame Élisabeth, ce qui était une véritable bravade, car elle avait une conduite libre jusqu'au scandale ». Quant à la comtesse Jule, elle avait obtenu de la reine, en 1780, 400.000 livres pour payer ses dettes, une dot de 800.000 livres pour sa fille, avec le brevet de duc pour son gendre, une grasse sinécure pour son amant, la charge de gouvernante des Enfants de France avec survivance. On sait qu'elle ne paya sa bienfaitrice que d'ingratitude : alors que la princesse de Lamballe accourait d'Angleterre, quand elle sut sa royale amie en danger, la Polignac restait à Vienne, ou elle s'abstenait de parler de Celle à qui elle devait tout. Cette attitude suffit à la juger.

12. Encore une présomption, si l'on veut, pour ne pas dire plus : les Mémoires secrets rapportent, à la date du 9 novembre 1777, que « Mlle Raucourt, l'actrice célèbre (tribade notoire), est protégée par la reine, qui n'est, pas éloignée de payer absolument ses dettes, se montant à 200.000 livres ». T XIV, 199, 206, 235-238

## APPENDICE

### MARIE-ANTOINETTE ÉTAIT-ELLE JOLIE ?

Pour avoir entraîné dans son sillage un pareil cortège d'adorateurs, il fallait que Marie-Antoinette fut sinon jolie, dans le sens le plus compréhensif qu'on donne d'ordinaire à cette épithète, du moins qu'elle eut un indéniable charme ; sur ce point, tous les contemporains sont d'accord. Elle exerçait une sorte de fascination, qui se manifesta, dans une circonstance, sous une forme assez déplaisante pour celle qui en était l'objet.

Durant quelques années, la reine inspira un amour insensé à un ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, M. de Castelnau, qui, pour la voir, la suivait partout, à la chapelle, au jeu public, au spectacle. Il était au fait de ses moindres déplacements et ne tardait pas à la rejoindre à Fontainebleau, à Saint-Cloud ; on le trouvait sur les pas de la reine, sans que jamais il osât lui adresser la parole.

A Trianon, la passion de ce malheureux homme devenait encore plus importune. Il mangeait à la hâte un morceau chez quelque Suisse et passait le jour entier, même par la pluie, à faire le tour du jardin, marchant toujours au bord des fossés. La reine le rencontrait souvent, quand elle se promenait seule ou avec ses enfants. Cependant, elle ne voulait permettre aucun moyen de violence, pour la soustraire à cette insoutenable importunité.

On fit entendre à ce doux maniaque, avec toutes sortes de précautions de langage, que son insistance était déplacée, pour ne point dire injurieuse, et que la reine en était très offensée. Il promit de se retirer dans sa province, mais une demi-heure après il reparaisait, se déclarant incapable, par le seul effet de sa volonté, de cesser de voir la reine aussi souvent que cela était possible. — « Eh bien, répliqua Marie-Antoinette, quand on lui porta la réponse du malheureux fou, qu'il m'ennuie, mais qu'on ne lui ravisse pas le bonheur d'être libre ! »

On aimerait à connaître l'appréciation de quelqu'un qui ait pu voir la reine de près et nous restituerait son impression, sans souci de flatterie ou d'obséquiosité. Henri Bouchot, qui fut le plus aimable et le plus obligeant des conservateurs de bibliothèque, a recueilli, comme à point nommé, pour satisfaire notre curiosité, le récit d'un témoin oculaire, un de ses grands-oncles, consul de Sardaigne à Bordeaux, lequel se rappelait parfaitement la reine, pour l'avoir entrevue en 1789, dans les jardins de Versailles. Il la dépeignait<sup>2</sup> comme une personne plus grande que lui — il mesurait lui-même un peu plus de cinq pieds — blonde plutôt que brune, « encore que la poudre empêchât de bien juger son cheveu, et marchant, comme il disait, en poule, c'est-à-dire en secouant à chaque pas la tête<sup>3</sup> ». Elle ne lui avait pas, à tout prendre, paru jolie, mais imposante et pleine de majesté. Les peintres ont eu de la peine à rendre les grâces et les agréments du visage ; aussi, lorsqu'on considère les portraits de Marie-Antoinette dans le détail, ou l'on trouve le modèle exagérément flatte, ou s'il se rapproche de la ressemblance, on constate qu'il s'éloigne sensiblement de l'idée qu'on aime à s'en faire d'après la tradition.

Au dire de sa femme de chambre, il n'est de portrait exact de Marie-Antoinette qu'une toile de 1785, où elle est représentée avec le dauphin et Madame Royale. Le roi de Suède, à qui cette toile était destinée, disait qu'il ne lui ressemblait pas en beau, mais il la retrouvait telle qu'il en avait gardé la vision.

« Ce n'était pas sur que son nez fut celui de son visage », dit plaisamment un de ses soupirants<sup>4</sup>. « Sa bouche était décidément désagréable : cette lèvre épaisse, avancée et quelquefois tombante (la lippe autrichienne), a été citée comme donnant à sa physionomie un signe noble et distinctif ; elle n'eut pu servir qu'à peindre la colère et l'indignation, et ce n'est pas là l'expression habituelle de la beauté.

Le caractère étranger de son visage avait frappé bien des gens : ce type ne se rencontre, en effet, que rarement dans notre pays ; aussi les Parisiens avaient-ils coutume de dire, en allant à Saint-Cloud, les jours de grandes réjouissances : « Nous allons voir les eaux et l'Autrichienne. »

Celle-ci était la vivante reproduction des traits de son père, l'empereur François ; de sa mère, Marie-Thérèse, elle tenait seulement le regard perçant et parfois dur, la précocité d'un embonpoint qui lui

faisait la taille « un peu pleine ».

Elle avait une carnation merveilleuse, un teint éblouissant de fraîcheur : « sa peau était admirable ». Tilly convient qu'il n'a jamais revu d'aussi beaux bras et d'aussi belles mains.

Un heureux hasard nous permit, il y a quelques années, de découvrir, dans un magazine 5 ou nous ne songions guère à l'aller chercher, un portrait de Marie-Antoinette, moins flatte ou moins flatteur que la plupart de ceux qu'ont donnés ses thuriféraires et qui pourrait, mieux que ces derniers, offrir les caractères de la ressemblance. Il avait été trouvé, au cours d'un inventaire de papiers de famille, « au milieu d'une espèce de journal de cour, rédigé par celui qui eut un emploi actif auprès du roi Louis XVI ».

Le morceau vaut d'être transcrit, sans y rien modifier ; il présente, dans l'ensemble, un grand air de vérité. Voici comment s'exprime le gentilhomme qui avait du certainement approcher la reine, pour en reproduire aussi fidèlement les traits :

. . . Je n'ai jamais partagé l'opinion assez généralement répandue sur la beauté de la reine. Elle avait ce qui vaut mieux sur le trône que la beauté parfaite : elle avait la figure d'une souveraine ; et cela, même dans les instants où elle cherchait le plus à ne paraître qu'une jolie femme. Ses yeux n'étaient pas beaux, mais ils prenaient toutes les expressions : la bienveillance ou l'aversion se peignaient aisément dans son regard, comme la tendresse ou le mépris, la noblesse ou la familiarité...

Elle avait deux espèces de démarches : l'une ferme, un peu pressée, et toujours noble ; l'autre plus molle et plus balancée, je dirai presque caressante, mais n'inspirant pourtant pas l'oubli du respect. On n'a jamais fait la révérence avec tant de grâce, saluant dix personnes en se ployant en une seule fois, et donnant, de la tête et du regard, à chacun ce qui lui revenait. En un mot, si je ne me trompe, comme on offre une chaise aux autres femmes, on aurait presque toujours voulu lui approcher un trône.

Ils peuvent se compter, les artistes que les préoccupations courtisanesques ne touchent pas, surtout quand il s'agit d'une souveraine jeune, universellement adulée . Ceux « dont le talent est tout de dithyrambes » se gardent de souligner les imperfections.

Tandis que Madame Vigée-Lebrun, qui a peint son modèle dans différentes attitudes, donne à Marie-Antoinette un nez aquilin aux lignes impeccables, fait disparaître son menton et rapetisse ses yeux, des artistes plus sincères nous montrent ces derniers pas très grands, mais saillants hors des paupières, avec un brin de myopie, ce qui la faisait juger insolente et moqueuse, parce qu'elle reconnaissait mal ; et, sans y prendre malice, elle paraissait avoir du dédain, alors qu'elle avait seulement la vue basse.

Son front était haut, trop haut, et elle ne se faisait à cet égard aucune illusion : « N'allez pas, dit-elle un jour à Madame Lebrun, me coiffer bas ; on dirait que c'est pour cacher mon vilain front. » La reine aurait voulu dissimuler cette « place d'armes », la cacher sous des frisottis ou sous des bandeaux, mais la mode, comme pour la contrarier, s'obstinait à relever les coiffures jusqu'à l'absurde. Aussi, dans un pastel peint en 1771, l'artiste a-t-il eu l'idée gracieuse de placer, au sommet de la tête de la jeune dauphine, un petit bouquet de boutons de roses, destiné à masquer les lourdes nattes enroulées en forme de chignon ; mais ce qu'il ne put dissimuler, c'est l'épaisseur de la lèvre inférieure et la rondeur du menton.

Nous avons parlé de son cou, une pure merveille : un « cou grec », affirme Madame Vigée-Lebrun ; ses épaules étaient éblouissantes. On a dit qu'elle avait un sein marmoréen : il fut un temps où la poitrine de la reine répondait à ce signalement, mais avec l'âge elle prit de l'ampleur ; de même les hanches se développèrent, pour servir de fortes assises aux extravagants paniers qui furent en vogue durant son règne.

Des innombrables effigies qui nous ont été conservées de Marie-Antoinette, on s'est demandé quelles sont celles qui nous donnent « une image, vraie et ressemblante », de cette princesse. Un chercheur dont la mort fut une grande perte pour l'érudition, et qui avait eu la bonne fortune d'être admis à voir tous les tableaux conservés dans les palais et les châteaux impériaux de Vienne et des environs de cette capitale, s'est livré à un travail de critique dont il a consigné les résultats dans une de ces revues d'art où l'historien ne songe pas assez souvent à prendre ses informations 6.

La petite archiduchesse n'avait guère plus de deux ans la première fois qu'on l'a représentée dans

un groupe familial, au milieu de ses frères et sœurs, entre l'empereur et l'impératrice.

A dix ans, Marie-Antoinette figure dans un ballet danse au château de Schœnbrunn, à l'occasion du second mariage de son frère Joseph II ; dans sa robe à paniers, elle ne manque pas de grâce, mais ses traits n'ont rien de caractérisé.

Elle avait douze ans, lorsqu'elle posa pour la première fois, seule, devant un peintre de la Cour. On lui voit, sur cette toile, des joues rebondies, le nez fort et les yeux gros, la taille courte et grêle.

Il fut un moment question, à la mort de Marie Leczinska, d'un projet de mariage entre Louis XV et Marie-Antoinette. Comme ses filles pressaient le vieux roi de se remarier, espérant ainsi le détacher de la Du Barry, il parut y consentir, « pourvu que sa figure (celle de Marie-Antoinette) se trouvât telle qu'elle ne lui déplût pas ». Sur quoi, il fut décidé d'envoyer à Vienne un peintre français, pour faire le portrait de la jeune princesse. On avait d'abord désigné Drouais ; devant ses exigences, on fit choix de Ducreux, qui affichait moins de prétentions. Il fut donc décidé que ce dernier partirait en compagnie d'un coiffeur, ou plutôt d'un friseur, « pour accommoder les cheveux de la future dauphine ». Celle-ci avait le front un peu haut et les cheveux assez mal plantés ; on pouvait espérer qu'un homme « parfait dans le métier » réussirait à « corriger ou du moins à couvrir ce petit défaut, soit par la coupe des cheveux, soit par l'usage de quelque remède innocent, qui avance la croissance des cheveux, dont le front est dégarni, soit enfin par le soin qu'il prendrait d'arranger sa chevelure, telle qu'elle existe, à l'air du visage, en sorte que le front paraisse mieux garni et que les cheveux prennent des à présent le pli le plus propre à couvrir cette petite imperfection, qui ne laisserait pas de paraître considérable dans un temps où les fronts élevés ne sont plus à la mode ». Le friseur parait s'être acquitté en conscience de sa tâche ; quant au peintre, il échoua complètement : la ressemblance fut manquée et une seconde tentative de l'artiste ne fut pas plus heureuse.

Beaucoup plus réussi le portrait peint, à Vienne 7, en 1770. L'artiste n'a pas cherché à embellir son modèle ; on y retrouve « le défaut du front et celui de la lèvre inférieure ; le grand et long cou est à peine dissimulé par une gorgerette de deux ruches de dentelles ».

En regard des œuvres peintes, il n'est pas sans intérêt de placer les descriptions de visu dues à la plume de contemporains ; voici le portrait qu'a tracé, de Marie-Antoinette, une dame qui avait été admise à présenter ses hommages à la dauphine, au mois de mai 1770, lors de son passage à Strasbourg.

Madame la Dauphine, écrit la baronne d'Oberkirch, était, à cette époque, grande et bien faite, quoiqu'un peu mince. Elle n'a que très peu changé depuis : c'est toujours ce même visage allongé et régulier, ce nez aquilin, bien que pointu du bout, ce front haut, ces yeux bleus et vifs. Sa bouche, très petite, semblait déjà légèrement dédaigneuse. Elle avait la lèvre autrichienne plus prononcée que ceux de son illustre maison. Rien ne peut donner une idée de l'éclat de son teint, mêlé, bien à la lettre, de lys et de roses ; ses cheveux, d'un blond cendré, n'avaient alors qu'un petit œil de poudre. Son port de tête, la majesté de sa taille, l'élégance et la grâce de toute sa personne étaient ce qu'ils sont aujourd'hui. Enfin, tout en elle respirait la grandeur de sa race, la douceur et la noblesse de son âme...

Bien que ce croquis ait été tracé de mémoire, il est tenu généralement pour exact. Les chroniqueurs, d'ailleurs, confirment l'exactitude de cette esquisse, vantent la blancheur éblouissante de son teint et les couleurs naturelles qui peuvent la dispenser de mettre du rouge. Ils ajoutent qu'« elle est d'une taille proportionnée à son âge, maigre sans être décharnée et telle que l'est une jeune personne qui n'est pas encore formée ».

L'année suivante (1771), le directeur des bâtiments du roi, le marquis de Marigny, commandait le portrait de la Dauphine à deux des plus grands artistes du temps, le sculpteur J.-B. Lemoyne et le peintre Michel Van Loo. Ce dernier a manifestement sacrifié au désir de plaire son médiocre souci de la vérité.

C'est alors qu'il fut question de faire appel au sieur Liotard, très vain de ses talents, mais poussant le réalisme jusqu'à l'exagération des moindres défauts. Liotard a fait de la Dauphine un pastel qui n'est pas sans mérite : la princesse y parait droite et raide comme un piquet, mais dans l'ensemble elle est assez ressemblante. Dans un autre portrait, également un pastel, datant à peu près de la même époque, Marie-Antoinette, en habit de cheval, a une physionomie bien autrement agréable

que dans le précédent, mais n'est-ce pas aux dépens de la vérité ?

On doit à Lemoyne un des bustes, les meilleurs qu'on connaisse, de Marie-Antoinette : un connaisseur disait que l'artiste avait fait « de la chair de son marbre ».

L'année suivante (1772), Drouais, alors à l'apogée de sa gloire, peignait Marie-Antoinette en Hébé et sa belle-sœur, la comtesse de Provence, en Diane. On a porté sur ces deux portraits un jugement sévère, mais justifié : « Ils n'ont, a-t-on écrit, aucun relief, et les étoffes ne font aucune illusion ».

Moreau le jeune a peint un ravissant portrait de la reine, un profil où sont bien indiqués le front, d'une hauteur insolite et fortement bombé, son œil à fleur de tête et la lèvre forte, mais il s'en dégage un charme exquis, qu'on ne retrouve pas, par exemple, dans le portrait de Duplessis, fait au printemps de 1775, et dont Marie-Thérèse fut, à bon droit, médiocrement satisfaite.

L'air dédaigneux de la reine se trouve admirablement rendu dans le buste de Boizot, exposé au Salon en cette même année 1775, et plus accentué encore dans la gravure faite par Mademoiselle M. A. Boizot, d'après un dessin de son frère, L. S. Boizot. « Le profil, un peu dur, est bien celui que le maître sculpteur a dû saisir dans un de ces jours, déjà fréquents, où la reine était de mauvaise humeur. » Elle était assez sujette à ces colères, qui faisaient dire, par son benêt d'époux, les jours où sévissait l'ouragan dont il avait peine à se garantir : « Il n'y fait pas encore bon aujourd'hui 8 . »

Nous ne parlerons des compositions de Madame Lebrun, dont la première date de 1779, que pour dire, avec le critique qui nous sert de guide, qu'elle n'est parvenue qu'à créer « ce visage idéal de Marie-Antoinette, cette séduisante figure, toute de convention, qui est aujourd'hui considérée généralement comme étant l'image la plus vraie de cette malheureuse reine ». Flatterie manifestement voulue, car, dans ses Mémoires, Madame Vigée-Lebrun représente la souveraine qu'elle avait approchée tout autrement qu'elle ne l'a reproduite en peinture.

De cette étude comparative de portraits à laquelle nous nous sommes livré, il ressort que l'épouse de Louis XVI n'a jamais été positivement jolie, ni régulièrement belle. Mais sa figure était charmante, sauf lorsqu'un mouvement d'humeur ou une fatigue passagère altérait ses traits. Son port était altier, excepté quand l'ennui d'une longue représentation la faisait se relâcher d'une application trop soutenue. Mais ces défaillances étaient rares, et dans toutes les circonstances où la reine fut appelée à tenir un rôle, nulle ne donna mieux qu'elle l'impression de la majesté. alliée à la grâce.

#### NOTES DE L'APPENDICE

1. Mémoires de Madame Campan, t. I, 254

2. Centenaire de Marie-Antoinette {la Vie contemporaine, 1<sup>er</sup> octobre 1893}.

8. Mémoires de Tilly, t. I, ch. VI.

4. Marie Antoinette était-elle blonde ou rousse, s'est-on demandé. « Ses cheveux, écrivent les Goncourt, étaient d'un blond rare et charmant, plus tendre que le châtain cendré. » Mais, d'autre part, ne désignait-on pas Marie-Antoinette dans un certain clan, hostile, il est vrai, à la jeune Dauphine, sous le nom de la petite rousse ? Ce qu'expliquerait le teint nacré, éclatant de blancheur, qu'amis comme ennemis de Marie-Antoinette s'accordent à lui reconnaître.

5. Le Monde illustre, 18 mai 1861.

6. Les portraits de Marie-Antoinette, par Jules Flammermont (Gazette des Beaux-Arts, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre 1897, 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> mai 1898).

7. Par Waguenschoen, grave par C. F. Fritzch.

8. Lettre de Mercy à Kaunitz, 17 juillet 1775 (Archives impériales de Vienne).

